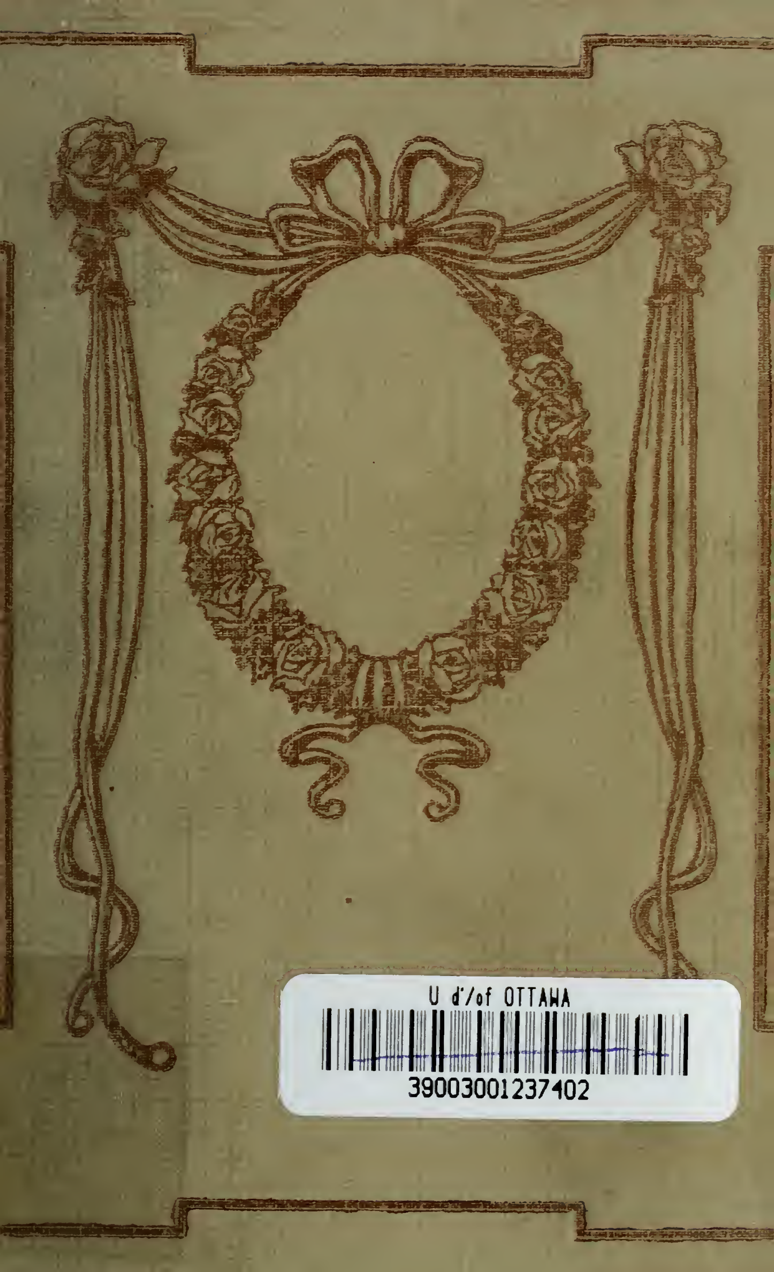


Lebeau. ptre.

ŒUVRES DE **IMBERT DE SAINT AMAND**

NOUVELLES ÉDITIONS *en vente :*

Les beaux jours de Marie-Antoinette.
Marie-Antoinette aux Tuileries.
Marie-Antoinette et l'Agonie de la Royauté.
La dernière année de Marie-Antoinette.
La jeunesse de l'Impératrice Joséphine.
La citoyenne Bonaparte.
La femme du Premier Consul.
La Cour de l'Impératrice Joséphine.

Louis-Napoléon et Mlle de Montijo.

Cet ouvrage a été déposé conformément aux lois en juin 1918.

IMBERT DE SAINT AMAND

La dernière Année
de
Marie-Antoinette

NOUVELLE EDITION



PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

INTRODUCTION

Vous qui avez un culte pour la mémoire de Marie-Antoinette, allez comme en pèlerinage à son cachot de la Conciergerie, car ce cachot est véritablement un sanctuaire. Vous suivez un corridor sombre, au rez-de-chaussée, et vous arrivez devant une porte étroite, aux pesants verrous de fer. L'ouverture de cette porte a été abaissée par les Terroristes, parce que la reine leur avait dit : « Quoi que vous fassiez, vous ne me ferez pas courber le front ». Alors ils se sont arrangés de manière à ce que la victime, pour passer par cette porte, en se rendant de la prison à l'échafaud, fût absolument obligée de se baisser. Le gardien vous dit : Voilà le cachot de la reine. Une impression de douleur, de respect, de religion, vous saisit. Eh quoi ! ce réduit obscur, cette petite pièce humide, glaciale, ce caveau, ce cabanon, c'est le dernier séjour de Marie-Antoinette !... Quel supplice que la captivité ! N'est-ce pas le sort des vivants enfermés dans une tombe, la mort avec le sentiment de la vie ? Cette contrainte horrible, ces murs qui pèsent sur vous comme le couvercle d'un sépulcre, ces portes dont les gonds ne se remuent pas sans un bruit qui ressemble à un glas funèbre, ces geô-

liers, qui apparaissent par intervalles comme des fantômes dans une infernale nuit, cette nostalgie du grand air, des fleurs, de la lumière, du firmament, de la liberté, ce poids qui vous étouffe, qui vous accable, ce désir fébrile de s'échapper, de briser les verrous, de revivre la vie des vivants, c'est une angoisse, c'est une torture inexprimable. Je crois apercevoir la reine martyre telle que le pinceau de Paul Delaroche l'a représentée, vêtue de noir, calme et mélancolique, comme l'image même de la douleur. Elle se demande dans sa prison si c'est bien elle, la fille de l'impératrice Marie-Thérèse, la femme du roi très chrétien, la reine de France et de Navarre. Est-ce bien elle, la prisonnière en haillons, est-ce bien elle qui a été si adulée, si exaltée, si divinisée ? Elle ferme les yeux, et se croit encore dans la galerie des glaces du château de Versailles, ou sous les poétiques ombrages du petit Trianon ; elle les rouvre, et, se voyant enserrée dans les murs d'un cachot, elle se croit le jouet de je ne sais quelle lugubre et funèbre hallucination. Les personnes qui tombent des sommets de la prospérité dans les abîmes de l'infortune éprouvent une sorte de stupeur. Ce n'est pas seulement leur propre destinée, c'est la vie humaine tout entière qui leur paraît un songe, et, en présence des vicissitudes dont elles sont les victimes, elles se demandent à elles-mêmes, tant est grande leur surprise, si elles ont encore leur raison.

De tous les édifices qui furent le théâtre des dernières angoisses du roi et de la reine martyrs, que reste-t-il à l'heure qu'il est ? Les Tuileries sont brûlées; il n'y a plus une seule pierre de la salle du manège où Louis XVI fut jugé, de la tour du Temple qui servit de prison au malheureux monarque et à sa famille. Le

marteau des démolisseurs ou l'huile de pétrole ont détruit les décors du drame, rien ne subsiste plus de tous les endroits où Marie-Antoinette a tant gémi, a tant souffert ; rien, excepté ce petit cachot de la Conciergerie.

Quelle station du Calvaire ! Je m'arrête ému, interdit. Ces dalles en briques, ces dalles que maintenant j'ai sous mes pieds, ce sont celles sur lesquelles Marie-Antoinette a marché, sur lesquelles elle s'est agenouillée. Cette petite lucarne avec ce grillage et ces barreaux de fer, c'est la lucarne par où entrait dans sa nuit profonde un peu de jour ; ce fauteuil, c'est celui où elle s'est assise ; ce crucifix, c'est celui qu'elle a pressé sur ses lèvres ; il est placé sur une sorte d'étagère en forme d'autel devant une plaque de marbre que Louis XVIII a fait mettre là, et où une inscription latine rappelle les soixante-seize jours que l'auguste victime a passés à la Conciergerie. Je me souviens, en regardant ce crucifix, des paroles de l'abbé Perreyve : « On pleure bien sur ton image, ô divin crucifié ! Les larmes des hommes la connaissent, il y a entre ta croix et les douleurs humaines une éternelle conformité... Je pleurais encore, mais c'est presque de bonheur, et, au lieu des plaintes irritées qui grondaient tout à l'heure en moi, c'était maintenant le cantique involontaire de l'action de grâce ».

Oh ! que d'enseignements austères, que de terribles et pathétiques souvenirs ! Examinez, à votre droite, les deux pièces que vous parcourez après être sorti de la prison de la reine. La première, c'est le petit caveau où a été enfermé Robespierre, le 10 thermidor, pendant les heures qui ont précédé le supplice ; et la pièce suivante, cette grande salle qui est maintenant une chapelle où

l'on dit chaque dimanche la messe aux détenus, c'est la salle où les Girondins ont passé leur dernière nuit, et où ils ont célébré leur fameux banquet ; c'est là qu'ils ont chanté la *Marseillaise*, mais en la parodiant ainsi :

> Contre nous de la tyrannie,
> *Le couteau* sanglant est levé.

C'est là qu'ils ont pu se repentir d'avoir préparé par le régicide leur propre condamnation. Je crois les entendre, quand, ne pouvant étouffer leurs remords, ils chantent, afin de ne pas pleurer ; je crois voir apparaître, dans le caveau, Robespierre, livide, les yeux hagards et injectés de sang, la mâchoire fracassée, cadavre vivant qui fait pitié à force de faire horreur. L'ombre sublime de la reine domine toutes ces visions ; l'auréole qui resplendit autour de sa tête coupée projette dans les ténèbres je ne sais quelle lueur idéale qui pénètre les yeux et l'âme. Je ne quitte qu'à regret ce cachot purifié par les larmes de la victime comme par l'eau du baptême ; je voudrais baiser les dalles où elle a marché ; il me semble que je lui parle, que je m'incline devant elle, et quand je sors de ce lieu sanctifié dans un recueillement profond, dans un religieux silence, je médite, je me souviens, et je dis au fond de mon cœur : O reine martyre, priez pour nous, priez pour la France, afin que votre sang ne crie pas vengeance contre les fils de vos bourreaux ! »

C'est une visite à la Conciergerie qui m'a inspiré la pensée d'écrire un récit détaillé de ce que Marie-Antoinette a souffert non seulement dans cette prison, mais aussi dans le donjon du Temple. Le travail que

je commence pourrait s'appeler : journal d'une captive ; j'essaierai de raconter autant que possible, jour par jour, les émotions et les chagrins de la reine, depuis le 21 septembre 1792, jour où la royauté meurt après une cruelle agonie, jusqu'au 16 octobre 1793, jour où la veuve du roi porte sa tête sur l'échafaud.

Quand j'écrivais les *Beaux jours de Marie-Antoinette*, à chaque chapitre, l'avenir de la reine jetait une ombre mélancolique sur les temps de splendeur et de prospérité. En retraçant aujourd'hui la *Dernière année de Marie-Antoinette*, je ferai çà et là un retour sur son passé radieux, je rappellerai les heures de délices et de triomphes. Je trouverai sur le calendrier bien des anniversaires dont les contrastes saisissants étreignaient le cœur de la martyre. Les *crucifigatur* ne me feront pas oublier les anciens *hosannah*. Je comparerai à l'escabeau de bois le trône ; à la hideuse charrette les carrosses de gala ruisselants d'or, attelés de huit chevaux blancs ; aux gémonies l'apothéose, et je me souviendrai de la pensée de Dante : « Il n'y a pas de plus grande douleur que de se rappeler les temps heureux dans les jours de misère ».

A une époque troublée comme la nôtre, n'est-il pas salutaire de pénétrer dans les prisons, d'étudier les infortunes célèbres, de demander aux héros et aux héroïnes de l'adversité comment on supporte la captivité et la mort ?

Marie-Antoinette est une femme symbolique. Elle résume dans une seule destinée tous les charmes, tous les prestiges, tous les enchantements, toutes les angoisses, toutes les douleurs, tous les supplices. Elle n'appartient pas seulement à l'Autriche et à la France, ses deux patries, elle appartient à l'humanité. Chaque

ouvrage qu'on écrit sur elle est à la fois un livre d'histoire et un livre de piété. Elle est le type de la veuve, comme sa fille est le type de l'orpheline. Que les veuves lisent et relisent sa vie, les veuves désolées, afin qu'en quelque temps que ce soit, en quelque affliction qu'elles se trouvent, elles placent, comme la veuve de Louis XVI, leur espérance dans le Seigneur ! Que les prisonniers, les prisonnières lisent aussi cette histoire édifiante, afin d'apprendre à porter avec résignation le poids de leurs chaînes ! Le courage chrétien de Marie-Antoinette est un exemple pour les infortunés de tous les temps et de toutes les nations. Les veuves qui pleurent leurs époux, les mères à qui on arrache leurs enfants, les reines qu'on renverse de leurs trônes, les femmes qu'on outrage, qu'on persécute, qu'on supplicie, toutes les affligées qui succombent sous le fardeau de leurs peines, toutes celles qui crient au fond de l'abîme, et qui ne sont pas entendues, toutes celles qui ont faim, qui ont soif, qui gémissent, qui sont brisées par la douleur, écrasées par le désespoir, toutes ont dans la reine martyre un modèle, une consolatrice. J'ai eu le malheur de perdre une sœur, morte au même âge que Marie-Antoinette, après une maladie cruelle, supportée de la manière la plus courageuse. Au milieu de ses souffrances, elle pensait souvent à la reine, afin de s'interdire à elle-même la moindre plainte, le moindre murmure. Elle me disait : « Pourquoi me plaindrais-je ? Qu'est-ce que je souffre en comparaison de ce qu'elle a souffert ? » Et elle me rappelait ce propos de la victime du 16 octobre à un gendarme, le matin même du supplice : « Croyez-vous qu'ils me laisseront arriver jusqu'à l'échafaud sans m'avoir mise en pièces ? » Marie-Antoinette inspire aux ma-

lades et aux malheureux des pensées de résignation et d'héroïsme ; sa vie mérite d'être lue comme le martyrologe, et l'on médite sur son calvaire, comme sur celui du divin Maître.

C'est le grand évêque, le successeur des Pères de l'Église, Mgr Dupanloup, qui s'est écrié, en parlant du roi et de la reine martyrs : « Pour moi, et je ne saurais rien dire de plus, cette histoire est ce que je connais des choses humaines qui m'a fait le plus comprendre la Passion de Notre-Seigneur ou, du moins, m'a le plus éclairé sur cette Passion, et la Passion de Notre-Seigneur seule m'a fait pénétrer cette histoire... Le crucifix seul explique tout ceci, et ceci m'aide à comprendre le crucifix. La voie parcourue par ces êtres, si singuliers dans leur innocence et si étrangement dévoués, si mystérieusement choisis pour l'holocauste, cette voie est telle, qu'on ne se lasse pas de la parcourir, après eux ; on interroge chaque lieu, chaque heure, chaque pas, on s'arrête, on frémit, on se surprend des sanglots ».

Si Marie-Antoinette n'avait connu que la prospérité, elle n'aurait laissé dans les annales des siècles qu'une trace insignifiante ; l'indifférente postérité ne se serait pas attendrie, en prononçant son nom. Ses ennemis, en la persécutant, ont fait sur terre sa gloire et au ciel son salut. En l'outrageant, ils l'ont exaltée ; en la tuant, ils lui ont donné la vie éternelle. Leurs fureurs, leurs calomnies, leurs invectives, leurs pamphlets, se sont retournés contre eux-mêmes. Leur haine féroce a eu pour résultat de mettre au pilori non la victime, mais les bourreaux. La sentence qu'ils ont prononcée a été leur propre déshonneur. Ils sont tombés d'une manière misérable dans les pièges odieux et

sanglants qu'ils avaient dressés. Les véritables condamnés du tribunal révolutionnaire sont les juges.

Aujourd'hui Marie-Antoinette est plus qu'une figure historique, c'est déjà une figure légendaire. Sa mémoire a des chevaliers, des dévots, des fidèles. Un jour, j'avais l'honneur de servir de cicerone à M[me] la grande-duchesse Constantin de Russie dans les appartements du château de Versailles. Arrivée à la chambre de Marie-Antoinette, Son Altesse Impériale était profondément émue.

« J'ai fait cueillir, me dit-elle, des lis dans le jardin de la villa de Nice où est mort mon neveu, le grand-duc héritier, et je les ai déposés à la chapelle expiatoire, au pied de la statue de la reine. » Y a-t-il une sainte qui ait une chapelle plus émouvante que ce petit temple consacré au Dieu de consolation et de miséricorde ? J'ai vu, aux messes du 16 octobre, qui se disent dans la crypte, des femmes dont les larmes tombaient sur leurs livres de prières. Sans doute elles trouvaient dans les douleurs de Marie-Antoinette un symbole de leurs propres douleurs, et je ne sais quel lien mystique, quelle secrète communication d'outre-tombe unissait ces vivantes à l'auguste morte. De pareilles larmes m'ont beaucoup frappé. Elles m'ont fait comprendre que le souvenir de la reine, loin d'être un souvenir banal, comme l'histoire nous en offre tant, était quelque chose de tout à fait spécial, de tout à fait exceptionnel, que la politique n'en formait que l'accessoire, et que le fond même en résidait dans deux puissances immortelles, la pitié et la piété. C'est que la noble victime a incarné, pour ainsi dire, dans une seule femme, les angoisses de toutes les reines, de toutes les veuves, de toutes les mères. Quand Jésus sortit du prétoire,

avec une couronne d'épines sur le front, et sur les épaules un manteau d'écarlate, Pilate dit à la foule : *Ecce homo*, voilà l'homme. S'il était permis de comparer une créature à un Dieu, ne pourrait-on pas s'écrier, en face de l'échafaud de Marie-Antoinette : *Ecce mulier*, voilà la femme !

LA DERNIÈRE ANNÉE
DE
MARIE-ANTOINETTE

PREMIÈRE PARTIE

I

LA PETITE TOUR DU TEMPLE

La royauté est morte, et bientôt le roi va mourir. Le 21 septembre 1792, à quatre heures du soir, un officier municipal, entouré de gendarmes à cheval et suivi d'une nombreuse populace, vient donner lecture d'une proclamation devant la tour du Temple. Les trompettes sonnent. Puis il se fait un grand silence, et le municipal, qui a une voix de stentor, lit assez haut pour être entendu par la famille royale enfermée dans le donjon, cette proclamation, glas funèbre de la monarchie : « La royauté est abolie en France, tous les actes publics seront datés de la première année de la république. Le sceau de l'État portera pour légende ces mots : *République française.* Le sceau national représentera une femme assise sur un faisceau d'armes,

tenant à la main une pique surmontée du bonnet de la liberté ». Hébert, fameux sous le nom de Père Duchesne et Destournelles, depuis ministre, sont de garde auprès des prisonniers. Assis en ce moment au seuil de la porte, ils regardent Louis XVI avec un sourire malicieux, essayant de saisir sur sa physionomie un mouvement de dépit ou de colère, une émotion quelconque. Ils sont déçus dans leur attente. L'héritier de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV ne ressent pas le moindre trouble en écoutant l'arrêt insolent et factieux qui lui arrache la couronne. Il lisait tranquillement et il continue sa lecture. Marie-Antoinette n'est pas moins impassible : pas un mouvement, pas une réflexion, pas un mot. Les trompettes se remettent à sonner, Cléry, le valet de chambre du roi, paraît à une fenêtre. Aussitôt les regards du peuple se tournent vers lui. On le prend pour Louis XVI, et on l'accable d'invectives. Les gendarmes lui font des signes menaçants avec leurs sabres, et il est obligé de se retirer pour faire cesser le tumulte.

Le même soir, Cléry dit au roi que le dauphin a besoin de rideaux et de couvertures pour son lit, le froid commençant à se faire sentir. « Faites-en la demande, répond Louis XVI et je la signerai. » Cléry s'étant servi des mêmes expressions qu'il avait employées jusqu'alors : « Le roi demande pour son fils », etc. : « Vous êtes bien osé, lui dit Destournelles, de vous servir d'un titre aboli par la volonté du peuple, comme vous venez de l'entendre ». — « J'ai entendu, réplique Cléry, une proclamation, mais je n'en sais pas l'objet. » — « Eh ! bien, reprend Destournelles, c'est l'abolition de la royauté, et vous pouvez dire à Monsieur, ajoute-t-il, en montrant le roi, de cesser

de prendre un titre que le peuple ne reconnaît plus. »

Quelle vie que celle du Temple ! Angoisses, humiliations, douleurs à toute minute ; espionnage le jour, espionnage la nuit, figures sinistres, regards haineux, insultes de tout genre, écho des bruits de massacre. Tout est lugubre dans cette tour : son aspect gigantesque, ses épaisses murailles, sa légende terrible. C'est bien là le monument fatal qui convient comme décor au plus sombre de tous les drames. C'est là que Louis XVI est torturé dans ses sentiments de roi, de chrétien, de père, d'époux, de frère ; c'est là que tous les chagrins se concentrent dans son cœur. Et c'est au moment où il va être arraché à sa famille que sa famille redouble pour lui de dévouement, de respect, de tendresse, comme pour rendre cette séparation plus déchirante encore. Lorsque le bon père donne des leçons à son fils ; lorsqu'il repose sur ses enfants et sur sa femme sa vue attristée par d'horribles spectacles ; lorsqu'il trouve dans l'affection de sa famille une consolation à de si épouvantables catastrophes, il a quelques moments de répit, je dirais presque de bonheur. Dans la soirée, à la clarté d'une pauvre lampe, quand il regarde le dauphin dormir d'un si paisible sommeil ; quand il fait la lecture à sa femme, à sa fille et à sa sœur ; quand il oublie qu'il a été roi pour se souvenir qu'il est époux et qu'il est père ; quand il implore avec tant de ferveur et de foi la miséricorde divine ; quand son âme si chrétienne est tout entière à l'apaisement, à la douceur, au pardon des injures, il en arrive à ce calme, à cette sérénité qui fait l'admiration de ses persécuteurs eux-mêmes. Mais ensuite l'inquiétude revient, l'inquiétude non pour lui-même — il est au-dessus de la crainte — mais pour cette famille qu'il

chérit de toute la puissance de son âme. Ah ! s'il était sûr de vivre avec elle, même dans l'adversité, même dans la misère, il bénirait encore son sort, il ne regretterait ni les responsabilités du pouvoir, ni les splendeurs du trône, ni le luxe de Versailles, ni les flatteries des courtisans. Mais l'idée qu'il sera séparé peut-être demain, peut-être même aujourd'hui de cette chère famille, si bonne, si tendre ; l'idée qu'il la laissera dans une détresse profonde ; l'idée qu'elle partagera peut-être son supplice et que lui, lui qui aime tant et qui est tant aimé, il n'arrive qu'à faire le malheur des êtres chéris pour lesquels il donnerait mille fois son sang, ah ! c'est là une torture qu'un chrétien seul peut supporter sans plier sous le fardeau de la douleur !

La famille royale est au Temple depuis le 13 août. Dès qu'elle y est entrée, pamphlets, caricatures, journaux lui ont prodigué les insultes les plus grossières et les plus lâches. Une estampe a pour titre : *Les animaux rares ou translation de la ménagerie royale au Temple.* Louis XVI y est représenté, avec un corps de dindon, s'écriant : « A moi, La Fayette, ou sinon on me mènera à la guillotine ! » « Si le bourreau ne guillotinait pas cette famille, a dit un jour le municipal Turlot, je la guillotinerais moi-même. » Sur les murs et les portes de leur prison, les augustes captifs lisent ces placards écrits en gros caractères : « Madame Veto la dansera. — Nous saurons mettre le gros cochon au régime. — Il faut étrangler les petits louveteaux ». La presse parisienne est un vaste égout, débordant d'immondices. Elle a perdu toute dignité, tout respect d'elle-même, toute pudeur. C'est le langage des halles et des bagnes ; ce sont des lazzis de cannibales, des

éclats de rire féroces, des plaisanteries de Peaux-Rouges, des ricanements d'enfer. Pour que les prisonniers ne perdent rien de ces ignominies, on les fait traîner exprès sur les meubles de la tour du Temple. Louis XVI lit la réclamation d'un canonnier qui demande « la tête du tyran pour en charger sa pièce et pour l'envoyer à l'ennemi ». Mais c'est surtout la reine qui est l'objet de la fureur des pamphlétaires. C'est contre elle que s'accumulent les calomnies les plus absurdes, les fables les plus ridicules, les outrages les plus abominables.

Que n'inventerait pas l'imagination des de Sade jacobins ? De quoi n'est pas capable leur mélange d'obscénité et de cruauté ? Cette belle reine, jadis si adulée, est maintenant traînée aux gémonies par les mêmes hommes qui, quelques années auparavant, auraient demandé comme un honneur d'être attelés à son char de triomphe. La femme que la foule idolâtre saluait comme un être idéal, surnaturel, presque divin, pour qui prosateurs et poètes entassaient les hyperboles les plus louangeuses, les comparaisons les plus enthousiastes avec toutes les déesses du paganisme, cette admirable, cette charmante Marie-Antoinette est maintenant traitée de Messaline, de Frédégonde, interpellée comme ne le serait pas la plus vile, la plus criminelle des femmes, la plus misérable, la plus abjecte des prostituées. *L'ombre du Mardi gras ou les mascarades de la cour* la représentent en Bacchante échevelée, son mari en Bacchus, son fils en Cupidon, « bâtard adultérin légitimé par l'imposture ». On colporte une longue liste de ses prétendus amants, liste qui commence par son beau-frère le comte d'Artois, pour finir par l'acteur Dugazon. Ils pullulent comme des insectes malfaisants

les écrits bizarres et infâmes tels que les *Soirées amoureuses du général Mottier* (la Fayette) *par le petit épagneul de l'Autrichienne.* Louve, tigresse, furie, voilà comme on appelle la fille des Césars, la reine de France et de Navarre !

Le 21 septembre, au moment où est proclamée la république, il y a déjà trente-neuf jours que la famille royale est enfermée au Temple, et, dans cette période, combien de chagrins, combien d'angoisses ! Il a fallu se séparer, dans la nuit du 19 au 20 août, de Mme de Tourzel et de sa fille, de la princesse de Lamballe, de Mmes Thibaud, Basire, Saint-Brice, Navarre. Le 23 août, on a enlevé à Louis XVI, au premier des gentilshommes français, son épée, comme si ce n'était pas assez de lui enlever son sceptre. Le 3 septembre, jour de massacres, on voulait que Marie-Antoinette se mît à la croisée pour baiser la tête sanglante de la princesse de Lamballe plantée au bout d'une pique, et le soir, Collot d'Herbois, content de sa journée, n'éprouvait qu'un regret, c'est qu'on ne fût pas parvenu à montrer à la reine les restes de la princesse. « Comment, s'écriait-il avec dépit, lui a-t-on épargné cette impression-là ? Il eût fallu lui servir sur sa table, dans un plat couvert, la tête de sa meilleure amie. »

Avant de faire l'énumération de toutes les souffrances des prisonniers, jetons un coup d'œil sur la prison. Lors de l'Exposition universelle de 1878, on remarquait dans le pavillon de la Ville de Paris un très curieux plan en relief appartenant à M. le baron de Maynard, et représentant l'enclos du Temple, tel qu'il était à la fin de l'ancien régime. Ce plan fait reparaître de la manière la plus exacte et la plus minutieuse l'extérieur du donjon et l'enceinte dont il se trouvait entouré.

Sur l'emplacement de cet enclos, situé près du boulevard des Filles-du-Calvaire et de la place de la Bastille, les moines chevaliers du Temple, défenseurs du Saint-Sépulcre, avaient bâti, vers le milieu du XIIe siècle, un grand manoir qui devint le chef-lieu de leur ordre. La grosse tour fut construite par le frère Hubert, mort en 1212. Quand l'enclos eut été entouré de murailles et garni de tourelles, l'ensemble des constructions qu'il renfermait prit le nom de Ville-Neuve du Temple et devint une très importante forteresse. Le roi Philippe-Auguste, en partant pour la croisade, ordonna d'y déposer ses revenus. Saint Louis y logea le roi d'Angleterre Henri III, Philippe le Bel y chercha un refuge contre la sédition. Les richesses que les Templiers y avaient accumulées furent la principale cause de leur ruine. Le 13 octobre 1307, Philippe le Bel se transporta au Temple avec ses gens de loi et ses archers, mit la main sur le grand maître Jacques de Molay, et s'empara du trésor de l'ordre. Le même jour et à la même heure, tous les Templiers furent arrêtés dans le royaume. Alors commença ce procès mystérieux qui finit d'une manière si tragique et laissa dans l'imagination populaire une si profonde empreinte. Aux Templiers succédèrent les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui, en 1530, se transformèrent en chevaliers de Malte. Le Temple devint une de leurs maisons provinciales, la maison du grand prieuré de France, et la grosse tour renferma successivement le trésor, l'arsenal et les archives de l'ordre. En 1667, le grand prieur Jacques de Souvré fit détruire les murailles crénelées de l'enclos, restaurer l'église, embellir les jardins, et éleva, en avant du donjon, un hôtel nommé le palais du grand prieur qui a été démoli

en 1853. Ce fut le théâtre des plaisirs de son successeur, le prieur Philippe de Vendôme, célèbre par ses soupers, par son scepticisme, par sa société épicurienne, par ses goûts anacréontiques. Le grand prieuré passa ensuite au prince de Conti qui, en 1765, y donna asile à Jean-Jacques Rousseau, les lettres de cachet ne pouvant pénétrer dans cette enceinte privilégiée. Le Temple rappelait donc à la fois les souvenirs lugubres du XIVe siècle et les souvenirs voluptueux du XVIIIe, la sombre légende des Templiers et les vers licencieux du sémillant abbé de Chaulieu ou de son ami le marquis de la Fare. Le dernier titulaire du grand prieuré fut le duc d'Angoulême, fils de Charles X.

Examinons l'enclos du Temple, tel qu'il est en 1792. Il n'a plus son ancienne étendue, mais il forme encore une sorte de petite ville à part, dont les portes se ferment tous les soirs, et qui n'a plus guère que cent toises sur sa plus grande longueur, et autant à peu près sur sa plus grande largeur. Du côté où l'enclos est borné par la rue du Temple, il y a une porte qui conduit par une cour au palais du grand prieur. Ce palais ou, pour parler plus exactement, cet hôtel fait face à la porte d'entrée de l'enclos, et ferme dans toute sa largeur la première cour. Une seconde cour est derrière l'hôtel. Puis on voit apparaître l'immense donjon du Temple qui se compose de deux tours, la petite qui est à gauche, du côté du nord, la grosse qui est à droite, du côté du midi. Ces deux tours sont juxtaposées, et bien que, malgré leur contiguïté, elles n'aient pas de communication intérieure, elles ne forment qu'un seul édifice. L'aspect en est sombre et grandiose. La grosse tour est un donjon quadrangulaire, dont la hauteur dépasse cent cinquante pieds, et dont les murs ont

neuf pieds d'épaisseur. Il est flanqué de quatre tourelles rondes aux toits aigus que domine le pignon également aigu du donjon. La petite tour, adossée à la grosse, est non seulement moins grande, mais moins élevée. Elle forme un carré long, flanqué de deux tourelles qui sont, comme celles de la grosse tour, surmontées de toits aigus.

La petite tour, habitation du roi depuis le 13 août jusqu'au 29 septembre, et de sa famille depuis le 13 août jusqu'au 26 octobre, se compose de trois étages et d'un rez-de-chaussée. La porte d'entrée, précédée de quatre marches extérieures, s'ouvre sur un palier, d'où part un escalier en colimaçon. Il y a au rez-de-chaussée une grande pièce servant d'entrepôt aux archives de l'ordre de Malte et une cuisine dont on ne se sert plus ; au premier étage une antichambre, une salle à manger et une bibliothèque. L'escalier large, à son point de départ et jusqu'au premier étage, se rétrécit en montant du premier au second qui se compose d'une antichambre, de deux chambres et de deux cabinets. C'est là que logent la reine, ses deux enfants et Madame Élisabeth. La chambre de Marie-Antoinette, qui a sa vue sur le jardin, est un peu moins triste que les autres, et la famille royale y passe la plus grande partie de la journée. Le troisième étage, où loge le roi, est la répétition du second. La chambre de Louis XVI est éclairée par une fenêtre donnant sur la Rotonde, cette grande bâtisse ovale élevée en 1781, dans l'enceinte du Temple. La petite pièce comprise dans la tourelle sert au roi de cabinet de lecture. C'est au troisième étage que la famille royale prend ses repas.

Il y a encore, dans ce séjour, quelques lueurs d'espoir. Mais ces lueurs s'éteindront bien vite dans la nuit

profonde des tombeaux. Les chaînes vont devenir chaque jour plus pesantes. Les geôliers, comme par une sorte de raffinement, graduent le supplice. C'est un *crescendo* d'angoisses et de douleurs. Au début de la captivité, on trouvait encore çà et là quelques marques de bienveillance et de respect. A l'heure de la promenade dans le jardin, on distinguait parfois aux fenêtres des maisons voisines, de l'autre côté de l'enclos, des figures sympathiques, attendries. Quelquefois même des fleurs tombaient dans le jardin, où une main pieuse les avait jetées. Parfois aussi quelque mendiant jouait sur la vielle un air royaliste, écho lointain, mélancolique de la prospérité à jamais évanouie. Mais la haine qui veille aux barrières du Temple a pris ses précautions. Les âmes compatissantes n'osent plus se montrer aux fenêtres du voisinage. Personne ne se hasarde plus à jouer ou à chanter les refrains royalistes, tels que le *Pauvre Jacques*, ou *Henri*, *bon Henri*, *ton fils est prisonnier*, ces refrains qui, fredonnés, la nuit, par un passant attardé, avaient quelque chose de si plaintif et de si attendrissant. Le donjon du Temple n'était pas encore assez lugubre. Il a fallu ajouter de nouveaux ouvrages, de nouveaux verrous à cette citadelle de désolation et de terreur. Le maçon ambitieux qui s'est fait un piédestal des débris de la Bastille, et qui s'intitule prétentieusement le patriote Palloy, s'est chargé de démolitions et de constructions qui ont pour but de rendre plus étroite la captivité de la famille royale. Ses ouvriers ont envahi l'enclos du Temple. Ils ont démoli les murs et bâtiments qui étaient contigus au massif de la tour. Ils ont abattu les arbres les plus voisins. Ils ont augmenté le nombre et la solidité des portes et des serrures. Le donjon, qu'ils ont entouré

d'un second mur d'enceinte, apparaît désormais dans sa nudité sépulcrale, avec ce je ne sais quoi de sinistre qui convient à la sombre légende des Templiers et à la douloureuse agonie de la royauté. Marie-Antoinette, dans ses beaux jours, n'avait-elle pas comme un pressentiment lorsqu'elle parlait de sa répulsion instinctive pour ce gigantesque fantôme de pierre, la tour du Temple ?

Nous venons de regarder la prison, contemplons maintenant les prisonniers.

II

LES PRISONNIERS

Au moment où commence ce récit, c'est-à-dire le 21 septembre 1792, jour de la proclamation de la république, Louis XVI a trente-huit ans depuis le 25 août, Marie-Antoinette en aura trente-sept le 25 novembre; Madame Élisabeth a vingt-huit ans, depuis le 3 mai ; le dauphin a eu sept ans le 27 mars, et sa sœur, Madame Royale, la future duchesse d'Angoulême, en aura quatorze le 19 décembre.

Louis XVI a grandi par l'adversité. A l'heure où ses ennemis s'imaginent détruire la majesté du roi, la majesté de l'homme s'affermit et se consolide. Le prince qui paraissait timide, irrésolu, au milieu de ses courtisans, est plein de fermeté et de noblesse au milieu de ses geôliers. Lui qui, aux jours prospères, manquait peut-être sinon de dignité, du moins d'ascendant, il puise dans l'infortune, chrétiennement supportée, un prestige tout nouveau. Les petites aspérités de son caractère se sont effacées. Sa bonhomie un peu rude s'est transformée en sensibilité profonde. Il est plus doux, plus généreux, plus humain que jamais. Sa mansuétude contraste avec les violences de ses per-

sécuteurs. La prison l'ennoblit ; l'approche du supplice le consacre. Le roi pouvait être critiqué, l'homme est irréprochable. Ce n'était pas le type du souverain, c'est le modèle du père, de l'époux et du frère. Il avait dit, à Reims, à propos de sa couronne : « Elle me gêne » ; son front sans diadème n'en est que plus auguste. Le monarque disparaît devant le martyr. C'est un des plus célèbres écrivains de l'école démocratique, c'est Edgard Quinet qui l'a dit : « Jamais plus grande paix au milieu d'une plus grande tragédie ; ce calme, qu'on ne pouvait concevoir, ajoutait à la haine. Était-ce un sage, un prêtre, un instituteur ? Le dernier homme du peuple peut apprendre de ce roi à bien mourir ».

Il y a dans le cœur féminin un tel fonds de générosité que telle femme qui n'avait eu pour un homme heureux et adulé que de l'estime, conçoit pour le même homme malheureux et persécuté un véritable amour. Tel fut le sentiment de Marie-Antoinette, à l'égard de Louis XVI détrôné. Le fils de saint Louis, plus grand au Temple qu'à Versailles, était devenu plus imposant, plus majestueux. Son calvaire était un triomphe. Comme son divin Maître, qui semble plus adorable encore dans le supplice, sur un gibet, qu'au milieu de l'ovation des Rameaux, il arrachait par sa patience et sa résignation des larmes à ses ennemis eux-mêmes. Plusieurs, en le martyrisant, le vénéraient. C'est ainsi que l'agonie d'un roi ressemblait à la passion du Christ. Marie-Antoinette regardait ce spectacle sublime avec une émotion profonde. Son âme si tendre, si délicate, n'avait plus qu'une pensée : adoucir cette grande infortune, donner à cet époux des trésors de tendresse, qui lui fissent trouver du bonheur, même au sein de l'adversité la plus cruelle. Elle se souvint que le rôle de la femme ici-bas est celui

de consolatrice ; consolatrice de l'enfant qui pleure, consolatrice de l'homme qui souffre, de l'homme qui est persécuté. Sainte mission que la noble reine était plus que toute autre capable de comprendre et de remplir. Louis XVI avait tout perdu : ses armées, ses richesses, son trône, sa liberté. Il allait perdre la vie, et cependant il ne pouvait se plaindre. Au fond de l'abîme où la fureur de ses ennemis l'avait précipité, il lui restait un bien suprême, un bien qui peut-être ne lui avait pas appartenu aux jours de la prospérité : l'amour de Marie-Antoinette.

Marie-Antoinette, elle aussi, grandit par le malheur. Le monde n'est plus rien pour elle ; toutes les frivolités ont disparu. La reine a perdu jusqu'au souvenir du luxe, des élégances, des joies de la terre. Le chagrin a blanchi ses cheveux, sa physionomie a pris quelque chose de triste, de réfléchi, d'austère ; ses anciens courtisans la reconnaîtraient à peine, tant sa mise, son maintien, son visage ont changé. Cette femme, qui travaillait avec sa couturière, Mlle Bertin, comme avec un ministre, n'a plus même le strict nécessaire en fait de linge et de vêtements. Cette souveraine qui, dans le prestige d'un rayonnement incomparable, apparaissait, au milieu de la galerie des glaces de Versailles, comme une sorte de déesse sur les nues, a maintenant l'aspect et le costume d'une femme de pauvre. Cette sirène, qui causait avec tant d'esprit, tant d'entrain, tant de gaieté de toutes les nouvelles, de tous les amusements, de toutes les futilités de la cour et de la ville, n'a plus maintenant que des paroles graves, des réflexions évangéliques, des conversations édifiantes comme la vie des saints. L'héroïne des bals de Versailles, des courses en traîneaux, des pastorales de Trianon, des entrées so-

lennelles à Paris, des représentations de gala à l'Opéra, la femme la plus élégante de l'Europe, la reine de la mode, l'enchanteresse, est maintenant la femme du devoir, du sacrifice. Cette transformation physique et morale, loin d'abaisser la fille des Césars d'Allemagne, la rehausse. Son malheur est un piédestal, sa pauvreté est une richesse, et ses souffrances sont un trésor ; son âme s'épure et se fortifie ; la femme mondaine devient une sainte. Les ténèbres du cachot la rapprochent de la lumière du paradis.

Comme elle sera le type de la veuve, sa fille sera le type de l'orpheline. Entrée au Temple avant d'avoir quatorze ans, Madame Royale en sortira le jour où elle en aura dix-sept. C'est la période décisive de sa vie, celle où, façonnée au malheur, elle prendra cette empreinte austère qui caractérisera sa carrière longue et douloureuse. En 1792, elle n'est plus une enfant, elle n'est pas encore une jeune fille. Il est facile de comprendre l'effet que doivent produire sur une fraîche et naïve imagination de si épouvantables catastrophes. Le sang se glace dans les veines. La jeune plante qui devait fleurir au soleil se dessèche au souffle du malheur. La future duchesse d'Angoulême écrira elle-même dans sa prison l'histoire de sa captivité et des événements arrivés au Temple, depuis le jour où elle y entra jusqu'au jour où y mourut son frère et, ainsi que l'a dit Sainte-Beuve, « elle le fera d'un style simple, correct, précis, sans un mot de trop, sans une phrase, comme il sied à un cœur profond et à un esprit juste, parlant en toute sincérité des douleurs vraies, de ces douleurs véritablement ineffables, et qui surpassent tout ce qu'on peut dire. Elle s'y oublie elle-même, et sans affectation, le plus qu'elle peut. Tout esprit de parti se dé-

sarme et expire en lisant ce récit, et il n'y a place qu'à une compassion et à une admiration profondes. La douceur, la piété, la pudeur, animent ces pages de la jeune fille froissée ». Sa physionomie, autrefois souriante, est devenue prématurément grave. Il y a dans ce printemps des tristesses d'hiver, dans cette aurore des ténèbres. Toute trace de bonheur, de gaieté a disparu de ce jeune visage, sur lequel on ne voit plus que la mélancolie et la résignation dans la douleur.

Le dauphin est un enfant d'une beauté remarquable. Avec ses yeux d'azur, son teint diaphane, ses cheveux d'un blond cendré qui bouclent naturellement, il a quelque chose d'angélique. Au moral, il est aimable, attachant, plus sensible que les enfants de son âge. Suivant les expressions de Lamartine, il est précoce comme le fruit d'un arbre blessé ; il semble devancer, de l'intelligence et de l'âme, les enseignements de la pensée et les délicatesses du sentiment. La souffrance a mûri son âme. Ses yeux mêmes sont graves, et ses sourires sont tristes. C'est un enfant par l'âge, et c'est presque un homme par la douleur. Les traits de son visage rappellent à la fois et la grâce de Louis XV, son aïeul, et la noblesse de sa grand'mère Marie-Thérèse. Toute la beauté de sa double race semble refleurir en lui. A peine au sortir du berceau, le petit prince avait déjà dans sa personne je ne sais quelle poésie attendrie et attendrissante. Un soir, à Saint-Cloud, sa mère chantait en s'accompagnant cette romance de Berquin, romance véritablement prophétique.

Dors, mon enfant, clos ta paupière,
Tes cris me déchirent le cœur ;
Dors, mon enfant, ta pauvre mère,
A bien assez de sa douleur.

Le petit prince, immobile, écoutait à côté du clavecin. « Ah ! le voilà qui dort, » s'écria Madame Élisabeth. Alors l'enfant, levant soudain la tête, répliqua : « Oh ! ma chère tante, peut-on dormir, quand on entend maman reine ? » On lui avait donné des leçons de lecture dans un ouvrage du marquis de Pompignan, qui était l'éloge du frère aîné de Louis XVI, le duc de Bourgogne, mort à l'âge de neuf ans, après avoir supporté avec un étonnant courage les plus cruelles souffrances. Louis XVI avait appris l'anglais en traduisant une vie de Charles Ier. Louis XVII avait appris à lire dans un livre consacré à la mémoire d'un enfant supplicié par la maladie, comme il devait l'être lui-même par la persécution. « Comment faisait-il donc, mon petit oncle, disait-il, pour être déjà si sage ? » Ceux qui écoutaient cette réflexion étaient émus. Que n'auraient-ils pas éprouvé, s'ils avaient pu apercevoir dans la brume de l'avenir le savetier Simon ! L'enfance est déjà si attendrissante par elle-même ! combien ne touche-t-elle pas les âmes quand à son charme s'unit l'adversité ? Quel spectacle que celui d'un enfant malheureux, d'un enfant dont le front innocent s'assombrit, dont les yeux d'azur sont pleins de larmes, d'un petit être plaintif et doux, trop faible pour pouvoir lutter contre l'infortune !

Le dauphin et sa sœur ont, au Temple, deux mères, l'une par le sang, l'autre par l'adoption, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth. Ces deux femmes se sont habituées à rivaliser de dévouement et de courage. Dans la journée du 20 juin, quand mille piques étaient menaçantes dans l'intérieur du château des Tuileries, quand la foule réclamait à grands cris « l'Autrichienne » comme une proie : « C'est

moi ! » s'est écriée Madame Élisabeth, s'offrant elle-même, aux coups à la place de sa belle-sœur : « Non, la reine c'est moi ! » s'est écriée Marie-Antoinette. Noble lutte, où se peint le caractère de ces héroïsmes du devoir ! A la différence des autres victimes, Madame Élisabeth est une victime purement volontaire. Rien ne lui aurait été plus facile que de se marier à l'étranger.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la miniature de Sicardi, appartenant à la famille de Raigecourt, ou sur le joli buste placé au château de Versailles, dans la salle des gardes de la reine, pour se rendre compte du charme qu'avait toute la personne de la jeune et séduisante princesse. On lui offrit en vain les plus brillantes alliances. « Je ne puis, disait-elle alors, épouser que le fils d'un roi, et le fils d'un roi doit régner sur les États de son père ; je ne serais plus Française, je ne veux pas cesser de l'être. Mieux vaut rester ici, au pied du trône de mon frère que de monter sur un autre trône. » Cette réflexion que Madame Élisabeth se faisait dans les jours de prospérité, elle se l'est faite bien plus encore dans les jours de revers et de périls. Ses deux tantes l'avaient suppliée de les accompagner à Rome, pour fuir l'orage ; elle n'a pas voulu, elle a préféré le poste du danger, du sacrifice, de l'immolation. Un jour, au Temple, Louis XVI la regarde qui raccommode une vieille robe de la reine. Comme on lui a enlevé jusqu'à ses ciseaux, elle est obligée de couper avec ses dents le fil de son aiguille : « Ma sœur, lui dit le roi, quel contraste ! Vous ne manquiez de rien dans votre jolie maison de Montreuil. — Ah ! mon frère, répond-elle, puis-je avoir des regrets, quand je partage vos malheurs ? »

Madame Élisabeth est le modèle des sœurs, le modèle des tantes. Elle a toutes les vertus d'une mère, avec la virginité en plus. J'ai vu des tantes dont la sœur de Louis XVI est le type, et qui, comme la sainte princesse, ont toutes les tendresses, toutes les bontés et tous les dévouements d'une mère. Leur force affective, comprimée par le célibat, prend sa revanche, en se vouant avec une sorte de passion au bonheur d'enfants qu'elles chérissent avec autant d'ardeur que si leurs entrailles les avaient portés. Cette maternité d'adoption a quelque chose de presque aussi profond, et peut-être de plus touchant encore, que la maternité de la nature. J'ai vu aussi des nièces qui, comme Madame Royale, conservaient pour leur tante une affection, un respect, une gratitude sans bornes. A l'orpheline du Temple, sa tante apparaissait comme l'image même de la vertu sur la terre ; non seulement elle l'aimait, mais elle la vénérait. Aussi quand, après plus de trois ans de captivité, le 18 décembre 1795, elle allait sortir de ce donjon du Temple, où elle avait dit adieu à Madame Élisabeth, le 9 mai 1794, et où on lui avait fait ignorer et la mort de sa mère et les autres événements de la Révolution, elle s'attendait à tout, elle croyait tout possible, à l'exception du meurtre de sa tante, de cette femme angélique, de cette vierge sublime dont l'innocence, la sérénité, la douceur, auraient attendri des démons. Comme, avant de quitter sa prison, elle parlait de ses parents avec des larmes d'inquiétude, une femme compatissante lui dit : « Hélas ! Madame n'a plus de parents. — Eh ! quoi, s'écria l'orpheline avec stupéfaction, ma tante Élisabeth aussi ! Et qu'ont-ils pu lui reprocher ? »

Mgr Darboy a dit dans une lettre éloquente : « Ma-

dame Élisabeth apparaît à la postérité comme un objet de tendre admiration, comme un illustre exemple de grandeur morale, comme une gloire pour sa famille, pour la France et pour l'humanité ». Au Temple, elle réalise la belle image de Shakespeare : « La Patience souriant longuement à la Douleur ». Elle y récite, chaque matin, cette prière qu'elle y a composée : « Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu ? Je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez prévu, réglé, voulu et ordonné de toute éternité. Cela me suffit. J'adore vos desseins éternels et impénétrables ; je m'y soumets de tout mon cœur pour l'amour de vous. Je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout et j'unis ce sacrifice à celui de mon divin Sauveur. Je vous demande en son nom et par ses mérites infinis, la patience dans mes peines et la parfaite soumission qui vous est due pour tout ce que vous voulez ou permettez ». Madame Élisabeth n'a pas attendu les jours d'adversité pour se préparer à la résignation chrétienne. Elle écrivait, en 1786, à son amie Mme de Causans : « Il faut mettre nos craintes et nos désirs au pied du crucifix ; lui seul peut nous apprendre à supporter les épreuves auxquelles le ciel nous destine. C'est là le livre des livres ; lui seul élève et console l'âme affligée. Dieu était innocent et il a souffert plus que nous ne pourrons jamais souffrir, et dans notre cœur et dans notre corps. Ne devons-nous pas être heureuses d'être aussi intimement unies à celui qui a tout fait pour nous ?... Il y a de cruels moments à passer dans la vie, mais c'est pour arriver à un bien précieux. Je veux, ô mon Dieu, reconnaître votre puissance souveraine et croire surtout que, quoi qu'il arrive, vous ne m'abandonnerez jamais. » Madame Élisa-

beth montera sur l'échafaud ; mais au moment même où elle en gravira les marches, le Dieu de miséricorde ne l'abandonnera pas, et sa mort sera plus une glorification qu'un supplice. Elle a écrit à Mme de Bombelles, en 1787 : « Plus on voit le monde, plus on le voit dangereux, et plus digne de mépris que de regret, lorsqu'il faudra le quitter. Faisons des provisions pour ce moment. » Ces provisions-là, ces provisions si utiles, hélas ! et négligées par tant de personnes, la douce et sainte princesse les a faites amplement. Aussi est-elle au Temple la consolatrice, l'édification et le bon ange des prisonniers.

III

LA GROSSE TOUR DU TEMPLE

26 *septembre.* — La famille royale s'habituait à sa captivité. A force de mutuelle tendresse elle trouvait, jusque dans sa prison, des consolations inattendues. Cette vie calme, uniforme, contrastait avec le déchaînement des passions furieuses qui s'agitaient autour de l'enceinte du Temple. Louis XVI, qui avait toujours eu la terreur des responsabilités, était comme délivré d'un fardeau. Son âme, plus faite pour le recueillement, l'étude et la prière que pour l'action, trouvait une sorte d'apaisement dans le rôle de victime. Il aimait mieux être persécuté par ses ennemis que de les frapper. Les orages formidables du dehors ne faisaient que mieux ressortir la sérénité de son esprit et la paix de son cœur. Mais, pour que cette accalmie continuât, il lui fallait absolument vivre à côté de sa famille. Ce qu'il craignait, c'était une séparation. Aussi fut-il bien profondément affligé quand son valet de chambre Cléry lui apprit qu'on allait l'éloigner des siens et qu'on lui préparait un logement dans la grosse tour. Cléry s'excusait de lui faire connaître une si mauvaise nouvelle. Le roi répondit : « Vous ne pouvez me donner

une plus grande preuve d'attachement; j'exige de votre zèle de ne me rien cacher ; je m'attends à tout ; tâchez de savoir le jour de cette pénible séparation et de m'en instruire ».

29 *septembre*. — A dix heures du matin, des municipaux entrèrent dans la chambre de la reine où était la famille royale. L'un d'eux fit lecture à Louis XVI d'un arrêté du conseil de la Commune qui ordonnait « d'enlever papier, encre, plumes, crayons et même les papiers écrits, tant sur la personne des détenus que dans leur chambre ». Les prisonniers obéirent sans murmure à cet ordre.

Après le souper, comme le roi quittait la chambre de la reine pour remonter dans la sienne, on lui annonça qu'il allait quitter la petite tour pour être transféré dans la grosse, qui serait désormais son logement. Il pressentait cette décision, mais il n'en fut pas moins très vivement affecté. Sa famille désolée cherchait à lire dans les yeux des municipaux quelle pouvait bien être la portée d'un ordre semblable et se demandait avec angoisse ce qu'on allait faire du roi. En ce moment Marie-Antoinette, au dire de sa fille, « perdit son courage et sa fermeté ordinaire ». Louis XVI s'éloigna tristement, et cette première séparation, qui en présageait de plus cruelles encore, fut une des épreuves les plus douloureuses que les prisonniers eussent subies dans le donjon du Temple.

30 *septembre*. — Marie-Antoinette avait passé toute la nuit à se lamenter dans les bras de sa belle-sœur et de sa fille. Le matin, quand elle vit Cléry, elle lui fit mille questions sur le roi. Puis, s'adressant aux muni-

cipaux, elle les supplia de lui permettre d'être avec son époux, au moins pendant quelques instants du jour, au moins à l'heure des repas. Ce n'étaient plus des plaintes, ce n'étaient plus des larmes, c'étaient des cris de douleur. Marie-Antoinette avait refusé de déjeuner. Les municipaux craignirent peut-être qu'en se laissant mourir de faim elle ne privât la guillotine d'une de ses plus illustres victimes. « Eh bien, dit l'un d'eux, ils dîneront ensemble aujourd'hui ; mais, comme notre conduite est subordonnée aux arrêtés de la Commune, nous ferons demain ce qu'elle prescrira. » A la pensée de revoir Louis XVI, la reine, ses enfants, Madame Élisabeth, levèrent les mains au ciel, en signe de reconnaissance. Quelques municipaux ne purent retenir leurs larmes (ce sont les seules que Cléry ait jamais vu répandre au Temple). L'un d'eux, le savetier Simon, futur geôlier de Louis XVII, dit assez haut, se reprochant à lui-même je ne sais quel mouvement de sensibilité involontaire : « Je crois que ces scélérates de femmes me feraient pleurer ».

La famille royale espérait à peine revoir Louis XVI. Quand elle sut qu'elle allait pouvoir se jeter dans ses bras, elle tressaillit. Avec quel empressement descendit-elle l'escalier de la petite tour et gravit-elle l'escalier de la grosse tour, où le roi l'attendait au deuxième étage ! En se retrouvant tous réunis, les prisonniers eurent un éclair de joie. Ils dînèrent ensemble. Mais les municipaux ne cessaient de les surveiller, leur ordonnant de ne jamais parler que tout haut et en français. Un de ces hommes s'étant aperçu que Madame Élisabeth avait parlé bas à son frère, le lui reprocha avec violence. Après le dîner, on fit voir à Marie-Antoinette le logement qu'on lui préparait dans la grosse tour,

au-dessus de celui de son mari. Elle pria les ouvriers d'achever promptement leur travail, qui pourtant ne fut terminé qu'au bout de trois semaines. La reine, ses enfants et sa belle-sœur continuèrent, en attendant, à demeurer dans la petite tour ; mais on leur permit, avant leur installation dans la grosse tour, d'y venir chaque jour prendre leurs repas avec Louis XVI.

7 *octobre*. — Manuel, accompagné de municipaux, monta dans la chambre de Louis XVI. Il eut avec le roi la conversation suivante relatée dans le Journal de Cléry :

Manuel. — Comment vous trouvez-vous ? Avez-vous ce qui vous est nécessaire ?

Le Roi. — Je me contente de ce que j'ai.

Manuel. — Vous êtes sans doute instruit des victoires de nos armées, de la prise de Spire, de celle de Nice et de la conquête de la Savoie ?

Le Roi. — J'en ai entendu parler, il y a quelques jours, par un de ces messieurs qui lisait le journal du soir.

Manuel. — Comment ! N'avez-vous donc pas les journaux qui deviennent si intéressants ?

Le Roi. — Je n'en reçois aucun.

Manuel (*s'adressant aux municipaux*). — Il faut, Messieurs, donner tous les journaux à Monsieur. (*S'adressant au roi*.) Les principes démocratiques se propagent ; vous savez que le peuple a aboli la royauté et adopté le gouvernement républicain ?

Le Roi. — Je l'ai entendu dire et je fais des vœux pour que les Français trouvent le bonheur que j'ai toujours voulu leur procurer.

Manuel. — Vous savez aussi que l'Assemblée na-

tionale a supprimé tous les ordres de chevalerie ; on aurait dû vous dire d'en quitter les décorations ; rentré dans la classe des autres citoyens, il faut que vous soyez traité de même ; au reste, demandez tout ce qui vous est nécessaire, on s'empressera de vous le procurer.

Le Roi. — Je vous remercie, je n'ai besoin de rien.

La députation s'étant retirée, Louis XVI dit à Cléry : « Vous avez entendu ces Messieurs ; vous ôterez ce soir mes ordres de dessus mes habits ».

8 *octobre.* — Cléry (*en habillant le roi*). — Sire, j'ai enfermé les croix et les cordons, quoique Manuel m'ait fait entendre qu'il conviendrait de les envoyer à la Convention.

Le Roi. — Vous avez bien fait.

Ainsi plus de couronne, plus d'épée, plus de croix, bientôt plus de tête.

Pendant quelques jours, les journaux arrivèrent au Temple. Mais on ne tarda pas à les y interdire de nouveau. On n'y laissait entrer par exception que ceux qui contenaient contre les augustes captifs quelque menace tout particulièrement atroce. Alors la feuille hideuse traînait, comme par mégarde, sur un meuble. Les prisonniers la lisaient sans colère. Rien ne les étonnait plus. Louis XVI se contentait de dire : « Les Français sont bien malheureux de se laisser ainsi tromper ».

22 *octobre.* — Anniversaire rappelant une joie suprême et une douleur aussi grande que cette joie. Onze ans auparavant, jour pour jour, quelle ivresse, quels transports dans le château de Versailles ! Marie-An-

toinette venait de mettre au monde un fils. On voyait rire, pleurer alternativement. Des gens qui ne se connaissaient pas sautaient au cou les uns des autres. C'était à qui toucherait l'enfant, le berceau même. On n'avait pas osé dire d'abord à la reine que c'était un dauphin, pour ne pas lui causer une émotion trop vive. Les personnes de son entourage se composaient si bien le maintien, que la reine, ne trouvant autour d'elle que de la contrainte, crut que c'était une fille. « Vous voyez, dit-elle, comme je suis raisonnable, je ne vous demande rien. » Alors le roi lui dit les larmes aux yeux : « M. le Dauphin demande d'entrer ».

Cet enfant, dont la naissance avait été saluée par tant d'acclamations, tant de cantiques d'actions de grâces, a été l'image de la royauté agonisante, il est mort débile, rachitique, le 4 juin 1789, juste un mois après l'ouverture des états généraux, et, dans un an, presque jour pour jour, le 16 octobre 1793, les violateurs des tombes royales iront le déterrer à Saint-Denis, dans la journée et presque à l'heure même où sa mère montera sur l'échafaud.

Le mois d'octobre 1792 s'écoulait, et Marie-Antoinette attendait avec impatience le moment où elle logerait dans la grosse tour. Les malheureux se raccrochent si facilement à l'espérance, qu'un prisonnier se rassérène à l'idée d'un changement de prison, comme un malade à l'idée d'un changement de position sur son lit de douleur. Il semblait à la reine que, plus rapprochée de son mari, elle entrerait dans une période d'apaisement. Elle comptait donc les jours qui la séparaient encore de celui où elle s'installerait dans cette grosse tour du Temple, où elle devait, hélas ! passer des heures si cruelles.

26 *octobre.* — Les municipaux procédèrent enfin au transfèrement de Marie-Antoinette, de ses enfants et de Madame Élisabeth dans la grosse tour. La reine, accompagnée de sa famille, gravit les marches de l'escalier, qui était compris dans l'une des quatre tourelles. Après avoir passé, au second étage, devant le logement de son mari, elle arriva au troisième étage, où elle allait demeurer. Une porte de chêne s'ouvrait, puis une porte de fer. C'était là sa nouvelle prison, un peu plus de trente pieds carrés divisés en quatre pièces par des cloisons en planches.

L'installation dans la grosse tour du Temple devait être une joie. Ce fut une déception. Ce moment si vivement désiré, si impatiemment attendu, allait être l'occasion d'une nouvelle preuve d'hostilité contre la malheureuse reine. On lui enleva la garde de son fils, qui fut remis à Louis XVI. Dès le commencement de sa captivité, elle s'était habituée à lever le matin, à coucher le soir ce cher enfant. La nuit, dans ses insomnies si cruelles, elle le regardait dormir, et le paisible sommeil du fils consolait la mère de veilles remplies d'angoisses. Ce bonheur fut enlevé à Marie-Antoinette. Mais au moins elle avait encore l'autorisation de voir le dauphin dans la journée. Les persécuteurs procédaient avec gradation. Ils n'augmentaient que peu à peu la dose d'inquiétudes et de souffrances des captifs. C'était comme un feu qu'ils alimentaient avec soin pour le rendre chaque jour plus vif.

Enfin voilà les quatre prisonniers dans cette grosse tour du Temple, où Louis XVI restera jusqu'au 21 janvier 1793, jour de son supplice, Marie-Antoinette jusqu'au 2 août, jour de son départ pour la Conciergerie, Madame Élisabeth jusqu'au 9 mai, jour de

son départ pour cette même prison, Louis XVII jusqu'au 8 juin 1795, jour de sa mort, Madame Royale, jusqu'au 18 décembre 1795, jour de sa délivrance et de son départ pour l'Allemagne.

La grosse tour du Temple a été, de même que la petite tour, abattue en 1811. Il n'en reste pas une seule pierre, mais elle a laissé dans l'imagination des peuples une trace aussi profonde que si elle était encore debout, et rien n'est plus facile que de la reconstruire par la pensée. Les murailles s'en relèvent comme d'elles-mêmes, et on l'examine, étage par étage, pièce par pièce, depuis la base jusqu'au faîte, comme si le marteau des démolisseurs ne l'avait pas fait disparaître du sol où plane encore son souvenir. Elle se dresse devant nous, cette grosse tour, avec ses quatre tourelles rondes à chacun de ses côtés. Haute d'environ cent cinquante pieds, elle forme quatre étages voûtés et soutenus au milieu par un gros pilier. L'intérieur est d'environ trente-cinq pieds en carré. Le rez-de-chaussée ne forme qu'une vaste pièce. C'est là qu'à partir du mois de décembre se tiendront habituellement les municipaux qui ne seront pas de service dans le logement même du roi et de la reine. On appelle cette pièce la chambre du conseil. L'emplacement compris dans une des quatre tourelles qui sont aux angles est celui de l'escalier qui va jusqu'aux créneaux. On y a mis des guichets de distance en distance, au nombre de sept. Cet escalier conduit à chaque étage.

Répétition du rez-de-chaussée, le premier étage ne se compose aussi que d'une vaste pièce. Elle sert de corps de garde, et contient des lits de camp. Au milieu de la salle, autour du pilier, les armes se groupent en faisceaux.

Au second étage logent le roi, le dauphin et le valet de chambre Cléry. On entre dans leur appartement par l'escalier que contient la première tourelle, celle de gauche, et après avoir franchi deux portes, la première en bois de chêne fort épais, garnie de clous, la seconde en fer. Ce second étage se divise en quatre pièces. Il n'en comprenait d'abord qu'une, comme le rez-de-chaussée et le premier ; mais, au moyen de cloisons, on a formé quatre pièces distinctes. La première, c'est-à-dire la plus voisine de l'escalier, est une antichambre, d'où trois portes différentes conduisent séparément aux trois autres pièces. La seconde est à droite de la première, c'est la chambre de Louis XVI dans laquelle on a mis un lit pour le dauphin. La troisième est en face de l'antichambre ; c'est la salle à manger, qui en est séparée par une cloison en vitrage. La quatrième est en face de la chambre du roi ; c'est la chambre de Cléry.

Ces quatre pièces ont un faux plafond en toile. Les cloisons sont recouvertes d'un papier peint. Celui de l'antichambre représente des pierres de taille posées les unes sur les autres ; on dirait un décor d'intérieur de prison. Sur l'un des panneaux on distingue un placard écrit en grosses lettres : c'est la Déclaration des droits de l'homme, encadrée dans une bordure aux trois couleurs, au bas de laquelle on lit : an Ier de la république. Chacune des chambres est éclairée par une croisée, mais on a mis en dehors de gros barreaux de fer et des abat-jour ; les embrasures des fenêtres ont neuf pieds de profondeur.

En entrant dans la chambre de Louis XVI, par la porte qui la met en communication avec l'antichambre, on voit en face : la cheminée, avec cette inscription

sur les plaques de fonte : *Liberté*, *Egalité*, *Propriété*, *Sûreté* ; à gauche, le lit de Louis XVI et, à ses pieds, le petit lit de sangle du dauphin ; à droite : la croisée, et, tout près de la croisée, la tourelle, avec ses murs enduits de plâtre et revêtus d'une peinture gris de lin. De cette petite tourelle, contiguë à sa chambre, Louis XVI a fait son oratoire ; c'est là qu'il doit passer tant d'heures dans la méditation et la prière.

Examinons maintenant le troisième étage où logent la reine et les princesses. C'est la reproduction du second. L'antichambre, placée juste au-dessus de celle de l'appartement du roi, y est également précédée de deux portes, l'une de chêne, l'autre de fer. Le papier y représente aussi des pierres de taille superposées. Une porte met cette antichambre en communication avec la chambre de la reine, placée au-dessus de celle du roi. En entrant par cette porte, on trouve à main gauche le lit de Marie-Antoinette, lit à colonnes en damas vert, occupant la même place que le lit de Louis XVI au second étage, et la couchette à deux dossiers où repose Madame Royale ; en face, la cheminée avec une petite glace de quarante-cinq pouces sur trente-six, et une pendule représentant, comme par une ironie du sort, la Fortune et sa roue ; à main droite, une croisée grillée et masquée par un soufflet, d'où un jour sombre et sans soleil descend sur le carrelage à petits carreaux, sur le papier aux zones vertes et bleues, d'un ton pâle, et, tout près de la croisée, la tourelle, qui sert de cabinet de toilette, au-dessus de l'oratoire du roi. A gauche de la chambre de la reine, au-dessus de celle de Cléry, est la chambre de Madame Élisabeth. La quatrième pièce, au-dessus de la salle à manger du second étage, est la chambre du

geôlier Tison. Au troisième étage, les municipaux se tiennent dans l'antichambre, et y passent la nuit.

Le quatrième étage, ne devant être occupé par personne, est resté dans sa nudité. Il ne contient qu'une vaste salle.

Entre les créneaux et le toit il existe une galerie qui sert quelquefois de promenade. Mais les entredeux des créneaux vont être garnis de planches et de jalousies sans treillis, qui empêcheront les promeneurs de voir et d'être vus.

Voilà cette tour du Temple, avec son nom prédestiné ! Oui, ce fut véritablement un temple, un sanctuaire, le sanctuaire de la douleur, de la résignation, du pardon des injures. Ah ! pourquoi l'a-t-on démolie ? Pourquoi l'homme, plus rongeur que le temps, *tempus edax*, *homo edacior*, se plaît-il à détruire des monuments qui étaient un sujet de réflexions si graves, d'enseignements si austères ? On aurait eu tant d'émotion à gravir l'escalier que Louis XVI descendit pour se rendre à l'échafaud, et Marie-Antoinette pour aller à la Conciergerie ; à pénétrer dans les chambres remplies de pathétiques souvenirs, à regarder les deux pendules qui sonnèrent aux captifs des heures si lugubres, à s'identifier avec leurs souffrances, sur la place même de leur calvaire ; à s'agenouiller dans la petite tourelle où le roi martyr priait avec tant de ferveur, et où il se confessa si pieusement avant de partir pour le supplice. Pourquoi le marteau des démolisseurs a-t-il fait disparaître ces pierres qui étaient des reliques, ce donjon séculaire qui était un lieu sacré ?

IV

LE MOIS DE NOVEMBRE

1er *novembre, jour de la Toussaint.* — On avait refusé de laisser dire la messe au Temple, même les jours de fête. Mais Louis XVI s'était fait acheter par Cléry un livre d'heures, et lisait, lui et sa famille, les offices. L'évangile du jour de la Toussaint lui apportait une grande consolation, parce qu'il s'appliquait à son sort. C'est celui du sermon sur la montagne. « Bienheureux ceux qui pleurent parce qu'ils seront consolés... Bienheureux ceux qui sont pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu... Vous serez heureux lorsqu'à cause de moi les hommes vous chargeront d'injures, qu'ils vous persécuteront, et qu'ils diront faussement toute sorte de mal de vous. Réjouissez-vous, et faites éclater votre joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le ciel. » Il était nécessaire à Louis XVI de se fortifier ce jour-là même par la grâce divine, car il allait recevoir la visite humiliante d'une députation de conventionnels, au nombre desquels était Drouet, l'homme de Varennes, la cause de tous les maux de la famille royale. Ces hommes lui dirent : « Comment êtes-vous traité ? Vous donne-t-on

les choses nécessaires ? — Je ne me plains de rien, répondit-il ; je demande seulement qu'on nous fasse parvenir du linge et d'autres vêtements dont nous avons le plus grand besoin. » Drouet s'assit auprès de la reine. Elle tressaillit. Il lui apparaissait comme le mauvais génie de la royauté. Si la famille royale était prisonnière, si elle apercevait déjà la plate-forme de la guillotine, c'était à cause de ce personnage. Sans lui tout aurait été sauvé, et par lui tout était perdu. Un autre jour, Drouet revint seul au Temple. Il demanda à Marie-Antoinette si elle n'avait pas de plaintes à former. La reine ne répondit même pas. Rien de plus majestueux que ce silence.

2 *novembre*, *Commémoration des morts*. — C'était l'anniversaire de la naissance de Marie-Antoinette. Ce jour-là elle avait trente-sept ans. Elle était née le 2 novembre 1755, jour du tremblement de terre de Lisbonne. La date, la catastrophe, lui parurent toute sa vie avoir été de fâcheux présages. Superstitieuse comme les princesses allemandes, elle avait toujours eu l'imagination frappée par les pressentiments. Un soir, au commencement de la Révolution, trois bougies qui étaient à sa toilette s'éteignirent tout à coup, pendant qu'elle parlait à Mme Campan : « Ah ! dit-elle, le malheur peut rendre superstitieuse, et si cette quatrième bougie s'éteint comme les autres, rien ne pourra m'empêcher de regarder cela comme un sinistre présage. » La quatrième bougie s'éteignit, et la reine en fut si effrayée qu'elle n'en dormit pas de la nuit. Plusieurs années auparavant, lorsqu'elle était encore dauphine, son portrait fut montré par sa mère à Gassner, le fameux thaumaturge. « Mon Antoinette

sera-t-elle heureuse ? » dit l'impératrice. Gassner, qui pâlissait, garda le silence. Pressé de nouveau par Marie-Thérèse, il répondit : « Madame, il est des croix pour toutes les épaules ». Pauvre reine, quelles réflexions ne devait-elle pas faire, dans sa prison du Temple, le 2 novembre 1792, anniversaire de sa naissance, jour des morts ! Que serait-elle devenue le 2 novembre de l'autre année ?

6 *novembre.* — Après le dîner, la famille royale entendit un tumulte au dehors. Elle écouta aux fenêtres. La foule envahissait les abords du Temple. « C'était, a dit la fille de Louis XVI, un grand bruit de gens qui demandaient la tête de mon père et de ma mère, ayant la cruauté de venir crier cela sous nos fenêtres. » A chaque rumeur, à chaque mouvement de la foule, les prisonniers se rappelaient la princesse de Lamballe et se demandaient si c'étaient les massacres de septembre qui recommençaient.

Cependant rien n'était changé encore à leur vie. Tous les matins le roi se levait à sept heures et restait en prière jusqu'à huit. A neuf heures, il descendait au second étage, pour y déjeuner en famille. De onze heures à midi avait lieu la récréation du dauphin. A midi, les captifs allaient tous quatre dans le jardin, tel temps qu'il fit, parce que la garde qui se relevait à cette heure-là voulait les voir, pour s'assurer de leur présence. Après dîner, Louis XVI et Marie-Antoinette jouaient au tric-trac ou au piquet, ou, pour mieux dire, faisaient semblant de jouer, afin de pouvoir échanger quelques mots. A quatre heures, la reine remontait avec les princesses, et emmenait avec elle son fils, tandis que le roi faisait une courte sieste. A six heures, le

dauphin redescendait dans la chambre de son père, qui lui donnait des leçons jusqu'à l'heure du souper. Après le souper, à neuf heures, la reine déshabillait l'enfant avec rapidité, et le mettait au lit dans la chambre du roi, puis elle remontait au troisième étage avec les princesses, laissant Louis XVI, qui ne se couchait qu'à onze heures. Marie-Antoinette faisait beaucoup de tapisserie et s'occupait de l'éducation de sa fille. Madame Élisabeth lisait de nombreux livres de piété, et souvent la reine la priait de lui en faire tout haut la lecture.

Louis XVI lisait aussi beaucoup. Ses ouvrages de prédilection au Temple étaient les œuvres de Montesquieu et de Buffon, le Tasse en italien, l'*Histoire d'Angleterre* de Hume, en anglais, surtout l'*Imitation de Jésus-Christ* en latin. Ce livre sublime était pour son âme toute chrétienne une source de consolations ineffables. Il s'habituait ainsi à vivre de la vie intérieure, à s'apprendre la résignation et le pardon des injures, à écouter dans le silence et la paix du cœur, les paroles fortifiantes des dialogues entre Jésus-Christ et le fidèle.

« Jésus-Christ. — Mon fils, si vous voulez posséder la vie bienheureuse, méprisez la vie présente. Si vous voulez être élevé dans le ciel, humiliez-vous sur la terre. Si vous voulez régner avec moi, portez la croix avec moi, car les seuls serviteurs de la croix trouvent le chemin de la béatitude et de la vraie lumière.

Le Fidèle. — Seigneur Jésus, puisque vous avez vécu dans la souffrance et le mépris du monde, faites-moi la grâce de vous imiter et d'être aussi méprisé du monde. » (*Imitation de Jésus-Christ*, l. III, chap. LVI.)

Le roi martyr écoute la voix de son divin Maître.

« Quel mal peut vous faire un homme par des paroles ou des outrages ?

« Il se nuit plus qu'à vous et, quel qu'il soit, il ne pourra se soustraire à la justice de Dieu.

« Ayez Dieu devant les yeux ; évitez les contestations et les plaintes.

« Que si vous paraissez succomber maintenant et souffrir une confusion que vous n'avez pas méritée, n'en murmurez point, et ne diminuez pas votre couronne par votre impatience ; mais levez plutôt les yeux au ciel vers moi, qui puis vous délivrer de toute confusion et de toute injure, et rendre à chacun selon ses œuvres. » (*Ibid.*, l. III, chap. XXXVI.)

Et le prisonnier du Temple dit comme l'âme fidèle : « Seigneur, mon Dieu, il n'est point d'amis qui puissent me servir, point de protecteurs qui me soutiennent, ni de sages qui m'éclairent, ni de livres qui me consolent, ni de trésors qui me délivrent, ni de retraite qui me mette en sûreté, si vous-même ne m'assistez, si vous ne me secourez, si vous ne me fortifiez, si vous ne me consolez. » (*Ibid.*, l. III, chap. LIX.)

Maintenant Louis XVI est prêt à supporter toutes les épreuves. Il ne craint rien.

22 *novembre.* — Louis XVI tomba malade. Il supporta la maladie avec la même patience que la captivité. Il se souvenait des paroles de l'Apôtre : « Il n'y a aucune proportion à établir entre les souffrances de cette vie et la gloire qui doit un jour se révéler en nous... Ce qui n'est aujourd'hui que le bref et faible effort d'une tribulation passagère opère en nous pour jamais un poids incommensurable et indescriptible de gloire éternelle ». Le martyr s'exerçait par la maladie

au supplice. On lui permit de consulter M. Le Monnier, son médecin. « Il serait difficile, a dit Cléry, de peindre la douleur de ce respectable vieillard, lorsqu'il vit son maître. » Comme il se tenait debout, pendant que plusieurs municipaux étaient assis, le chapeau sur la tête, le roi l'engagea à prendre un siège, ce qu'il refusa par respect. Les commissaires en murmurèrent tout haut.

La maladie de Louis XVI dura une semaine environ. Le dauphin, qui continuait à coucher dans la chambre de son père et que les municipaux n'avaient pas voulu faire transférer dans celle de la reine, eut la fièvre. Marie-Antoinette en ressentit d'autant plus d'inquiétude qu'elle ne put obtenir, malgré les plus vives insistances, de passer la nuit auprès de son fils. Elle-même fut malade, ainsi que les deux princesses. Il était dit qu'aucun genre de souffrance ne manquerait au Temple.

29 *novembre*. — Jour anniversaire de la mort de l'impératrice Marie-Thérèse. Il y avait douze ans que la grande souveraine était morte. A partir de ce moment Marie-Antoinette, sans guide au milieu des écueils, sans boussole sur une mer orageuse, n'avait plus eu personne pour la sauver de l'abîme. A nous tous qui n'avons plus de mère combien de fois n'est-il pas arrivé d'invoquer, au milieu de nos épreuves, la chère morte qui avait l'habitude de nous consoler ou de nous défendre ! Les souvenirs d'enfance, la poésie intime du sol natal, les joies patriarcales de la Burg, les ombrages de Schœnbrunn, les lacs de Luxembourg, le peuple autrichien si loyal et si bon, le tendre dévouement d'une mère, femme de génie et femme de cœur, tout cela revenait à la pensée

de la prisonnière, rêveuse et attendrie. Marie-Thérèse, à sa dernière heure, avait eu le pressentiment des catastrophes qui allaient accabler sa fille. Lorsqu'à son lit de mort elle bénit nommément ceux de ses fils et celles de ses filles qui ne se trouvaient point là, elle ne prononça qu'avec des sanglots et un tremblement dans la voix le nom de Marie-Antoinette. Ah ! pourquoi la grande impératrice n'avait-elle pas vécu plus longtemps ? Elle qui était si habile, si prévoyante, si énergique ; elle qui, de Vienne, veillait sur Versailles ; elle qui était, de loin comme de près, la protectrice, la conseillère, le bon génie de sa fille, pourquoi lui manquait-elle, au moment même où son expérience, son appui, son intervention lui étaient indispensables ? Si la grande souveraine vivait, Marie-Antoinette ne serait pas au Temple, Marie-Antoinette ne monterait pas sur l'échafaud. La femme qui avait sauvé un empire aurait pu sauver son enfant.

V

LE MOIS DE DÉCEMBRE

Le mois de décembre fut beaucoup plus triste que le mois précédent. Plus les catastrophes approchaient, plus la captivité devenait douloureuse. L'abîme des humiliations et des souffrances se creusait chaque jour davantage.

6 *décembre.* — Cléry avait appris le matin que Louis XVI serait conduit le mardi suivant à la Convention et que son procès allait commencer. Le soir, en le déshabillant, il lui en donna la nouvelle ; il lui fit même pressentir qu'on avait le projet de le séparer de sa famille pendant le procès ; il ne restait plus que quatre jours pour se concerter avec la reine et découvrir quelque manière de correspondre. Un municipal survint, Cléry ne put en dire davantage.

7 *décembre.* — Le matin, Louis XVI, en déjeunant avec sa famille, trouva moyen de faire connaître à la reine la funeste nouvelle. Quelques instants après, un municipal, à la tête d'une députation de la Commune, vint lire au roi un arrêté qui ordonnait d'ôter

aux détenus « couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et tous autres instruments tranchants dont on prive les prisonniers présumés criminels, et d'en faire la plus exacte recherche tant sur leurs personnes que dans leurs appartements. » On se plaisait à insulter ainsi les prisonniers en feignant de les croire capables d'un suicide. L'odieuse et ridicule prescription fut strictement exécutée. « Ces pincettes que je tiens en main, dit Louis XVI, ne sont-elles pas aussi un instrument tranchant ? » Marie-Antoinette n'eut plus même de ciseaux : on vit une reine de France, qui, reprisant son linge, cassait son fil avec ses dents.

Au moment du dîner, il s'éleva une contestation entre ces commissaires. Les uns s'opposaient à ce que la famille royale se servît de fourchettes et de couteaux, d'autres consentaient à laisser les fourchettes ; enfin il fut décidé qu'on se bornerait à enlever les couteaux et les fourchettes à la fin de chaque repas.

11 *décembre, cinq heures du matin.* — On entendait battre la générale dans tout Paris. De la cavalerie et de l'artillerie entrèrent dans le jardin du Temple. Les prisonniers étaient plongés dans la plus cruelle anxiété.

Neuf heures. — Le roi et le dauphin montèrent au troisième étage pour y déjeuner avec la reine et les princesses. Les municipaux les surveillaient plus rigoureusement que jamais. Cléry en a fait la remarque, ce tourment continuel pour la famille royale de ne pouvoir se livrer à aucun abandon, à aucun épanchement, au moment où tant de craintes devaient l'agiter, était une des jouissances, un des raffinements de leurs geôliers.

Dix heures. — Le roi quitta la reine et les princesses. Leurs regards exprimaient ce qu'ils ne pouvaient se dire. Le dauphin descendit, comme les autres jours, avec son père, et le supplia de faire avec lui, comme à l'ordinaire, une partie de siam. Le père, malgré sa triste situation, ne refusa point. Deux fois, en jouant, l'enfant ne put aller au delà du nombre seize :

— Toutes les fois, dit-il, que j'ai ce point de seize, je ne peux gagner la partie.

Le roi sourit tristement.

Onze heures. — Pendant que Louis XVI donnait une leçon de lecture au dauphin, deux municipaux entrèrent et dirent au roi qu'ils venaient chercher l'enfant pour le conduire à sa mère. Louis XVI voulut savoir le motif de cet enlèvement, on ne lui répondit pas, et on emmena le dauphin.

Une demi-heure après, un municipal rentra dans la chambre de Louis XVI. Il le trouva rêveur, la tête appuyée dans l'une de ses mains.

Le Roi. — Que me voulez-vous ?

Le Municipal. — Je craignais que vous ne fussiez incommodé.

Le Roi. — Je vous suis obligé ; mais la manière dont on m'enlève mon fils m'est infiniment sensible.

Le municipal ne répondit pas et se retira.

Une heure. — Louis XVI vit entrer dans sa chambre Cambon, maire de Paris, Chaumette, procureur de la Commune, Coulombeau, secrétaire-greffier, Santerre, commandant de la garde nationale et, à leur suite, des aides de camp et des municipaux.

Cambon. — Je viens vous chercher pour vous conduire à la Convention, en vertu d'un décret dont le secrétaire de la Commune va vous donner lecture.

Coulombeau lut le décret qui portait que « Louis Capet serait traduit à la barre de la Convention nationale ».

Le Roi. — Capet n'est pas mon nom, c'est le nom d'un de mes ancêtres. J'aurais désiré que les commissaires m'eussent laissé mon fils pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre ; au reste, ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois. Je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main.

Puis il prit son chapeau et partit.

Qu'allait-il se passer ? Louis XVI avait-il quitté le Temple ? S'il en était sorti, y reviendrait-il sain et sauf ? Le changerait-on de prison ? Serait-il condamné tout de suite ? Sa famille le reverrait-elle encore ? Quelle serait la fin de cette fatale journée ? Autant de questions que la reine se posait avec angoisse. « Nous étions, a dit Madame Royale, dans une inquiétude qu'il est impossible d'exprimer. Ma mère avait tout tenté auprès des municipaux qui la gardaient pour apprendre ce qui se passait ; c'était la première fois qu'elle daignait les questionner. »

Comme le dîner fut triste ! Quel chagrin de voir vide la place du roi !

Après le dîner, pendant que la reine causait avec un municipal, Cléry entra dans la chambre de Madame Élisabeth, et eut avec elle quelques instants d'entretien.

Cléry. — La Commune a arrêté de séparer le roi de sa famille. Je crains que cette séparation n'ait lieu ce soir même ; à la vérité, la Convention n'a encore rien décidé, mais le maire est chargé d'en faire la demande, et sans doute il l'obtiendra.

Madame Élisabeth. — La reine et moi, nous nous attendons à tout et nous ne nous faisons aucune illusion sur le sort que l'on prépare au roi. Il mourra victime de sa bonté et de son amour pour son peuple, au bonheur duquel il n'a cessé de travailler depuis son avènement au trône. Qu'il est cruellement trompé, ce peuple ! La religion du roi et sa grande confiance dans la Providence le soutiendront dans cette cruelle adversité... Cléry, vous allez rester seul près de mon frère ; redoublez, s'il est possible, de soins pour lui ; ne négligez aucun moyen de nous faire parvenir de ses nouvelles ; mais pour tout autre objet ne vous exposez pas, car alors nous n'aurions plus personne à qui nous confier... Avez-vous entendu parler de la reine ? Hélas ! que pourrait-on lui reprocher ?

Cléry. — Non, Madame, mais que peut-on reprocher au roi ?

Madame Élisabeth. — Oh ! rien, non, rien ; mais peut-être regardent-ils le roi comme une victime nécessaire à leur sûreté : la reine, au contraire, et ses enfants ne seraient pas un obstacle à leur ambition.

Cléry. — Sans doute, le roi ne sera condamné qu'à la déportation ; j'en ai entendu parler. L'Espagne n'ayant pas déclaré la guerre, il est vraisemblable qu'on y conduira le roi et sa famille.

Madame Élisabeth. — Je n'ai aucun espoir que le roi soit sauvé.

La journée s'avançait, et l'on continuait à ignorer au Temple ce qui se passait à la Convention.

Six heures du soir. — Les commissaires firent descendre Cléry au rez-de-chaussée où se tenait le conseil, et lui lurent un arrêté de la Commune qui lui ordonnait de ne plus avoir aucune communication avec les

princesses et avec le dauphin, parce qu'il était destiné à ne servir que Louis XVI.

Six heures et demie. — Revenant de la Convention, le roi rentra au Temple. Il aurait voulu monter jusqu'au troisième étage où sa famille l'attendait, mais il dut s'arrêter au second. Sa première pensée à son retour était de revoir les siens. Les laisserait-on descendre, ou lui permettrait-on à lui-même de monter ? Quand il en fit la demande, avec quelle inquiétude n'attendait-il pas la réponse ! On lui dit : « Nous n'avons pas d'ordres ».

L'anxiété de la reine et des princesses allait croissant. Le roi était-il rentré ? Allaient-elles enfin pouvoir se jeter dans ses bras ?

Huit heures et demie. — Le roi soupa seul. Il demanda aux commissaires si sa famille ne descendrait pas. On ne fit aucune réponse. « Mais, au moins, dit Louis XVI, mon fils passera la nuit chez moi ? » Même silence.

Le prisonnier royal restait seul avec ses pensées. Quelle journée ! A la différence de Charles Ier, il n'avait point refusé de reconnaître le tribunal devant lequel il fut traduit. Il avait répondu à toutes les questions avec une douceur inaltérable. C'est Mme de Staël qui en a fait la remarque : « On est encore plus frappé du manque d'égards envers Louis XVI, pendant son procès, que de sa condamnation même. Quand le président de la Convention dit à celui qui fut son roi : « Louis, vous pouvez vous asseoir », on se sent plus d'indignation que lors même qu'on le voit accusé de forfaits qu'il n'avait jamais commis. Il faut être sorti de la poussière pour ne pas respecter de longs souvenirs, surtout quand le malheur les consacre ; et la vul-

garité, jointe au crime, inspire autant de mépris que d'horreur » (1).

Louis XVI était plus surpris qu'indigné. Il dit le soir à Cléry, qui le déshabillait :

— J'étais bien éloigné de penser à toutes les questions qui m'ont été faites.

Le dauphin était resté près de la reine. « Mon frère, a dit Madame Royale, passa la nuit chez elle ; il n'avait pas de lit ; elle lui donna le sien, et resta toute la nuit debout, dans une douleur si morne, que nous ne voulions pas la quitter, ma tante et moi. »

12 *décembre.* — Le matin, Marie-Antoinette redemanda, avec instances, à voir Louis XVI et à lire les journaux qui rendaient compte du procès. On le lui refusa. Un étage seul la séparait de son mari, et cet étage, il lui était absolument interdit de le monter. Etre à la fois si près et si loin, quel supplice !

Voilà donc le malheureux roi séparé de sa famille ! Sa famille, il ne la reverra plus que dans trente-neuf jours, une fois, une seule fois, la veille de son supplice. Adieu donc aux consolations et aux joies de la terre. Le monde n'est plus rien, le ciel est tout. « Que cette vie est trompeuse, a dit saint François de Sales, et que ses consolations sont courtes ! Elles paraissent en un moment, et un autre moment les emporte. Petit à petit, Dieu nous sèvre des contentements de ce monde, et il nous attire de cette sorte au ciel. »

Isolé de sa famille, le prisonnier s'habituait de plus en plus à sa petite tourelle, cette sorte d'oratoire où il se recueillait, où il méditait, où il priait. C'était pour

(1) Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française.*

lui ce qu'est la cellule du religieux dans l'*Imitation*. « La cellule fidèlement gardée devient douce à la longue ; mal gardée, elle n'engendre que dégoût et ennui. Si dès les commencements, tu la cultives et tu la gardes avec constance, elle deviendra bientôt pour toi une amie bien-aimée. » (L. I, c. xx.)

Il trouvait, dans le silence de ce réduit, des livres pour l'édifier, un crucifix pour lui promettre l'avenir. Il lisait de plus en plus l'*Imitation de Jésus-Christ*, ce livre sublime qu'on ne peut ouvrir au hasard, sans tomber précisément sur la page appropriée à son âme ; l'*Imitation*, ce livre de ceux qui souffrent, de ceux qui ont besoin de se recueillir, de rentrer du dehors au dedans, *ab exterioribus ad interiora*.

Louis XVI n'était troublé dans ses méditations que par les soins de son procès. Dans la journée du 12 décembre, une députation de quatre conventionnels lui apporta le décret qui l'autorisait à choisir un conseil. Il déclara qu'il choisissait M. Target, ou, à son défaut, M. Tronchet, ou tous les deux, si la Convention y consentait.

13 *décembre*. — La même députation revint au Temple. Elle dit au roi que M. Target avait refusé d'être son conseil, et qu'on avait envoyé chercher M. Tronchet. Elle lut plusieurs lettres adressées à la Convention par MM. Sourdat, Huet, Guillaume et Lamoignon de Malesherbes, qui demandaient tous l'honneur de défendre Louis XVI. Le roi accepta les offres de M. de Malesherbes.

14 *décembre*. — M. Tronchet eut une conférence avec Louis XVI. Le même jour, M. de Malesherbes fut

introduit à la tour. « Le roi, nous dit Cléry, courut au-devant de ce respectable vieillard qu'il serra tendrement dans ses bras, et cet ancien ministre fondit en larmes à la vue de son maître, soit qu'il se rappelât les premières années de son règne, soit plutôt qu'il n'envisageât dans ce moment que l'homme vertueux aux prises avec le malheur. »

15 *décembre.* — Le roi reçut la réponse relative à sa famille. Le décret portait en substance que la reine et Madame Élisabeth ne communiqueraient point pendant le procès ; que ses enfants viendraient près de lui s'il le désirait, mais à condition qu'ils ne pourraient plus voir leur mère ni leur tante qu'après le dernier interrogatoire.

— Vous voyez, dit le malheureux père à Cléry, la cruelle alternative où ils viennent de me placer ; je ne puis me résoudre à avoir mes enfants avec moi ; pour ma fille, cela est impossible et, pour mon fils, je sens tout le chagrin que la reine en éprouverait ; il faut donc consentir à ce nouveau sacrifice.

Louis XVI s'immola une fois de plus. Il répondit que quelque plaisir qu'il eût à voir ses enfants, la grande affaire qu'il avait ne lui permettait pas de s'occuper de son fils, et que sa fille ne pouvait quitter Marie-Antoinette. On monta le lit du dauphin au troisième étage dans la chambre de la reine.

Louis XVI ne voulut plus descendre dans le jardin.

— Je ne peux me résoudre à sortir seul, dit-il, la promenade ne m'était agréable qu'autant que j'en jouissais avec ma famille.

Marie-Antoinette ne pouvait se consoler de cette séparation. Il y avait des moments où la parole expi-

rait sur ses lèvres, où elle regardait ses enfants avec un air de profonde compassion, qui les faisait tressaillir ; des nuits où elle restait debout, morne, immobile, comme la statue de la douleur. A d'autres instants, elle s'agitait, en proie à une sorte de fièvre ; son sang bouillonnait dans ses veines ; elle se parlait tout haut à elle-même : elle demandait quelle loi, quel code permettait d'arracher le mari à sa femme, le père à ses enfants. Cette infranchissable barrière, ces verrous placés entre elle et Louis XVI l'indignaient. Comme elle aurait voulu briser ces portes de chêne et de fer qui pesaient sur elles, pareilles au couvercle d'un sépulcre ! Cette perpétuelle incertitude sur le sort du roi la torturait. « Mon père, a dit Madame Royale, ne savait de nos nouvelles, et nous des siennes que par des municipaux, et encore bien difficilement. J'eus mal au pied et mon père, l'ayant su, s'en affligea avec sa bonté ordinaire, et s'informa avec soin de mon état. Ma famille trouva dans cette Commune quelques hommes charitables qui, par leur sensibilité, adoucirent ses tourments ; ils assuraient ma mère que mon père ne périrait pas, et que son affaire serait renvoyée aux assemblées primaires, qui le sauveraient certainement. Hélas ! ils s'abusaient eux-mêmes ou, par pitié, ils cherchaient à tromper ma mère. »

19 *décembre.* — Le roi dit à Cléry, devant quelques municipaux :

— Il y a quatorze ans, vous avez été plus matinal qu'aujourd'hui. C'était le jour où naquit ma fille. Aujourd'hui, son jour de naissance, être privé de la voir !

Et des larmes coulèrent de ses yeux. La parole de Dante est-elle vraie ? Est-il exact qu'il n'y ait pire

douleur qu'un souvenir heureux dans les jours d'infortune ?

Quatorze années auparavant, le 19 décembre 1778, la naissance du premier enfant de la reine, cet événement attendu avec tant d'impatience, tant d'émotion dans la France tout entière, avait été une si grande joie ! Quelle animation ce jour-là au château de Versailles ! Dans cette chambre où étaient mortes deux reines et deux dauphines, où étaient nés deux rois, Philippe V et Louis XVI, et treize princes et princesses du sang, Marie-Antoinette mettait douloureusement au monde cette future orpheline du Temple dont les destinées devaient être si pathétiques... Un instant après l'accouchement, la reine fut dans le plus grand péril. Le sang se porta soudain à la tête ; elle perdit connaissance ; on la croyait morte. Aussi, quand elle revint à elle, quand elle rouvrit les yeux, quand elle fut sauvée, quelle explosion, quel délire d'allégresse ! On s'embrassait, on pleurait, on remerciait Dieu avec transport. Mme Campan n'a-t-elle pas eu raison de dire, en se rappelant ces épanchements de bonheur : « Combien de fois j'ai pensé à cette impénétrable et salutaire obscurité qui nous dérobe la connaissance de l'avenir ! Si, dans l'ivresse de notre joie, une voix céleste, dévoilant l'ordre secret de la destinée, nous eût crié : Ne bénissez pas cet art des humains qui ramène à la vie, pleurez plutôt sur son retour dans un monde funeste et cruel pour l'objet de ses affections. Ah ! laissez-la le quitter honorée, chérie, regrettée. Vous verserez hautement des pleurs sur sa tombe, vous pourrez la couvrir de fleurs... Un jour viendra où toutes les furies de la terre, après avoir percé son cœur de mille dards empoisonnés, après avoir gravé

sur ses traits nobles et touchants les signes prématurés de la décrépitude, la livreront à des supplices qui n'existent pas même pour les criminels, et vous précipiteront dans le gouffre avec elle, si vous laissez échapper le plus léger mouvement de compassion à l'aspect de tant de cruautés ». Mais,le 19 décembre 1778 quel prophète de malheur aurait pu, sans être taxé de folie, présager un pareil avenir ? Louis XVI présenta l'enfant à la reine. Elle la pressa sur son sein, et, la couvrant de baisers : « Pauvre petite, s'écria-t-elle, vous n'étiez pas désirée, mais vous n'en serez pas moins chère. Un fils eût plus particulièrement appartenu à l'État ; vous aurez tous mes soins, vous partagerez mon bonheur, et vous adoucirez mes peines ». Marie-Antoinette se rappelait tout cela au Temple, le 19 décembre 1792. Les pressentiments de son cœur maternel ne l'avaient point trompée. Sa fille chérie avait partagé le bonheur de la reine, et maintenant elle adoucissait les peines de la captive.

25 *décembre.* — Noël, jour du salut du monde, jour d'allégresse, de rédemption pour toute la chrétienté ! Quelle tristesse de la passer ainsi, cette belle fête, sans les cérémonies de l'Église, sans la voix de l'orgue, sans le chant des prêtres à la chasuble d'or ! Il retentissait, si joyeux, sous les voûtes de la chapelle du château de Versailles, au milieu des lumières et de l'encens, le cantique *Adeste fideles, lœti, triumphantes. Venite in Bethleem, Venite, adoremus Dominum* ! Hélas ! où sont-ils maintenant les fidèles de l'Église, les fidèles de la royauté ?... Les prisonniers lisaient l'office du jour dans leur donjon. A travers la lecture des psaumes, ils croyaient entendre dans le lointain l'harmonie tant

aimée de leur chant ; et, à travers chaque mot des hymnes, leur imagination voyait briller l'éclat des cierges et de l'autel. Ce fut ce jour de Noël que Louis XVI choisit pour écrire son admirable testament, cette œuvre pathétique entre toutes, gravée sur le piédestal de sa statue à la chapelle expiatoire. Le lendemain, il devait se rendre à la Convention. Ne serait-il pas massacré en route ? Le laisserait-on revenir au Temple ? Dans le doute, il écrivit ces pages, qui ont tant fait pour la sanctification de sa mémoire et pour la confusion de ses bourreaux. Lamartine l'a dit : « Ce papier, empreint de ses tendresses, trempé de ses larmes, et bientôt de son sang, était l'irrécusable témoignage que sa conscience portait d'elle-même devant Dieu ».

Quel meilleur emploi le roi martyr pouvait-il faire de sa journée de Noël que d'écrire ce testament, le plus bel acte de sa vie, parce qu'il fut l'acte de son âme seule, ce testament où, suivant l'expression de Mme de Staël, chaque mot est une vertu ? Quelle déclaration royale, quel message de souverain vainqueur et tout-puissant eut jamais autant de majesté ? Ce n'est pas seulement à sa famille, ce n'est pas seulement à son peuple que Louis XVI parlait, c'est à l'humanité tout entière, à l'humanité à laquelle il enseignait le pardon des injures. Quelles paroles touchantes sur Marie-Antoinette : « Je recommande mes enfants à ma femme... Je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards sur la seule gloire solide et durable de l'éternité. Je prie ma

sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfants et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur. Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher. » Quelle noble exhortation au pauvre enfant qui allait s'appeler Louis XVII ! « Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve. » La faiblesse de Louis XVI se changeait ainsi en une force incomparable. Il était plus fort que la mort. Son agonie allait être sa glorification. Il avait pardonné, et, en pardonnant, il s'était vengé, malgré lui. Quand il eut terminé ce document impérissable, il se sentit justifié devant la postérité. Par la sublimité de sa douceur, il avait plaidé sa cause mieux que n'auraient pu le faire tous les avocats et tous les orateurs du monde. A partir de ce moment, il ne regretta plus rien, il ne craignit plus rien. Son âme immortelle était au-dessus de tous les orages. Le roi n'existait plus, le saint apparaissait. Aux ténèbres du Temple succédait un foyer d'incorruptible lumière. C'était un sanctuaire, ce n'était plus une prison.

26 *décembre.* — Louis XVI se rendit pour la seconde et dernière fois à la Convention, qui siégeait alors dans la salle du Manège, à l'angle actuel des rues de Rivoli et de Castiglione. Il pria les municipaux d'en prévenir a reine, afin qu'elle ne fût pas trop effrayée par le

bruit des tambours et le mouvement des troupes. Coulombeau devait écrire le lendemain, dans son rapport à la Commune : « Il faut que cet homme soit fanatisé, car il est impossible d'expliquer autrement comment l'on peut être aussi tranquille avec tant de sujets de craindre. Monté en voiture, il a pris part à la conversation, qui a été assez soutenue, sur la littérature, et spécialement sur quelques auteurs latins ».

Le plaidoyer de de Sèze fut magnifique, mais inutile. Le roi, qui était sorti du Temple à dix heures du matin, y rentra à cinq heures du soir.

— Etes-vous bien convaincus à présent, dit-il à ses trois défenseurs, qu'avant même que je fusse entendu, ma mort était jurée ?... Cette journée a tout fini pour moi, et c'est pour cela que vous me trouvez si calme. La lutte est terminée. Ils m'ont renvoyé au Temple, voulant prendre le temps de donner une apparence à leur décision judiciaire bien arrêtée. Je ne leur ai pas demandé, comme Charles Ier, par quelle autorité j'ai été amené devant eux ; mais je dis comme mon devancier : « Il y a longtemps qu'on m'a ôté toutes choses, « hormis celles qui me sont plus chères que la vie, savoir : ma conscience et mon honneur ».

Ce qui, au milieu de tant d'épreuves, affligeait le plus le roi, c'était d'être privé de la vue de sa famille, dont il n'était cependant séparé que par l'épaisseur d'un plafond. Mais, s'il ne pouvait pas l'apercevoir, il avait trouvé le moyen de lui faire parvenir quelques avis. Une sorte de fil invisible, mystérieux, dans le silence et l'obscurité de la nuit, mettait en communication les deux étages où se trouvaient les prisonniers. Une ficelle, ayant au bout un petit billet, glissait de la main de Louis XVI, dans l'abat-jour en forme d'en-

tonnoir qui garnissait la fenêtre de Marie-Antoinette, placée directement au-dessus de la sienne, et remontait ainsi du deuxième étage au troisième. A huit heures du soir, le roi se servit de ce moyen pour faire savoir à sa famille qu'il était revenu sain et sauf de la Convention.

27 *décembre.* — Louis XVI dit à ses défenseurs : — Que deviendrez-vous tous, mes amis ? Peut-être vous fera-t-on un crime de m'avoir défendu et consolé ! Quelle situation est la mienne ! Je laisse mon peuple égaré, ma patrie malheureuse ! ma famille prisonnière, mes amis menacés. Mon sang suffira-t-il pour apaiser la colère de Dieu ? Avec quelle joie j'en ferais le sacrifice, s'il devait rendre la paix, la concorde et la justice à la France !

31 *décembre.* — Anniversaire de la convocation des notables. Louis XVI dit à ses défenseurs :

— Il y a six ans qu'à pareil jour j'ai convoqué la première assemblée des notables, pour aviser avec elle au soulagement et à la liberté de mes peuples. Mon désir du bien a été méconnu. Mes intentions ont été mal comprises ou mal exécutées, les jours que je voulais heureux pour mon pays deviennent bien sombres ; cette année s'achève pour lui dans l'inquiétude, pour moi sous les verrous ! Et comment se passera celle qui commence demain ?

Tronchet, Malesherbes et de Sèze exprimèrent alors des souhaits, des espérances.

— Depuis longtemps, reprit le roi, je ne crois plus au bonheur, j'ai foi dans votre zèle et dans votre affection ; mais je n'ai d'espérance qu'en Dieu. L'année 1792 finissait.

VI

LES PREMIERS JOURS DE 1793

1er *janvier*. — L'année terrible commençait, l'année dont le nom seul siffle comme un serpent, dix-sept cent quatre-vingt-treize. Qui de nous, dans les jours d'épreuve, n'a pas connu de ces commencements d'année, où, par le contraste avec les beaux jours évanouis, par les vides qu'on regarde au foyer, par le regret, par la douleur, le cœur tressaille et se déchire ? Qui n'a pas ressenti cette impression sinistre de l'âme inquiète et tourmentée, de l'âme qui, au moment où une année tombe dans l'abîme, et où une autre année surgit, écoute avec une sorte d'oppression la pendule où les douze coups de minuit sonnent comme un glas funèbre ? Est-ce le regret du passé ? Est-ce la crainte de l'avenir ? Est-ce la mélancolie de la vie humaine, les larmes des choses ? comme dit le poète. Toutes nos misères, toutes nos angoisses se concentrent dans ce seul instant. Et, en même temps, on pense aux joies de l'enfance, qui sont si loin, on pense à ceux qu'on pleure, à ceux qui ne sont plus là. Et, dans la solitude, dans les ténèbres, lorsque sonne cette heure solennelle, la première de l'année qui commence, on se re-

cueille, on dit : « Mon Dieu, protégez-moi, mon Dieu, ne m'abandonnez pas ! Mon Dieu, j'ai tant souffert, faites que je souffre moins ! Que ce calice, s'il est possible, s'éloigne de moi ! »

Non, le calice ne s'éloignera pas. Il faut le boire jusqu'à la lie, il faut souffrir, il faut mourir. Les prisonniers sont au Calvaire, rien ne peut plus les en arracher. A travers les verrous, les portes de chêne et de fer, les épaisses murailles, leurs pensées s'entrecroisaient dans l'ombre. Leurs corps seuls étaient séparés, leurs âmes étaient en communication intime. Un lien plus fort que tous les obstacles les unissait : la communauté de la souffrance. Que ne fait point sentir un vague pressentiment, quand cette ombre de l'avenir nous passe sur l'âme ? Qu'est-ce donc quand les tristes prévisions sont presque la certitude des catastrophes imminentes ? Les deux époux se disaient : « Où serons-nous à pareil jour, à pareille heure, à pareil instant l'an prochain ? Sera-ce ici ou ailleurs ? Sera-ce là-bas ou là-haut ? »

Hélas ! le 1er janvier 1794, Louis XVI et Marie-Antoinette décapités dormiront leur sommeil dans le cimetière de la Madeleine.

Où sont les anciennes fêtes du jour de l'an, les salutations, les hommages de toute une cour, de tout un peuple, les compliments obséquieux de la maison civile et militaire, les bénédictions du clergé, la chapelle rayonnant de lumières, les bouquets, les cadeaux, les félicitations ? Où sont surtout les joies de famille, les embrassements pleins d'allégresse, tout ce bonheur qui éclate, qui surabonde, ces yeux qui brillent, ces actions de grâces envers la Providence ? A la place de tant de courtisans, Louis XVI n'avait plus

qu'un seul homme, son valet de chambre, Cléry.

Le 1er janvier au matin, Cléry, s'approchant du lit de l'auguste captif, lui demanda à voix basse la permission de lui présenter des vœux ardents pour la fin de ses malheurs.

— Je reçois vos souhaits, lui dit le roi.

Dès qu'il fut levé, il dit à un municipal :

— Je vous prie d'aller de ma part savoir des nouvelles de ma famille et de lui présenter mes souhaits pour la nouvelle année.

Le municipal se rendit dans le logement de la reine, puis, redescendu auprès du roi :

— Votre famille, dit-il, vous remercie de vos vœux et vous adresse les siens.

Et Louis XVI s'écria :

— Quel jour de nouvel an !

Dans la journée, Malesherbes, Tronchet et de Sèze se rendirent au Temple. Le prisonnier n'accepta d'eux qu'une courte visite.

— Vous avez, leur dit-il, des parents, des amis, des affaires qui vous réclament aujourd'hui ; je ne me pardonnerais pas de vous enlever à vos devoirs de position, encore moins à vos affections de famille. Quant à vous, mon cher Malesherbes, je serais encore plus coupable de vous garder, car, plus avancé qu'aucun de nous, vous avez derrière vous trois générations qui vous chérissent et vous attendent ; ne me brouillez pas avec elles , adieu donc, et à demain.

Et le prisonnier resta seul.

2 *janvier*. — Le matin, Malesherbes attendait, au rez-de-chaussée du Temple, dans la salle du conseil, le

moment d'être conduit près du roi. Il parcourait quelques journaux contenus dans son dossier. Un municipal l'interpella :

— Comment, lui dit-il, vous, l'ami de Louis XVI, osez-vous lui communiquer des écrits dans lesquels il est si maltraité ?

Malesherbes répondit :

— Louis XVI n'est pas un homme comme un autre.

Le soir, le roi dit à ses défenseurs :

— Avez-vous, Messieurs, rencontré dans les environs du Temple la dame blanche ?

— Non, Sire, répondit Malesherbes étonné.

— Eh ! quoi, reprit le roi en souriant, vous ne savez donc pas que, suivant le préjugé populaire, lorsqu'un prince de ma maison va mourir, une femme vêtue de blanc erre autour du palais ?

On dit que, dans les familles de Hesse, de Habsbourg et de Prusse, on croit encore que toutes les fois qu'un malheur doit frapper un de leurs membres, une dame blanche apparaît.

Le même soir, on donnait au Théâtre-Français la première représentation d'une pièce de Laya, l'*Ami des lois* ; le public y applaudit chaleureusement les passages qui contenaient des allusions favorables à Louis XVI, notamment celui-ci :

Et le salut du peuple est la suprême loi. —
Fort bien. — Mais cet effroi selon vous salutaire
Ne peut être excusé qu'autant qu'il est sincère,
Et, quoi qu'enfin du peuple ordonne l'intérêt,
S'il frappe l'innocence, il n'est plus qu'un forfait.

On n'applaudit pas moins le passage où l'auteur stigmatisait :

...Ces jongleurs, patriotes de places,
D'un faste de civisme entourant leurs grimaces,
Prêcheurs d'égalité pétris d'ambition,
Ces faux adorateurs, dont la dévotion
N'est qu'un dehors plâtré, n'est qu'une hypocrisie ;
Ces bons et francs croyants, dont l'âme apostasie,
Qui pour faire haïr le plus beau don des cieux
Nous font la liberté sanguinaire comme eux.

3 *janvier*. — Cléry apprit ce qui s'était passé la veille aux Français et en fit part au roi. Les prisonniers se faisaient encore des illusions. Il est si naturel à l'homme de se raccrocher à l'espérance ! N'y avait-il point dans l'air des symptômes favorables, ce public qui applaudissait l'*Ami des lois*, cette tristesse émue qui assombrissait tant de visages, ces marques de respect que parfois la famille royale saisissait jusque dans l'attitude des geôliers ?

7 *janvier*. — Le municipal Ragoneau, se trouvant seul avec Louis XVI :

— Je serais fâché que ma présence vous gênât. J'obéis à un devoir, mais, Sire, ne croyez pas que je veuille insulter à celui qui a été roi des Français, et qui peut encore me rendre heureux.

Le Roi. — Je ne puis rien pour vous.

Ragoneau. — Pardon, Sire ; la moindre chose qui vous aurait appartenu me serait bien précieuse.

Louis XVI prit ses gants, et les donna en souvenir au municipal.

Le malheureux roi se consolait de son sort, mais

il ne pouvait s'habituer à celui de la reine.

— Si les Français savaient ce qu'elle vaut, disait-il à Malesherbes ; s'ils savaient à quel degré de perfection elle s'est élevée depuis nos infortunes, ils la révéreraient, ils la chériraient ; mais, dès avant nos malheurs, ses ennemis et les miens ont eu l'art, en semant des calomnies parmi le peuple, de changer en haine cet amour dont elle fut si longtemps l'objet... Les factieux ne mettent cet acharnement à la décrier et à la noircir que pour préparer le peuple à la voir périr ; sa mort est résolue. En lui laissant la vie, on craindrait qu'elle ne me vengeât. Infortunée princesse! Mon mariage lui promit un trône, aujourd'hui, quelle perspective lui offre-t-il ?

13 *janvier*. — A tant de chagrins s'unissait pour Louis XVI l'inquiétude que lui causait la santé de sa fille, malade depuis quelques jours. Le soir, en se couchant, il dit à Cléry :

— Essayez de savoir l'état réel de ma famille. Je crains que, pour m'épargner de la peine, on ne me cache la gravité du mal.

14 *janvier*. — La Convention ferma la discussion et décida que les questions, seraient ainsi posées :

1° Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ?

2° Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple ?

3° Quelle sera la peine ?

15 *janvier*. — Louis XVI dit à ses défenseurs :

— Je sais maintenant que ma fille va mieux, et que la reine est tranquille. Dieu soit loué !

A la Convention, chaque député vint à la tribune prononcer son avis motivé et signé.

Sur la première question : « Louis est-il coupable de conspiration contre la sûreté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État », il y eut 694 votes affirmatifs, et pas un seul vote négatif.

Sur la deuxième question : « Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple ? » il y eut 423 voix contre l'appel au peuple, 281 pour, 45 voix perdues.

La troisième question fut réservée au lendemain.

16 *janvier*. — La Convention était houleuse. Pendant la nuit, les sections avaient été en émoi. Dès le matin, la Convention fut entourée d'une foule immense, en armes, poussant des cris furieux et menaçant les députés au passage avec cette phrase : « Sa mort ou la tienne ! » Les paris étaient ouverts dans les tribunes pour ou contre la mort de Louis XVI. Les amazones des bandes jacobines faisaient de longs « ah ! ah ! » lorsqu'elles n'entendaient pas résonner à leurs oreilles la mort de l'accusé. L'appel nominal motivé sur cette question : « Quelle sera la peine ? » dura plus de vingt-quatre heures consécutives.

Barrère dit : « L'arbre de la liberté croît lorsqu'il est arrosé du sang des tyrans, je vote pour la mort ».

Milhau : « Louis ne peut expier ses forfaits que sur l'échafaud. Si la peine de mort n'existait pas, il faudrait l'inventer pour les tyrans ».

Sieyès : « La mort sans phrases ».

Seconde : « Je vote pour la mort, l'exécution dans

une seconde, car je m'appelle Seconde ». Quel jeu de mots !

LEGENDRE : « Que le cadavre de Louis soit déchiré et distribué entre tous les départements ».

17 *janvier*. — La mort fut prononcée. L'appel nominal étant terminé, on reconnut que sur 721 votants, 28 voix furent perdues, 334 avaient voté pour la détention, le bannissement ou la mort conditionnelle, et 387 pour la mort. En retranchant du vote de mort les 46 voix qui ne l'avaient prononcée qu'en demandant que l'exécution fût suspendue, il ne restait qu'une majorité de 7 suffrages pour le régicide. Ainsi donc 3 voix déplacées auraient changé le jugement. Les Montagnards avaient voté par passion, les Girondins par ambition ou par peur. « S'il y a un crime dans le meurtre par vengeance, a dit Lamartine, dans le meurtre par lâcheté il y en a deux. »

A la fin de l'appel nominal, l'ennui, l'impatience, la fatigue, se lisaient sur presque tous les visages. La salle était triste et sombre, le drame touchait à son sanglant dénouement.

Malesherbes s'était rendu au Temple pour y annoncer la funeste nouvelle. Cléry alla à sa rencontre.

MALESHERBES (*à Cléry*). — Tout est perdu, le roi est condamné !

LE ROI (*à Malesherbes*). — Depuis deux heures, je recherche en ma mémoire si, durant le cours de mon règne, j'ai donné volontairement à mes sujets quelque juste motif de plainte contre moi. Eh bien ! je vous le jure dans toute la sincérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment

voulu le bonheur de mon peuple, et je n'ai pas formé un seul vœu qui lui fût contraire.

Malesherbes se jeta aux pieds de Louis XVI ; ses sanglots l'étouffaient, il ne pouvait parler.

Le Roi. — Je m'attendais à ce que vos larmes m'apprennent. Remettez-vous donc, mon cher Malesherbes ; tant mieux, oui, mieux vaut sortir enfin d'incertitude. Si vous m'aimez, loin de vous attrister, ne m'enviez pas le seul asile qui me reste.

Malesherbes. — Sire, tout espoir n'est pas perdu ; on va délibérer s'il y aura sursis et, fût-il refusé, nous aurons encore l'appel à la nation. La nation est généreuse, et vous êtes un roi bienfaisant.

Le Roi. — Non, non, il n'y a plus d'espoir, la nation est égarée, et je suis prêt à m'immoler pour elle. Puisse mon sang, dont on est altéré, sauver le peuple des horreurs que je redoute pour lui !

Malesherbes. — En sortant de la Convention, quelques personnes m'ont entouré dans les corridors de la salle et m'ont assuré que de fidèles sujets arracheront le roi des mains de ses bourreaux ou périront avec lui.

Le Roi. — Les connaissez-vous ?

Malesherbes. — Non, Sire, mais je pourrais les retrouver.

Le Roi. — Eh bien ! tâchez de les rejoindre, et déclarez-leur que je les remercie du zèle qu'ils me témoignent ; toute tentative exposerait leurs jours et ne sauverait pas les miens. Quand l'usage de la force pouvait me conserver le trône et la vie, j'ai refusé de m'en servir ; voudrais-je aujourd'hui faire couler pour moi le sang français ?...

Tronchet. — Du moins le roi ne peut nous empê-

cher de nous servir de tous les moyens légaux. Nous le prions donc d'écrire de sa main et de signer la déclaration que voici.

Pressé par les instances de ses trois défenseurs, Louis XVI copia et signa cette déclaration :

« Je dois à mon honneur, je dois à ma famille de ne point souscrire à un jugement qui m'inculpe d'un crime que je ne puis me reprocher. En conséquence, je déclare que j'interjette appel à la nation elle-même du jugement de ses représentants ; je donne par ces présentes à mes défenseurs le pouvoir spécial, et je charge expressément leur fidélité de faire connaître cet appel à la Convention nationale, et de demander qu'il en soit fait mention dans le procès-verbal de ses séances ».

De Sèze. — C'est beaucoup plus dans l'intérêt du peuple que dans celui du roi que nous avons demandé cette déclaration.

Le Roi. — Non, c'est beaucoup plus dans mon intérêt que dans celui du peuple que vous me le demandez ; mais je vous le donne dans son intérêt bien plus que dans le mien. Le sacrifice de ma vie est si peu de chose auprès de sa gloire ou de son bonheur ! Et ne croyez pas, Messieurs, que la reine et ma sœur montrent moins de résignation que moi. Mourir est préférable à leur sort.

De Sèze et Tronchet se retirèrent. Louis XVI retint Malesherbes, et resta encore avec lui près d'une heure.

Le roi, serrant la main de Malesherbes :

— Mon ami, ne pleurez pas, une meilleure vie nous réunira, je regrette de quitter un ami tel que vous. Adieu ! Au sortir de ma chambre, contraignez-vous, il le faut, on vous observera.

Louis XVI reconduisit Malesherbes jusqu'à la porte d'entrée, puis, rentrant dans sa chambre, il dit à Cléry :

— La douleur de ce bon vieillard m'a vivement ému.

Le Roi (*à Cléry*). — Vous avez entendu le récit de mon jugement ?

Cléry. — Ah ! sire, espérez un sursis. M. de Malesherbes ne croit pas qu'on le refuse.

Le Roi. — Je ne cherche aucun espoir.

Cléry. — Le public murmure hautement. Dumouriez est à Paris. On dit qu'il est porteur du vœu de son armée contre le procès que l'on a fait à Votre Majesté. Le bruit se répand aussi que les ministres des puissances étrangères vont se réunir pour aller à l'Assemblée, enfin l'on assure que les conventionnels craignent une émeute populaire.

Le Roi. — Je serais bien fâché qu'elle eût lieu, il y aurait de nouvelles victimes ; je ne crains pas la mort, mais je ne puis envisager sans frémir, le sort cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la reine, à nos malheureux enfants ! Et ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards qui n'avaient d'autres moyens pour subsister que les modiques pensions que je leur faisais, qui va les secourir ? Je vois le peuple livré à l'anarchie, devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France... O mon Dieu, était-ce là le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices ? N'avais-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des Français !

18 *janvier*. — Louis XVI ne vit pas ses défenseurs

qui n'eurent pas, ce jour-là, l'autorisation d'entrer au Temple. Le condamné n'avait point de nouvelles de son appel à la nation. « Attendons à demain », dit-il, et il se fit apporter le volume de l'*Histoire d'Angleterre* qui contenait le récit de la mort de Charles Ier.

19 *janvier*. — On vint faire l'inventaire de tous les meubles et objets qui se trouvaient dans le logement du roi. On eût dit qu'il était déjà mort. Sur la motion de Robespierre, la demande d'appel à la nation fut rejetée. Tout s'agite, excepté le condamné. La ville est sombre, inquiète ; les consciences sont troublées. La révolution, si violente qu'elle soit, n'a pu encore accoutumer les âmes au régicide ; les hommes même qui ont voté la mort sont étonnés de leur vote. Il y a dans leur attitude moins de passion que de stupeur. Le sentiment royaliste, si comprimé qu'il soit, parle encore dans les profondeurs des âmes ; le verdict a beau être rendu, on peut à peine s'imaginer qu'il sera mis à exécution.

VII

LE 20 JANVIER

20 *janvier*. — Dix heures du matin.

Le Roi. — Je ne vois point arriver M. de Malesherbes.

Cléry. — Sire, je viens d'apprendre qu'il s'est présenté plusieurs fois, mais l'entrée de la tour lui a toujours été refusée.

Le roi se remet à lire la vie de Charles Ier.

Deux heures. — On ouvre la porte. C'est le Conseil exécutif, douze ou quinze personnes, entre autres Garat, ministre de la Justice ; Lebrun, ministre des Affaires étrangères ; Grouvelle, secrétaire du Conseil.

Le roi fait quelques pas et, à la vue des arrivants, il s'arrête au seuil de la porte de sa chambre.

Garat (*le chapeau sur la tête*). — Louis, la Convention nationale a chargé le Conseil exécutif de vous signifier ses décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier. Le secrétaire du Conseil va vous en faire lecture.

Grouvelle lit les décrets :

Article 1er. — La Convention nationale déclare

Louis Capet, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État.

Art. 2. — La Convention nationale décrète que Louis subira la peine de mort.

Art. 3. — La Convention nationale déclare nul l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation, du jugement contre lui rendu par la Convention, défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté de la république.

Art. 4. — Le Conseil exécutif notifiera le présent décret dans le jour à Louis Capet, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de sa notification, et rendra compte du tout à la Convention nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté.

Le Roi. — Monsieur le ministre de la Justice, je vous prie de remettre sur-le-champ cette lettre à la Convention nationale. Je vais vous en faire la lecture. La voici :

« Je demande un délai de trois jours pour pouvoir me préparer à paraître devant Dieu ; je demande pour cela de pouvoir voir librement la personne que j'indiquerai aux commissaires de la Commune, et que cette personne soit à l'abri de toute crainte et de toute inquiétude pour cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi. — Je demande d'être délivré de la surveillance perpétuelle que le Conseil général a établie depuis quelques jours. — Je demande, dans cet intervalle, de pouvoir voir ma famille, quand je le de-

manderai et sans témoin ; je désirerais bien que la Convention nationale s'occupât tout de suite du sort de ma famille, et qu'elle lui permît de se retirer librement où elle le jugerait à propos. — Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées ; il y en a beaueoup qui avaient mis toute leur fortune dans leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointements, doivent être dans le besoin, ainsi que d'autres qui ne vivaient que de leurs appointements. Dans les pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avaient que cela pour vivre. »

Garat. — Je vais porter votre lettre à la Convention.

Le Roi. — Monsieur, si la Convention accorde ma demande, pour la personne que je désire, voici son adresse : M. Edgeworth de Firmont, nº 483, rue du Bac.

Le roi fait quelques pas en arrière. Le Conseil exécutif sort. Cléry reste contre la porte, debout, comme pétrifié.

Le Roi. — Cléry, demandez mon dîner.

On apporte le dîner.

Le Roi (*se mettant à table*). — Je n'ai pas de couteau.

Le municipal Minier fait part à Louis XVI de cet arrêté :

« Louis ne se servira point de couteau ni de fourchette à ses repas ; on confiera un couteau à son valet de chambre pour lui couper son pain et sa viande en présence de deux commissaires, ensuite le couteau sera retiré ».

Le Roi. — Me croit-on assez lâche pour que j'attente à ma vie ? On m'impute des crimes, mais j'en suis innocent, et je mourrai sans crainte ; je voudrais que ma mort fît le bonheur des Français, et pût écarter les malheurs que je prévois.

Grand silence. Le roi mange peu ; il rompt son pain, coupe le bœuf avec sa cuillère. Le dîner dure à peine quelques minutes.

Six heures du soir. — Le ministre de la Justice, Garat, rentre à la tour du Temple, précédé par Santerre.

Santerre (*au roi d'un air riant*). — Voici le Conseil exécutif.

Garat. — J'ai porté votre lettre à la Convention. Elle m'a chargé de vous notifier la réponse suivante : « Il est libre à Louis d'appeler tel ministre du culte qu'il jugerait à propos, et de voir sa famille librement et sans témoin ; la nation, toujours grande et juste, s'occupera du sort de sa famille, il sera accordé aux créanciers de sa maison de justes indemnités. La Convention nationale a passé à l'ordre du jour sur la demande de sursis ».

Louis XVI ne fait aucune observation. Garat sort.

Le Roi (*rentrant dans sa chambre*). — Je croyais, à l'air de Santerre, qu'il allait m'annoncer que le sursis était accordé.

Les commissaires prennent Garat à l'écart et lui demandent comment Louis XVI verra sa famille. — En particulier, répond Garat, c'est l'intention de la Convention. — Les municipaux lui communiquent alors l'arrêté de la Commune, leur enjoignant de ne perdre le roi de vue ni le jour ni la nuit. On convient que pour concilier ces deux décisions, Louis XVI re-

cevra sa famille dans la salle à manger, de manière à être vu par le vitrage de la cloison, mais qu'on fermera la porte, pour qu'il ne soit pas entendu.

Le roi redemande le ministre de la Justice. Garat rentre.

Le Roi. — Avez-vous fait prévenir M. de Firmont ?

Garat. — Je l'ai amené dans ma voiture. Il est dans la salle du Conseil. Il va monter.

L'abbé Firmont se présente. On le laisse seul avec le roi. Les yeux pleins de larmes, il se jette aux pieds de Louis XVI, sans articuler une parole.

Le Roi (*qui pleure aussi*). — Pardonnez-moi ce mouvement de faiblesse, si toutefois on peut le nommer ainsi ; depuis longtemps je vis au milieu de mes ennemis, et l'habitude m'a, en quelque sorte, familiarisé avec eux ; mais la vue d'un sujet fidèle parle tout autrement à mon cœur ; c'est un spectacle auquel mes yeux ne sont plus accoutumés, et il m'attendrit malgré moi.

Le roi fait passer l'abbé dans la petite tourelle contiguë à sa chambre. Il y a là un mauvais poêle, une table et trois chaises.

Le Roi (*après avoir fait asseoir l'abbé auprès de lui*). — C'est donc à présent, Monsieur, la grande affaire qui doit m'occuper tout entier, hélas ! la seule affaire importante, car que sont les autres affaires auprès de celle-là ? Mais je vous demande quelques moments de répit, car ma famille va descendre. En attendant, voici un écrit ; je suis bien aise de vous le communiquer.

Le roi lit son testament. « Sa voix est ferme, et son visage ne s'altère que lorsqu'il prononce des noms qui lui sont chers. Alors toute sa tendresse se réveille, il est obligé de s'arrêter, et ses larmes coulent malgré

lui ; mais, lorsqu'il n'est question que de lui-même et de ses malheurs, il n'en paraît pas plus ému que ne le sont communément les autres hommes, lorsqu'ils entendent le récit des maux d'autrui (1). »

Après la lecture de son testament, Louis XVI fait à l'abbé des questions sur le clergé et sur l'Église.

— Marquez à l'archevêque de Paris que je meurs dans ma communion, et que je n'ai jamais reconnu d'autre pasteur que lui. Hélas ! je crains qu'il ne m'en veuille un peu de ce que je n'ai pas répondu à sa dernière lettre ; j'étais encore aux Tuileries ; mais, en vérité, les événements se pressaient tellement autour de moi à cette époque, que je n'en trouvai pas le temps. Au surplus, il me pardonnera, il est si bon...

Huit heures du soir. — Le roi sort de la petite tourelle, et, rentrant dans sa chambre, il demande aux municipaux de le conduire dans sa famille.

Un Municipal. — Cela ne se peut pas, mais on va la faire descendre, si vous le désirez.

Le Roi. — A la bonne heure, mais je pourrai au moins la voir seul dans ma chambre ?

Un Municipal. — Non, nous avons arrêté avec le ministre de la Justice que ce serait dans la salle à manger.

Le Roi. — Vous avez entendu que le décret de la Convention me permet de la voir sans témoin.

Un Municipal. — Cela est vrai ; vous serez en particulier, on fermera la porte, mais par le vitrage, nous aurons les yeux sur vous.

(1) *Dernieres heures de Louis XVI*, écrites par l'abbé Edgeworth de Firmont, son confesseur.

Le Roi. — Faites descendre ma famille.

Louis XVI, suivi de Cléry, entre dans la salle à manger. Cléry range la table de côté et place des chaises dans le fond, pour laisser plus d'espace.

Le Roi. — Il faudrait apporter un peu d'eau et un verre. Apportez de l'eau qui ne soit pas à la glace, car si la reine buvait de celle-là, elle pourrait en être incommodée. Vous direz à M. de Firmont qu'il ne sorte pas de mon cabinet, je craindrais que sa vue ne fît trop de mal à ma famille.

Huit heures et demie du soir. — La reine, ses deux enfants et sa belle-sœur descendent du troisième étage au second et entrent dans l'antichambre. La reine paraît la première, tenant son fils par la main. Madame Royale et Madame Élisabeth la suivent. C'est dans la journée que la famille royale a appris la sentence rendue contre Louis XVI, en écoutant les colporteurs qui criaient sous les fenêtres les décrets de la Convention. Elle n'ignore donc rien de ce qui se passera le lendemain. Retrouvant le roi, dont elle est séparée depuis le 11 décembre, elle tressaille, et se jette dans ses bras, en versant des torrents de larmes. La reine fait un mouvement pour entraîner le roi du côté de sa chambre.

Le Roi. — Non, passons dans la salle à manger. Je ne puis vous voir que là.

Ils entrent dans la salle à manger, dont Cléry ferme la porte vitrée. Les municipaux restent à leur poste, dans l'antichambre. S'ils ne peuvent entendre, ils peuvent voir.

Le roi s'assied, la reine est à gauche, Madame Élisabeth à sa droite, Madame Royale presque en face.

Le dauphin reste debout entre les jambes de son père. Tous se penchent vers le roi, et le tiennent souvent embrassé. Les sanglots interrompent les voix. Les cris de douleur sont si perçants, qu'on les entend hors de l'enceinte de la tour. Après chaque phrase du roi, les sanglots de sa famille redoublent et durent quelques minutes. Ensuite le roi recommence à parler.

« Il pleure de douleur, a dit sa fille (1), il pleure de douleur sur nous, et non de crainte de la mort ; il raconte son procès à ma mère, en excusant les scélérats qui le font mourir ; il lui répète qu'on voulait recourir aux assemblées primaires, mais qu'il s'y était opposé, parce que cette mesure aurait mis le trouble dans l'État. Il donne ensuite des instructions religieuses à mon frère, lui recommande surtout de pardonner à ceux qui le font mourir, et lui donne sa bénédiction ainsi qu'à moi. »

La petite main du dauphin se lève. L'enfant jure de pardonner aux bourreaux de son père.

Les larmes cessent, parce qu'on n'a plus la force d'en répandre. On se parle à voix basse, tranquillement. Puis, plus de paroles, encore des sanglots.

Marie-Antoinette a exprimé le désir de passer la nuit près du roi, avec ses enfants et avec Madame Élisabeth. Le roi refuse, en faisant sentir qu'il a besoin de tranquillité. La reine demande au moins à venir le lendemain matin. Louis XVI le lui accorde. Les adieux ont duré sept quarts d'heure.

Dix heures un quart. — Le roi se lève le premier.

(1) *Récits des événements arrivés au Temple*, par la duchesse d'Angoulême.

Tous le suivent, Cléry ouvre la porte qui conduit de la salle à manger dans l'antichambre. Les deux époux donnent la main au dauphin. Madame Royale à gauche tient le roi embrassé par le milieu du corps. Madame Élisabeth, du même côté, mais un peu plus en arrière, a saisi le bras gauche de son frère. Ils font quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant des gémissements.

Le Roi. — Je vous assure que je vous verrai demain, à huit heures.

Tous. — Vous nous le promettez !

La Reine. — Pourquoi pas à sept heures ?

Le Roi. — Eh bien, oui, à sept heures, adieu !...

Louis XVI prononce ce mot d'une manière si déchirante que les sanglots redoublent. Madame Royale tombe évanouie aux pieds de son père. Cléry la relève. Il aide Madame Élisabeth à la soutenir.

Le Roi (*s'arrachant aux embrassements de sa famille*). — Adieu ! Adieu !...

Il rentre dans sa chambre. Les princesses remontent chez elles, avec la reine et le dauphin. Cléry veut continuer à soutenir Madame Royale. Mais les municipaux l'arrêtent à la seconde marche et le forcent de rentrer. Quoique la porte de chêne et la porte de fer du second étage soient fermées, on continue d'entendre les cris et les gémissements dans cet escalier tournant, si étroit que deux personnes ont peine à s'y croiser.

Le Roi (*rentrant dans la tourelle, et s'adressant à l'abbé de Firmont*). — Ah ! Monsieur, quelle entrevue que celle que je viens d'avoir ! Faut-il donc que j'aime et que je sois si tendrement aimé ? Mais c'en est fait, oublions tout le reste pour ne penser qu'à l'unique affaire de notre salut ; elle seule doit en ce moment

concentrer toutes mes affections et mes pensées.

L'abbé de Firmont n'a plus qu'une idée, celle de procurer à son pénitent la sainte communion dont il est depuis si longtemps privé. L'abbé aurait pu la lui apporter en cachette, comme on est obligé de le faire alors à tous les fidèles qui sont retenus chez eux ; mais la fouille exacte qu'il fallait subir en entrant au Temple et la profanation qui en eût été infailliblement la suite ont été des raisons suffisantes pour dissuader l'abbé de ce projet. Il ne lui reste donc plus d'autre ressource que de dire la messe dans la chambre de Louis XVI, s'il en peut trouver le moyen.

L'Abbé de Firmont. — Sire, je vous supplie de me donner carte blanche. Je vous promets que j'y mettrai prudence et discrétion.

Le Roi. — Allez, Monsieur, mais je crains que vous ne réussissiez pas ; car je connais les hommes auxquels vous allez avoir affaire ; ils n'accordent que ce qu'ils ne peuvent refuser.

L'abbé de Firmont descend dans la salle du Conseil, et y forme sa demande au nom du roi.

Un Commissaire. — Où trouver un prêtre à l'heure qu'il est ? Et quand nous en trouverions, comment faire pour se procurer des ornements ?

L'Abbé. — Le prêtre est tout trouvé, puisque me voici ; et, quant aux ornements, l'église la plus voisine en fournira ; il ne s'agit que de les envoyer chercher ; du reste, ma demande est juste, et ce serait aller contre vos principes que de la refuser.

Un Commissaire (après avoir insinué que, sous prétexte de donner la communion au roi, on pourrait l'empoisonner). — L'histoire nous fournit assez d'exemples à cet égard pour nous engager à être circonspects.

L'Abbé. — La fouille exacte à laquelle je me suis soumis en entrant ici a dû vous prouver que je ne porte pas de poison sur moi ; si donc il s'en trouvait demain, c'est de vous que je l'aurais reçu, puisque tout ce que je demande doit passer par vos mains.

Le Président (*après une délibération des commissaires*). — Citoyen ministre du culte, le Conseil a pris en considération la demande que vous lui avez faite au nom de Louis Capet, et il a été résolu que sa demande étant conforme aux lois qui déclarent que les cultes sont libres, elle lui sera accordée. Nous y mettons cependant deux conditions : la première, que vous dresserez à l'instant une requête constatant votre demande et signée de vous ; la seconde, que tout exercice de votre culte sera achevé demain à sept heures, parce qu'à huit heures précises Louis Capet doit partir pour le lieu de son exécution.

Dix heures du soir. — L'abbé de Firmont remonte dans la chambre du roi, et lui annonce que le lendemain matin il lui dira la messe.

Le roi et l'abbé passent dans la tourelle, et y restent jusqu'à minuit et demi. C'est le moment de la confession. Le roi rentre ensuite dans sa chambre, et dit à Cléry, en se couchant : « Cléry, vous m'éveillerez à cinq heures ».

Louis XVI s'endort. Au-dessus de la chambre où il goûte son dernier sommeil, avant le sommeil de la tombe, Marie-Antoinette veille. Jamais insomnie plus cruelle. La malheureuse reine s'est jetée tout habillée sur son lit. Elle tremble toute la nuit de froid et de douleur.

Le roi dort profondément

VIII

LE 21 JANVIER

Cinq heures du matin. — Le Roi (*à Cléry en se réveillant*). — Cinq heures sont-elles sonnées ?

Cléry. — Sire, elles le sont à plusieurs horloges, mais pas encore à la pendule.

Le Roi. — J'ai bien dormi, j'en avais besoin, la journée d'hier m'avait fatigué. Où est M. de Firmont ?

Cléry. — Sur mon lit.

Le Roi. — Et vous, où avez-vous passé la nuit ?

Cléry. — Sur cette chaise.

Le Roi. — J'en suis fâché.

Cléry. — Ah ! Sire, puis-je penser à moi dans ce moment ?

Le Roi (*après s'être habillé*). — Allez chercher M. de Firmont.

Louis XVI et l'abbé de Firmont passent dans la tourelle, où ils restent environ une heure.

Pendant ce temps, Cléry place une commode au milieu de la chambre du roi, et la prépare en forme d'autel pour dire la messe.

Six heures un quart. — On ouvre la porte de l'appartement de la reine, où l'on vient chercher un livre

de prières pour la messe du roi. La famille royale croit alors qu'on va la faire descendre et lui permettre de voir une dernière fois celui qu'elle aime si tendrement. Erreur, la porte se referme.

L'abbé de Firmont a revêtu les habits sacerdotaux.

Le Roi (*à Cléry*). — Pouvez-vous servir la messe ?

Cléry. — Oui, Sire, mais je n'en sais pas les réponses par cœur.

Louis XVI, qui tient un livre en main, l'ouvre, y cherche la messe, et le remet à Cléry, puis il prend pour lui un autre livre.

Le prêtre paraît. Les municipaux se retirent dans l'antichambre. Cléry ferme un des battants de la porte. Le roi s'agenouille, la messe commence.

« Je m'approcherai de l'autel de Dieu. *Introibo ad altare Dei.* Jugez-moi, Seigneur, et soutenez ma cause contre une nation impie. *Judica me Deus, et discerne causam meam de gente non sancta.* Notre secours est dans le nom du Seigneur. *Adjutorium nostrum in nomine Domini...*

« Gloire à Dieu dans les hauteurs du ciel et paix aux hommes de bonne volonté : *Gloria in excelsis Deo, et pax hominibus bonœ voluntatis* ! » Hélas ! les hommes de bonne volonté, où sont-ils ?

Le prêtre offre le calice : « Je laverai mes mains avec les justes. *Lavabo inter innocentes.* O Dieu, ne perdez pas mon âme avec les impies, et ma vie avec les hommes de sang... *Orate, fratres.* Priez, mes frères, que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, soit agréable à Dieu le père tout-puissant... *Sursum corda.* » Qu'il n'y ait plus autour de moi ni vaines plaintes, ni amollissantes paroles ! O Dieu ! je veux maintenant m'oublier moi-même, et perdre la vue de ma misère, pour

ne plus regarder que vous seul. « *Sursum corda.* Élevons nos cœurs. *Sanctus, Sanctus.* » Qu'il est bon d'habiter un moment par avance le lieu où retentit le cantique éternel des anges, des archanges et des séraphins !

Mémoire des vivants. Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes. Vous me permettrez, en vertu de cette communion qui relie entre elles toutes les âmes justifiées par votre amour, de vous offrir mes souffrances pour tout le bien spirituel et même corporel de tous ceux qui me sont chers, et dont je rappelle en ce moment le souvenir.

Consécration. Tout est prêt pour l'acte suprême du sacrifice. Vous êtes constitué, Seigneur, dans un véritable état de victime immolée.

Communion. Ce n'est plus moi qui m'immole, ce n'est plus moi qui meurs. C'est Jésus-Christ qui souffre, s'immole et meurt en moi. Communion à la sainte mort de Jésus ! Mort unie à sa mort ! Mort plus féconde que toutes les vies ! Le saint sacrifice est consommé. Allez, la messe est dite. *Ite, missa est.*

L'abbé de Firmont sort pour ôter ses habits sacerdotaux.

Le Roi. — Cléry, je suis content de vos soins.

Cléry. — Ah ! Sire, que ne puis-je par ma mort désarmer vos bourreaux et conserver une vie si précieuse aux bons Français ! Espérez, Sire, ils n'oseront vous frapper.

Le Roi. — La mort ne m'effraie point, j'y suis tout préparé. Mais vous, ne vous exposez pas ; je vais demander que vous restiez près de mon fils ; donnez-lui tous vos soins dans cet affreux séjour ; rappelez-lui, dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des

malheurs qu'il ressent ; un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle.

Cléry. — Ah ! mon maître, ah ! mon roi, si le dévouement le plus absolu, si mon zèle, si mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire de Votre Majesté, c'est de recevoir votre bénédiction. Ne la refusez pas au dernier des Français resté près de vous.

Le Roi (*après avoir donné sa bénédiction à Cléry et l'avoir pressé dans ses bras*). — Faites-en part à toutes les personnes qui me sont attachées. Dites aussi à Turgy que je suis content de lui. Ne donnez aucun soupçon contre vous. Tenez, voici une lettre que Pétion m'a écrite lors de votre entrée au Temple, elle pourra vous être utile pour rester ici.

Cléry baise la main de Louis XVI. Puis il sort.

Le Roi. — Adieu ! Adieu !

Cléry, rentrant dans sa chambre, y trouve l'abbé de Firmont.

L'Abbé. — Quel prince ! Avec quelle résignation, avec quel courage il va à la mort ! Il est aussi calme, aussi tranquille, que s'il venait d'entendre la messe dans son palais et au milieu de sa cour !

Cléry. — Je viens d'en recevoir le plus touchant adieu ; il a daigné me promettre de demander que je restasse dans cette tour auprès de son fils. Lorsqu'il sortira, Monsieur, je vous prie de le lui rappeler, car je n'aurai plus le bonheur de le voir en particulier.

L'Abbé. — Soyez tranquille.

Le dénouement approche. Les ombres de la nuit se dissipent peu à peu. Voici l'aurore du jour fatal, du jour que, dans le cours des siècles, peuples et rois n'oublieront jamais.

Louis XVI vient de communier. Dieu lui-même l'a armé d'une force inébranlable. L'échafaud sera pour le martyr le piédestal de l'immortalité. Il entre dans la tourelle, et y achève ses prières, puis il fait chercher l'abbé.

— Mon Dieu, lui dit-il, que je suis heureux d'avoir conservé mes principes ! Sans eux, où en serais-je maintenant ? Mais, avec eux, que la mort doit me paraître douce ? Oui, il existe en haut un juge incorruptible, qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas.

Depuis que le jour commence à paraître, on bat la générale dans toutes les sections de Paris. Ce mouvement extraordinaire se fait entendre très distinctement dans la tour.

Le Roi. — C'est probablement la garde nationale qu'on commence à rassembler.

Des détachements de cavalerie entrent dans la cour du Temple.

Le Roi. — Il y a apparence qu'ils approchent.

Sept heures. — C'est le moment que Louis XVI a fixé, la veille, comme celui d'un suprême rendez-vous avec sa famille. Il se rappelle sa promesse.

L'Abbé. — Sire, je vous supplie de ne pas mettre la reine à une épreuve qu'elle n'aurait pas la force de soutenir.

Le Roi (*après une courte hésitation*). — Vous avez raison, ce serait lui donner le coup de la mort ; il vaut mieux me priver de cette douce consolation, et la laisser vivre d'espérance quelques moments de plus.

Le roi sort de la tourelle, rentre dans sa chambre, appelle Cléry, et le tire dans l'embrasure de la croisée.

— Vous remettrez ce cachet à mon fils, cet anneau à la reine ; dites-lui bien que je le quitte avec peine. Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille ; vous le lui remettrez aussi. Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation si cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements ! Je vous charge de leur faire mes adieux.

Un Municipal (*au roi*). — Vous avez désiré des ciseaux ; avant d'en faire la demande au Conseil, il faut savoir ce que vous en voulez faire.

Le Roi. — C'est pour que Cléry me coupe les cheveux.

Après une demi-heure de délibération, la demande est refusée.

Le Roi (*rentrant dans la tourelle où il retrouve l'abbé*). — Ces gens-là voient partout des poignards ; ils craignent que je ne me tue. Hélas ! ils me connaissent bien mal. Me tuer serait une faiblesse ; non, puisqu'il le faut, je saurai mourir.

Neuf heures. — Les portes s'ouvrent avec fracas. Santerre, accompagné de sept ou huit municipaux, entre à la tête de dix gendarmes. Il les range sur deux lignes.

Le Roi. — Vous venez me chercher ?

Santerre. — Oui.

Le Roi. — Je suis en affaire, attendez-moi là, dans une minute je serai à vous.

Il rentre dans la tourelle, en ferme la porte, et se jette aux genoux de son confesseur.

Le Roi. — Tout est consommé, Monsieur, donnez-

moi votre dernière bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin.

Un Municipal (*à Cléry*). — Disposez-vous à accompagner Louis Capet pour le déshabiller sur l'échafaud.

Un autre Municipal. — Non, vous ne sortirez pas, le bourreau est assez bon pour lui.

Louis XVI, sortant de la tourelle, s'avance vers la troupe qui est au milieu de la chambre à coucher.

Tous les municipaux gardent leur chapeau sur la tête.

Le Roi (*tenant à la main son testament et s'adressant au municipal Jacques Roux, prêtre jureur*). — Je vous prie de remettre ce papier à la reine, à ma femme.

Jacques Roux. — Cela ne me regarde point, je suis ici pour vous conduire à l'échafaud.

Le Roi (*s'adressant au municipal Gobeau*). — Remettez ce papier, je vous prie, à ma femme ; vous pouvez en prendre lecture, il y a des dispositions que je désire que la Commune connaisse.

Gobeau prend le testament.

Cléry présente au roi une redingote.

Le Roi. — Je n'en ai pas besoin, donnez-moi seulement mon chapeau.

Cléry remet le chapeau.

Le Roi. — Je recommande aussi à la Commune Cléry, mon valet de chambre, des services duquel je n'ai qu'à me louer. On aura soin de lui donner ma montre et tous mes effets, tant ceux qui sont ici que ceux qui ont été déposés à la Commune ; je désire également qu'en récompense de l'attachement qu'il m'a témoigné, on le fasse passer au service de la reine, ma femme.

Point de réponse.

Le Roi (*d'un ton ferme à Santerre*). — Partons.

Louis XVI descend l'escalier, et dit dans le vestibule à Mathey, concierge de la tour : « Mathey, j'ai eu un peu de vivacité avant-hier envers vous, ne m'en voulez pas ». Il traverse la première cour à pied, et se retourne deux fois vers la tour comme pour envoyer un adieu suprême à tout ce qu'il a de plus cher au monde. A l'entrée de la seconde cour, se trouve une voiture de place, deux gendarmes tiennent la portière. A l'approche du roi, l'un d'eux y entre le premier, et s'assied sur le devant ; le roi monte ensuite et se met dans le fond avec son confesseur ; l'autre gendarme entre le dernier dans la voiture, et ferme la portière. C'en est fait, voilà le martyr parti pour le lieu du supplice.

Il est parti, sa famille n'en sait rien, personne ne l'avertit de ce qui se passe. Depuis sept heures du matin, Marie-Antoinette, ses enfants, sa belle-sœur frémissent ; il avait si formellement promis de les revoir encore à sept heures. Sept heures ont sonné, huit heures, neuf heures et il n'a point paru. Serait-il déjà mort ? Non, non, ce n'est pas possible, tout cela c'est un mauvais rêve, un cauchemar. S'il est parti, il reviendra. Une nation loyale, chevaleresque, généreuse comme la nation française, ne laissera pas s'accomplir ce forfait exécrable. On va le délivrer dans le trajet du Temple à la place du supplice ; il parlera, fût-ce même sur l'échafaud et la foule, entendant la voix auguste de son roi, va l'arracher aux assassins... Mais s'il n'allait pas revenir ? Doute cruel, angoisse inexprimable !... Hélas ! il ne reviendra pas. Ils le tueront. Qui sait ? Ils l'ont peut-être déjà tué. Pauvre Marie-Antoinette ! Pauvres enfants ! Pauvre Madame Élisabeth !

Le martyr continue sa route, voie du Calvaire. Resserré dans la voiture, où il ne pourrait parler à son confesseur sans être entendu des deux gendarmes qui sont devant lui, il a pris le parti du silence. L'abbé de Firmont lui présente son bréviaire. Louis XVI le prend avec plaisir et désire que l'abbé lui indique les psaumes qui conviennent le mieux à sa situation ; il les récite alternativement avec son confesseur. Les gendarmes, sans ouvrir la bouche, paraissent confondus de la piété tranquille d'un roi qu'ils n'avaient jamais vu de si près. Ah ! combien le condamné ne trouvera-t-il pas dans les saintes Écritures de passages s'appliquant à lui-même ! « Ne vous taisez pas, ô mon Dieu, sur le sujet de mon innocence, car la bouche du pécheur et la bouche de l'homme trompeur se sont ouvertes... Ils m'ont fait la guerre sans aucun motif. Au lieu qu'ils devaient m'aimer, ils me déchiraient par leurs médisances ; mais, pour moi, je me contentais de prier... Ils m'ont fait plusieurs maux, au lieu du bien que je leur ai fait, et leur haine a été la récompense de l'amour que je leur portais... » (Psaume CVIII). Délivrez-moi, Seigneur, de la mort éternelle en ce jour terrible : *Libera me, Domine, de morte œterna in die illa tremenda.* C'est un jour de calamité et de misère, un grand jour plein de terreur et d'amertume : *Dies illa, dies irœ, calamitatis et miseriœ, dies magna et amara valde.* Mais c'est aussi un jour d'espérance immortelle : *Spes illorum immortalitate plena est.*

Le temps est sombre, nébuleux ; les boutiques sont fermées. Une foule de citoyens armés sont sur les boulevards où passe le condamné. Des crieurs publics vendent déjà par milliers d'exemplaires la complainte sur la mort de Louis le dernier. Cette complainte est

contre Louis XVI. Mais en même temps circule une autre romance de Palissot, romance qui se vend aussi beaucoup et qui implore la pitié des Français pour le roi martyr.

Français, je suis né votre roi,
Du droit de mes ancêtres :
Verrez-vous couler sans effroi
Le pur sang de vos maîtres ?

Un jour, vous pleurerez, Français,
En lisant mon histoire.
Je jouirai de vos regrets
Au séjour de ma gloire.

Mais en offrant à Dieu pour vous
Le sang qu'on va répandre,
Des traits du céleste courroux
Je saurai vous défendre.

Je lui dirai : Dieu de bonté,
Sauve un peuple infidèle,
Tu mourus pour l'iniquité
J'ai suivi mon modèle.

Delicta majorum immeritus lues. C'est comme une application de la doctrine du péché originel. L'humble Louis XVI paie pour l'orgueilleux Louis XIV ; le chaste Louis XVI paie pour le débauché Louis XV. L'homme vertueux entre tous, l'époux irréprochable, le tendre père, le roi bienfaisant, humain, généreux, est la victime expiatoire de tout un siècle. C'est ce roi si chrétien qui paie pour les libres penseurs, pour les matérialistes, pour les athées ; c'est cet homme d'édification qui paie pour tous les égoïsmes, tous les scan-

dales, toutes les impiétés, toutes les orgies de son époque. Je me souviens de ces paroles du premier sermon de Bossuet pour le Vendredi saint : « Vous serez attaché en croix, où Dieu, vous montrant sa face irritée, viendra lui-même contre vous avec toutes les terreurs de sa justice et fera passer sur vous tous ses flots. Baissez, baissez la tête ; vous avez pris sur vous nos iniquités, vous en porterez tout le poids ; vous paierez tout du long la dette sans remise ». Et alors la victime est en prière ; étant en agonie, il priait longtemps : *Fastus in agonia prolixius orabat.* Et l'on peut dire du roi comme de son divin Maître : « Il ne murmure pas quand on le frappe, jusqu'à ce cri confus qui forme le gémissement et la plainte, triste et unique ressource de la faiblesse opprimée, par où elle tâche d'attendrir les cœurs et d'arrêter par la pitié ce qu'elle n'a pu empêcher par la force. Jésus ne veut plus se le permettre... Il se livrait, il s'abandonnait à celui qui le jugeait injustement : *Tradebat autem judicanti se injuste* ».

Oh ! quelles sont imposantes ces funérailles d'un vivant ! Quel cortège, ce cortège funèbre ! L'escorte est composée de plusieurs détachements de cavalerie et de beaucoup de canons qu'on traîne devant et derrière cette voiture, qui est presque un corbillard. Ordre a été donné à tous les locataires de tenir fermées toutes les croisées donnant sur le parcours, qui est bordé par une double haie de gardes nationaux ou de soldats. La grande majorité des Parisiens voudraient le salut du roi, mais la Terreur est là qui veille. Les tambours ne cessent de battre pendant la route pour couvrir la voix de quiconque voudrait pousser un cri de pitié, et cependant l'abbé de Firmont espère encore. Deux jeunes gens d'un nom très connu sont venus le pré-

venir la veille, qu'un grand nombre de personne dévouées à Louis XVI ont résolu de l'arracher de vive force des mains de ses bourreaux. L'abbé conservera donc une lueur d'espoir jusqu'au pied de la guillotine.

Tout à coup, au moment où le cortège passe sur les boulevards dans l'espace compris entre la porte Saint-Martin et la porte Saint-Denis, sept ou huit jeunes gens, qui débouchent de la rue Beauregard, fendent la foule, et se précipitent vers la voiture, le sabre à la main, en criant : « A nous ceux qui veulent sauver le roi ! » De ce nombre est le royaliste intrépide, le baron de Batz, suivi de son secrétaire, Devaux.

Chevaleresque et stérile tentative ! Personne n'ose suivre les courageux conspirateurs. Voyant que leur voix ne trouve pas d'écho, ils renoncent à leurs projets, et retournent dans les rues voisines. Mais un détachement de gendarmes les poursuit. Pendant que l'insaisissable baron de Batz parvient à s'échapper, plusieurs de ses complices sont atteints, et ils paieront de leur tête leur généreuse audace.

Louis XVI ne s'est pas même aperçu de ce qui vient de se passer. Il continue à lire les prières des agonisants : « *Proficiscere anima christiana.* Ame chrétienne, pars de ce monde au nom de Dieu, le Père tout-puissant qui t'a créé, au nom de Jésus-Christ, le Fils du Dieu vivant qui a souffert pour toi, au nom du Saint-Esprit, qui est descendu sur toi. *Deus misericors.* O Dieu plein de miséricorde et de clémence, Dieu, qui, par votre infinie bonté remettez les offenses de ceux qui en ont un repentir sincère, et qui effacez jusqu'à la trace de leurs péchés, jetez un regard favorable sur votre serviteur qui vous confesse avec douleur ses fautes passées et qui, du fond de son cœur, vous en demande le

pardon, daignez écouter sa prière. *Commendo te...* Puisses-tu ignorer toujours l'horreur des ténèbres, des tourments et des flammes éternelles ! Que le démon et ses monstres se reconnaissent vaincus, en te voyant paraître accompagné par les anges ; qu'à ton approche cette troupe infernale se précipite dans l'éternel chaos ! Qu'elle laisse libre de tout obstacle le chemin qui te conduit au ciel ! Que Jésus-Christ, qui a souffert et qui est mort pour toi, te délivre de la mort éternelle ! Qu'il te place dans son paradis, pour y jouir d'un bonheur que rien ne pourra plus troubler ! Que ce bon pasteur te reconnaisse pour une de ses brebis, et te place, avec les élus, à sa droite ! Puisses-tu voir ton Rédempteur face à face, puisses-tu contempler sans cesse le Dieu de toute vérité et partager avec les bienheureux, dans les siècles, les joies ineffables de cette contemplation divine ! Ainsi soit-il. »

La voiture est partie du Temple depuis une heure. Elle arrive à l'embouchure de la rue Royale. Voilà l'ancienne place Louis XV, la place de la Révolution. Les toits des maisons de la rue Royale, la place, les branches des arbres des Champs-Élysées, les terrasses des Tuileries, les parapets de la Seine, le pont Louis XVI, tout est couvert d'une foule énorme. On dirait que ces milliers d'assistants ne veulent croire au supplice d'un roi que s'ils l'ont vu de leurs propres yeux. Au milieu de la place apparaît le piédestal d'où a été enlevée la statue de Louis XV. Entre ce piédestal et l'avenue des Champs-Élysées apparaît l'échafaud. A chacune des issues de la place sont braqués des canons. Il y a comme une forêt de baïonnettes. Les régiments de la garnison de Paris forment le carré autour de la guillotine. Tout près, par un privilège spécial, sont les

meneurs les plus violents du club des Jacobins et de celui des Cordeliers. La voiture vient de s'arrêter à quelques pas de l'échafaud. Le roi, s'apercevant qu'elle a cessé de rouler, lève les yeux qu'il tenait attachés sur son livre de prières. Il se retourne et dit à son confesseur :

— Nous voilà arrivés, si je ne me trompe.

Un des valets de bourreau ouvre la portière. Le roi, appuyant la main sur le genou de son confesseur :

— Messieurs, je vous recommande Monsieur que voilà ; ayez soin qu'après ma mort il ne lui soit fait aucune insulte ; je vous charge d'y veiller.

Les exécuteurs ne répondirent rien. Le roi veut reprendre d'un ton plus haut. Un valet de bourreau, lui coupant la parole :

— Oui, oui, nous en aurons soin, laissez-nous faire.

Le roi descend de voiture. Trois exécuteurs l'entourent, et veulent lui ôter ses habits. Il les repousse avec noblesse, et se déshabille lui-même. Il défait son col, sa chemise, et s'arrange de ses propres mains. Les exécuteurs, que son attitude a déconcertés un moment, l'entourent de nouveau et veulent le lier.

Le roi (*retirant ses mains avec vivacité*). — Que prétendez-vous ?

Un exécuteur. — Vous lier.

Le roi (*d'un ton d'indignation*). — Me lier ? Non, je n'y consentirai jamais. Faites ce qui vous est commandé, mais vous ne me lierez pas ; renoncez à ce projet.

Les exécuteurs insistent. Ils élèvent la voix. Le roi se retourne vers son confesseur, et le regarde fixement, comme pour lui demander conseil.

L'Abbé de Firmont. — Sire, dans ce nouvel outrage je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense.

Le roi (*levant les yeux au ciel*). — Assurément, il ne faut rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront.

Se retournant du côté des exécuteurs :

— Faites ce que vous voudrez, je boirai le calice jusqu'à la lie.

On lie les mains du roi. Il gravit l'échafaud, en s'appuyant sur le bras de son confesseur, parce que les marches sont très raides à monter. Arrivé à la dernière marche, il s'échappe des mains de l'abbé, traverse d'un pas ferme toute la largeur de l'échafaud, impose silence d'un regard aux tambours placés vis-à-vis de lui, et, d'une voix si forte, qu'elle est entendue jusqu'au Pont-Tournant, il prononce ces paroles :

« Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France ».

Un frémissement parcourt la foule. Le roi veut continuer. Alors on ordonne aux tambours de battre. Un roulement prolongé couvre la voix du martyr et le murmure de la multitude. Le roi se place sous le couperet. La planche chavire, la hache glisse, la tête tombe. Il est dix heures un quart.

C'en est fait, mais le grand écrivain démocrate, Edgar Quinet, a bien raison de le dire : « Tous les tambours de Santerre n'ont pu étouffer les paroles du roi, ni les empêcher de retentir dans la postérité. Louis XVI seul a parlé de pardon, du haut de cet échafaud où tous les autres devaient apporter des pensées de vengeance et de désespoir. Par là, il semble encore régner sur ceux qui vont le suivre dans la mort avec les passions et les fureurs de la terre. Lui seul paraît en

être détaché, déjà posséder le ciel, quand les autres se disputent, jusque sous le couteau, des lambeaux de partis déchirés. Samson a beau montrer au peuple la tête de Louis XVI, la tourner à tous les bouts de l'horizon, il n'a décapité qu'un homme, non un système, et à qui doit servir ce spectacle ? La monarchie y perd moins que la république ».

Un citoyen monte sur la guillotine même, et, plongeant tout entier son bras nu dans le sang de la victime, qui s'est amassé en abondance, il en prend des caillots plein la main, et en asperge par trois fois la foule des assistants qui se pressent au pied de l'échafaud pour en recevoir chacun une goutte sur le front. « Frères, dit-il, en faisant cette aspersion, frères, on nous a manacés que le sang de Capet retombera sur nos têtes. Eh bien, qu'il y retombe ! Républicains, le sang d'un roi porte bonheur ! » C'est l'évangile de la Passion ! « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. »

Des jacobins s'embrassent autour de l'échafaud. Ils chantent, ils dansent en rond. Les cris de la place retentissent jusque dans la salle du Manège, où la Convention est en séance. Cependant l'immense majorité de la population parisienne est dans la stupeur. Le brouillard s'est épaissi. Les magasins restent fermés. Une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants ont couru tremper dans le sang de Louis XVI, les uns leurs sabres, les autres leurs mouchoirs. Son habit a été déchiré en petits morceaux qu'une foule de mains se disputaient, comme pour faire une application nouvelle de cette parole du prophète, citée dans l'évangile de la Passion : « Ils ont partagé entre eux mes vêtements. » Mais tous n'agissaient point par la haine. Si, pour les uns, ces morceaux d'étoffe étaient des motifs de fureur,

pour les autres, c'étaient de saintes reliques. La terreur planait sur la ville. Les honnêtes gens n'osaient se montrer dans la rue, on avait peur de s'entre-regarder. « Le jour de la mort du roi, a dit Mme Elliott dans son journal, fut le plus triste que j'aie jamais vu. Les nuages mêmes semblaient pleurer. »

Et Marie-Antoinette ne savait rien encore. Les municipaux, si cruels qu'ils pussent être, n'ont pas eu le courage de lui dire ce qui se passait. Hélas ! vingt-trois ans plus tôt, jour pour jour, — le 21 janvier 1770 — elle recevait à Vienne son anneau nuptial. Et le 21 janvier 1782 — il y a onze ans — la ville de Paris donnait des fêtes magnifiques pour célébrer la naissance du premier dauphin. Quel succès, quels applaudissements, quelles ovations, quels cris d'enthousiasme, quand la reine paraissait, ce jour-là, sous le portique de Notre-Dame, ou quand elle gravissait, avec sa démarche de déesse, le grand escalier de l'Hôtel de ville ! Le soir, tout Paris était illuminé. La place Vendôme, la place Louis XV, le palais Bourbon, étincelaient de mille feux. Les décorations de l'Hôtel de ville rayonnaient avec leurs vases d'or remplis de lis, leurs étoffes cramoisies, leurs balustrades et leurs orchestres. Le feu d'artifice représentait le temple de l'Hymen. Devant le portique, on voyait la France recevant des mains de Dieu l'auguste enfant qui venait de naître. Hélas ! et maintenant !... De minute en minute l'anxiété, les angoisses de la reine redoublent. Mais qu'entend-elle ? Des clameurs de joie, des cris de Vive la république ! retentissent devant le donjon du Temple. La prisonnière comprend, elle est veuve ; tout est consommé !...

IX

LES DOULEURS DE LA VEUVE

Bossuet a dit, dans le premier sermon sur le Vendredi saint : « La douleur a ses eaux amères qu'elle fait entrer jusqu'au fond de l'âme : elle a ses vagues impétueuses qu'elle pousse avec violence ; elle s'élève par ondes ainsi que la mer, et lorsqu'on la croit apaisée, elle s'irrite souvent avec une nouvelle furie. Ainsi la douleur ressemble à la mer et le prophète dit expressément de celle du Fils de Dieu dans la passion : *Magna est sicut mare contritio tua.* » Telle était la douleur de Marie-Antoinette. Figurez-vous ce qu'elle souffrait dans son corps, dans son âme, cette veuve submergée par le regret, l'indignation, le désespoir, qui, tremblant de froid et de chagrin, grinçait des dents, avait les yeux brûlés, épuisés, consumés par les larmes. Elle s'écriait comme Jérémie : « Voyez, Seigneur, mon affliction. Mon ennemi s'est fortifié, et mes enfants sont perdus. Le cruel a mis sa main sacrilège sur ce qui m'était le plus cher ; la royauté a été profanée, et les princes sont foulés aux pieds. Laissez-moi, je pleurerai amèrement, n'entreprenez pas de me consoler. L'épée a frappé au dehors, mais je sens en moi une mort semblable ».

Jetez un regard sur l'intérieur de la tour du Temple, dans la nuit du 21 au 22 janvier. Il est deux heures du matin. La reine, sa fille et sa belle-sœur veillent et pleurent ; elles regardent le dauphin qui dort. « Le pauvre enfant, dit Marie-Antoinette, a maintenant l'âge qu'avait son frère, lorsqu'il mourut à Meudon. Heureux ceux de notre maison qui sont morts les premiers ! Ils n'ont point assisté à la ruine de notre famille. »

Dans la chambre voisine couchent le geôlier Tison et sa femme ; en entendant causer dans la chambre de la reine, ils se lèvent,et réveillent les municipaux de service. Madame Élisabeth entr'ouvre la porte : « De grâce, dit-elle avec douceur, permettez-nous de pleurer en paix ».

22 *janvier*. — La nuit horrible s'est passée, un jour pâle et lugubre pénètre entre les barreaux de fer ; le dauphin se réveille.

La reine. — Mon enfant, il faut penser au bon Dieu !

Le dauphin. — Maman, j'y ai bien pensé, mais quand je l'appelle, c'est toujours mon père qui descend devant moi.

Ainsi l'ombre de la victime apparaît à son fils, elle apparaît aussi à ses bourreaux. Vergniaud a raconté que, dans la nuit du 21 au 22 janvier, l'image sanglante du roi s'est dressée devant lui comme un spectre, dont la tête coupée murmurait le mot de reproche et de pardon. Des mères, des sœurs, des filles, des femmes de Conventionnels ont éclaté en imprécations contre leurs fils et leurs frères, leurs pères et leurs maris. A la nouvelle de la consommation du supplice, des femmes se

sont précipitées du toit de leur maison dans la rue, d'autres des ponts de Paris dans la Seine ; un militaire décoré de la croix de Saint-Louis est mort de douleur. Un libraire, nommé Vente, autrefois attaché aux Menus-Plaisirs, est devenu fou. Un perruquier de la rue Sainte-Catherine s'est coupé le cou avec un rasoir (1).

O reine infortunée ! Si des inconnus, des gens à qui Louis XVI n'avait jamais parlé ont perdu la raison, en apprenant sa mort ; si d'autres, à cette nouvelle, se sont tués par désespoir, que doit-il donc se passer dans son cœur, à elle, sa femme, à elle, la mère de ses enfants !

Le premier moment des grandes douleurs est une courte période d'exaltation fiévreuse qui, pour quelques instants, donne au corps, comme à l'âme, une énergie surnaturelle. On se croit encore le jouet d'un rêve. On serait tenté de penser que le malheur n'est pas irréparable, et que l'être qu'on pleure va ressusciter. Puis, après cette surexcitation des premières heures, arrive l'accablement ; en se familiarisant avec sa douleur, l'âme en comprend l'immensité ; le vertige a cessé, les yeux peuvent mesurer l'abîme. Madame Royale a dit : « Rien n'était capable de calmer les angoisses de ma mère ; on ne pouvait faire entrer aucune espérance dans son cœur : il lui était devenu indifférent de vivre ou de mourir ». C'est qu'il y a des moments où, même dans l'âme la plus chrétienne, tout fatigue, tout obsède ; où la pensée, au lieu de s'élever dans les hauteurs, rase le sol, comme l'hirondelle avant l'orage. Les yeux deviennent secs, la prière expire sur les lèvres. L'organisme, vaincu par la souf-

(1) PRUDHOMME, *Révolutions de Paris*, 15e trimestre, p. 203.

france, est un ressort brisé. Il ne reste plus de nous qu'un cadavre vivant. Épuisée par trois nuits d'insomnie, Marie-Antoinette était comme pétrifiée, ses yeux ne pouvaient plus supporter la lumière du jour. « Ma mère, nous dit Madame Royale, nous regardait quelquefois avec une pitié qui faisait tressaillir. Heureusement, le chagrin augmenta mon mal, ce qui l'occupa. »

Heureusement ! Ce mot échappé par mégarde dans cette image de douleur fait un effet étrange et qu'une parole à la Bossuet n'égalerait pas.

C'est en songeant à ces scènes douloureuses du Temple que M. de Chateaubriand a dit, dans *Atala*, par la bouche du P.Aubry : « L'habitant de la cabane et celui du palais, tout souffre, tout gémit ici-bas ; les reines ont été vues pleurant comme de simples femmes, et l'on s'est étonné de la quantité de larmes que contiennent les yeux des rois » (1).

Quelle gradation dans le chagrin ! Comme la prison elle-même s'est assombrie ! Lors de l'entrée au Temple, on espérait encore, les massacres de septembre n'avaient pas eu lieu. La princesse de Lamballe vivait, Louis XVI était plein de santé. A l'heure de la promenade, on apercevait aux fenêtres des rues voisines bon nombre de visages émus, sympathiques, attendris. Des joueurs de vielle, des chanteurs ambulants, des passants royalistes jouaient ou fredonnaient des refrains monarchiques. De tout cela plus rien. Les prisonniers ne vont plus dans le jardin ; Marie-Antoinette n'a pas le courage de le descendre, ce petit escalier tournant par lequel autrefois elle se rendait chez

(1) SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. IV.

son mari ; cet escalier, il est rempli de trop de souvenirs. La famille royale le parcourait avec tant de rapidité, pour aller prendre le repas en commun ! Oh ! l'escalier qu'on a remonté après la scène déchirante des adieux, l'escalier que Louis XVI a descendu pour se rendre au supplice, Marie-Antoinette en a maintenant horreur ! Plutôt que d'en revoir les marches fatales, elle aime mieux ne pas prendre l'air, rester dans son logis, immobile et comme stupéfaite. « Ma mère, nous dit sa fille, ne voulut plus descendre au jardin, parce qu'il fallait passer devant la porte de la chambre de mon père et que cela lui faisait trop de peine ; mais, craignant que le défaut d'air fasse mal à mon frère et à moi, elle demanda, à la fin de février, à monter sur la tour, ce qui lui fut accordé. »

Le 22 janvier, il y eut sur le registre des arrêtés du Temple ces lignes : « Marie-Antoinette demande pour elle un complet habillement de deuil et, pour sa famille, le plus simple ».

23 *janvier.* — La demande est accordée.

27 *janvier.* — On apporte au Temple les vêtements ; la reine, voyant, pour la première fois, ses enfants vêtus de noir, leur dit : « Mes pauvres enfants, vous c'est pour longtemps, moi c'est pour toujours ».

La voilà, Marie-Antoinette, la fille des Césars, la reine de France, la voilà habillée par la république ! Elle a sur la tête un bonnet de femme du peuple dont les tuyaux retombent sur ses épaules. Un voile noir descend entre les tuyaux et la coiffe ; un petit châle noir liseré de blanc tombe sur une robe également noire, un grand fichu blanc est croisé sur le cou avec une épingle. Les cheveux sont blanchis, le teint est pâle,

les yeux n'ont plus d'éclairs, la bouche n'a plus de sourires.

Je me rappelle les éblouissants portraits de Mme Lebrun et de Roslin le Suédois, le velours, les paniers, les longues traînes, les aigrettes, les panaches, les fourrures, les dentelles, les pierreries. Je me souviens de cette description de Mme Lebrun, peintre avec la plume comme avec le pinceau : « Ce qu'il y avait de plus remarquable dans le visage de la reine, c'était l'éclat de son teint ; je n'en ai jamais vu de plus brillant; brillant est le mot, car sa peau était si transparente qu'elle ne prenait pas l'ombre. Lors du dernier voyage que je fis à Fontainebleau, je vis la reine dans sa plus grande parure, couverte de diamants et, comme un magnifique soleil l'éclairait, elle me parut éblouissante. Sa tête élevée sur son beau cou grec, lui donnait, en marchant, un air si imposant, si majestueux, que l'on croyait voir une déesse au milieu de ses nymphes. » Je me souviens d'Horace Walpole, écrivant à la suite d'un bal de Versailles : « On ne peut avoir d'yeux que pour la reine. Elle avait une robe d'argent semée de lauriers-roses. Les Hébé et les Flore, les Hélène et les Grâces ne sont que des coureuses de rue à côté d'elle. Quand elle est debout ou assise, c'est la statue de la beauté ; quand elle se meut, c'est la grâce en personne ». Où sont-ils, les beaux jours de Marie-Antoinette ? Entre la reine d'autrefois et la prisonnière d'aujourd'hui il y a la même différence qu'entre la journée d'été la plus rayonnante, la plus magnifique, et la journée d'hiver la plus glaciale, la plus mélancolique, la plus sombre. Le soleil de cette existence s'est éteint ; maintenant, c'est la nuit à jamais. Mais dans cette nuit profonde que de majesté encore ! Comme Marie Stuart, Marie-Antoi-

nette a une telle puissance de séduction, qu'elle se fera admirer même de ses geôliers, même du bourreau. De loin, on la calomnie, on l'insulte ; de près, on la vénère. Elle avait, d'un sourire, subjugué Mirabeau, et le grand tribun s'était écrié, en jurant de la défendre : « Madame, la monarchie est sauvée ». Barnave n'avait pas été moins ému : « Madame, lui avait-il dit, la voyant pour la dernière fois, je suis bien sûr de payer de ma tête l'intérêt que vos malheurs m'ont inspiré et les services que j'ai voulu vous rendre. Je demande pour toute récompense l'honneur de baiser votre main ». — « Eh bien (c'est Sainte-Beuve qui en fait la remarque), tout homme qui aura dans le cœur quelque chose de la générosité d'un Barnave, éprouvera la même impression, et, s'il faut le dire, la même conversion que lui, en approchant de cette noble figure si outragée. »

Hélas ! ce qu'il faut plaindre, ce n'est pas le roi martyr, c'est sa veuve. A lui s'appliquent déjà ces belles paroles de l'Écriture : « Le juste a paru mort aux yeux des insensés, et ils ont regardé sa sortie de ce monde comme une véritable ruine. Mais il est en paix, car Dieu, l'ayant aimé à cause de sa justice, l'a transféré d'entre les pécheurs parmi lesquels il vivait, afin que son esprit ne fût pas corrompu par leur malice ni son âme séduite par leurs artifices ». Mais elle, elle est morte à la terre, et ne jouit pas encore du ciel. Ah ! si elle pouvait ne vivre que pour les choses d'en haut ! Cependant un dernier lien, un lien sacré la retient ici-bas : c'est l'amour maternel. Peu lui importe son propre sort ; mais le sort de ses enfants, elle ne peut s'en désintéresser. C'est pour cela, pauvre femme, qu'elle va encore, comme une naufragée, se raccrocher d'une main

mourante aux débris emportés par les flots. C'est pour cela qu'au milieu de sa détresse elle va laisser je ne sais quelle vague et imperceptible lueur d'espoir pénétrer dans les froides ténèbres de sa prison. C'est pour cela qu'elle va prêter l'oreille aux chuchotements d'amis mystérieux et fidèles qui veulent absolument arracher la famille royale à ses fers. La reine ne daignerait même pas s'occuper de sa délivrance ; la mère ne veut rien avoir à se reprocher. S'il s'agit de sauver ses enfants, les chimères les plus invraisemblables lui paraissent des possibilités et elle se jette avec ardeur dans les projets de délivrance qu'on fait luire à ses yeux rougis par les larmes. Les romanciers n'ont rien inventé de plus saisissant, de plus pathétique, que les tentatives folles et sublimes de ces héros obscurs du dévouement, qui essayèrent de faire des miracles.

X

UN PROJET D'ÉVASION

Tant de gens brûlent ce qu'ils ont adoré, tant de courtisans se changent non seulement en ennemis, mais en insulteurs ; il y a dans l'histoire tant de lâchetés, de trahisons, de défaillances, d'ingratitudes, d'apostasies, qu'il est juste que la nature humaine soit parfois réhabilitée par des traits de dévouement, d'abnégation et de grandeur d'âme. Burke, le grand orateur anglais, a dit en parlant de Marie-Antoinette : « Dans une nation renommée par son esprit de civilisation et ses mœurs pleines d'élégance et de galanterie, chez un peuple d'hommes d'honneur et de chevaliers, j'eusse pensé que dix mille épées seraient sorties de leurs fourreaux pour la venger, je ne dirai pas d'une insulte, mais d'un regard qui se serait levé sur elle sans respect... La source de tous les sentiments généreux et des entreprises héroïques est tarie. Elle est perdue cette délicatesse de principes, cette chasteté d'un honneur sans reproche, qui redoutait la tache la plus légère comme une large blessure. Il a disparu cet honneur qui inspirait le courage, en adoucissant les mœurs, et qui ennoblissait tout ce qu'il touchait. Il

a cessé d'exister ; le siècle de la chevalerie n'est plus ». Non, le temps de la chevalerie n'était point tout à fait passé. Il y avait des cœurs véritablement chevaleresques, qui battaient dans des poitrines d'hommes obscurs, d'hommes du peuple. La chevalerie moderne n'a pas besoin de blason. A défaut de parchemins, elle a son courage, sa vertu. L'armorial remontant aux croisades ne surpasse pas cette roture, et cette noblesse du cœur vaut la noblesse du sang. Oui, il y eut de pauvres gens qui prirent, auprès de la reine, au poste des plus grands dévouements et des plus grands périls, la place que les champions de l'aristocratie avaient laissée vacante en émigrant. Eux, ces plébéiens inconnus, qui auraient pu abandonner la royauté sans être taxés d'ingratitude, eux qui n'en avaient reçu ni fonctions ni bienfaits, ils allaient être les confesseurs, les martyrs de la foi royaliste. Ces hommes étranges et admirables, dont l'apparition dans le Temple a quelque chose de fantastique et de mystérisux, ces paladins du peuple, qui ne connaissaient point d'obstacles, qui se sentaient capables de braver tous les dangers, d'éviter tous les pièges, de pénétrer dans tous les donjons, de briser toutes les chaînes, ressemblaient à des voyants, à des illuminés soutenus par une force surnaturelle. C'est que sur certaines âmes le malheur excite plus de fascination que la prospérité. Tel homme qui serait resté debout devant Marie-Antoinette triomphante, s'agenouillait devant Marie-Antoinette prisonnière. Tel homme qui aurait regardé d'un œil froid la souveraine sous son manteau royal, frissonnait d'émotion et de respect devant la veuve en deuil, malheureuse et persécutée. La majesté de la souffrance n'a-t-elle pas en effet plus de grandeur que la majesté du

trône ? Les hommes qui allaient se dévouer pour Marie-Antoinette, et se dévouer jusqu'à la mort, l'avaient vue autrefois dans ses carrosses de gala, avec tout l'appareil du luxe le plus grandiose, et ce spectacle pompeux les avait laissés indifférents. Ils la retrouvaient captive, méprisée, suppliciée, et cette vue leur inspirait une admiration, un attendrissement qui allèrent jusqu'à l'héroïsme.

« Il se rencontre parfois, dans les révolutions, dit Lamartine, de ces individus qui puisent comme une insolence de courage dans l'insolence des événements. Enhardis, égayés presque par la grandeur du péril, la folie de l'entreprise, l'invraisemblance du salut, ils vont à des aventures, ils cherchent des dangers qui semblent plus appartenir à la fiction qu'à la vie, au roman qu'à l'histoire. »

Tel fut le municipal Toulan. Né, en 1761, à Toulouse, dans une condition subalterne, il s'était établi, en 1787, à Paris, comme libraire et marchand de musique. Les idées nouvelles l'avaient d'abord profondément séduit. Son ardeur révolutionnaire et sa faconde méridionale le popularisèrent dans sa section. Le 10 août, il fut nommé membre de la Commune. La haine fougueuse qu'il manifestait contre la royauté le fit choisir comme commissaire au Temple. Il y entra en ennemi acharné de la famille royale ; mais, dès qu'il en eut franchi le seuil, une conversion miraculeuse s'opéra dans son âme. A la vue de Marie-Antoinette, toute sa haine fondit, comme la neige au soleil. Ainsi que l'a dit Lamartine, « c'était une de ces âmes que les émotions jettent du premier coup à l'extrémité opposée de leurs pensées, et qui ne discutent pas contre un sentiment. Avant d'avoir réfléchi, il s'était dévoué dans son cœur.

Il parvint à convaincre un de ses collègues du conseil de la Commune, Lepitre, ancien professeur de rhétorique au collège de Lisieux, et à l'entraîner dans un complot d'évasion de la famille royale. Les deux commissaires de service ensemble au Temple tombèrent aux genoux de la reine, et lui offrirent, dans l'ombre de son cachot, un dévouement qu'elle n'aurait peut-être pas trouvé au temps de sa plus grande splendeur.

Un autre courtisan du malheur, celui-là gentilhomme, le chevalier Jarjayes, n'avait, comme Toulan, qu'une pensée : la délivrance de la famille royale. M. de Jarjayes, né en 1745, appartenait à une ancienne famille du Dauphiné. C'était un militaire instruit et remarquable. Nommé maréchal de camp par Louis XVI, et chargé, en 1791, du dépôt de la guerre, il n'avait pas émigré, pour se tenir au service de la cour. Sa femme, Mme de Jarjayes, était femme de la reine. Aussi dévouée que son mari, elle avait sollicité et obtenu, après le voyage de Varennes, l'honneur de rester aux Tuileries. Cette circonstance, facilitant au général de Jarjayes l'entrée habituelle au château, le mit à même de signaler son zèle, en se chargeant d'une foule de missions secrètes et délicates. Le 10 août il était, avec la famille royale, dans la loge du logographe. Après le meurtre de Louis XVI, il se sentait presque découragé, lorsqu'un inconnu, le 2 février 1793, se présenta chez lui, et demanda à l'entretenir en secret. Les manières et le costume de cet individu annonçaient un révolutionnaire et le général l'examinait avec une sorte d'appréhension. Tout à coup, — qu'on juge de sa surprise ! — il voit cet homme se précipiter à ses pieds, et le supplier d'entrer dans une conspiration destinée à sauver les prisonniers du Temple. Résigné à

tout événement pour lui-même, mais tremblant qu'un mot, un geste imprudent ne compromette des têtes si chères, M. de Jarjayes repousse d'abord les confidences de l'inconnu. Pour preuve de sa bonne foi, celui-ci tire de sa poche un petit billet et le présenta au général. Le général tressaille : il vient de reconnaître l'écriture de la reine. Le billet est ainsi conçu : « Vous pouvez prendre confiance en l'homme qui vous parlera de ma part, en vous remettant ce billet. Ses sentiments me sont connus. Depuis cinq mois, il n'a pas varié. Ne vous fiez pas trop à la femme de l'homme qui est enfermé avec nous. Je ne me fie ni à elle ni à son mari » (1). Le porteur du billet, c'est Toulan. Les deux individus dont il faut se méfier, c'est le geôlier Tison et sa femme. Mais le général n'est pas encore convaincu qu'on ne le trompe, et qu'il n'y a pas là quelque piège. Pour être bien édifié, il demande à Toulan de le faire entrer au Temple, et de lui faciliter une entrevue avec la reine. Toulan regarde la chose comme difficile, mais non comme impossible. Peu de jours après, il apporte à M. de Jarjayes ce second billet de Marie-Antoinette : « Maintenant, si vous êtes décidé à venir ici, il serait mieux que ce fût bientôt. Mais, mon Dieu ! prenez bien garde d'être reconnu, surtout de la femme qui est enfermée avec nous. » Sous un déguisement qui le rendrait méconnaissable à l'œil même de sa mère, M. de Jarjayes est introduit au Temple par Toulan, et se trouve en présence de la reine. Quelle émotion pour lui et quelle émotion pour Marie-Antoinette, lorsqu'elle revoit ce fidèle serviteur, qui lui rappelle les beaux

(1) *Précis des tentatives qui ont été faites pour arracher la reine à la captivité du Temple*, annexé aux *Mémoires* du baron de Goguelat.

jours de Versailles ! Où est maintenant l'Œil-de-bœuf ? Quelle différence entre la Galerie des glaces et le donjon du Temple ! M. de Jarjayes risque bien volontiers sa tête pour cet insigne bonheur : apercevoir la reine. Marie-Antoinette frémit elle-même de cette héroïque audace, qui excite au même degré son étonnement et son admiration. Mais il lui semble que la Providence la protège. Elle croit à des miracles futurs. Elle encourage M. de Jarjayes à se fier à Toulan. Les fils de la conspiration vont se nouer sous l'œil même des espions.

Voilà quel est le complot dans la pensée de ses auteurs. Des habits d'hommes seront préparés pour la reine et pour Madame Élisabeth ; Toulan et Lepitre les apporteront par fragments au Temple. On y ajoutera des écharpes tricolores et des cartes d'entrée semblables à celles des commissaires. Il y a un homme, nommé Jacques, qui, chaque matin, vient nettoyer les quinquets et les réverbères et, chaque soir, revient les allumer ; Jacques est ordinairement aidé dans son travail par deux enfants, qui sont à peu près de l'âge et de la taille des enfants de la reine. On ne le met pas dans la confidence du complot, mais voici ce qu'on imagine : C'est entre cinq et six heures du soir que Jacques fait tous les jours sa tournée. Son dernier réverbère est allumé, et lui-même est sorti du Temple, lorsque, à sept heures sonnantes, les sentinelles sont relevées. Eh bien ! après son départ et le renouvellement des factionnaires, un homme déguisé en lampiste passera, grâce à une carte d'entrée, sous l'œil des premiers guichetiers. C'est Ricard, un ami de Toulan, qui doit jouer le rôle de lampiste ; Louis XVII et sa sœur auront des vêtements semblables à ceux des enfants

de Jacques, et passeront ces vêtements dans la tourelle contiguë à la chambre de la reine, tourelle où Tison et sa femme n'ont pas l'habitude d'entrer. D'ailleurs, le ménage Tison aura reçu ce jour-là de Toulan du tabac d'Espagne renfermant un narcotique, qui plongera les deux époux dans le sommeil. La reine sortira la première. Vêtue en homme, et montrant sa carte à la sentinelle qui, à cause de l'écharpe tricolore, croira voir passer un commissaire, elle partira du Temple avec Lepitre, et se rendra rue de la Corderie, où M. de Jarjayes l'attendra. Quelques instants après, Ricard, déguisé en lampiste, arrivera au Temple jusqu'au logement de la reine, avec sa boîte de fer-blanc sous le bras. Là, il sera hautement admonesté par Toulan, qui lui reprochera de n'avoir envoyé que ses enfants pour faire sa besogne et lui dira de se retirer avec eux. Les soi-disant enfants du prétendu lampiste, ce sont Louis XVII et sa sœur. Ils sortiront du Temple avec Ricard. Madame Élisabeth, déguisée en homme comme la reine, partira la dernière avec Toulan. Trois cabriolets attelés de chevaux vigoureux se trouveront, par les soins de M. de Jarjayes, au lieu et à l'heure convenus. La reine et Louis XVII monteront dans le premier avec M. de Jarjayes. Madame Royale montera dans le second avec Lepitre. Madame Élisabeth et Toulan monteront dans le troisième et les fugitifs partiront pour la Normandie, où un bateau stationnant sur la côte du Havre les transportera en Angleterre.

Quel mélange d'angoisses et d'espoir ! Serait-ce donc possible ? Parviendrait-on enfin à s'échapper de ce donjon funeste, dont les murs pèsent sur les prisonniers comme la pierre d'une tombe ? Eh quoi ! l'on reverrait toute la lumière, on jouirait de toute la

liberté, on renaîtrait à la vie ! Mais non ! il y a des torrents qu'on ne remonte pas, il y a des fatalités qui sont inexorables... Cependant les conspirateurs sont si adroits, si courageux ! Une cause qui trouve de tels adeptes est-elle une cause perdue ? Dans cette atmosphère de haine et de malheur ne sent-on pas déjà circuler je ne sais quel souffle de sympathie et d'espérance ?

Le 7 février, le municipal Lepitre a remis à la reine une pièce de vers dont il est l'auteur, et qui est remplie des sentiments royalistes les plus exaltés. Le 1er mars, il est de nouveau de service au Temple. Quelle est sa joie, sa reconnaissance quand la reine le fait franchir le seuil de la chambre de Madame Élisabeth ! Dans cette chambre est un petit clavecin : à ce clavecin Madame Royale est assise. Elle accompagne son frère qui chante. Lepitre reconnaît sa pièce de vers. Elle a été mise en musique par la femme de Cléry, et voilà qu'elle est chantée par Louis XVII ; Marie-Antoinette, qui guide la voix enfantine de son fils, sourit dans les larmes comme l'Andromaque d'Homère.

Oh ! qu'elle est pathétique cette romance de la captivité, cette romance qui a pour titre la *Piété filiale* ! Écoutons religieusement Louis XVII :

Eh quoi ! tu pleures, ô ma mère !
Dans tes regards fixés sur moi,
Se peignent l'amour et l'effroi ;
J'y vois ton âme tout entière.
Des maux que ton fils a soufferts
Pourquoi te retracer l'image ?
Puisque ma mère les partage,
Puis-je me plaindre de mes fers ?

Des fers ! O Louis ! ton courage
Les ennoblit en les portant,
Ton fils n'a plus, en cet instant,
Que tes vertus pour héritage ;
Trône, palais, pouvoir, grandeur,
Tout a fui pour moi sur la terre,
Mais je suis auprès de ma mère,
Je connais encore le bonheur.

Hélas ! ce bonheur-là, le pauvre enfant n'a plus longtemps à le connaître !

La romance continue :

Un jour peut-être... l'espérance
Doit être permise au malheur ;
Un jour, en faisant son bonheur,
Je me vengerai de la France.
Un Dieu, favorable à ton fils,
Bientôt calmera la tempête ;
L'orage qui courbe leur tête
Ne détruira jamais les lis.

Oui, sans doute, les lis se relèveront un jour, mais ce ne sera ni Marie-Antoinette, ni son fils qui les verront refleurir.

C'est à Madame Élisabeth que le dernier couplet s'adresse :

Et toi dont les soins, la tendresse,
Ont adouci tant de malheurs,
Ta récompense est dans les cœurs
Que tu formes à la sagesse.
Ah ! souviens-toi des derniers vœux
Qu'en mourant exprima ton frère,
Reste toujours près de ma mère,
Et ses enfants en auront deux.

Pauvres enfants ! ces deux mères leur seront bientôt arrachées ! Mais maintenant il y a encore de l'espoir. Le projet d'évasion s'annonce bien. Tout est prêt, l'argent, les costumes, les passeports, les voitures. Le jour est même fixé, c'est le 8 mars. Mais voici que, la veille de ce jour, il y a dans Paris un soulèvement causé par la rareté des subsistances et par la nouvelle des progrès rapides de l'étranger. La surveillance redouble au Temple. Les barrières de Paris sont fermées. Il faut absolument ajourner le projet d'évasion.

Le 13 mars, la Vendée se soulève. Le 14, la Convention ordonne au tribunal révolutionnaire, qui vient d'être institué, de juger par contumace les frères de Louis XVI. Le 18, elle décrète la démolition des châteaux des émigrés et le partage des biens nationaux. Plus le péril s'accroît, plus s'accroît aussi le dévouement intrépide de Toulan. Entouré de toutes sortes d'embûches, il se grise, pour ainsi dire, avec le danger. Semblable à ces soldats d'élite que l'odeur de la poudre électrise, et qui jonglent avec la mort, comme des enfants avec un jouet, il risque sa tête mille fois par jour. Une parole, un geste, un clignement d'yeux, un soupir peut l'envoyer à l'échafaud. Louis XVII est tout particulièrement soumis à une surveillance de plus en plus rigoureuse. Par un surcroît de fatalité, l'allumeur de quinquets n'amène plus ses enfants au Temple. Le plan si laborieusement préparé s'écroule ; il n'y a plus aucun espoir de faire évader Louis XVII et sa sœur. Le projet est donc modifié. Il ne s'agit plus désormais que de l'évasion d'une seule personne : la reine.

Un combat se livre alors dans l'âme de la malheureuse mère. Doit-elle quitter le Temple et, libre, ne

pourra-t-elle pas être utile à la cause de ses chers enfants ? Madame Élisabeth, qui est une sainte, la supplie de fuir, et une âme courageuse et sublime comme celle de la vertueuse princesse ne conseillerait jamais une lâcheté. D'ailleurs Madame Élisabeth restera. Elle restera et n'est-elle pas, pour son neveu et pour sa nièce, une seconde mère ? Un instant Marie-Antoinette semble décidée à partir seule, ainsi que sa belle-sœur l'en conjure. Le jour est même fixé.

La veille au soir, la reine et sa belle-sœur sont assises devant le lit de Louis XVII qui dort. Madame Royale est couchée. Sa mère et sa tante croient qu'elle dort aussi. Mais elle ne dort pas, elle écoute cette conversation :

La reine (*qui regarde son fils*). — Dieu veuille que cet enfant soit heureux !...

Madame Élisabeth. — Il le sera, ma sœur.

La reine. — Toute jeunesse est courte comme toute joie. On en finit avec le bonheur comme avec toute chose... Et vous-même, ma bonne sœur, quand et comment vous reverrai-je ?... C'est impossible ! c'est impossible (1) !

Madame Royale ne comprend pas le sens de ces paroles. L'avenir le lui expliquera. Si Marie-Antoinette lui crie : « c'est impossible, » c'est que l'amour maternel va parler plus haut que toutes les autres considérations. Eh quoi ! elle serait libre quand ses enfants seraient prisonniers ! Qui sait ? Elle les quitterait peut-être pour ne plus jamais les revoir ! Et, le

(1) Ces paroles ont été rapportées par Mme la duchesse d'Angoulême à M. de Beauchesne, qui les a relatées dans son beau livre sur Louis XVII.

matin, quand ils se réveilleraient dans cet affreux donjon du Temple, dans ce sépulcre des vivants, ils la chercheraient des yeux et ne la trouveraient pas ! Ils l'appelleraient, et elle ne serait plus là pour leur répondre, elle, leur protectrice, elle, leur mère ! Non, cela n'est pas possible. Devant ce triste foyer, dans le silence de la nuit, en face de son fils qui sommeille, Marie-Antoinette sent son âme envahie tout entière par le sentiment principal qui la domine, qui la subjugue. Non, non, elle ne partira pas. Non, elle n'abandonnera pas ses enfants. Plus de politique ! Plus de mesquins calculs ! L'amour maternel est vainqueur. Ainsi Louis XVI aura été arrêté, lors de la fuite à Varennes, pour n'avoir pas voulu partir sans sa famille ! ainsi Marie-Antoinette, victime volontaire, mourra sur l'échafaud pour avoir refusé de quitter ses enfants !

Le lendemain même du jour où la reine a résolu de rester, Toulan arrive, tout ému, tout joyeux de la pensée qu'il va délivrer l'auguste prisonnière. Quelle déception, quand il l'entend lui dire : « Vous allez m'en vouloir, mais j'ai réfléchi : il n'y a ici que danger, mais mieux vaut mort que remords ». Eh quoi ! ce projet d'évasion, si laborieusement combiné, au prix de tant de sacrifices, de tant d'efforts, au prix de véritables prodiges, ce projet ne se réalisera point ! Tout cet échafaudage, si habilement construit, s'écroule. La reine n'a qu'un regret, c'est d'avoir donné une fausse joie à cet homme de cœur. Elle s'excuse auprès de lui. Mais Toulan a l'âme trop haute pour ne pas comprendre la reine, et la résolution qu'elle vient de prendre n'a d'autre résultat que d'augmenter son dévouement et sa vénération pour elle. Plus tard, elle lui dira cette phrase, dont il se souviendra, quand il montera sur l'échafaud,

le 30 juin 1794 : « Je mourrai malheureuse, si je n'ai pu vous prouver ma gratitude ».

La reine voulut remercier aussi M. de Jarjayes, et l'informer de sa décision. Elle lui écrivit ce billet, héroïque et sublime dans sa simplicité :

« Nous avons fait un beau rêve, voilà tout, mais nous y avons beaucoup gagné, en trouvant encore dans cette occasion une nouvelle preuve de votre entier dévouement pour moi. Ma confiance en vous est sans bornes. Vous trouverez, dans toutes les occasions, en moi du caractère et du courage ; mais l'intérêt de mon fils est le seul qui me guide et, quelque bonheur que j'eusse éprouvé à être hors d'ici, je ne peux pas consentir à me séparer de lui. Au reste, je reconnais bien votre attachement dans tout ce que vous m'avez dit hier. Comptez que je sens la bonté de vos raisons pour mon propre intérêt, et que cette occasion peut ne plus se rencontrer ; mais je ne pourrais jouir de rien en laissant mes enfants, et cette idée ne me laisse pas même de regret ».

Ainsi ce mois de mars, qui avait dû être celui de la délivrance, finissait par une grande déception. La lueur d'espoir qui avait un instant brillé à travers les barreaux de fer de la prison s'éteignait.

24 *mars.* — C'est le dimanche des Rameaux. Elle aussi, Marie-Antoinette, a eu ses *hosannah.* La multitude accourait au-devant d'elle avec des fleurs, avec des palmes à la main ; on coupait des branches d'arbres et on les étendait sur son passage,et l'air retentissait d'acclamations. Maintenant, c'est le *crucifigatur.*

27 *mars*, *mercredi saint.* — Ce jour-là Louis XVII a

huit ans. Depuis le 27 mars 1785, que de changements dans les destinées ! L'aurore de la vie de cet enfant avait été si belle ! On le baptisa le jour même de sa naissance, qui était le jour de Pâques, et quelques instants après, on lui remit dans son berceau le grand cordon du Saint-Esprit. Dans la journée, un *Te Deum* fut chanté en présence de Louis XVI, dans la chapelle du château de Versailles et, le soir, on tira un magnifique feu d'artifice sur la place d'armes...

Et pourtant écoutez : bien loin dans ma mémoire
J'ai d'heureux souvenirs avant ces temps d'effroi.
J'entendais, en dormant, des bruits confus de gloire,
Et des peuples joyeux veillaient autour de moi.
Un jour tout disparut dans un sombre mystère,
Je vis fuir l'avenir à mes destins promis,
Je n'étais qu'un enfant faible et seul sur la terre,
Hélas ! et j'eus des ennemis (1).

28 *mars*, *jeudi saint*. — Que la reine lise l'office des Ténèbres ! Oh ! comme ils s'appliquent à son sort ces versets du premier nocturne !

Suivez-moi, mon Dieu, car un torrent de maux a inondé mon âme.

Je suis tombé dans un abîme ténébreux où je n'ai pas trouvé de fond.

Les cris m'ont épuisé ; mon gosier s'est desséché ! mes yeux se sont fatigués à vous attendre, ô mon Dieu !

Ceux qui me haïssent sans motif sont plus nombreux que les cheveux de ma tête.

La prisonnière croit écouter l'écho lointain des chants lugubres ; elle se souvient de ces lamentations du pro-

(1) Victor Hugo, *Louis XVII*.

phète qui sont tellement en harmonie avec l'état de son âme !

29 *mars, vendredi saint.* — Encore les Ténèbres.

A force de pleurer, mes yeux se sont obscurcis. Peuples, voyez s'il est une douleur semblable à ma douleur.

Et à l'office du matin.

Mon peuple, que vous ai-je fait ? *Popule meus, quid feci tibi* ?

31 *mars, jour de Pâques.*

Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques, et Salomé arrivèrent au sépulcre de Jésus au lever du soleil. Elles se disaient entre elles : Qui nous ôtera la pierre qui ferme l'entrée du sépulcre ? Mais, en regardant, elles s'aperçurent que cette pierre, qui était fort grande, avait été ôtée.

Hélas ! qui les enlèvera, les portes du donjon du Temple, cet immense tombeau ? Quel jour de Pâques ! Jadis c'était une si belle fête ! Les *alleluia* retentissaient si joyeux à Versailles, sous les voûtes de la chapelle du château ; et maintenant, cette journée d'allégresse, de lumière, de résurrection, est aussi triste que le vendredi saint !

XI

LE MOIS D'AVRIL

Marie-Antoinette contemplait son fils avec une émotion profonde. Ce pauvre enfant, faible et chétif qui tremblait, qui souffrait, comme une fleur qui se fane ; cet enfant, enfoui dans un cachot, avait déjà son nom dans la chronologie des rois : il s'appelait Louis XVII. Les républicains en avaient peur ; les royalistes l'adoraient ; toutes les puissances européennes le reconnaissaient comme roi de France ; des prédictions lui promettaient un avenir magnifique, chacun s'entretenait d'un vieux livre, *mirabilis liber*, imprimé en lettres gothiques dans les dernières années du xve siècle, et où l'on trouvait ce passage : « *Juvenis captivatus, qui recuperabit coronam lilii, fundatus, destruet filios Bruti.* Le jeune captif qui recouvrera la couronne des lis, étant rétabli sur le trône, détruira les fils de Brutus ; » et les fils de Brutus s'effrayaient de la prophétie. A cette heure même, il y avait des gens qui combattaient, qui mouraient pour cet enfant. La Vendée, depuis le milieu du mois de mars, avait pris les armes. Un pauvre colporteur de laine, Cathelineau, du village de Pin-en Mauges, avait donné le signal. Le jeune Henri

de la Rochejaquelein, âgé de vingt ans, s'était écrié : « Mes amis, je ne suis qu'un enfant, mais par mon courage je me montrerai digne de vous commander ; si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi ». Les paysans se levaient en foule, on sonnait le tocsin. Dans l'église de chaque village, on lisait une réquisition ainsi conçue : « Au saint nom de Dieu, de par le roi, telle paroisse est invitée à envoyer le plus d'hommes possible en tel lieu, tel jour, à telle heure; on apportera des vivres ». Et tous les combattants arrivaient exactement au rendez-vous. Curieux contraste ! Tandis que l'armée royaliste avait pour chef un paysan, Cathelineau ; le chef de l'armée républicaine, le chef des ennemis de Louis XVII était un grand seigneur, un ancien familier de Marie-Antoinette, un héros des fêtes de Versailles, le duc de Biron, sous le nom de duc de Lauzun.

L'imagination de la France, de l'Europe, était frappée par un enfant. Les journaux de Paris prétendaient qu'il était traité en roi par sa mère, sa tante et sa sœur ; que, chaque matin, elles allaient le saluer ; qu'il se plaçait à table avant elles, et qu'en un mot il recevait les honneurs qu'on rendait autrefois à la royauté. Ce qui est certain, c'est que sa mère avait pour lui le mélange de respect et de tendresse qui était le sentiment d'Anne d'Autriche pour le jeune Louis XIV.

Dumouriez, le vainqueur de Jemmapes, avait conclu le 31 mars, avec le prince de Cobourg, général en chef des armées coalisées, un traité secret en vertu duquel ils s'engageaient réciproquement à marcher contre la Convention et à rétablir la monarchie en France. Au dehors, on se faisait les plus grandes illusions. Le comte de Fersen, aveuglé par une chevaleresque pensée

entassait projets sur projets. Il lui semblait déjà que Marie-Antoinette était régente de fait et de droit, qu'elle était libre, qu'elle gouvernait et, au moment même où la malheureuse femme subissait la captivité la plus dure, il la voyait déjà, en imagination, puissante et obéie dans tout le royaume. Il lui écrivait, le 8 avril : « La position où vous allez vous trouver va être très embarrassante, vous aurez de grandes obligations à un gueux (Dumouriez) qui, dans le fait, n'a cédé qu'à la nécessité, et n'a voulu bien se conduire que lorsqu'il voyait l'impossibilité de résister plus longtemps. Voilà tout son mérite envers vous, mais cet homme est utile ; il faut s'en servir et oublier le passé... vis-à-vis de lui, vous ne risquez rien, son intérêt est en ce moment intimement lié au vôtre et au rétablissement de votre autorité comme régente... » En même temps, M. de Fersen, qui avait communiqué ses illusions à son gouvernement, s'était fait nommer ambassadeur près le roi Louis XVII, et il recevait du duc de Sudermanie, régent du royaume suédois, une lettre où ce prince lui disait : « Rien ne peut se comparer à la joie que j'ai ressentie à la réception de votre lettre du 5 de ce mois. Il est donc arrivé ce moment désiré où le délire et les succès tragiques et sanguinaires de la France vont cesser, où elle sera enfin soumise à ses légitimes maîtres, où la malheureuse famille de Bourbon, notre ancienne et véritable amie, rentrera dans ses anciens droits, où, rétabli sur le trône de son père, on verra Louis XVII, guidé par une mère tendre et respectable, recevoir l'hommage d'un peuple coupable, mais trompé ». Tout cela n'était qu'un rêve. M. de Fersen ne savait pas que, la veille même du jour où il avait adressé au régent de Suède ces prétendues bonnes nou-

velles, Dumouriez, désavoué par son armée, avait été forcé d'abandonner son commandement et de se réfugier, avec les deux fils du duc d'Orléans, sur le territoire autrichien. Les rêves d'émigrés ne sont la plupart du temps que des mirages trompeurs. On s'imaginait que la révolution était sur le point de périr de ses violences, et la révolution n'était qu'au début de son orageuse carrière. Que de larmes, que de sang devaient encore être versés !

En attendant, les chaînes des prisonniers devenaient chaque jour plus lourdes. Le fidèle Toulan ne pouvait plus pénétrer au Temple.

18 *avril.* — Marat, accusé d'avoir prêché le massacre et le pillage, mais acquitté par le trubunal révolutionnaire, était couronné de feuilles de chêne et porté en triomphe à la Convention. Ce triomphe excitait le zèle des geôliers. Les époux Tison, qui continuaient à occuper la petite pièce voisine de la chambre de la reine, devenaient de plus en plus soupçonneux.

19 *avril.* — Ils écrivaient au conseil du Temple que « la veuve et la sœur du dernier tyran avaient gagné quelques officiers municipaux, qu'elles étaient instruites par eux de tous les événements, qu'elles en recevaient les papiers publics et que, par leur moyen, elles entretenaient des correspondances ».

Madame Royale a dit dans son récit : « Il se trouva des municipaux qui adoucirent un peu nos chagrins par leur sensibilité. Nous connaissions de suite à qui nous avions affaire, ma mère surtout, qui nous a préservés plusieurs fois de nous livrer à de faux témoignages d'intérêt... Je connais tous ceux qui s'intéressent

à nous ; je ne les nomme pas de peur de les compromettre dans l'état où sont les choses, mais leur souvenir est gravé dans mon cœur. Si je ne puis leur marquer ma reconnaissance, Dieu les récompensera ; mais si je puis un jour les nommer, ils seront aimés et estimés de toutes les personnes vertueuses. »

Ces hommes dont parle ainsi la prisonnière étaient ceux que les époux Tison venaient de dénoncer, c'étaient Toulan, Lepitre, Brunot, Moelle et Vincent. On les suspendit de leurs fonctions comme prévenus de respects séditieux et d'égards antirévolutionnaires envers la famille des Capets.

20 *avril, dix heures du soir.* — Hébert, suivi de plusieurs municipaux, arrivait au Temple à l'improviste. Voici comment Madame Royale a relaté cette visite : « Ma mère et moi nous venions de nous coucher, lorsque Hébert arriva avec plusieurs autres municipaux. Nous nous levâmes précipitamment. Ils nous lurent un arrêté de la Commune, qui ordonnait de nous fouiller à discrétion, ce qu'ils firent exactement jusque sous les matelas. Mon pauvre frère dormait ; ils l'arrachèrent de son lit avec dureté pour fouiller dedans ; ma mère le prit tout transi de froid. Ils ôtèrent à ma mère une adresse de marchand qu'elle avait conservée, un bâton de cire à cacheter qu'ils trouvèrent chez ma tante, et à moi me prirent un sacré cœur de Jésus et une prière pour la France. Leur visite ne finit qu'à quatre heures du matin ; ils firent un procès-verbal de tout ce qu'ils avaient trouvé et forcèrent ma mère et ma tante de le signer, en les menaçant de nous emmener, mon frère et moi, si elles s'y refusaient ».

Dans ce procès-verbal, les commissaires déclarèrent avoir trouvé un petit livre intitulé : *Journée du*

chrétien, où était une image coloriée en rouge, représentant d'un côté un cœur embrasé, traversé d'une épée et entouré d'étoiles avec cette légende : *Cor Mariæ, ora pro nobis* ; de l'autre côté, une couronne d'épines et une croix avec cette légende : *Cor Jesus, miserere nobis*. Ils prirent également une feuille imprimée de quatre pages intitulée : *Consécration de la France au sacré Cœur de Jésus*, où l'on remarquait les passages suivants :

Tous les cœurs de ce royaume, depuis le cœur de notre auguste monarque jusqu'à celui du plus pauvre de ses sujets, nous les réunissons par les désirs de la charité pour vous les offrir tous ensemble... Oui, cœur de Jésus, nous vous offrons notre patrie tout entière et les cœurs de tous vos enfants... O vierge sainte ! ils sont maintenant entre vos mains ; nous vous les avons remis en nous consacrant à vous comme à notre protectrice et à notre mère ; aujourd'hui, nous vous en supplions, offrez-les au cœur de Jésus... Ah ! présentés par vous, il les recevra, il leur pardonnera, il les bénira, il les sanctifiera, il sauvera la France tout entière, il y fera revivre la sainte religion. Ainsi soit-il.

21 *avril*. — Il y avait vingt-trois ans, — le 21 avril 1770, — Marie-Antoinette quittait Vienne pour se rendre en France. Weber en a fait la remarque : « on a peine à se défendre de la superstition des pressentiments, quand on a vu les adieux de la jeune archiduchesse à sa famille, à ses serviteurs et à son pays. Hommes et femmes se livrèrent aux mêmes expressions de la douleur. On ne rentrait chez soi qu'après avoir perdu de vue le dernier courrier qui la suivait, et l'on n'y rentrait que pour gémir en famille d'une perte commune. Ah ! si les Viennois avaient su le sort qui attendait la charmante princesse !... Son départ avait été précédé d'une retraite de trois jours, d'une

communion et d'une visite au tombeau des empereurs, dans le couvent des capucins, Marie-Thérèse avait remis à sa fille, au moment des adieux, un *règlement à lire tous les mois* qui commençait ainsi : « *Ce* 21 *avril, jour de départ.* — A votre réveil, vous ferez tout de suite, en vous levant, vos prières du matin à genoux et une petite lecture spirituelle, ne fût-ce même que d'un seul demi-quart d'heure sans vous être occupée d'autre chose, et sans avoir parlé à personne. Tout dépend du bon commencement de la journée et de l'intention dont on la commence, ce qui peut rendre les actions, même indifférentes, bonnes et méritoires ». C'était maintenant que Marie-Antoinette avait besoin de la prière, et se rappelait les pieux conseils d'une mère si tendre, afin de sanctifier, dans le donjon du Temple, les journées de la captivité.

23 *avril.* — Nouvelle perquisition d'Hébert et des municipaux. — « Ils revinrent, a dit Madame Royale, et demandèrent ma tante en particulier ; alors ils l'interrogèrent sur un chapeau qu'ils avaient trouvé dans sa chambre ; ils voulurent savoir d'où il lui venait, depuis quand elle le conservait, et pourquoi elle l'avait gardé. Elle répondit qu'il avait appartenu à mon père dans le commencement de sa captivité au Temple, et qu'elle le lui avait demandé afin de le conserver pour l'amour de son frère. Les municipaux dirent qu'ils allaient lui ôter ce chapeau comme chose suspecte ; ma tante insista pour le garder, mais elle ne put l'obtenir ; ils la forcèrent de signer sa réponse, et emportèrent le chapeau. »

24 *avril.* — La surveillance devenait de plus en plus

rigoureuse. Un arrêté du conseil du Temple ordonnait que le donjon reçut des abat-jour et des jalousies à toutes les fenêtres qui en manquaient.

30 *avril*. — Le conseil général de la Commune prenait les décisions suivantes : « Le secrétaire greffier donne lecture d'un avis du conseil du Temple, par lequel il annonce que le citoyen Wolf, cordonnier, s'est présenté avec six paires de souliers destinés aux prisonniers du Temple ; que cette fourniture ayant paru suspecte, elle a été arrêtée. Le conseil général nomme Canon et Simon, pour se transporter au Temple, à l'effet de savoir si, dans leur contexture, il n'existe rien de suspect, et arrête : 1° que désormais, lorsque les prisonniers du Temple auront besoin de quelques effets d'habillement, des commissaires *ad hoc* seront chargés d'acquérir les objets dans les magasins, et que, dans le cas où il serait nécessaire de faire travailler, l'ouvrage sera confié à des citoyens connus ; qu'eux-mêmes ne sauront pour qui ils travaillent ; 2° que les fournitures de tout genre destinées auxdits prisonniers seront toujours bornées au simple nécessaire. »

Oh ! quelles vicissitudes du sort ! La reine de France obligée de solliciter, de mendier pour elle, pour ses enfants, pour sa belle-sœur, des souliers et des vêtements de pauvres ! Ainsi finissait le mois d'avril.

XII

LE MOIS DE MAI

Le mois de Marie, le mois des fleurs, comme la malheureuse reine va le passer cruellement! Dans ce mois-là, plusieurs anniversaires s'imposent à sa pensée, et lui rappellent les phases les plus diverses d'une destinée d'abord si éclatante, maintenant si sombre. Son ange consolateur est toujours Madame Élisabeth.

3 *mai.* — C'est aujourd'hui que la sœur de Louis XVI a vingt-neuf ans. Si douce, si pure, si héroïque, à chaque instant prête à mourir pour sa belle-sœur, pour ses pauvres enfants d'adoption, elle a des paroles saintes qui apaisent la douleur comme un baume. Son regard rassérène les âmes. Elle porte le ciel dans son cœur.

5 *mai.* — Il y a quatre ans, les états généraux s'ouvraient à Versailles. Que d'illusions à ce moment ! Comme le sentiment monarchique était vivace encore ! Quelle pompe ! Quelle majestueuse réunion des trois

ordres ! Comme Marie-Antoinette, entourée des princesses, rayonnait sur l'estrade ! En quatre ans, quel chemin parcouru ! Et comme elle est glissante, la pente des concessions qui conduit aux abîmes !

6 *mai.* — Louis XVII tombe malade. Laissons parler sa sœur. « Depuis quelque temps, mon frère se plaignait d'un point de côté. Le 6 mai, à sept heures du soir, la fièvre le prit... Dans les premiers instants, il ne pouvait rester couché, parce qu'il étouffait. Ma mère s'inquiéta et demanda un médecin aux municipaux... Cependant la fièvre devint très forte. Ma tante eut la bonté de venir prendre ma place dans la chambre de ma mère, pour que je ne couchasse pas dans l'air de la fièvre... Elle prit mon lit, et moi j'allai coucher dans sa chambre... La santé de mon frère commença alors à s'altérer, et elle ne s'est jamais remise depuis ; le manque d'air et d'exercice lui ayant fait beaucoup de mal, ainsi que le genre de vie que menait ce pauvre enfant, qui, à l'âge de huit ans, se trouvait toujours au milieu des larmes et des secousses, des saisissements et des terreurs continuelles. »

7 *mai.* — Il y a vingt-trois ans, le 7 mai 1770, Marie-Antoinette entrait dans le pavillon de l'échange, élevé sur la grande île du Rhin. Le temps était orageux et couvert. Un nuage épais assombrissait l'horizon, et s'avançait lentement. Des tapisseries, qui ornaient le pavillon, représentaient l'histoire de Jason, de Médée et de Créuse : « Eh quoi ! s'écria Gœthe, alors étudiant à l'Université de Strasbourg, peut-on, au premier pas que fait une jeune princesse dans ses nouveaux États, lui mettre si inconsidérément sous les yeux l'exemple de l'hymen le plus horrible ! N'y a-t-il

pas, parmi les architectes et les décorateurs français, personne qui puisse comprendre qu'un tableau est une représentation, qu'il agit sur les sens et sur l'âme, qu'il excite des pressentiments ? » A son arrivée sur la rive française du Rhin, la dauphine montait dans un carrosse du roi, et partait pour Strasbourg. L'orage, qui menaçait depuis quelques heures, éclata. Le pavillon d'échange fut submergé sous une pluie battante. Les clameurs de la foule se mêlaient au bruit du tonnerre.

8 *mai.* — Il y a vingt-trois ans un prélat, revêtu d'une chasuble d'or, la crosse en main, la mitre en tête, complimentait la jeune dauphine, devant le portail de la cathédrale de Strasbourg. Ce prélat, c'était, fatal présage ! le prince Louis de Rohan, le triste héros futur de l'affaire du collier... Et puis elle continuait son triomphal voyage. Sur son passage, les villes et les campagnes étaient en liesse. Les jeunes filles, vêtues de blanc, portaient des fleurs et des couronnes ; les cloches sonnaient à toute volée.

9 *mai.* — Le conseil général de la Commune rend l'arrêté suivant :

« Le conseil général, délibérant sur la maladie annoncée du fils de défunt Capet et sur la demande de Marie-Antoinette d'un médecin pour le soigner, arrête que demain il entendra à ce sujet les commissaires qui sont aujourd'hui de service au Temple ».

10 *mai.* — La reine avait demandé M. Brunyer, le médecin de ses enfants, mais le conseil général de la Commune prend cette décision : « Après avoir entendu la lecture d'une lettre des commissaires qui sont de service au Temple, et qui annonce que le petit Capet

est malade, le conseil général arrête que le médecin ordinaire des prisons ira soigner le petit Capet, attendu que ce serait blesser l'égalité que de lui en envoyer un autre ».

Il y a aujourd'hui dix-neuf ans, Louis XVI et Marie-Antoinette montaient sur le trône. Pauvre jeune homme, pauvre jeune femme que Dieu condamnait à régner, et qui, saisis d'effroi, commençaient leur règne dans la prière et dans les larmes !

16 *mai.* — Anniversaire de leur mariage. Le 16 mai 1770, Marie-Antoinette arrivait à Versailles, à dix heures du matin. A une heure, elle se mariait dans la chapelle du château. A trois heures, un orage formidable éclatait. La pluie noyait les illuminations. Les rues, les places, le parc, n'étaient plus qu'un désert.

24 *mai.* — Il y a huit ans, c'était une journée d'allégresse. Marie-Antoinette qui, le 27 mars 1785, avait mis au monde l'enfant destiné à s'appeler Louis XVII, célébrait, en grande pompe, à Paris, ses relevailles. Cinquante gardes du corps escortaient sa voiture de gala, traînée par huit chevaux blancs. Le canon des Invalides tonnait. On acclamait encore la future martyre. Dans la journée, elle se rendit à Notre-Dame, puis à Sainte-Geneviève, puis aux Tuileries, où elle dîna. Le soir, elle alla souper au Temple, au Temple qu'elle devait revoir quelques années plus tard. La soirée se termina par un feu d'artifice que l'ambassadeur d'Espagne fit tirer, en présence de la reine, sur les combles de son hôtel, situé place Louis XV. Le Temple et la place Louis XV ; que de réflexions dans ces seuls mots !

30 *mai.* — Qu'elle est terrible, cette place ! Ah ! n'est-elle pas marquée par la fatalité ? N'était-ce pas un présage, ce qui s'y est passé, il y a aujourd'hui vingt-trois ans ? On y fêtait le mariage du dauphin. Une foule innombrable circulait à la lueur des lampions et des torches. La nuit était superbe. Étoiles et lune rivalisaient avec les illuminations. Sur ce même piédestal, où se dressera plus tard la statue de la Liberté, pique en main et bonnet phrygien sur la tête, la statue équestre du roi Louis XV resplendissait. La pièce principale du feu d'artifice figurait le temple de l'Hymen. Le bouquet s'élançait en gerbes radieuses et la foule joyeuse s'extasiait, quand tout à coup une fusée égarée sur le bois des ifs causa un incendie. Une colonne de curieux, qui se rendait aux boulevards par la rue Royale, rencontra dans sa marche une autre colonne, qui, de la rue Royale, se rendait sur la place Louis XV. Les deux flots opposés se heurtèrent. Le tumulte, la confusion, la terreur furent inexprimables. L'air retentit des cris poussés par les mourants. D'innombrables victimes furent étouffées, broyées. Ce n'était qu'horreur, désolation sur la place maudite.

Au même moment, une voiture, venant du Cours-la-Reine, arrivait aux Champs-Élysées. C'était la jeune dauphine qui entrait pour la première fois à Paris, se réjouissant de voir enfin cette ville si belle et si célèbre, dont on lui avait tant de fois parlé. Mais que se passait-il donc ? Étaient-ce des cris de joie ou de terreur qui frappaient son oreille ? La voiture s'arrêta. La dauphine demanda ce qu'il y avait. On le lui dit. Puis elle rebroussa chemin et rentra consternée à Versailles, tandis qu'on portait les morts dans le cimetière de la Madeleine, où l'on a enterré Louis XVI et où, avant

la fin de l'année, Marie-Antoinette elle même reposera.

31 *mai.* — Anniversaire pénible pour la reine,celui de la sentence du Parlement dans l'affaire du collier. Il y a sept ans — le 31 mai 1780 — le cardinal de Rohan était purement et simplement acquitté, et, dans son hôtel de la rue Vieille-du-Temple, à quelques pas de la tour où Marie-Antoinette est maintenant enfermée, il recevait de la foule une bruyante ovation. La reine disait alors : « Il semble que la perversité ait calculé de sang-froid tous les moyens de froisser mon âme ; mais je triompherai des méchants, en triplant le bien que j'ai tâché de faire. Il est plus aisé à certaines gens de m'affliger que de me forcer à me venger d'eux ». Gœthe a écrit : « L'affaire du collier produisit sur moi une impression inexprimable. Dans cet abîme d'immoralité qui, à la ville comme à la cour et dans tout l'État, s'entr'ouvrait à mes yeux, je voyais surgir les plus épouvantables conséquences, et, pendant un long temps, je ne pus délivrer mon imagination de la présence des spectres qui la hantaient ».

Aujourd'hui, 31 mai 1793, quelle est la nouvelle catastrophe qui se prépare ? Les prisonniers du Temple entendent battre la générale et sonner le tocsin, sans qu'on veuille leur dire pourquoi il y a tant de bruit. On leur défend de monter sur le haut de la tour, défense qui se renouvelle chaque fois que Paris est en rumeur. Madame Élisabeth interroge les municipaux, et l'un d'eux lui répond : « C'est la commission des douze qui cause tout ce tapage ». En effet, si l'on entend un tel bruit au dehors, qu'on se figure que tout le quartier brûle ; si les salves répétées du canon d'alarme ébran-

lent et secouent la ville ; si dans toutes les prisons d'Etat, au Luxembourg, à Saint-Lazare, à l'Abbaye, les détenus poussent des cris de détresse, en s'imaginant qu'à leur porte frappent les massacreurs de septembre, c'est qu'une commission de douze conventionnels chargée de rechercher les complots contre la liberté, est accusée par les montagnards de poursuivre les patriotes. Plusieurs arrestations viennent d'être opérées dans le voisinage même du Temple. L'effervescence de tout le quartier est à son comble. Les Girondins seront les vaincus du jour. A quoi leur aura-t-il servi d'avoir fait le 10 août et voté la mort de Louis XVI ? Le temps approche où, enfermés à la Conciergerie, dans la même prison que Marie-Antoinette, leur victime, ils ne seront séparés d'elle que par l'épaisseur d'un mur, et où l'un d'eux, Valazé, écrira à sa femme : « Il n'y a qu'une chose à laquelle je ne puis pas me faire, c'est que je suis dans le voisinage de la veuve Capet, et que les mêmes verrous nous enferment l'un et l'autre, comme pour indiquer par ce rapprochement une complicité entre elle et moi. C'est peut-être ce qu'il y a de plus extraordinaire dans ma destinée ».

XIII

LE MOIS DE JUIN

Cette devise de Marie-Antoinette est bien vraie : « Celui-là aime peu, qui craint de mourir : *Poco ama ch'il morir teme* ». Les âmes dévouées ne connaissent ni les défaillances ni les découragements. Toulan, suspect à la Commune, depuis la dénonciation de Tison, ne pouvait plus franchir le seuil du Temple, mais il était encore en communication avec les prisonnières. Il avait fait face à Hébert, son accusateur, et réclamé audacieusement l'apposition des scellés chez lui. Puis il s'était sauvé. Mais, libre, il n'avait point quitté Paris. Il habitait mystérieusement une chambre dans une maison voisine du Temple et là, il donnait en secret des nouvelles à Turgy, qui les rapportait à la reine. Turgy était cet officier de bouche de l'ancienne cour, qui, le matin du 6 octobre 1789, avait sauvé les jours de Marie-Antoinette, en lui ouvrant la porte secrète qui conduisait aux petits appartements. Il avait trouvé le moyen de se faire employer à la cuisine du Temple et c'est lui qui, à l'aide de deux de ses camarades, Marchand et Chrétien, jouant comme lui leur

tête, était le lien de correspondance entre la tour et le dehors.

Un municipal qui, plus heureux que Toulan et Lepitre, avait jusque-là échappé à tous les soupçons, témoignait à la reine un dévouement sans bornes. C'était un limonadier du nom de Michonis, il avait pour ami un épicier, capitaine de la garde nationale, qui se nommait Cortey, et qui cachait aussi, sous des dehors révolutionnaires, un royalisme ardent. Cortey demeurait rue de la Loi (ancienne rue Richelieu), et commandait la garde nationale de la section Le Peletier. Ces deux hommes également intrépides devinrent les instruments d'un complot d'évasion, qui eût lieu au mois de juin et dont le baron de Batz était l'âme.

Quel type que ce baron de Batz, cet homme mystérieux, invisible, insaisissable, la terreur des républicains, le désespoir de la police, véritable Protée qu'on prenait pour un magicien, un être surnaturel ! Autour de ce nom, il y avait une légende ; on se demandait par quels sortilèges ce conspirateur émérite pouvait tromper tous les argus, échapper à toutes les poursuites, passer à travers toutes les trames, comme une guêpe, paraître, puis disparaître comme une ombre. Les poches pleines de faux passeports, de fausses cartes civiques, de faux certificats de résidence, on eût dit qu'il avait le don de l'ubiquité. Le baron de Batz avait été grand sénéchal du pays d'Albret. Député de la noblesse aux États généraux, il s'y était fait remarquer par ses connaissances financières. Sur le *Journal de Louis XVI*, on trouve à la date du 1er juillet 1792 : « Retour et parfaite conduite de M. de Batz, à qui je redois 512.000 livres ». Au lieu d'émigrer, il était resté à Paris, pour mettre au service de la cour une activité,

dont les ressources étaient inépuisables. C'est lui qui, le 21 janvier, quand Louis XVI, allant à l'échafaud, passait sur les boulevards entre les portes Saint-Martin et Saint-Denis, avait eu le courage de crier : « A nous, ceux qui veulent sauver le roi !... » C'est lui qui, poursuivi alors par les gendarmes à cheval, leur avait échappé par miracle. C'est lui qui, avec sa petite phalange royaliste, les Montmorency, les Sombreuil, les Pons, les Saint-Maurice, les Marsan, les Rochefort, avec son fidèle aide de camp, son *alter ego*, le marquis de la Guiche, caché sous le nom de Sévignan, avait acheté la police, soudoyé des bureaux tout entiers, répandu l'or partout, imaginé les plans les plus hardis et les plus ingénieux. C'est lui qui, passé maître dans l'art de se déguiser, s'était audacieusement logé au cœur même de Paris, rue de la Loi, chez Cortey, et y avait organisé, à l'insu des républicains, un véritable état-major. Ces deux hommes, aussi aventureux l'un que l'autre, étaient bien faits pour se comprendre, et ils auraient sauvé la reine, si la reine avait pu être sauvée.

Intimement lié avec les révolutionnaires les plus ardents, familier avec leurs manières et avec leur langage, Cortey, loin d'inspirer la moindre méfiance, était considéré par la Commune comme un républicain modèle. Aussi lui confiait-on souvent, à lui et à la compagnie dont il était capitaine, la garde de la tour du Temple. Batz lui demanda de le comprendre, sous un nom supposé, dans la liste des hommes de cette compagnie, afin qu'en s'introduisant ainsi dans la tour, il pût se faire une idée exacte du local, pour le complot qu'il préparait. Cortey se prêta à ce désir, et le baron, inscrit, sous le nom de Forget, au contrôle des

gardes nationaux de la rue Le Peletier, pénétra dans le Temple avec eux. Les jours suivants, il s'appliqua, avec Cortey, à choisir parmi les gardes nationaux une trentaine de royalistes sûrs, dont ils composeraient l'escouade qui serait de service au Temple, le jour du complot. Cet embauchage était peut-être la partie la plus difficile à réaliser dans le plan qu'il s'agissait de mettre à exécution. Mais Batz ne doutait de rien : il trouva les complices qu'il cherchait. Restait une autre difficulté : c'était de faire coïncider le tour de garde de Cortey avec le tour de service de Michonis. Michonis avait en effet un rôle important dans le projet d'évasion. C'est lui qui devait tout diriger dans le logement de la reine, où il n'avait accès que lorsqu'il était de service, en qualité de municipal. Ainsi au baron de Batz, à Cortey et à Michonis les rôles étaient déjà distribués.

Voici ce qui avait été convenu. Le jour où le service de Cortey, comme capitaine de la garde nationale, coïnciderait avec celui de Michonis, comme municipal, Cortey entrerait au Temple avec son détachement de trente hommes choisis, parmi lesquels le baron de Batz devait figurer, sous le nom de Forget. On arrangerait les choses de manière à ce que les trente hommes fussent en faction aux postes de la tour et de l'escalier, ou bien en patrouille, de minuit à deux heures du matin. Les hommes de faction dans l'escalier auraient sur leurs habits de longues redingotes d'uniforme. Michonis prendrait trois de ces redingotes et en revêtirait la reine, Madame Royale et Madame Élisabeth, qui se trouveraient ainsi déguisées en gardes nationaux, et qui, l'arme au bras, se mêleraient aux factionnaires, et seraient incorporées dans une patrouille,

au milieu de laquelle on cacherait le petit Louis XVII. Cortey commanderait la patrouille et lui ferait ouvrir la grande porte du Temple. Une fois dehors, la famille royale serait sauvée. Des voitures seraient disposées pour une fuite rapide, rue Charlot, et le matin, les geôliers trouveraient vide le logement des captifs.

Marie-Antoinette avait été tant de fois déçue dans ses espérances qu'elle ne croyait pas beaucoup au succès de cette nouvelle tentative. Elle s'y raccrocha cependant comme un naufragé au dernier débris du navire. Il y avait dans la témérité du baron de Batz quelque chose de si fier, de si communicatif, qu'il parvint à faire naître une dernière illusion dans ce cœur fatigué d'espérer.

Le jour fixé était venu et tout s'annonçait bien. Cortey, à la tête de ses trente hommes choisis, arrivait au Temple. Dans leurs rangs était le baron de Batz, sous son faux nom de Forget. Michonis, de service ce jour-là, se tenait dans le logement de la reine. Toute la journée s'était passée, sans aucun symptôme inquiétant. L'évasion de la famille royale devait avoir lieu à deux heures du matin et Batz se réjouissait à l'avance du succès de son entreprise.

Tout à coup, à onze heures du soir, le savetier Simon entra essoufflé dans le corps de garde, qui était au rez-de-chaussée de la tour. En apercevant Cortey, sur lequel il n'avait point du tout de soupçons : « Si je ne te voyais pas ici, dit-il, je ne serais pas tranquille. » Batz qui était dans le corps de garde, eut, dit-on, la pensée de brûler la cervelle au malheureux surveillant ; mais il craignit d'être trahi par le bruit de la détonation d'une arme à feu et d'aggraver ainsi les périls de la reine. Alors, montant au second étage, Simon exhiba

un ordre du conseil général qui enjoignait à Michonis de lui remettre ses fonctions et de se rendre sur-le-champ à la Commune. Michonis obéit sans hésitation. Arrivé dans la première cour, il y trouva Cortey. « Que signifie tout cela ? » lui dit-il. Le capitaine répondit tout bas : « Sois tranquille, Forget est parti ».

Par quelle circonstance imprévue le projet d'évasion échoua-t-il ? Voici ce qui s'était passé. Un gendarme d'ordonnance avait trouvé le soir même, vers neuf heures, un papier, sans adresse, portant, sous son pli cacheté, ces mots : « Michonis vous trahira ce soir ». Ce papier, ouvert par le gendarme, avait été remis par lui à Simon, le seul des six commissaires du jour qu'il connût particulièrement. Simon s'était rendu en toute hâte avec ce billet au conseil général de la Commune. On sait ce qui s'ensuivit. A quoi tiennent les destinées humaines ? Sans ce billet anonyme, qui n'avait point d'adresse, sans ce billet trouvé par hasard sur le pavé, devant la grande porte du Temple, il est probable que la famille royale eût été délivrée, que Marie-Antoinette et Madame Élisabeth n'auraient point porté leur tête sur l'échafaud, que Louis XVII ne serait pas mort victime des traitements cruels de Simon...

Deux heures du matin venaient de sonner. Elle était passée l'heure fixée pour l'évasion. Les prisonnières, voyant que Michonis n'arrivait pas, comprirent que tout espoir était perdu. Ce projet avorté n'eut d'autre résultat qu'un redoublement de surveillance et, le 21 juin, les comités ordonnèrent une inquisition rigoureuse, qui eut Henriot pour agent au Temple.

La fin du mois de juin fut marquée par un incident tristement étrange. On se rappelle que dans la petite

pièce par où l'on pénétrait au troisième étage de la tour et qui était voisine de la reine, se tenait, avec sa femme, un geôlier nommé Tison, chargé de surveiller les prisonnières et Louis XVII. Marie-Antoinette s'était toujours défiée de ce ménage qui lui témoignait parfois un certain intérêt, mais pour la mieux tromper, et dont elle n'était point la dupe. On se souvient qu'elle avait tant recommandé à M. de Jarjayes de s'en méfier. C'était le ménage Tison qui, le 19 avril, avait dénoncé Toulan et les autres municipaux dévoués à la famille royale. Eh bien, Mme Tison eut son chemin de Damas. Peu à peu à la haine succéda le remords, puis, avec le remords, l'affection, la vénération. Combien de fois, si l'on enfermait dans une même prison des personnes qui se croyaient irréconciliables, ne finiraient-elles pas par s'aimer autant qu'elles s'exécraient auparavant ! C'est ce qui arriva pour la femme du geôlier. Le spectacle sublime dont chaque jour elle était témoin la fascina ; tant de vertus avaient subjugué l'âme d'abord fermée à la pitié. Chose curieuse que cette incomparable puissance de séduction qui appartenait à Marie-Antoinette ! Ceux-là seuls qui ne la voyaient que par intervalles pendant quelques minutes, ceux-là seuls pouvaient la haïr. Quiconque aurait passé une journée tout entière à causer avec elle serait infailliblement devenu son serviteur. A la Conciergerie comme au Temple, elle rencontra des dévouements inattendus, inespérés, et, quand elle gravira les marches de l'échafaud, le bourreau, ému et frissonnant, aura plus envie de se jeter à ses genoux que de la frapper.

Les remords de Mme Tison devinrent si vifs, si cuisants, qu'ils lui montèrent à la tête, elle perdit la rai-

son. Ecoutons le récit saisissant de Madame Royale :

« Mme Tison devint folle ; elle était inquiète de la maladie de mon frère, et, depuis longtemps tourmentée de remords, elle languissait et ne voulait plus prendre l'air. Elle se mit un jour à parler toute seule. Hélas ! cela me fit rire, et ma pauvre mère ainsi que ma tante me regardaient avec complaisance, comme si mon rire leur faisait du bien ; mais la folie de Mme Tison augmentait, elle parlait tout haut de ses fautes, de ses dénonciations, de prison, d'échafaud, de la reine, de sa famille, de nos malheurs, se reconnaissant par ses fautes indigne d'approcher mes parents. Elle croyait que les personnes qu'elle avait dénoncées avaient péri ; tous les jours elle attendait les municipaux qu'elle avait accusés, et, ne les voyant pas, elle se couchait encore plus triste ; elle faisait des rêves affreux qui lui faisaient pousser des cris que nous entendions ».

La pauvre folle ne reconnaissait plus sa propre fille. Dans l'escalier de la tour, elle n'osait plus ni monter ni descendre ; elle criait qu'on voulait l'arrêter, la conduire en prison. Dans la chambre de la reine, elle se jetait sans cesse aux genoux de l'auguste captive. « Je suis une malheureuse ! s'écriait-elle, je demande pardon à Votre Majesté, je suis la cause de votre mort. » Un mouvement de compassion profonde, semblable à celui que le Christ eut pour le bon larron, s'empara de l'âme si généreuse de Marie-Antoinette. « Il est impossible, nous dit Madame Royale, d'avoir plus de pitié que ma mère et ma tante pour cette femme dont assurément elles n'avaient pas lieu de se louer ; elles la soignèrent et l'encouragèrent tout le temps qu'elle resta au Temple dans cet état ; elles tâchaient de la calmer par l'assurance véritable de leur pardon. » Turgy nous

donne cet exemple de la bonté de la reine : « La reine, dit-il, ayant été malade, et n'ayant pris aucun aliment dans la journée, me fit dire de lui apporter un bouillon. Au moment où je le lui présentai, cette princesse, apprenant que la femme Tison se trouvait indisposée, ordonna qu'on lui portât ce bouillon, ce qui fut exécuté. Je priai alors un des municipaux de me conduire à la cuisine pour y aller prendre un autre bouillon ; aucun d'eux ne voulut m'y accompagner, et Sa Majesté fut obligée de s'en passer » (1).

Le 29 juin, la Commune prenait la décision suivante :

Les commissaires du Temple écrivent que la citoyenne Tison a la tête aliénée, ainsi qu'il est constaté par les certificats des médecins Thierry et Soupé. Le conseil général, d'après les observations du maire et le procureur de la Commune entendu, arrête : 1° que la citoyenne Tison sera traitée dans l'enclos du Temple et hors de la tour ; 2° qu'elle aura une garde particulière.

On transporta d'abord la folle dans une chambre du palais du grand prieur ; puis, comme son état s'aggrava et que ses convulsions devinrent si fortes, qu'il fallait plusieurs hommes pour la tenir, on la conduisit à l'Hôtel-Dieu, où elle mourut dans le délire et le désespoir. Eh bien, Marie-Antoinette se préoccupait de cette femme comme d'une amie ; elle glissait secrètement dans la main de Turgy un papier où elle avait écrit ces questions : « Que crie-t-on sous nos barreaux ? La Commune est-elle relevée ? La femme Tison est-elle aussi folle qu'on le dit ? Pense-t-on à la remplacer auprès de nous ? Est-elle bien soignée ? »

(1) TURGY, *Fragments historiques sur la captivité du Temple.*

XIV

LE DERNIER MOIS AU TEMPLE

Marie-Antoinette était accablée de douleur, mais elle avait encore des grâces à rendre au ciel, elle restait auprès de son fils. Cet enfant si aimable, si aimé, avec ses beaux yeux bleus, ses cheveux blonds, sa physionomie d'ange, était sa consolation, son espoir ; il y avait des moments où, lorsqu'elle le regardait, elle perdait, comme par enchantement, le souvenir de tous ses maux. Les mères seules savent ce qu'il y a de profondeur dans cet abîme divin qui s'appelle l'amour maternel. Pour demeurer auprès de l'enfant dont le sourire était si doux, le regard si pur, la reine avait refusé la liberté ; c'est pour lui qu'elle était prisonnière ; c'est pour lui qu'elle allait mourir sur l'échafaud. Eh bien, elle n'en avait aucun regret. Elle écrivait à Toulan, afin de consoler cet homme dévoué qui avait voulu l'arracher à ses fers : « Je vois tous les jours mon fils », ce qui, dans sa pensée, voulait dire : Ne me plaignez pas. Elle aimait Louis XVII et elle le respectait ; pour elle c'était son fils, c'était aussi son roi ; elle

trouvait dans cet enfant un mélange de grâce et de majesté ; elle s'attachait à lui avec d'autant plus de passion, d'acharnement, qu'elle avait craint souvent de se le voir enlever ; toute sa force d'affection se concentrait sur cette tête chérie.

Aussi, le 3 juillet, quelle douleur, quelle exaspération, quel désespoir, quel délire, quand, vers dix heures du soir, au moment où l'enfant royal dormait, et où Madame Élisabeth lisait un livre pieux, les prisonnières virent entrer un municipal, qui leur donna lecture d'un arrêté du Comité de salut public, ordonnant « que le fils de Capet serait séparé de sa mère et remis dans les mains d'un instituteur, au choix du Conseil général de la Commune ». Quel coup de foudre ! A ce moment, cette reine si digne, si calme, si auguste dans le malheur, ne se posséda plus ; son chagrin, sa colère, ses sanglots, ses larmes, firent explosion. Il y eut alors une des scènes les plus déchirantes dont l'histoire ait gardé le souvenir. Madame Royale elle-même va nous en faire le récit :

« Mon frère se jeta dans les bras de ma mère en poussant les hauts cris et demandant à n'être pas séparé d'elle ; de son côté, ma mère fut atterrée par ce cruel ordre, elle ne voulait pas livrer mon frère, et défendit contre les municipaux le lit où elle l'avait placé. Ceux-ci, voulant absolument l'avoir, menaçaient d'employer la violence et de faire monter la garde. Ma mère leur dit qu'ils n'avaient donc qu'à la tuer avant de lui arracher son enfant, et une heure se passa ainsi en résistance de sa part, en injures, en menaces de la part des municipaux, en pleurs et en défense de nous tous. Enfin, ils la menacèrent si positivement de la tuer ainsi que moi, qu'il fallut qu'elle

cédât encore par amour pour nous. Nous le levâmes, ma tante et moi, car ma pauvre mère n'avait plus de force ; et après qu'il fut habillé, elle le prit et le remit entre les mains des municipaux en le baignant de ses pleurs, prévoyant qu'à l'avenir elle ne le verrait plus. Ce pauvre petit nous embrassa toutes bien tendrement, et sortit en fondant en larmes ».

O mères, vous qui savez aimer, vous dont le cœur est un trésor de dévouement, vous qui, si l'on voulait vous arracher vos enfants, les défendriez comme des lionnes contre les ravisseurs ; vous qui, pour les sauver, feriez des miracles et donneriez mille fois votre vie, plaignez, plaignez la pauvre reine, et demandez-vous à vous-même ce que vous éprouveriez, si jamais l'on vous faisait subir des tortures pareilles à son supplice ? Républicaines ou royalistes, quelles que soient vos idées, quelle que soit votre patrie, souvenez-vous seulement que vous êtes mères, et pleurez avec celle dont la destinée est le symbole de vos inquiétudes et de vos angoisses !

« Ma mère, nous dit encore Madame Royale, chargea les municipaux de demander au conseil la permission de voir son fils, ne fût-ce qu'aux heures des repas ; ils le lui promirent. » Hélas ! cette autorisation ne lui fut pas accordée. Marie-Antoinette apercevra encore son fils par la fente d'une cloison, sur la plate-forme de la tour, mais lui ne la reverra plus...

L'enfant fut enfermé au second étage, dans la partie de la tour que son père avait occupée. Il retrouva, en frissonnant, la chambre où avaient eu lieu les adieux de Louis XVI et de sa famille ; il ne voulait manger que du pain, et, pendant deux jours entiers, il pleura. Son « précepteur », c'était le savetier Simon, celui qui

avait fait échouer le projet d'évasion préparé par le baron de Batz, Michonis et Cortey, celui qui, comme municipal, s'était toujours distingué par sa haine pour les augustes prisonniers. « L'âge, l'innocence, l'infortune, la figure céleste, la langueur et les larmes de l'enfant royal, rien ne pouvait attendrir ce gardien féroce. Un jour, étant ivre, peu s'en fallut qu'il n'arrachât, d'un coup de serviette, l'œil de ce jeune prince, que, par un raffinement d'outrage, il avait contraint de le servir à table. Il le battait sans pitié. Un jour, dans un accès de rage, il prit un chenet, et, l'ayant levé sur lui, il menaça de l'assommer. L'héritier de tant de rois n'entendait à chaque instant que des mots grossiers et des chansons obscènes. « Capet, lui dit un jour « Simon, si les Vendéens te délivraient, que me fe- « rais-tu ? — Je vous pardonnerais, répondit le jeune roi (1). »

Revenons au récit de Madame Royale, si pathétique dans sa simplicité : « Les municipaux ne restèrent plus chez ma mère ; nous fûmes nuit et jour enfermées sous les verrous. Ce nous était un adoucissement d'être débarrassées de la présence de pareilles gens. Les gardes ne venaient plus que trois fois par jour, pour apporter les repas, et faire la visite des fenêtres, afin de s'assurer si les barreaux n'étaient pas dérangés. Nous n'avions plus personne pour nous servir, et nous l'aimions mieux, ma tante et moi nous faisions les lits, et nous servions ma mère. Nous montions sur la tour bien souvent, parce que mon frère y allait de son côté, et que le seul plaisir de ma mère était de le voir passer de loin par une petite fente. Elle y restait des heures en-

(1) François Hue, *Les dernières années de Louis XVI.*

tières, pour y guetter l'instant de voir cet enfant; c'était sa seule attente, sa seule occupation. Elle n'en savait que rarement des nouvelles, soit par les municipaux, soit par Tison, qui voyait quelquefois Simon. Tison, pour réparer sa conduite passée, se conduisait mieux, et donnait quelques nouvelles à mes parents. Quant à Simon, il maltraitait mon frère au delà de tout ce qu'on peut imaginer, et d'autant plus, qu'il pleurait d'être séparé de nous ; enfin il l'effraya tellement que ce pauvre enfant n'osait plus verser de larmes. Ma tante engagea Tison et ceux qui, par pitié, nous en donnaient des nouvelles, à cacher toutes ces horreurs à ma mère ; elle en savait ou en soupçonnait bien assez ».

7 *juillet.* — Le bruit s'était répandu dans Paris que le complot tramé par le général Dillon avait réussi, malgré l'arrestation du général, et que Louis XVII avait été enlevé de la tour. On disait que le jeune roi avait été vu sur les boulevards, qu'il avait été porté en triomphe à Saint-Cloud. Au moment où la foule se dirigeait vers le Temple, pour avoir des détails, le Comité de sûreté générale y envoyait une députation en toute hâte, afin d'y constater la présence de l'enfant. Chabot et Drouet, — Drouet, l'homme de Varennes, — qui faisaient partie de cette députation, ordonnèrent de faire descendre Louis XVII dans le jardin, afin qu'il y fût vu par la garde montante. L'enfant se plaignit d'être séparé de sa mère. On lui imposa silence. En même temps, les membres de la Convention qui étaient venus pour s'assurer de la présence de Louis XVII, montèrent chez Marie-Antoinette. Elle leur demanda pourquoi on avait la cruauté de la sé-

parer de son fils. Ils se contentèrent de répondre qu'on croyait nécessaire de prendre cette mesure. « Un nouveau procureur général vint aussi nous voir, ajoute Madame Royale. Ses manières nous étonnèrent, malgré tout ce que nous avions appris à connaître depuis nos malheurs. Du moment que cet homme entrait, jusqu'à son départ, il ne faisait que de jurer. »

14 *juillet.* — Mort de Marat. Simon en fit porter le deuil à Louis XVII.

30 *juillet.* — Ce fut la dernière fois que Marie-Antoinette vit son fils. Depuis la mort de Louis XVI, elle n'avait jamais consenti à descendre dans le jardin. Elle ne prenait l'air qu'au sommet de la tour, sur la plate-forme. Cette plate-forme se trouvait partagée en deux parties par des cloisons en bois disposées de telle manière qu'on ne pouvait se voir qu'à travers les fentes. L'une des deux parties était réservée à la promenade de l'enfant, l'autre à celle des princesses. Mais ce ne pouvait être que par hasard que les deux promenades se fissent en même temps ; ce hasard, la malheureuse reine l'attendait fiévreusement ; son cœur battait si fort, dans l'angoisse de cette attente, que sa poitrine en était comme brisée. De toutes les choses de l'univers, une seule l'intéressait : apercevoir son fils ; les yeux, l'oreille, collés sur la cloison de planches, elle frissonnait, à chaque mouvement, à chaque bruit de pas. Est-ce lui ? se disait-elle : mais non, ce n'était pas son enfant ; c'était quelque municipal, quelque employé faisant sa ronde et, morne, elle retombait dans l'abîme de son désespoir. Depuis quelques jours, son fils ne lui apparaissait plus ; et cependant elle ne

se décourageait pas ; elle remontait chaque jour sur la plate-forme, anxieuse, attendant sans cesse.

Enfin, le 30 juillet, pendant qu'elle regardait à travers la fente de la cloison, son enfant passa devant elle ; elle le vit, mais sans que l'enfant se doutât qu'il était auprès d'elle ; elle le vit, mais sans pouvoir crier : je suis là ; elle le vit, pâle et maladif, portant sur sa chère petite tête le hideux bonnet rouge, sur son visage la trace de la souffrance et de la persécution. Elle le vit tourmenté par Simon, qui, de mauvaise humeur ce jour-là, parce qu'il venait d'apprendre la prise de Valenciennes par le duc d'York, jurait et blasphémait, en faisant retomber sa colère sur le pauvre enfant.

Ah ! si la petite colombe avait pris son vol vers le ciel, si l'enfant était mort, enveloppé dans la robe blanche de son baptême, enseveli avec cette parure, il reposerait maintenant dans la joie du Christ, parmi les anges ; mais le revoir vivant d'une vie pire que la mort, le revoir flétri, dégradé, livré à des misérables qui torturent son corps, qui voudraient tuer son âme, le revoir dans cette atmosphère d'impiétés, de blasphèmes, le jouet, la proie d'un tel démon ! On a décapité Louis XVI, mais du moins on ne l'a pas avili ; on lui a laissé un prêtre pour l'aider à gravir les marches de l'échafaud. Ah ! le sort du fils est plus cruel que celui du père. Corrompre, c'est plus affreux que de tuer. Oh ! voilà ce que dans ses rêves les plus funèbres, dans ses pressentiments les plus sinistres, la malheureuse mère n'aurait jamais pu concevoir ! Oh ! voilà le comble de la douleur !

Elle le voit, ce fils bien-aimé, elle le voit, et elle ne peut se précipiter jusqu'à lui, le serrer contre son

cœur, le couvrir de larmes et de baisers. Elle le voit, et elle ne peut pas lui parler ; et jamais, plus jamais, elle ne lui parlera ; jamais l'enfant infortuné ne les entendra plus, les accents de cette voix chérie, la voix de sa protectrice, de sa mère, de sa mère qui le consolait quand il était malade, quand il souffrait, quand il pleurait. Le revoir ainsi, le revoir, et pour la dernière fois, ce pauvre enfant, le revoir dans un pareil état d'humiliation et de misère ! et ne pouvoir le défendre contre ces monstres, l'arracher à ces tigres, à ces corrupteurs, à ces infâmes ! non, certainement, au moment même où elle gravira les degrés de la guillotine, Marie-Antoinette n'éprouvera point une aussi grande douleur. Alors, par dignité, elle saura composer son visage ; elle mourra en souveraine, elle mourra en fille des Césars ; elle sera douce et majestueuse envers la mort ; mais là, sur cette plate-forme de la tour du Temple, à cet instant si désiré, hélas ! et si cruel, où elle aperçoit son fils, elle fléchit, elle éclate en sanglots ; c'est la *Mater dolorosa* !

Je me souviens du chant du *Stabat*. Là son âme gémissait abattue par la tristesse et par le deuil, et percée par le glaive : *Cujus animam gementem, contristatam et dolentem pertransivit gladius*. Tremblante, elle exhalait des plaintes et des soupirs, à la vue des tourments de son fils illustre : *Quæ mœrebat et dolebat et tremebat cum videbat, nati pœnas inclyti*. Qui pourrait, sans s'émouvoir, contempler cette tendre mère unissant sa douleur aux maux de son fils ? *Quis posset non contristari, piam matrem contemplari, dolentem cum filio* ?

L'enfant avait passé. Les yeux et le cœur pleins de cette vision, qui s'était évanouie comme une ombre, la malheureuse mère redescendit, brisée, désespérée,

dans sa chambre de captive. Elle regarda silencieusement la place où était autrefois le lit de son fils, l'endroit où elle lui donnait des leçons, où elle lui faisait faire sa prière. Tous ces souvenirs envahissaient son âme ; et elle se demandait à elle-même ce qu'elle avait fait pour que la Providence l'accablât sous l'insupportable fardeau d'une telle désolation !

Ainsi s'était écoulé le mois de juillet ; eh bien, ce mois si cruel n'était rien encore, comparé à celui qui allait suivre.

En juillet, il restait encore à la reine sa chère fille, son incomparable belle-sœur. En août, elle allait se trouver seule, seule, absolument seule à la Conciergerie, cette prison mille fois plus horrible que le donjon du Temple !

DEUXIÈME PARTIE

I

LA CONCIERGERIE

La Conciergerie ! quel abîme ! Voilà la véritable prison avec toute son horreur, tous ses épouvantements ! Des infortunés qui y furent enfermés nous ont laissé le récit terrible de leurs tortures. Leurs descriptions font frissonner. On respire un air méphitique. Il nous semble que les portes verrouillées se sont refermées sur nous, que nous sommes tout vivants plongés dans ce sépulcre ; nous croyons entendre, dans le silence des nuits horribles, ou les sons de l'horloge, glas funèbre, ou l'aboiement lugubre des chiens, cerbères de ce Tartare, ou les ricanements des geôliers, jurant et blasphémant, ou les soupirs, les sanglots, les cris de désespoir des victimes. Que de douleurs, de malédictions sous ces voûtes que Louis IX avait sanctifiées par ses méditations et ses prières.

La Conciergerie occupe une partie du palais du saint roi, son préau, sa salle des gardes, ses cuisines.

Qu'il est fécond en souvenirs historiques ce palais habité par les rois Francs, fortifié contre les Normands par Eudes, reconstruit et agrandi par Robert le Pieux, habité par tous ses successeurs jusqu'à Charles le Sage ! Quand ce prince cessa d'en faire sa résidence, le Parlement qui y siégeait depuis qu'il était devenu permanent, continua d'y être installé ; alors la Conciergerie, qui avait été la demeure des portiers du palais, d'où elle tirait son nom, devint une prison qui fut plus tard ensanglantée par le massacre des Armagnacs et qui renferma, tantôt les plus grands criminels, tantôt les plus illustres victimes. Le palais, encore habité par Louis XI, cessa définitivement, sous ses successeurs, d'être la résidence royale ; il ne fut plus que le séjour de la justice, c'est-à-dire du Parlement, de la Cour des comptes, de la Cour des aides, de la connétablie et d'autres juridictions particulières ; en même temps, des marchands vinrent s'établir à ses portes, dans ses galeries et sur ses escaliers.

Saint Louis avait fait du palais un monument presque nouveau en y bâtissant la Sainte-Chapelle, la grande salle et plusieurs vastes pièces, dont l'une devint la grande chambre du Parlement. C'est là que se tinrent les assemblées d'où sortirent les troubles de la Fronde ; c'est là que le jeune Louis XIV entra en habit de chasse, la cravache à la main, et c'est là que son testament fut cassé ; c'est là, dans cette même salle, que le 10 mars 1793, on installa le tribunal révolutionnaire.

Ainsi ce palais auquel s'attachaient déjà tant de légendes, et où s'étaient déroulées tant de tragédies, ce palais qui avait vu les drames sanglants des Mérovingiens, le siège de Paris par les Normands, le meurtre

des maréchaux sous Étienne Marcel, allait voir les massacres juridiques de Fouquier-Tinville. O bizarrerie de la destinée ! ce palais des anciens rois devenait ainsi le portique de la mort, le vestibule de l'échafaud ! Les souterrains de la Conciergerie avaient jadis servi de fondation à la haute tour quadrangulaire de qui relevaient tous les fiefs du royaume. Qui eût dit aux monarques des temps de la féodalité que dans ces souterrains serait le cachot de la femme de leur successeur ? Que de changements étranges la révolution des temps n'apporte-t-elle pas à la destination des édifices ! Bicêtre servit de maison de plaisance à François Ier, et la Conciergerie faisait partie du palais de saint Louis !

On ne peut se faire une idée par ce que sont aujourd'hui les prisons, notamment la Conciergerie, de ce qu'elles étaient en 1793. Destinées jusqu'alors à ne recevoir que des assassins et des voleurs, elles étaient infectes, malsaines, sans air, sans espace, sans lumière. Au-dessus, à côté des vastes salles du palais, il y avait des boutiques de parfumeurs, de modistes, de libraires ; au-dessous, des souterrains, réceptacle du vice et du crime, des verrous, des grilles, des gémissements, des haillons, une puanteur insupportable.

« Les escaliers du palais, a dit le comte Beugnot dans ses *Mémoires*, étaient garnis de femmes qui semblaient assises à un amphithéâtre, attendant un spectacle favori. En effet, le char de la mort était à la porte ; il attendait des infortunés destinés aux bêtes ce jour-là. Lorsque je descendis de la voiture, l'amphithéâtre se leva tout entier, et poussa un long cri de joie ; des battements de mains, des trépignements de pieds, des rires convulsifs, exprimaient le féroce plai-

sir de ces cannibales à l'arrivée d'une proie nouvelle. Le court espace de chemin que je traversai à pied fut encore assez long pour que je reçusse à la figure des ordures qui pleuvaient de toutes parts sur moi, et je pus juger, par la réception qu'on me faisait en entrant, de celle qui m'attendait à la sortie. »

A main gauche, en passant par le guichet, on trouvait le greffe, pièce partagée en deux par des barreaux. Une moitié était destinée aux écritures, l'autre moitié était le lieu où l'on déposait les condamnés ; c'est là qu'ils attendaient quelquefois trente-six heures le moment fatal où l'exécuteur des jugements leur faisait subir les redoutables apprêts du supplice.

Voyez-vous les matelas étendus sur les dalles et indiquant que les condamnés y ont passé la nuit ? Regardez à terre les restes de leur dernier repas. Leurs habits sont jetés çà et là, et deux chandelles, qu'ils ont négligé d'éteindre, repoussent le jour pour n'éclairer cette scène que d'une lueur funèbre. Entendez-vous les voix des gendarmes, des guichetiers, des bourreaux ? En entrant là, Beugnot est saisi d'épouvante ; il lui semble que tout son sang vient de se glacer dans son cœur ; il tombe sur une banquette du greffe, poursuivi par cet appareil de mort. La paille dont se compose la litière des prisonniers, bientôt corrompue par le défaut d'air et par la puanteur des seaux, exhale une infection telle, que, dans le greffe même, on est empoisonné dès qu'on ouvre les portes.

Les chambres des femmes, comme celles des hommes, sont divisées en chambres à la pistole et chambres à la paille. Les chambres à la pistole sont celles où le prisonnier paie un lit ; les chambres à la paille sont celles où, comme le nom l'indique, il gémit

sur la paille, en attendant que les premiers venus laissent, par leur condamnation à mort, un lit vide dans les chambres à la pistole. Jusqu'à l'obtention de ce malheureux lit, on est renfermé pendant la nuit avec les misérables appelés *pailleux*, au milieu d'une fange plus dégoûtante que celle où reposent les animaux les plus immondes. C'est presque toujours par là qu'il faut passer en arrivant ; on attend les chambres à lit quelquefois plus de quinze jours ; on les paie 18 francs par mois, quoique souvent on ne les occupe qu'une nuit. Dans les chambres à la paille sont les voleurs, les assassins rongés et dégoûtants de misère, et renfermant dans leur personne tout ce que la nature humaine peut réunir de plus horrible, de plus repoussant. Dans les chambres à la paille sont aussi des grands seigneurs et des grandes dames, de voluptueux financiers, d'élégants petits maîtres, des reines de la mode (1). Dans les chambres à la pistole, il y a autant de lits que la chambre en peut contenir. Une pièce faite pour dix personnes reçoit tout à coup vingt-cinq ou trente prisonniers, quelquefois davantage. Le même lit a souvent rapporté plusieurs loyers en un mois ; aussi la Conciergerie est-elle le premier hôtel garni de Paris, quant au produit (2).

C'est un prisonnier, c'est encore le comte Beugnot qui nous le dit : « Vous qui n'avez pas passé une nuit là, au milieu de cet assemblage d'horreurs, vous n'avez encore rien éprouvé, rien souffert au monde ».

« D'heure en heure, l'airain mesure par des sons

(1) *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution française*, par BEAULIEU.

(2) *Almanach des prisons.*

tardifs cette éternité de souffrances ; les chiens répondent à l'horloge par de longs hurlements. Des guichetiers chargés d'actes d'accusation les colportent de chambre en chambre très avant dans la nuit ; les prisonniers, arrachés au sommeil par ces voix épouvantables et insultantes, croient que c'est leur arrêt. Ainsi, ces mandats de mort, destinés à soixante ou quatre-vingts personnes, sont distribués chaque jour de manière à en effrayer six cents (1). »

« Pour peu que la rivière soit haute, le bas de la Conciergerie qui en est très voisine se trouve à son niveau ; alors l'humidité règne partout, l'eau ruisselle le long des murs ; une fumée épaisse qu'infectent l'haleine, l'état de misère, les maux dégoûtants des habitants de ces lieux, vous affecte la vue et vous fait soulever le cœur. Il semble qu'on eût choisi à dessein l'endroit où ces horreurs sont surtout amoncelées pour en faire le séjour de la malheureuse Marie-Antoinette (2). »

Le côté où on va la placer est presque entièrement rempli de voleurs et d'assassins. Tout près de la porte du cachot qui lui est réservé, il y a une espèce de boutique de marchand de vin et d'eau-de-vie pour le service de la prison. Les prisonniers appellent le marchand le *bousinier* et la boutique le *bousin*. C'est là qu'ils viennent s'enivrer, jurer, fumer, tenir d'obscènes propos ; tel est le concert que la reine de France va être forcée d'entendre. Oui, cette horrible Conciergerie, séjour du crime, lieu de désolation et d'infection, où il semble que toutes les pourritures du corps et de l'âme

(1) *Mémoires d'un détenu*, par le baron Riouffe.

(2) *Essais historiques* de Beaulieu.

se soient donné rendez-vous ; ce bouge, ce fumier, ce cloaque, cet enfer, voilà maintenant la résidence de la reine de grâce et de beauté, de la plus élégante, de la plus séduisante des femmes du monde entier, de celle pour qui les châteaux de Versailles, de Saint-Cloud, de Compiègne, de Fontainebleau, n'étaient pas des séjours assez somptueux et assez brillants ! Voilà, dans la vie, la dernière étape de la châtelaine du petit Trianon, de la femme qui apparaissait à une cour en extase comme la déesse des fleurs, comme un être surnaturel, comme le vivant symbole de tous les enchantements et de tous les prestiges.

II

LE MOIS D'AOUT

Le 1er août, dans l'après-midi, la portière de la Conciergerie, qui se nommait Mme Richard, dit à sa servante, Rosalie Lamorlière : « Rosalie, cette nuit nous ne nous coucherons pas ; vous dormirez sur une chaise, la reine va être transférée du Temple dans cette prison-ci ». Et elle donna des ordres pour qu'on ôtât le général de Custines de la chambre où il était enfermé, afin d'y placer Marie-Antoinette. On apporta dans cette chambre humide et malsaine deux matelas, un traversin, une couverture et une cuvette ; on y ajouta une table commune et deux chaises de prison : tel fut l'ameublement destiné à la reine de France.

Le même jour, la Convention avait rendu ce décret :

Marie-Antoinette est envoyée au tribunal extraordinaire ; elle sera transférée sur-le-champ à la *Conciergerie.*

La nuit suivante, à deux heures du matin, on vint éveiller les princesses pour lire à la reine le décret et le mettre à exécution. « Ma mère, a dit Madame Royale,

entendit la lecture sans s'émouvoir et sans dire une parole ; ma tante et moi nous demandâmes à la suivre, mais on ne nous accorda pas cette grâce. Pendant qu'elle fit le paquet de ses vêtements, les municipaux ne la quittèrent point ; elle fut même obligée de s'habiller devant eux ; ils lui demandèrent ses poches qu'elle donna ; ils les fouillèrent, et prirent tout ce qu'il y avait dedans, quoique cela ne fût pas du tout important ; ils en firent un paquet qu'ils dirent qu'ils enverraient au tribunal révolutionnaire. »

Ce paquet contenait des cheveux de Louis XVI, de Louis XVII et de sa sœur, la petite table de chiffres où la pauvre reine apprenait à compter à son fils, un portefeuille où était l'adresse du médecin de ses enfants, des miniatures de Mme de Lamballe et des princesses de Hesse et de Mecklembourg, une prière au Sacré-Cœur de Jésus et une prière à l'Immaculée-Conception ; ils ne lui laissèrent qu'un mouchoir et un flacon pour le cas où elle se trouverait mal.

« Ma mère, ajoute Madame Royale, après m'avoir tendrement embrassée et recommandé de prendre courage, d'avoir bien soin de ma tante et de lui obéir comme à une seconde mère, me renouvela les mêmes instructions que mon père ; puis, se jetant dans les bras de ma tante, elle lui recommanda ses enfants. Je ne lui répondis rien, tant j'étais effrayée de l'idée de la voir pour la dernière fois ; ma tante lui dit quelques mots bien bas, alors ma mère partit sans jeter les yeux sur nous, de peur sans doute que sa fermeté ne l'abandonnât. Elle s'arrêta encore au bas de la tour, parce que les municipaux y firent un procès-verbal, pour décharger le concierge de sa personne ; en sortant, elle se frappa la tête au guichet ne pensant pas à se bais-

ser ; on lui demanda si elle s'était fait du mal : « Oh ! non, dit-elle, rien à présent ne peut me faire du mal ».

Elle monta en fiacre avec un municipal et deux gendarmes. La portière, Mme Richard, et la servante, Rosalie Lamorlière, l'attendaient à la Conciergerie. Il était trois heures du matin. La servante dormait sur un fauteuil. La portière la tira par le bras. « Rosalie, cria-t-elle, allons, réveillez-vous ; prenez ce flambeau ; les voici qui arrivent. » La servante descendit en tremblant et accompagna sa maîtresse dans le cachot de M. de Custines, situé à l'extrémité d'un long corridor noir. La reine y était déjà rendue. Une quantité de gendarmes se tenaient devant la porte, en dehors. Plusieurs officiers et administrateurs étaient dans l'intérieur de la chambre, où ils se parlaient bas les uns aux autres. La formalité de l'écrou ayant été remplie, ils se retirèrent laissant la reine seule avec Mme Richard et la servante. « Il faisait chaud, a écrit cette dernière. Je remarquai les gouttes de sueur qui découlaient sur le visage de la princesse. Elle s'essuya deux ou trois fois avec son mouchoir. Ses yeux contemplèrent avec étonnement l'horrible nudité de cette chambre ; ils se portèrent aussi avec un peu d'attention sur la concierge et sur moi. Après quoi, la reine, montant sur un tabouret d'étoffe que je lui avais apporté de ma chambre, suspendit sa montre à un clou qu'elle aperçut dans la muraille, et commença à se déshabiller pour se mettre au lit. Je m'approchai respectueusement, et j'offris mes soins à la reine. « Je vous remercie, ma « fille, me répondit-elle, sans aucune humeur ni fierté ; « depuis que je n'ai plus personne, je me sers moi-« même. » Le jour grandissait. Nous emportâmes nos flambeaux et la reine se coucha. »

Ah ! qu'il est douloureux le sommeil des prisonniers ! Le comte Beugnot, enfermé, comme la reine, à la Conciergerie, a su le décrire. « Je dormis, dit-il dans ses *Mémoires*, mais, comme je payai cher le bienfait de cet anéantissement passager, quand il fallut en sortir ! Non, je ne connais rien de cruel, comme le moment du réveil au milieu d'un cachot, dans un lieu où le songe le plus horrible est moins horrible que la réalité. »

Réveillée, Marie-Antoinette se croit encore la proie d'un cauchemar. Pour qu'elle puisse se convaincre que c'est bien la réalité, il faut qu'elle s'interroge longtemps elle-même, qu'elle se remémore une à une toutes les catastrophes qui l'ont amenée à ce degré d'angoisse. Il faut qu'elle se dise bien longtemps : « Où suis-je ? Où suis-je ? Est-ce que je rêve ?... « Quel changement dans son sort, par son changement de prison ! Au Temple, elle n'était pas seule. Elle avait auprès d'elle sa chère fille, sa belle-sœur bien-aimée. Elle ne voyait plus son fils, mais elle se sentait tout près de lui. Elle entendait presque sa respiration, ses soupirs. Et puis le Temple avait, de même que son nom, quelque chose d'édifiant, de religieux. Il était tout rempli des souvenirs pathétiques et sacrés de Louis XVI. Mais à la Conciergerie, tout est horreur, malédiction. Au Temple, il y avait encore un peu de propreté, un peu d'air. A la Conciergerie tout est malsain, nauséabond, horrible. Le sol est imprégné des sueurs et du sang de l'agonie.

Dès le matin, on plaça des gendarmes dans la chambre de la reine. On y mit aussi, pour la servir, une vieille femme âgée de près de quatre-vingts ans, qui se nommait Larivière. Au bout de quelques jours, cette femme, après avoir rapiécé et recousu la robe noire de

Marie-Antoinette, fut remplacée par une autre femme, qui se nommait Harel ; elle avait trente-six ans, et son mari était employé aux bureaux secrets de la police. La reine avait témoigné de la confiance à la vieille ; elle jugea l'autre moins favorablement, aussi presque jamais ne lui adressait-elle la parole. Rosalie Lamorlière venait seulement, avec le portier Richard, ou avec sa femme, pour apporter le déjeuner et le dîner. Mme Richard mettait le couvert. « Par respect, a écrit la servante, je me tenais près de la porte. Mais Sa Majesté daigna y faire attention et elle me fit l'honneur de me dire : « Approchez-vous, Rosalie, ne « craignez rien... » Les deux gendarmes (toujours les mêmes) se nommaient Dufrêne et Gilbert. Ce dernier paraissait plus rude que son camarade le brigadier. Quelquefois, Sa Majesté, accablée d'ennui, s'approchait d'eux, pendant que nous couvrions sa table et elle les regardait jouer quelques instants, en présence de Mme Richard et du concierge. Quel sujet pour un peintre, Marie-Antoinette, à la Conciergerie, regardant les gendarmes jouer aux cartes ! »

Il y avait dans la prison un voleur nommé Barrassin, qui avait obtenu les bonnes grâces du concierge, par les services qu'il lui avait rendus, en se chargeant volontairement des travaux les plus pénibles et les plus dégoûtants de l'intérieur des cachots. Devenu l'auxiliaire du portier, il s'occupait de la surveillance. « Je n'ai jamais vu, a dit Beaulieu, de figure plus farouche que celle de Barrassin. »

« Je l'interrogeai un jour sur la manière dont on traitait la reine.

« — Comme les autres, me répondit-il.

« — Comment ! comme les autres ?

« — Oui, comme les autres ; cela ne peut surprendre que les aristocrates.

« — Et que faisait la reine dans sa triste chambre ?

« — La Capet ! va, elle était bien penaude ; elle raccommodait ses chausses, pour ne pas marcher sur la chrétienté.

« — Comment était-elle couchée ?

« — Sur un lit de sangle, comme toi.

« — Comment était-elle vêtue ?

« — Elle avait une robe noire, qui était toute déchirée ; elle avait l'air d' « une margot ».

Les persécuteurs de la reine se complaisaient dans des raffinements de cruauté. D'abord, on lui avait laissé sa montre, qu'elle avait apportée d'Allemagne, et à laquelle elle tenait beaucoup. Le quatrième ou cinquième jour de son arrivée à la Conciergerie, les administrateurs la lui prirent. Il faut avoir été soi-même prisonnier, pour bien se rendre compte de l'importance d'une montre dans un cachot. C'est, au milieu de la solitude, quelque chose qui vous tient, pour ainsi dire, compagnie. A défaut d'autre distraction, l'on prête une oreille attentive au bruit à peine sensible du mouvement. C'est comme une dernière communication avec le monde, avec le temps. Et quand cette montre résume toute une vie, quand elle a marqué nos rares heures de joie, nos heures innombrables de tristesse, n'est-elle pas comme une confidente ? On la regarde, on l'écoute avec émotion. Plus les personnes nous délaissent, plus nous nous attachons aux choses. Il y a tels objets, en apparence insignifiants, qui ont pour nous la valeur des reliques, et dont le seul aspect éveille tout un monde d'idées et de sentiments, peuple l'imagination d'une multitude de fantômes, et ressus-

cite tout un passé. Telle était la montre de la reine, cette montre allemande, qui lui avait marqué l'heure à la Burg, à Schœnbrun, à Versailles, au petit Trianon, aux Tuileries, au Temple. Quand on la lui enleva, la prisonnière pleura beaucoup.

Revenons au récit simple et touchant de la servante, Rosalie Lamorlière : « Le 2 août, pendant la nuit, quand la reine arriva du Temple, je remarquai qu'on n'avait amené avec elle aucune espèce de hardes ni de vêtements. Le lendemain et les jours suivants, cette malheureuse princesse demandait du linge, et Mme Richard, craignant de se compromettre, n'osait ni lui en prêter ni lui en fournir. Enfin le municipal Michonis, qui dans le cœur était honnête homme, se transporta au Temple et, le dixième jour, on apporta au donjon un paquet que la reine ouvrit promptement. C'étaient de belles chemises de batiste, des mouchoirs de poche, des fichus, des bas de soie ou de filoselle noirs, un déshabillé blanc pour le matin, quelques bonnets de nuit et plusieurs bouts de ruban de largeur inégale. La reine s'attendrit, en parcourant ce linge et, se retournant vers Mme Richard et moi, elle dit : « A la manière « soignée de tout ceci, je reconnais les attentions et « les soins de ma pauvre sœur Élisabeth ».

Madame Royale, dans son récit, parle également de cet envoi. « Comme ma mère qui n'avait jamais bu que de l'eau, ne pouvait pas supporter celle de la Seine, parce qu'elle lui faisait du mal, nous priâmes les municipaux de lui faire porter de l'eau de Ville-d'Avray, qui passait tous les jours au Temple ; ils y consentirent et prirent un arrêté en conséquence ; mais il arriva un autre de leurs collègues qui s'y opposa. Peu de jours après, ma mère, pour avoir de nos

nouvelles, essaya d'envoyer demander quelque chose qui lui était utile et, entre autres, son tricot, parce qu'elle avait entrepris de faire une paire de bas pour mon frère ; nous le lui envoyâmes, ainsi que tout ce que nous trouvâmes de soie et de laine, car nous savions qu'elle aimait à s'occuper ; elle avait toujours eu autrefois l'habitude de travailler sans cesse, excepté aux heures de représentation. Aussi avait-elle fait une énorme quantité de meubles et même un tapis, et une infinité de gros tricots de laine de toutes les espèces. Nous rassemblâmes donc tout ce que nous pûmes ; mais nous apprîmes depuis qu'on ne lui avait rien remis, dans la crainte, disait-on, qu'elle ne se fît mal avec les aiguilles. »

Rosalie Lamorlière a écrit, à ce propos : « La reine éprouvait une grande privation. On lui avait refusé toute sorte d'aiguilles, et elle aimait beaucoup l'occupation et le travail. Je m'aperçus qu'elle arrachait de temps en temps les gros fils d'une toile à tenture de papier, clouée sur des châssis le long des murailles, et avec ces fils que sa main polissait, elle faisait du lacet très uni, pour lequel son genou lui tenait lieu de coussin, et quelques épingles, d'aiguilles ».

En arrivant à la Conciergerie, elle portait avec sa robe noire, son grand bonnet de deuil, c'est-à-dire sa coiffure de veuve. Un jour, elle dit à la concierge, Mme Richard, devant Rosalie Lamorlière : « Madame, je désirerais, s'il était possible, avoir deux bonnets, au lieu d'un, afin de pouvoir changer. Auriez-vous la complaisance de confier ma coiffure de deuil à votre couturière ? Il s'y trouvera, je crois, assez de linon pour établir deux bonnets négligés ».

Mme Richard exécuta cette commission et la reine,

lorsqu'on lui rapporta ces deux nouvelles coiffures toutes simples, se montra satisfaite. Se retournant du côté de Rosalie Lamorlière : « Rosalie, lui dit-elle, je ne puis plus disposer de rien, mais, mon enfant, je vous donne avec plaisir cette monture de laiton, et ce linon batiste que la couturière a rapportés ».

Un autre jour, Mme Richard amena dans le cachot son plus jeune enfant, qui était blond et avait une figure charmante. Marie-Antoinette, en apercevant ce beau petit garçon, tressaillit ; elle le prit dans ses bras, le couvrit de baisers et de caresses, et se mit à pleurer, en parlant de Louis XVII, qui était à peu près du même âge, elle y pensait nuit et jour. Cela lui fit un mal horrible, et Mme Richard, en remontant, dit qu'elle se garderait bien de ramener son fils dans le cachot.

Hélas ! Simon faisait chanter au fils de Marie-Antoinette le *Ça ira* et la *Marseillaise*. On mettait à l'auguste enfant le bonnet rouge et la carmagnole. On lui apprenait à prononcer des jurements affreux contre Dieu et sa famille. « Heureusement, a dit Madame Royale, ma mère n'a pas entendu toutes ces horreurs. O mon Dieu, quel mal cela lui aurait fait ! »

III

LA CONSPIRATION DE L'ŒILLET

Au moment où Marie-Antoinette était comme ensevelie dans cet abîme de la Conciergerie, il y avait des gens qui songeaient encore à la sauver. Simon n'avait pu réussir à rendre suspect Michonis, et ce courageux limonadier, que les révolutionnaires les plus ardents considéraient toujours comme un des leurs, témoignait plus que jamais son infatigable dévouement à la reine. Il était de service, comme municipal au Temple, le jour de sa translation à la Conciergerie, et c'est lui qui était monté dans le fiacre avec elle et les deux gendarmes, pour la conduire à sa dernière prison. Il s'était, en outre, fait nommer administrateur de police et, en cette qualité, il avait le droit d'entrer dans le cachot de la reine, sous prétexte de la surveiller. La séduction que la prisonnière exerçait sur quiconque avait l'honneur de l'approcher ne l'abandonnait pas, à la Conciergerie. La servante Rosalie Lamorlière l'admirait et la vénérait. La concierge, Mme Richard, se montrait également touchée par une si auguste infortune.

Le fidèle François Hue, qui entretenait une correspondance secrète avec Madame Élisabeth au Temple, fut invité, par cette princesse, à mettre tout en œuvre pour l'instruire de la véritable position de la reine. M. Hue, trouvant que les renseignements qu'il parvint d'abord à se procurer étaient trop vagues, conçut le hardi projet d'aller lui-même à la Conciergerie les vérifier. A peine eut-il franchi le premier guichet que Mme Richard, jugeant à son air qu'il était embarrassé de la marche à tenir dans cette triste demeure, vint à lui, et lui tendant la main, le conduisit dans un endroit écarté : « Fiez-vous à moi, lui dit-elle. Qui êtes-vous ? Quel intérêt vous amène ? Ne me dissimulez rien ».

Cette invitation amicale détermina la confiance du visiteur. Mme Richard répondit avec complaisance à toutes les questions qu'il lui adressa : « Vous voyez, lui dit-il, le motif qui m'amène. Faire passer à la reine des nouvelles de ses enfants, informer ses enfants et Madame Élisabeth de l'état où la reine se trouve, est mon unique objet. Il est digne de vous de me seconder». Elle le promit, et tint parole. François Hue ajoute à ce récit : « La personne à qui je m'étais confié apprit à la reine que j'avais pénétré jusque dans sa prison. « Quoi ! jusqu'ici ! s'écria Sa Majesté. » Le succès justifia ma hardiesse et, pendant quelques semaines, j'eus la consolation de procurer aux princesses, captives dans le Temple, des nouvelles de la reine ».

Il y avait alors à Paris un ancien officier, chevalier de Saint-Louis, qui se nommait M. de Rougeville et qui devait renouveler les tentatives de Toulan, de Lepitre, de Cortey, de Michonis, du baron de Batz. Fils d'un riche financier, M. de Rougeville était né vers 1760. Entré fort jeune au service militaire, il avait

été, pendant la guerre d'Amérique, aide de camp de Lee et de Washington. Il obtint, à son retour en France, le brevet de lieutenant-colonel. En 1789, il devint officier de la garde nationale. Le 20 juin 1792, lors de l'envahissement des Tuileries, ce fut lui qui contribua surtout à préserver la reine des fureurs de la multitude. Le 4 juin 1793, on l'arrêta comme suspect ; mais le 14 du même mois, il fut remis en liberté. Dès ce moment, il chercha, par l'intermédiaire d'une dame Dutilleul, chez qui il demeurait, à Vaugirard, à entrer en relations avec Michonis, dans l'espoir de faire évader la reine. A la suite de plusieurs entrevues qu'il eut avec lui, chez Mme Dutilleul et chez un marchand de bois nommé Fontaine, il conçut un nouveau projet de délivrance. C'est le projet auquel on a donné le nom de « conspiration de l'Œillet ».

Marie-Antoinette avait eu toute sa vie la passion des fleurs. Cette passion, elle l'éprouvait plus vivement à la Conciergerie que partout ailleurs. Les fleurs alors n'étaient plus seulement un charme pour elle, une distraction, elles avaient surtout l'avantage de chasser pour un instant l'odeur insupportable de la prison. Une fleur, c'était le souvenir de l'air, de la lumière, de la nature. La pauvre prisonnière, fermant les yeux, s'enivrait du parfum. Son imagination encore si vive, malgré tant d'horribles spectacles qui l'avaient attristée, revoyait un instant les prairies, les jardins, les ombrages, le soleil. Aussi quelle gratitude dans son cœur ulcéré, quand la concierge ou les gendarmes lui apportaient quelques fleurs que ses larmes ranimaient, ainsi qu'une rosée ! Eh bien, ces pauvres fleurs lui furent encore fatales, et l'œillet qu'elle reçut du chevalier de Rougeville fit resserrer ses chaînes et rendre

son cachot plus atroce encore. Mais n'est-ce pas une chose curieuse que l'importance des fleurs dans la destinée de Marie-Antoinette ? Une rose avait joué un grand rôle dans l'affaire du collier, et un œillet allait faire échouer un projet d'évasion. Ainsi tout était funeste, tout portait malheur à la reine infortunée.

Le 8 septembre, vers onze heures du matin, au moment où elle vit, à sa grande surprise, le chevalier de Rougeville entrer dans sa prison, elle y était, comme à l'ordinaire, avec la servante Harel, et les deux gendarmes, Gilbert et Dufrêne. Michonis conduisait Rougeville. Reconnaissant l'homme qui avait tant contribué à la sauver le 20 juin 1792, Marie-Antoinette tressaillit, les larmes lui tombèrent des yeux, un grand feu lui monta au visage. Elle demanda tout haut des nouvelles de ses enfants à Michonis ; Michonis répondit que les deux enfants se portaient bien. Pendant ce temps, Rougeville faisait à la reine des signes qu'elle ne comprenait pas. Alors il s'approcha d'elle, et lui dit à voix basse de ramasser un œillet qui contenait un billet, et qu'il laissa tomber près du poêle, derrière la servante. La reine le ramassa. Rougeville lui dit : « Le cœur vous manque-t-il ? — Il ne me manque jamais », répondit-elle.

Michonis et Rougeville sortirent.

Marie-Antoinette, après avoir lu précipitamment le billet, le déchira en mille morceaux. Il contenait, a-t-elle dit dans son interrogatoire, une offre d'argent et quelques phrases vagues : « Que prétendez-vous faire ? J'ai été en prison, je m'en suis tiré par un miracle. Je viendrai vendredi ».

S'il faut ajouter foi à l'interrogatoire du gendarme

Gilbert, la reine, se fiant à lui, aurait eu l'extrême imprudence de lui raconter ce qui venait de se passer. On trouve, en effet, dans la déposition du gendarme : « La veuve Capet me dit : Voyez comme je suis tremblante ; ce particulier que vous venez de voir est un ci-devant chevalier de Saint-Louis, employé aux armées, auquel je suis redevable de ne m'avoir pas abandonnée dans une affaire. Vous ne vous douteriez pas de la manière dont il s'y est pris pour me faire passer un billet ; il m'a fait signe de l'œil, je ne comprenais pas ce qu'il voulait exprimer ; il s'est approché de moi et m'a dit, à voix très basse : Ramassez donc l'œillet qui est à terre et qui renferme les vœux les plus ardents ; je reviendrai vendredi. Après m'avoir ainsi parlé, je me suis baissée, et j'ai relevé l'œillet qui m'était indiqué ».

Continuons l'interrogatoire du gendarme Gilbert : « Le déposant ajoute qu'il a vu, en effet, la veuve Capet se baisser, mais que, ne prévoyant pas quelle en était la cause, il ne vit rien en elle qu'une très vive émotion, son visage changé de couleur, et ses membres tremblants. Un instant après, Michonis et le particulier qui était venu avec lui se disposant à sortir, la veuve Capet lui dit : « Je vous fais donc un adieu éternel. » A cela Michonis répondit : « Point du tout, si je « ne suis plus administrateur de la police, étant offi- « cier municipal, j'aurais le droit de venir et de vous « faire visite, tant qu'elle vous sera agréable ». Michonis sortit avec le particulier, et ce fut alors qu'elle me montra un billet qu'elle avait piqué et dont les pointes formaient deux ou trois lignes d'écriture, elle me dit : « Voyez, je n'ai pas besoin de plume pour écrire ».

Ce billet de Marie-Antoinette, il existe encore. On

peut en avoir le *fac-simile* dans l'intéressant recueil du comte de Reiset (1). Attaché aux liasses de l'enquête, ce petit billet a été communiqué à M. de Reiset par le secrétariat des Archives nationales.

Le sens des marques d'épingle était celui-ci : « Je suis gardée à vue ; je ne parle ni n'écris ; je me fie à vous, je viendrai ».

Soit que la reine se fût trahie elle-même, soit qu'il eût surpris son secret, le gendarme Gilbert la dénonça. Le 3 septembre, il adressa à son lieutenant-colonel un rapport où il disait : « L'avant-dernière fois que le citoyen Michonis est venu, il est venu avec un particulier dont l'aspect a fait tressaillir la femme Capet, qui m'a déclaré que c'était un ci-devant chevalier de Saint-Louis, mais qu'elle tremblait qu'il ne fût découvert, et qu'elle était bien surprise de la manière qu'il avait pu parvenir jusqu'à elle. Elle m'a de même déclaré qu'il lui avait fait tenir dans ce même jour un œillet dans lequel il y avait un billet, et qu'il devait revenir le vendredi suivant. De plus, sa femme de chambre étant à jouer une partie de cartes avec moi, la femme Capet a profité de cette occasion pour écrire avec une épingle un papier qu'elle m'a remis à dessein de le remettre au certain quidam ; mais ne voulant pas avoir rien à me reprocher sur la place et les devoirs que j'avais à remplir, je me suis transporté aussitôt chez le concierge à la femme duquel j'ai remis le billet, et fait absolument le rapport aussi exact que j'ai l'honneur de vous le présenter ».

Alors plusieurs conventionnels furent chargés par

(1) *Lettres inédites de Marie-Antoinette*, publiées par le comte de Reiset, 1 vol., chez Firmin Didot.

le Comité de sûreté générale de se rendre à la Conciergerie, le jour même, et d'y instruire l'affaire. Ils procédèrent aux interrogatoires de la reine, de la femme Harel, de Michonis, des gendarmes, du marchand de bois Fontaine, de la femme Richard, de Mme Dutilleul. Un savant écrivain, habile et infatigable chercheur, M. Campardon, a publié tous ces interrogatoires dans le très curieux et très substantiel recueil de documents qu'il a réunis sous ce titre : *Marie-Antoinette à la Conciergerie.*

Marie-Antoinette subit, au sujet de cette affaire de l'œillet, deux interrogatoires. Voici les réponses principales qu'elle fit, lors du premier, qui eut lieu le 3 septembre :

« Est-ce vous qui vous nommez la veuve Capet ?

— Oui.

— Ne voyez-vous personne dans la maison où vous êtes détenue ?

— Personne que ceux qu'on a placés auprès de moi, et des administrateurs qui sont venus avec des personnes que je ne connais pas.

— N'avez-vous pas vu, il y a quelques jours, un ci-devant chevalier de Saint-Louis ?

— Il est possible que j'aie vu quelque visage connu, il en vient tant ».

Marie-Antoinette, qui ne savait pas encore qu'elle avait été trahie et dénoncée par le gendarme Gilbert, et ne voulant compromettre ni elle ni lui, s'enferma d'abord dans des dénégations. Elle nia l'œillet, le billet de Rougeville, le sien. Cependant les conventionnels chargés de l'instruction insistaient.

« Il y a quelques jours qu'un chevalier de Saint-Louis est entré dans votre logement : vous avez tres-

sailli en le voyant ; nous vous demandons de répondre si vous le connaissez ?

— Il est possible que j'aie vu des visages connus, comme je l'ai dit plus haut, et que, dans l'état de crispation de nerfs où je me trouve, j'aie tressailli, sans savoir ni quel jour, ni pour qui, ni pour quoi.

— Nous vous faisons observer cependant qu'il a été déclaré que vous connaissiez le ci-devant chevalier de Saint-Louis, et que vous trembliez qu'il ne fût reconnu : ce sont les expressions dont on dépose que vous vous êtes servie.

— Il est à croire que si j'avais tremblé qu'il ne fût reconnu, je n'en aurais pas parlé, ou j'aurais eu un intérêt à le cacher.

— Dans la position où vous êtes, il serait naturel de profiter de tous les moyens qui vous seraient offerts pour vous échapper, et pour transmettre vos idées à ceux dans lesquels vous croiriez avoir confiance. Il ne serait donc pas étonnant que ce chevalier de Saint-Louis fût une personne qui pourrait vous être affidée, et dont, par là-même, vous auriez intérêt de ne pas parler.

— Il serait bien malheureux que les gens qui m'intéressent m'eussent frappée aussi peu. Si j'étais seule, je ne balancerais pas à tenter tous les moyens pour me réunir à ma famille ; mais, ayant trois personnes dans ma chambre, quoique je ne les connusse point avant de venir ici, je ne les compromettrai jamais pour rien.

On lui fit ensuite des questions ayant trait à la politique, afin de lui tendre des pièges. Elle y répondit avec autant d'adresse que de dignité.

« Vous intéressez-vous au succès des armes de nos ennemis ?

— Je m'intéresse au succès de celles de la nation de mon fils ; quand on est mère, c'est la première parenté.

— Quelle est la nation de votre fils ?

— Pouvez-vous en douter ? N'est-il pas Français ?

— Votre fils n'étant que simple particulier, vous déclarez donc avoir renoncé à tous les privilèges que donnait jadis le vain titre de roi ?

— Il n'en est pas de plus beau, et nous pensons de même, que le bonheur de la France.

— Vous êtes donc bien aise qu'il n'y ait plus ni roi ni royauté ?

— Que la France soit grande et heureuse, c'est tout ce qu'il nous faut...

— De quelle nature sont les torts qu'on peut faire à vos enfants ?

— Toute espèce quelconque.

— Il est impossible que vous ne reconnaissiez pas plus particulièrement comme tels ceux qui auraient pu être faits, d'après vos idées, à votre fils, relativement à l'abolition de la royauté. Que répondez-vous ?

— Si la France doit être heureuse avec un roi, je désire que ce soit mon fils ; si elle doit l'être sans roi, j'en partagerai avec lui le bonheur.

— La France étant constituée en République par le vœu prononcé de vingt-cinq millions d'hommes et par toutes les sections du peuple, vous déclarez donc désirer que vous et votre fils vous existiez comme de simples particuliers dans la République, et qu'elle repousse loin de son territoire tous les ennemis qui l'ont attaquée ?

— Je n'ai d'autre réponse à faire que celle que j'ai faite à la question précédente. »

Après l'interrogatoire des autres inculpés, la reine

s'apercevant que la vérité était connue, et sachant, d'autre part, que Rougeville n'avait pas été arrêté, changea son système de défense. Interrogée une seconde fois, elle eut autant de calme dans ce second interrogatoire que dans le premier.

« Nous avons acquis, par les dépositions et par les pièces de conviction qui sont entre nos mains, que dans les faits, sur lesquels nous vous avons interrogée et que vous avez niés, vous avez dit faux ?

— Donnez-moi la preuve.

— On vous a demandé s'il n'y avait pas quelques jours que vous aviez vu un ci-devant chevalier de Saint-Louis que vous aviez reconnu ; vous avez dit non. Convenez-vous qu'il y avait un œillet !

— Oui.

— Vous aviez nié d'avoir pris et ramassé un billet qui était dans l'œillet.

— Je l'ai pris et ramassé.

— Que contenait ce billet ?

— Des phrases vagues : « Que prétendez-vous « faire ? Que comptez-vous faire ? J'ai été en prison, « je m'en suis tiré par un miracle, je viendrai ven- « dredi ».

— Etait-ce la première ou la seconde fois que vous l'avez vu ?

— Je ne l'ai reconnu que cette seule fois et, s'il y était venu auparavant, je ne l'aurai pas reconnu.

— Ce billet ne contenait-il pas autre chose, et n'y avait-il point d'offre ?

— Il y avait une offre d'argent ; mais je n'en ai pas besoin, et je n'en accepterai de personne.

— Il paraît que vous avez reconnu cet homme ; savez-vous son nom ?

— Je me souviens de l'avoir vu souvent, mais je ne sais pas son nom.

— Dans quelle occasion l'avez-vous connu ?

— Je l'ai vu aux Tuileries.

— N'y a-t-il pas une époque remarquable où vous avez fait plus attention à lui ?

— Oui, à l'époque du 20 juin 1792, il était dans la même chambre où j'étais.

— Y resta-t-il longtemps ?

— Tout le temps que j'y ai été.

— Qu'est devenu le billet ?

— Je l'ai déchiré en mille petits morceaux.

— Avez-vous répondu à ce billet ?

— Répondu ? non.

— Si vous n'avez pas répondu, vous avez écrit du moins. Que contenait cet écrit ?

— Avec une épingle j'ai essayé de marquer : « Je suis gardée à vue, je ne parle ni n'écris ».

A propos de cette dernière réponse, le comte de Reiset a fait, dans son recueil, la réflexion suivante : « On remarquera que la reine ne dit pas à ses juges tout ce que contenait le billet, auquel elle avait ajouté ces mots compromettants : *Je me fie à vous*, *je viendrai*, ce qui prouve que Marie-Antoinette avait été mise au courant par Rougeville, du projet de l'enlever de la Conciergerie et que le billet de l'œillet était pour l'avertir de se tenir prête pour le vendredi, sans doute jour concerté pour son évasion ».

Mais revenons à l'interrogatoire.

« Reconnaîtriez-vous le papier, s'il vous était présenté ?

— Oui.

— Est-ce ce billet-là ?

— (*Après l'avoir considéré.*) Oui, c'est le même.

— Cet homme vous adressa-t-il quelques paroles ?

— Des mots vagues.

— Vous rappelez-vous ces mots ?

— Dans le moment où je parlais de sensibilité, il me dit : Le cœur vous manque-t-il ? Et je répondis : Il ne me manque jamais, mais il est profondément affligé.

« Avant de terminer l'interrogatoire, la déposante déclare que si d'abord elle n'a pas dit la vérité, c'est qu'elle n'a pas voulu compromettre ce particulier, et qu'elle préférait se nuire à elle-même, mais que, voyant la chose découverte, elle n'a pas alors balancé à déclarer ce qu'elle savait. »

A la suite de l'instruction, Michonis fut renvoyé au tribunal révolutionnaire, mais acquitté. Le concierge Richard et sa femme furent mis en état d'arrestation. Quant à Rougeville, la police, malgré toutes ses recherches, ne put le saisir.

Le projet d'évasion fut, peut-être, plus près de réussir qu'on ne croirait, à la lecture des interrogatoires. Madame Royale fait allusion à l'affaire dans ce passage de son récit : « J'ai appris depuis la mort de ma mère qu'on avait voulu la sauver de la Conciergerie, et que, par malheur, le projet n'avait pas réussi. On m'a assuré que les gendarmes, qui la gardaient, et la femme du concierge avaient été gagnés par quelqu'un de nos amis ; qu'elle avait vu plusieurs personnes bien dévouées dans sa prison, entre autres un prêtre qui lui avait administré les sacrements, qu'elle avait reçus avec une grande piété. L'occasion de se sauver manqua une fois, parce qu'on lui avait recommandé de parler à la seconde garde et que, par erreur, elle parla

à la première. Une autre fois, elle était hors de la chambre et avait déjà passé le corridor, quand un gendarme s'opposa à son départ, quoiqu'il fût gagné, et l'obligea à rentrer chez elle, ce qui fit échouer l'entreprise. Beaucoup de monde s'intéressait à ma mère, en effet, à moins d'être de ces monstres de la plus vile espèce, comme, hélas ! il s'en est trouvé, il était impossible de l'approcher et de la voir quelques instants, sans être pénétré de respect, tant sa bonté tempérait ce que la dignité de son maintien avait d'imposant. Nous ne connûmes aucun de ces détails dans le temps, nous sûmes seulement que ma mère avait vu un chevalier de Saint-Louis qui lui avait donné un œillet dans lequel était un billet ».

On trouve également, au sujet de cette conspiration de l'Œillet, un supplément de détails dans le recueil publié sous ce titre : *Le comte de Fersen et la cour de France*, par le baron de Klinckowstroem. Après la mort de la reine, le chevalier de Rougeville s'était réfugié à l'étranger ; le comte de Fersen le vit, le 18 décembre 1793, et constata ainsi, dans son journal, l'entretien qu'il eut avec lui :

« *Le* 18 *décembre.* — Je fus voir le matin M. de Rougeville. Mme de Maillé l'a reconnu, l'autre jour, de sa fenêtre dans la place, pour être un M. de Rougeville qui passait sa vie dans les antichambres de la reine, et qui la suivait partout. Voici en substance ce qu'il m'a dit sur sa dernière aventure de la Conciergerie : Il connaissait Mme Dutilleul, une Américaine, assez riche et bien pensante, et ils formèrent le projet de sauver la reine. Alors ils firent connaissance avec Fontaine, un honnête homme, marchand de bois et, par son moyen,

avec Michonis, un limonadier. Je les trouvai tous deux très disposés. Michonis était porté de cœur pour la reine, et refusa l'argent qu'il lui offrit, mais il en donna aux deux autres administrateurs. Un jour, il accompagna Michonis dans la prison ; la reine se leva et dit : « Ah ! c'est vous, monsieur Michonis », et, en voyant M. de Rougeville, elle fut extrêmement saisie, au point de tomber dans un fauteuil, ce qui surprit les gendarmes. Il lui fit signe de se rassurer et lui dit de prendre les œillets où était le billet ; elle n'osa, et il les laissa tomber, sans pouvoir lui parler. Michonis sortit pour affaires dans la prison, et lui aussi. La reine alors fit dire à Michonis de revenir, elle l'occupa avec les gendarmes et, pendant ce temps, elle dit à Rougeville qu'il s'exposait trop ; il lui dit de prendre courage, qu'on la secourrait, qu'il lui apporterait de l'argent pour gagner les gendarmes. Elle lui dit : « Si je suis faible et abattue, ceci (en mettant la main sur son cœur) ne l'est pas ». Elle lui demanda si elle serait bientôt jugée, il la rassura. Elle lui dit : « Regardez-« moi, regardez mon lit, et dites à mes parents et à « mes amis, si vous pouvez vous sauver, l'état où « vous m'avez vue ». Alors ils sortirent. Le concierge et la concierge étaient gagnés. Le plan était que Michonis, qui avait conduit la reine du Temple à la Conciergerie, irait la nuit, à dix heures, la prendre, par ordre de la municipalité, comme pour la mener au Temple, et la ferait évader. Ainsi, et déchargeant le livre du concierge afin qu'il ne lui arrivât rien, ils y allèrent effectivement ; les deux gendarmes, moyennant cinquante louis, ne dirent rien, mais le dernier s'y opposa. Michonis lui dit qu'il avait ordre de la municipalité : mais le gendarme dit que, si on ne ramenait

Madame, il appellerait la garde. Le coup fut manqué, et Rougeville se sauva. »

Tout se tournait contre la malheureuse reine ; les projets de délivrance n'avaient d'autre résultat que d'aggraver sa captivité. Après la triste issue de la conspiration de l'Œillet, ses persécuteurs, craignant de voir leur victime leur échapper, avancèrent le jour de son procès et lui firent quitter, dès le 11 septembre, la chambre où elle était incarcérée, pour l'enfermer dans un cachot plus malsain, plus horrible encore.

IV

LE DERNIER CACHOT DE LA REINE

Marie-Antoinette avait d'abord été enfermée à la Conciergerie, dans l'ancienne salle du conseil, assez grande pièce carrelée, où, avant la Révolution, les magistrats des cours souveraines venaient, à certains jours de l'année, recevoir les déclarations des prisonniers. Après l'affaire de l'Œillet, on trouva que cette prison était trop bonne pour elle, et on la plaça dans un cachot plus étroit, plus humide et mieux verrouillé.

Le 11 septembre, les administrateurs de la police, après avoir examiné toute la Conciergerie, firent choix de ce local. C'était la pharmacie du sieur Lacour, pharmacien de la prison. On la débarrassa des objets qu'elle contenait, ainsi que de la boiserie et des vitres. La croisée qui donnait sur la cour des femmes fut bouchée au moyen d'une tôle d'une ligne d'épaisseur, jusqu'au cinquième barreau de traverse ; le surplus de la croisée fut grillé par un fil de fer à mailles très serrées, et l'on boucha en maçonnerie d'autres ouvertures, ainsi que la gargouille qui existait pour l'écoulement des eaux.

La porte qui était en face de la fenêtre et donnait sur le corridor fut condamnée et désormais, pour entrer dans cette ancienne pharmacie, transformée en prison d'une reine, il fallut passer par une pièce à gauche, qui y avait accès, et où se tinrent les gendarmes. Pour pénétrer dans le cachot de Marie-Antoinette, il fallait donc d'abord entrer dans la chambre des gendarmes par la porte qui faisait face à la croisée ou, pour mieux dire, à la lucarne de cette pièce, puis passer par l'ouverture qui, à droite, la mettait en communication avec le cachot de Marie-Antoinette.

Les personnes qui ont un culte pour la mémoire de la reine martyre, et qui actuellement visitent la Conciergerie, s'intéresseront peut-être à ces détails. C'est pour elles, pour faciliter leurs investigations, que nous les mentionnons ici.

Quand on veut visiter le dernier cachot de Marie-Antoinette, celui où elle fut incarcérée par suite de l'arrêté des administrateurs de police, en date du 11 septembre 1793, et où elle resta jusqu'au 16 octobre, jour de son supplice, on entre d'abord dans la cour de la Conciergerie, puis dans une salle très vaste et très haute, qui a été agrandie et restaurée, par suite de réparations récentes, et où, d'après la tradition, était la salle d'armes de saint Louis. Au fond, à gauche, on monte quelques marches au haut desquelles on prend à droite, un corridor étroit et sombre ; au fond de c e corridor on trouve, à gauche, la pièce qui fut, lors de la captivité de la reine, la chambre dite des gendarmes ; puis, à côté de cette chambre, toujours à gauche du corridor, le cachot de Marie-Antoinette. La chambre des gendarmes sert aujourd'hui de salle de bains pour les détenus, et contient une unique baignoire. Quant

au cachot de la reine, il n'a aucune destination. Qui oserait troubler ce lieu sacré !

Remarquons bien que ces deux pièces contiguës qu'on visite actuellement, et qui sont désignées, l'une sous le nom de salle de bains (l'ancienne chambre des gendarmes), l'autre, sous celui de cachot de la reine, et qui aujourd'hui sont entièrement distinctes, ne formaient qu'un seul tout, pendant la captivité de Marie-Antoinette. C'étaient alors deux pièces réunies en une seule : la première, celle de gauche, réservée aux gendarmes ; la seconde, celle de droite, réservée à la reine, toutes deux ayant chacune une lucarne qui donnait sur la cour des femmes. Aujourd'hui, l'ouverture qui mettait en communication les deux pièces, et dont on reconnaît l'emplacement à gauche dans le cachot de la reine, a été supprimée et murée. Les deux pièces, entièrement distinctes, comme nous venons de le dire, ne communiquent donc plus.

Lafont d'Aussonne, dans son livre : *Mémoire sur les malheurs de la reine de France*, dit à propos des deux pièces dont la réunion formait le cachot de Marie-Antoinette : « La chambre donnée pour habitation à la reine était située à l'extrémité d'un long corridor noir où, nuit et jour, brûlent des lampes et que divisent deux guichets en grilles de fer. Ce lieu est voisin du caveau où, dit-on, fut enfermé Robespierre, aujourd'hui la sacristie de la chapelle dite des Girondins. Mais tout l'espace ne fut pas mis à la libre disposition de la reine. La portion de gauche, en entrant, fut occupée par deux gendarmes, chargés de garder constamment sa personne et de surveiller ses actions ».

Le défenseur de la reine, Chauveau-Lagarde, dans ses *Notes sur le procès de Marie-Antoinette*, parle éga-

lement des deux pièces comme formant un tout. « Après avoir passé deux guichets, dit-il, on trouve un corridor obscur, à l'entrée duquel on ne peut se conduire qu'à la lueur d'une lampe, qui y reste constamment allumée. A droite sont des cachots, à gauche est une chambre où la lumière pénètre par deux petites croisées garnies de barreaux de fer, et donnant au niveau de la petite cour des femmes. »

A la fin du second Empire, quand on répara et transforma la Conciergerie de fond en comble, ce fut l'impératrice Eugénie qui, dans une pensée de pieux respect pour de si pathétiques souvenirs, obtint qu'on ne toucherait point au cachot de Marie-Antoinette. Mais on avait décidé alors que, tout en conservant ce cachot, on transformerait ou détruirait la pièce voisine, c'est-à-dire la chambre des gendarmes, aujourd'hui salle de bains. Heureusement, cette pièce a été aussi conservée. Le comte de Reiset, ainsi qu'il nous le raconte dans son recueil, en fit très justement l'observation à M. Daumet, architecte du Palais de Justice. « Si cette chambre qui, en 1793, était en communication avec le cachot de la reine, n'était pas préservée de la destruction, ce lieu n'aurait pas le même intérêt historique, attendu que tous les récits du temps en font mention, et que c'est en passant par cette pièce que la reine entra dans sa prison, et qu'elle en sortit pour aller à l'échafaud. Dès le moment qu'on ne porte pas une main sacrilège sur cette prison, espérons du moins qu'elle sera conservée et remise dans l'état où elle se trouvait du temps de la reine. »

La chambre des gendarmes subsiste, mais nous regrettons deux choses : d'abord qu'elle serve de salle de bains pour les détenus ; ensuite qu'on n'ait pas ré-

tabli à l'endroit dont on aperçoit encore la trace sur le mur, l'ouverture qui mettait cette pièce en communication avec l'emplacement où était incarcérée la reine. Les Tuileries sont brûlées. Il ne reste pas une pierre de la salle du Manège, où Louis XVI fut condamné à mort, pas une pierre de la tour du Temple. Les sinistres décors du plus lugubre des drames sont détruits. Entourons donc au moins d'un respect religieux ce petit cachot, ce sanctuaire, qui a été épargné. Dans notre siècle, on oublie trop vite. Souvenons-nous.

Aujourd'hui l'on entre dans le cachot de la reine par la porte donnant sur le corridor, et dont l'emplacement, comme nous l'avons dit, avait été muré en septembre 1793. Cette porte est de ce temps-là. Seulement, elle fut alors placée à un autre endroit, dans la chambre des gendarmes. Dès que vous entrez dans le cachot, vous apercevez devant vous une croisée avec un grillage de fer. Cette croisée a vue sur la cour des femmes. Elle n'était pas, pendant la captivité de Marie-Antoinette, aussi large et aussi haute qu'elle l'est actuellement. On peut se rendre compte de ce qu'elle était autrefois par celle de la chambre voisine, la chambre des gendarmes. Elle avait environ cinquante-cinq centimètres de hauteur sur près d'un mètre de largeur, et elle était partagée par seize petits carreaux, huit à chaque rang. C'est sous le règne de Louis XVIII qu'elle a été agrandie, et qu'elle a pris les dimensions actuelles. Aux murs du cachot sont apposés deux tableaux d'une valeur très médiocre, placés là également par ordre de Louis XVIII. Ils représentent, l'un les *Adieux du Temple*, l'autre la *Communion de la reine*. A gauche, tout près de la croisée,

sur les barreaux de laquelle il y a un petit vitrail de couleur, se trouve une sorte d'autel en forme d'étagère. Au-dessus existe une plaque de marbre noir, où est gravée une inscription qui fut composée par le roi Louis XVIII, et mise là en 1816. Sur cette espèce d'autel on remarque, entre deux candélabres de bronze, un crucifix, celui de la reine. Sous la croisée est un fauteuil, qui a également appartenu à Marie-Antoinette. Tels sont les seuls objets qui figurent actuellement dans le cachot.

A droite, près de la croisée, se trouve une ouverture qui n'existait pas en 1793, et qui fut, en 1815, percée dans la muraille. Cette ouverture communique avec une petite pièce où fut enfermé Robespierre, quelques heures avant son exécution. Dans le fond de cette pièce, en face de la fenêtre, est un tableau aussi médiocre que ceux du cachot de la reine. Ce tableau y fut mis en 1816. Il représente *Marie-Antoinette debout dans sa prison*, et il est placé au-dessus d'une commode de bois. Le cachot de Robespierre sert maintenant de sacristie à la chapelle.

La chapelle, c'est la grande salle suivante, la salle où furent incarcérés les Girondins, où ils célébrèrent leur fameux banquet, et d'où ils partirent pour aller au supplice. Dans cette salle vaste et haute, qui ne se trouve séparée du cachot de la reine que par celui de Robespierre, les prisonniers, désignés sous le nom de détenus des vingt-quatre heures, assistent, le dimanche, à la messe. De chaque côté il y a des bancs ; au fond, dans le haut, une tribune ; en face de la tribune, un autel.

En résumé, on retrouve aujourd'hui le cachot de la reine, tel qu'il était pendant sa captivité, à l'ex-

ception des modification suivantes : 1° la porte donnant sur le corridor, qui avait été condamnée et bouchée en 1793, a été rétablie ; 2° l'ouverture qui mettait le cachot de la reine en communication avec la chambre des gendarmes, a été murée ; 3° la croisée a été agrandie ; 4° une communication a été ouverte entre le cachot de Marie-Antoinette et celui de Robespierre. Pour tout le reste, il n'y a point de changement. Ce sont les mêmes murs, le même plafond, le même pavage, composé des mêmes dalles en briques de champ.

Si l'on regarde par la croisée, on retrouve la cour des femmes, si bien décrite par le comte Beugnot. Voilà dans cette cour la fontaine où venaient chaque matin les prisonnières, qui lavaient, blanchissaient, séchaient leur linge avec une émulation turbulente.

« La première heure du jour était consacrée par elles à ces soins, dont rien ne les aurait distraites, pas même un acte d'accusation. Richardson a observé que le soin des hardes et la fureur de faire des paquets balançaient, s'ils ne dépassaient, dans l'esprit des femmes, les plus hauts intérêts. » En tête du livre de M. Dauban, *les Prisons de Paris sous la Révolution*, il y a une gravure représentant cette cour des femmes, avec la fontaine et la grille qui est à gauche. Derrière cette grille, qui existe encore, se tenaient les hommes, et parfois, le soir, le long de cette grille, des chuchotements, des baisers s'entendaient. » Le soir, dit le comte Beugnot, tout était mis à profit : les ombres croissantes, la fatigue des guichetiers, la retraite du plus grand nombre des prisonniers, la discrétion des autres, et, dans ce moment de paix qui prélude à la nuit, on a béni plus d'une fois l'imprévoyance de l'artiste qui a dessiné la grille. Cependant les êtres ca-

pables de cet inexplicable abandon avaient leur arrêt de mort dans la poche. »

Nous venons de jeter un coup d'œil sur le dernier cachot de la reine. Examinons maintenant comment elle y était traitée.

V

MARIE-ANTOINETTE DANS SON DERNIER CACHOT

Quand Marie-Antoinette entra dans son dernier cachot, on pouvait lui appliquer, au point de vue des choses de la terre, le mot du Dante : « Vous qui entrez, laissez là l'espérance ».

Quelques jours auparavant, il paraît qu'elle avait encore un reste d'illusions. La servante Rosalie Lamorlière raconte avoir entendu dire à la concierge, Mme Richard : « La reine ne s'attend pas à être jugée ; elle conserve l'espoir que ses parents vont la réclamer ; elle me l'a dit avec une franchise tout à fait charmante. Si elle nous quitte, Rosalie, vous serez sa femme de chambre, elle vous emmènera ».

Après l'affaire de l'Œillet, toute chance de salut s'évanouit. La captivité, déjà si rigoureuse, devint beaucoup plus dure encore. En venant du Temple, la reine avait conservé son anneau de mariage et deux jolies bagues de diamants ; ces deux brillants étaient, sans qu'elle y pensât, une sorte d'amusette pour elle. Assise et rêveuse, elle les ôtait, elle les remettait, elle les passait d'une main à l'autre plusieurs fois dans un

même moment. On ne lui laissa même plus cette distraction : les deux bagues et l'anneau lui furent arrachés ; il y eut défense expresse de mettre, comme autrefois, des fleurs sur sa petite table de bois de chêne. « Après l'affaire de l'Œillet, a dit Rosalie Lamorlière, le reine me parut inquiète et plus alarmée de beaucoup ; elle réfléchissait et soupirait, en allant et venant dans le cachot ».

Le concierge Richard avait été destitué et incarcéré, ainsi que sa femme. On décida que Bault, le nouveau concierge, répondrait sur sa tête de la personne de la reine, et que lui seul aurait à sa disposition la clef du cachot ; on lui ordonna de n'y entrer que pour les choses indispensables et toujours accompagné de l'officier de gendarmerie de service ou du brigadier.

Ce nouveau concierge était, comme Richard, secrètement gagné. Précédemment portier de la prison de la Force, il était parvenu à faire échapper plus d'un prisonnier lors des massacres de septembre, sans avoir pour cela inspiré aucun soupçon aux révolutionnaires. Il avait dîné à Vaugirard avec le chevalier de Rougeville, chez Mme Dutilleul, et il était entré en rapport avec Michonis. Ayant appris par l'administrateur de police, Dangé, qu'il était question de mettre à la place de Richard, destitué et emprisonné, Simon, le persécuteur de Louis XVII, il conçut à l'instant le hardi projet de se proposer lui-même comme candidat au poste de portier de la Conciergerie. M. Hue et Cléry l'y encourageaient secrètement et, grâce à la protection de Dangé, il fut installé à ce poste le 11 septembre.

Lorsqu'il entra pour la première fois dans le cachot de la reine, elle lui dit : « Ah ! vous voilà, monsieur Bault, je suis charmée que ce soit vous qui veniez

ici. » Le nouveau concierge n'avait jamais eu l'honneur d'approcher de Sa Majesté ; il ne concevait point par quel miracle elle avait pu être instruite d'une négociation qui avait été si prompte et si secrète. La reine et le concierge durent prendre les plus grandes précautions pour que ce mystère ne fût pas trahi et pour le cacher même à Rosalie Lamorlière, qui, du service des époux Richard, était passée à celui des époux Bault (1).

Elle suivait le nouveau concierge et portait à la reine le potage ordinaire de son déjeuner, quand il fit sa première visite dans le cachot de la prisonnière. Il était vêtu d'un gilet-pantalon, c'est-à-dire d'une carmagnole ; le col de sa chemise était ouvert et rabattu ; ses clefs à la main, il se rangea près de la porte contre le mur. Marie-Antoinette ôtant son bonnet de nuit, prit une chaise et dit d'une voix aimable à la servante :

— Rosalie, vous allez faire aujourd'hui mon chignon.

En entendant ces paroles, le concierge accourut, se saisit du démêloir, et dit tout haut, en repoussant la servante :

— Laissez, laissez, c'est à moi à faire.

— Je vous remercie, reprit la reine, et, se levant, elle ploya ses cheveux elle-même, et posa son bonnet. Sa coiffure, depuis son entrée à la Conciergerie, était des plus simples. Elle partageait ses cheveux sur le front, après y avoir mis un peu de poudre parfumée.

(1) *Récit exact des derniers moments de la captivité de la reine, depuis le* 11 *septembre* 1793 *jusqu'au* 16 *octobre*, par la Dame Bault, veuve de son dernier concierge.

Lorsque le concierge fut sorti, il dit à Rosalie Lamorlière :

— Je suis bien fâché d'avoir contrarié cette pauvre femme, mais ma position est si difficile, qu'un rien doit me faire trembler. Je ne saurais oublier que Richard, mon camarade, est, ainsi que sa femme, au fond d'un cachot. Au nom de Dieu, Rosalie, ne commettez aucune imprudence, je serais un homme perdu.

Bault était obligé de recourir à des subterfuges, pour pouvoir adoucir un peu les rigueurs du traitement de la reine. On avait d'abord décidé qu'elle serait nourrie, comme les autres, de l'ordinaire le plus grossier de la prison. « Je n'entends pas cela, dit Bault, c'est ma prisonnière, j'en réponds sur ma tête ; on pourrait tenter de l'empoisonner, il faut que ce soit moi qui veille à ses aliments ; pas une goutte d'eau n'entrera ici sans ma permission. »

On approuva le concierge et ce fut lui qui fit préparer les repas de la reine par sa femme, sa fille et sa servante. Du temps où Richard était portier, sa femme allait aux halles ; trois ou quatre marchandes qui la connaissaient lui remettaient parfois les meilleures volailles et les plus beaux fruits. « Pour notre reine », disaient-elles en pleurant. Désormais personne n'alla plus aux provisions ; c'étaient les fournisseurs qui venaient eux-mêmes à la Conciergerie et qui déployaient les vivres, pièce à pièce, dans le greffe, en présence des gens de la police ou du brigadier. En voyant servir son nouveau dîner, la reine s'aperçut facilement que toutes choses, depuis l'œillet, étaient changées ; mais jamais elle ne laissa échapper aucune plainte. Rosalie Lamorlière ne lui apportait plus qu'un potage et deux plats (un plat de légumes et de la volaille ou du veau

alternativement). Suivant son habitude, elle ne buvait que de l'eau. Les couverts étaient en étain. Une femme de la halle vint un jour apporter à Bault un melon « pour sa bonne reine » ; une autre offrit des pêches. Tout fut remis à sa destination, mais il fallait user d'adresse pour ne pas s'exposer aux reproches.

L'humidité du cachot était telle que la robe noire de la reine tombait en lambeaux. La fille du concierge y mit une bordure neuve, recueillit les vieux morceaux et les distribua à quelques personnes qui les lui demandèrent avec insistance comme des reliques ; elle était sans cesse occupée à raccommoder le linge, les vêtements, les souliers, les bas qui s'usaient complètement. Marie-Antoinette n'avait que trois chemises assez fines, dont l'une était garnie de dentelle. On les lui donnait alternativement tous les dix jours. Ce service se faisait par le greffe du tribunal révolutionnaire ; on n'aurait pas osé dépasser d'un mouchoir le compte strict de la fourniture. La reine s'occupait à écrire sur la muraille, avec une pointe d'épingle, l'état de son linge ; elle y avait aussi tracé d'autres caractères, qui, après sa mort, furent effacés par une couche épaisse de couleur. N'ayant ni commode ni armoire, elle rangeait ses effets dans un carton que lui avait prêté Rosalie Lamorlière, et qu'elle reçut avec autant de satisfaction que si on lui avait cédé le plus beau meuble du monde. La servante lui prêta aussi un petit miroir, qu'elle avait acheté vingt-cinq sous sur les quais. « Je crois le voir encore, a-t-elle dit, sa bordure était rouge, et des manières de Chinois étaient peints sur les deux côtés. La reine agréa ce petit miroir comme une chose d'importance et Sa Majesté s'en servit jusqu'au dernier jour. » Pensez aux meubles de Boule, au

style Louis XV, au style Louis XVI, au mobilier de Versailles et du petit Trianon, à la galerie des Glaces !

Le froid était venu avec le mois d'octobre, et la reine en souffrait autant qu'elle avait souffert de la chaleur au mois d'août ; il n'y avait dans le cachot ni cheminée ni poêle ; c'était comme une glacière ; Marie-Antoinette grelottait dans son lit. La haute chaussée du quai sépare la Conciergerie de la Seine. L'élévation de cette chaussée au-dessus du niveau des cachots et des cours, et le suintement de la terre imbibée par les eaux, répandent sur les dalles, sur les murs, une humidité sépulcrale, qui ébrèche le ciment, et tache de plaques de mousse verdâtre les pierres de l'édifice. Un jour, les membres du Comité de sûreté générale, qui venaient sans cesse inspecter le cachot de la prisonnière, et se disaient entre eux : « Ne pourrait-elle pas s'échapper par ici ou s'échapper par là ? « aperçurent, le long de son lit, une vieille tapisserie, que Bault avait mise là pour atténuer un peu l'humidité du mur. Ils en témoignèrent leur mécontentement ; mais le concierge, recourant à un subterfuge, leur dit : « Ne voyez-vous pas que c'est afin de rompre le bruit et d'empêcher qu'on n'entende rien dans la chambre voisine ? — C'est juste », reprirent-ils. Une autre fois, la reine ayant désiré une couverture de coton, Bault se chargea d'en parler à Fouquier-Tinville : « Qu'oses-tu demander ? s'écria l'accusateur public en écumant de colère ; tu mériterais d'être envoyé à la guillotine. » Les sœurs de charité de Saint-Roch parvinrent à faire parvenir à la pauvre reine des bas plus chauds que les siens, et c'est, grâce aux fragments de ces bas doublés d'une épaisseur considérable, qu'on a

pu distinguer dans le cimetière de la Madeleine les ossements de la martyre.

Dans les derniers jours de sa vie, elle souffrait également au physique et au moral. Elle était très maigre et pouvait à peine se tenir sur ses jambes. A chaque changement de temps, elle avait de fortes douleurs rhumatismales. Elle souffrait aussi beaucoup des yeux. Les gendarmes pénétraient, jour et nuit, jusque dans la partie du cachot qui lui était réservée. Ils ne se trouvaient séparés de la prisonnière que par un paravent de quatre pieds de haut, qui formait un demi-rideau le long de son lit. Un gendarme renonça à fumer, voyant, le matin d'une nuit où il n'avait pas quitté sa pipe, la reine se lever les yeux rouges, et se plaindre doucement d'un grand mal de tête, sans rien lui reprocher. Le chagrin, le mauvais air, le défaut d'exercice avaient profondément altéré sa santé. Elle eut de grandes hémorragies, et demanda secrètement des linges à Rosalie Lamorlière. La servante coupa ses propres chemises, et en fit des linges, qu'elle plaça sous le traversin.

Marie-Antoinette, malgré tant de tortures, conservait une extrême douceur. La femme de Bault a dit : « J'ai vu le modèle de la résignation la plus religieuse et de la constance la plus héroïque ; mais, il ne faut pas le dissimuler, le ciel a voulu que la reine de France bût jusqu'à la lie le calice de la douleur et mon regret éternel sera d'avoir fait si peu de chose pour en adoucir l'amertume ». Eh bien, la reine se montrait profondément reconnaissante des moindres marques de sympathie que lui donnait le concierge Bault. Elle avait fini par lui confier le soin de ses cheveux. Il s'en acquittait tous les matins le moins mal possible. « Si

l'attention la plus respectueuse, a dit sa femme, eût pu tenir lieu d'adresse, la reine aurait été satisfaite. Elle eut du moins la bonté de le paraître ; elle saisissait ce moment pour lui adresser quelques-uns de ces mots obligeants auxquels personne ne savait donner plus de grâce qu'elle. Un jour, elle lui disait en faisant allusion à son nom : « Je veux vous appeler bon, parce « que vous l'êtes, et que cela vaut mieux encore que « d'être beau ». Elle ne manquait jamais de lui demander des nouvelles de ses enfants et de Madame Élisabeth. Mon mari pouvait lui répondre quelquefois, lorsqu'il avait des informations par M. Hue, qui avait conservé des correspondances avec le Temple, et ne craignait pas de pénétrer de temps en temps à la Conciergerie. Tant de bonté, de douceur, de sensibilité, unies à tant de courage, nous pénétrait jusqu'aux larmes. Nous étions heureux, lorsque nous pouvions pleurer dans la solitude de notre intérieur ; car il n'eût pas été prudent de paraître attendri devant les farouches satellites de la Commune qui nous obsédaient pendant toute la journée. »

Que de précautions, que de soins pour ne pas se compromettre ! Il fallait composer son visage, ses paroles. Un coup d'œil, un mot, un geste, pouvaient vous faire condamner à mort, et la reine ne craignait rien tant que d'exposer les personnes qui lui montraient quelque intérêt. Un jour, néanmoins, elle se crut assez adroite pour pouvoir, sans être vue, glisser dans la main de Bault quelque chose qu'elle avait préparé en secret. Par malheur, les deux gendarmes s'en aperçurent, et s'élancèrent sur le concierge, en criant : « Qu'est-ce qu'on vient de te remettre ? » Il fut forcé d'ouvrir sa main, et de faire voir ce que la prisonnière

y avait mis. C'était une paire de gants et une boucle de cheveux qu'elle destinait sans doute à ses enfants et à Madame Élisabeth.

La femme de Bault ajoute à ce récit : « La reine ne se découragea point, le cœur d'une mère est ingénieux, et le malheur double sa force. Elle imagina de tirer quelques fils de la tapisserie attachée à son lit, et d'en tresser une espèce de jarretière, à l'aide de deux cure-dents, seuls instruments de travail que lui eussent laissés ses misérables persécuteurs, qui lui avaient refusé ses aiguilles à tricoter. Lorsque l'ouvrage fut achevé, elle le laissa tomber à ses pieds, au moment où mon mari entrait dans sa chambre. Il devina sur-le-champ la pensée de la reine, et ramassa le tout ensemble. Nous conservâmes religieusement ce tissu précieux ; je le donnai à M. Hue, qui devait accompagner S. A. R. Madame à Vienne. Il le lui remit, en la joignant à Huningue ».

Les journées étaient longues pour la prisonnière. Ne pouvant pas travailler, elle priait et lisait. Bault lui avait prêté quelques livres. Les voyages du capitaine Cook étaient sa lecture favorite. Ces histoires de sinistres et de tempêtes, ces drames de l'Océan convenaient à sa situation. Mais la plupart du temps, elle était en prière.

Traitée plus sévèrement que toutes les autres détenues, elle restait jour et nuit dans son cachot, sans pouvoir jamais se promener dans cette cour des femmes qu'elle apercevait par la croisée de sa prison. Dans cette cour, il y avait encore des cœurs qui battaient pour des sentiments et des idées profanes. Il y avait des baisers qui se donnaient à travers la grille, des insensés qui se rattachaient avec une délirante ivresse

aux dernières émotions de leur vie ; des déjeuners où les hommes, séparés des femmes par la grille, échangeaient des conversations frivoles. « Là, dit le comte Beugnot, tout en dépêchant des mets que l'appétit assaisonnait en dépit du fournisseur, les propos délicats, les allusions fines, les réparties saillantes se renvoyaient d'un côté à l'autre. On y parlait agréablement de tout, sans s'appesantir sur rien. Là, le malheur était traité comme un enfant méchant dont il ne fallait que rire et, dans le fait, on y riait très franchement de la divinité de Marat, du sacerdoce de Robespierre, de la magistrature de Fouquier, et on semblait dire à cette valetaille ensanglantée : Vous nous tuerez quand il vous plaira ; mais vous ne nous empêcherez pas d'être aimables. »

L'écho de pareilles paroles n'arrivait pas aux oreilles de la reine. Son âme, sanctifiée par la douleur, aurait dédaigné toute pensée terrestre. Elle regardait le crucifix. « La loi des souffrances, a dit Bossuet, vous semble-t-elle écrite sur notre modèle en des caractères assez visibles ? Jetez, jetez les yeux sur Jésus, l'auteur et le consommateur de notre foi. Regardez-le parmi ses souffrances. Chrétiens, c'est de ses blessures que vous êtes nés ; il vous a enfantés à la vie nouvelle parmi ses douleurs immenses, et la grâce qui vous sanctifie, et l'esprit qui vous régénère a coulé sur vous, avec son sang, de ses veines déchirées. » La reine n'avait plus aucune idée mondaine. Loin de songer aux frivolités de la cour des femmes, elle regardait, par la croisée de son cachot, au-dessus de cette cour, au premier étage, les fenêtres des chambres occupées par des religieuses. Un jour qu'une d'elles joignait les mains et levait les yeux vers le ciel, en murmurant

des prières, la reine dit à la servante : « Rosalie, regardez là-haut cette pauvre religieuse, avec quelle ferveur elle prie le bon Dieu ! » Sans doute, les saintes femmes demandaient au Tout-Puissant de donner à l'auguste prisonnière le courage de faire une bonne mort.

On a dit qu'il y eut, de la cour des femmes, des détenues qui insultèrent la reine. Je crois que les insultes, si elles se produisirent, furent rares, et que ses compagnes de captivité, en passant devant la croisée de son cachot, y plongeaient un regard de respectueuse commisération. Deux factionnaires placés devant cette croisée les empêchaient d'approcher. Mais souvent elles parlaient assez haut pour apprendre à la reine les nouvelles. Ce fut ainsi que Marie-Antoinette sut à l'avance le jour où elle devait paraître devant le tribunal.

Beaucoup de prisonniers avaient pour elle un culte. Un jour, Rosalie Lamorlière brossait dans la cour les souliers de l'auguste captive ; les ecclésiastiques et les gentilshommes, qui regardaient la servante à travers la grille de séparation, la supplièrent de venir jusqu'à eux, afin de leur laisser voir de près la chaussure de la reine. Ils prirent aussitôt les souliers, et se les passèrent les uns aux autres, en les couvrant de baisers. Une autre fois, Rosalie, qui venait du cachot de Marie-Antoinette, et en rapportait une carafe et un verre, rencontra un créole, M. de Saint-Léger, qui sortait du greffe et allait rentrer au préau des hommes. Remarquant que le verre était à moitié rempli d'eau, il dit à la servante : « L'eau qui manque, est-ce la reine qui l'a bue ? » Rosalie répondit affirmativement ; alors M. de Saint-Léger se découvrit, et avala le demi-verre d'eau avec respect.

Que de types différents dans cette Conciergerie ! Au commencement d'octobre, le duc d'Orléans et les Girondins s'y trouvaient en même temps que Marie-Antoinette. Oh ! quelles vicissitudes du sort, quelles leçons de la Providence ! Transférés, dans les premiers jours d'octobre, des prisons de l'Abbaye et du Luxembourg à la Conciergerie, les Girondins y furent enfermés dans la grande salle située à droite du cachot de Marie-Antoinette. Valazé, celui qui devait se poignarder, après sa condamnation, écrivait, le 7 octobre, à sa femme : « Je suis dans un local très vaste ; il y a quatorze lits ; mais, vu la grandeur de la chambre, nous ne sommes point tassés, c'est déjà beaucoup. Je suis donc aussi bien qu'on peut être ; il n'y a qu'une chose à laquelle je ne puis pas me faire, c'est que je suis dans le voisinage de la veuve Capet, et que les mêmes verrous nous enferment l'un et l'autre, comme pour indiquer par ce rapprochement une complicité entre elle et moi. C'est peut-être ce qu'il y a de plus extraordinaire dans ma destinée ».

Edgar Quinet observe que Marie-Antoinette, en marchant au supplice, entraînait après elle les Girondins, marqués pour une fin semblable. « Cela, dit-il, dut lui paraître un commencement de justice. Elle eût pu voir, en se retournant, tous les principaux acteurs de la révolution monter après elle les mêmes degrés sanglants du même échafaud. Sa mort en fut plus sereine, n'ayant pas même à se défendre du désir de vengeance, car déjà ses ennemis avaient pris soin de la venger de ses ennemis. » Non, non, il n'y avait pas de pensées de vengeance dans l'âme de la veuve de Louis XVI. Comme son époux, elle pardonnait ; ce n'étaient point des idées de rancune et de colère qui

occupaient son esprit dans ces longues journées, dans ces nuits plus cruelles encore. On ne lui accordait jamais ni lampe ni flambeau, et Rosalie Lamorlière prolongeait autant que possible le petit ménage du soir, afin que la prisonnière fût un peu plus tard dans la solitude et dans l'obscurité. Elle n'avait ordinairement, pour entrer dans son lit, que la faible clarté que lui renvoyait, de loin, le réverbère de la cour des femmes, Elle dormait peu, mais, dans ses insomnies, elle se recueillait, et elle priait.

VI

LES PRÉLIMINAIRES DU PROCÈS

Dès le 1er août, Barère, à la tribune de la Convention, avait demandé le renvoi de Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire. Les Jacobins s'impatientaient de savoir qu'elle vivait encore. Le 3 octobre, Billaud-Varennes reprenait la motion de Barrère : « La femme Capet, disait-il, n'est pas punie, il est temps enfin que la Convention fasse appesantir le glaive de la loi sur cette tête coupable. Déjà la malveillance, abusant de votre silence, fait courir le bruit que Marie-Antoinette, jugée secrètement par le tribunal révolutionnaire et innocentée, a été reconduite au Temple ; comme s'il était possible qu'une femme couverte du sang du peuple français pût être blanchie par un tribunal populaire, un tribunal révolutionnaire ».

A la suite du discours de Billaud-Varennes, la Convention rendit un décret ordonnant « le prompt jugement de la veuve Capet ».

Le surlendemain, l'accusateur public Fouquier-Tinville écrivait la lettre suivante :

« Citoyen président, j'ai l'honneur d'informer la

Convention que le décret rendu par elle le 3 de ce mois, portant que le tribunal révolutionnaire s'occupera sans délai et sans interruption du jugement de la veuve Capet, m'a été transmis hier soir ; mais, jusqu'à ce jour, il ne m'a été transmis aucune pièce relative à Marie-Antoinette, de sorte que, quelque désir que le tribunal ait d'exécuter les décrets de la Convention, il se trouve dans l'impossibilité d'exécuter ce décret tant qu'il n'aura pas de pièces ».

Les pièces manquaient ; nous allons voir celles qu'Hébert et ses amis allaient forger. Mais nous n'y jetterons qu'un rapide coup d'œil ; il y a des infamies sur lesquelles on ne peut pas s'appesantir. Il faut une sorte de courage pour pouvoir poursuivre ce récit qui saisit l'âme d'un inexprimable sentiment tantôt de colère, tantôt de compassion, et qui, à chaque instant, fait monter les larmes dans les yeux. Jusqu'ici, l'on pouvait continuer, mais nous arrivons à de telles abominations, à de telles monstruosités, que nous sommes obligés de ne pas entrer dans des détails par trop horribles. Nous ne voudrions pas, si une jeune fille devait nous lire, que ses yeux fussent souillés par de pareilles turpitudes. C'est le cas ou jamais de répéter une phrase célèbre qui, à l'origine, fut si mal appliquée : « L'histoire a sa pudeur ».

La condamnation à mort de la reine n'est pas si odieuse que les interrogatoires subis par ses enfants et par Madame Élisabeth. Les personnes qui voudraient connaître ces éternels monuments d'infamie non pour les victimes, mais pour leurs lâches accusateurs, les trouveront dans le recueil des documents publiés par M. Campardon. Elles verront s'étaler ces choses cyniques, infâmes, que nulle imagination, si

lubrique, si féroce qu'elle soit, ne saurait inventer. De pareilles ignominies jettent l'âme dans une tristesse où se mêle la stupeur. Elles font voir ce dont sont capables, dans le délire du mal, des êtres qui s'appellent des hommes. Qu'il nous suffise de dire qu'on résolut de chercher à arracher à des enfants une accusation contre leur mère, pour les faire participer à son arrêt de mort ; qu'on voulut représenter Louis XVII, un enfant de huit ans, comme un nouvel Œdipe, et la reine, une sainte mère, comme une nouvelle Jocaste, qui aurait renouvelé volontairement les involontaires horreurs de la tragédie antique !

Le 6 octobre, Pache et Chaumette arrivèrent à la tour du Temple avec leur escorte. La veille, Simon avait fait jeûner et souffrir de la faim Louis XVII ; le matin, il l'avait gorgé d'aliments et de liqueurs pour l'abrutir, l'enivrer, lui faire dire et signer tout ce que l'on voudrait. De tous les documents de la révolution, cet interrogatoire est, sans contredit, le plus odieux. Il existe encore, et l'on peut voir, à l'écriture toute tremblante de l'enfant qui le signa, que sa main fut conduite par les scélérats qui voulaient transformer la meilleure des mères en Messaline, et son fils en élève, en complice de ses prétendues débauches.

Mais ce n'était pas encore assez. On voulut souiller également les oreilles de Madame Royale, et forcer la jeune fille à entendre des horreurs qui outrageaient et faisaient frémir la nature. On espérait, grâce à son innocence, lui arracher quelques mots qu'elle ne comprendrait pas, et dont on abuserait. Ainsi, avant de frapper la pauvre reine, ses bourreaux trempaient dans du poison la hache avec laquelle ils s'apprêtaient à trancher sa tête vénérable et charmante. Ce n'était

pas assez de la tuer, ils voulaient la dégrader, l'avilir, la représenter comme une mère infâme, comme un être abject, comme un monstre. Jamais, à aucune époque de l'histoire, la haine et la calomnie n'avaient amalgamé pareil mélange de boue, de fiel et de sang.

Mais laissons Madame Royale elle-même, cette jeune fille si naïve, si pure, nous exprimer la sainte indignation que de telles horreurs lui causèrent. Dans le pathétique récit de la future duchesse d'Angoulême il n'y a peut-être rien de plus émouvant. Tout commentaire affaiblirait les paroles de la jeune princesse.

Le 7 octobre, au moment où Madame Élisabeth et sa nièce, qui n'avaient plus personne pour les servir, faisaient elles-mêmes leurs chambres, Pache, Chaumette et David, — l'ancien premier peintre du roi, devenu conventionnel et régicide — arrivaient à la tour du Temple, avec plusieurs municipaux, et s'y arrêtaient au rez-de-chaussée dans la salle du conseil. Puis ils montaient au troisième étage, pour ordonner à Madame Royale de descendre. « Ma tante, a-t-elle écrit, n'ouvrit que quand elle fut habillée. Pache, se tournant vers moi, me pria de descendre. Ma tante voulut me suivre ; on le lui refusa. Elle demanda si je remonterais ; Chaumette l'en assura, en disant : « Vous pouvez compter sur la parole d'un bon républicain ; elle remontera ». J'embrassai ma tante, qui était toute tremblante, et je descendis. J'étais très embarrassée ; c'était la première fois que je me trouvais seule avec des hommes ; j'ignorais ce qu'ils me voulaient ; mais je me recommandai à Dieu. »

La jeune fille descendit un étage, et on la fit entrer

dans le logement de Louis XVII. « Arrivée chez mon frère, ajouta-t-elle, je l'embrassai tendrement ; mais on l'arracha de mes bras, en me disant de passer dans l'autre chambre. Chaumette m'interrogea ensuite sur mille vilaines choses dont on accusait ma mère et ma tante. Je fus atterrée par une telle horreur, et si indignée, que, malgré toute la peur que j'éprouvais, je ne pus m'empêcher de dire que c'était une infamie. Malgré mes larmes, ils insistèrent beaucoup. Il y a des choses que je n'ai pas comprises, mais ce que je comprenais était si horrible, que je pleurais d'indignation. »

Ce n'était pas encore assez. On fit revenir Louis XVII, tremblant sous les menaces de Simon, et l'on essaya de mettre aux prises le frère et la sœur sur ces questions abominables.

On interrogea ensuite la jeune fille sur Varennes, et on lui tendit des pièges dont elle se tira, sans compromettre personne. « J'avais toujours, ajoute-t-elle, entendu dire à mes parents qu'il valait mieux mourir que de compromettre qui que ce soit. Enfin, mon interrogatoire finit à trois heures ; il avait commencé à midi. Je demandai avec chaleur à Chaumette d'être réunie à ma mère, lui disant avec vérité que je l'avais demandé plus de mille fois à ma tante.

« — Je n'y puis rien, me dit-il.

« — Quoi ! Monsieur, vous ne pouvez pas l'obtenir du Conseil général ?

« — Je n'y ai aucune autorité.

« Il me fit ensuite reconduire chez moi par trois municipaux, en me recommandant de ne rien dire à ma tante, qu'on allait aussi faire descendre. »

Madame Élisabeth tressaillait. C'était la première fois, depuis son arrivée au Temple, qu'elle était sépa-

rée de sa nièce. Elle se demandait avec anxiété si la jeune fille allait revenir, si elle remonterait cet escalier fatal que Louis XVI avait descendu pour aller à l'échafaud, et Marie-Antoinette pour aller à la Conciergerie. Cependant Madame Royale remonta. En arrivant, elle se jeta dans les bras de sa tante, mais on les sépara tout de suite. Madame Élisabeth descendit à son tour.

Le croirait-on, la plus pieuse, la plus vertueuse des femmes fut accusée, comme Marie-Antoinette, d'avoir donné à Louis XVII des habitudes vicieuses ! La défense de la tante fut ce qu'avait été celle de la nièce : simple, pure, énergique. « On lui fit les mêmes questions qu'à moi, dit Madame Royale, sur les personnes qu'on m'avait nommées. Elle dit qu'elle connaissait de nom et de visage les municipaux et autres qu'on lui nommait, mais que nous n'avions eu aucun rapport avec eux. Elle nia toute correspondance au dehors, et répondit encore avec plus de mépris aux vilaines choses sur lesquelles on l'interrogea. Elle remonta à quatre heures. Son interrogatoire n'avait duré qu'une heure, et le mien trois ; c'est que les députés virent qu'ils ne pouvaient pas l'intimider, comme ils avaient espéré faire d'une personne de mon âge ; mais la vie que je menais depuis quatre ans, et l'exemple de mes parents, m'avaient donné plus de force d'âme. »

Enfin ces deux princesses se retrouvaient ensemble, encore épouvantées des images dont on avait souillé leur chaste imagination. « O mon enfant !... s'écria Madame Élisabeth, en tendant les bras à sa nièce. Un silence morne exprima mieux que toutes les paroles les sentiments qu'elles éprouvaient. Pour la première

fois, leurs regards évitèrent de se rencontrer. Enfin, leur bouche s'ouvrit pour laisser échapper les mêmes paroles, et elles tombèrent à genoux, comme si c'était à elles d'expier tout ce qu'elles avaient rougi d'écouter ! (1) »

Cinq jours après, Marie-Antoinette fut interrogée à son tour. L'interrogatoire eut lieu le 12 octobre, à six heures du soir, dans la salle d'audience du tribunal révolutionnaire. La reine était vêtue d'une robe noire. Elle s'assit sur une banquette vis-à-vis de l'accusateur public. L'immense salle n'était éclairée que par deux bougies placées sur la table du greffier en chef, Fabricius. Malgré l'obscurité, la reine aperçut vaguement des individus qui semblaient vouloir écouter l'interrogatoire sans être vus par elle. Après qu'elle eut vainement essayé de les distinguer, le président Herman lui demanda ses noms, âge, profession, pays et demeure.

Elle répondit : « Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, âgée de trente-huit ans, veuve du roi de France».

La reine se vieillissait de quelques jours, elle n'aurait eu trente-huit ans que le 2 novembre. Voici quelques-unes de ses réponses :

Demande. — Vous avez eu avant la révolution des rapports politiques avec le roi de Bohême et de Hongrie, et ces rapports étaient contraires aux intérêts de la France, qui vous comblait de biens ?

Réponse. — Le roi de Bohême était mon frère. Je n'ai eu avec lui que des rapports d'amitié, et point de politique. Si j'en avais eu de politique, ces rapports n'auraient été qu'à l'avantage de la France, à laquelle je tenais par la famille que j'avais épousée.

(1) *Eloge historique de Mme Elisabeth*, par M. FERRAND, publié à Ratisbonne en 1794.

D. — Non contente de dilapider d'une manière effroyable les finances de la France, fruit des sueurs du peuple, pour vos plaisirs et vos intrigues, de concert avec d'infâmes ministres, vous avez fait passer à l'Empereur des millions pour servir contre le peuple qui vous nourrissait ?

R. — Jamais. Je sais que souvent on s'est servi de ce moyen contre moi. J'aimais trop mon époux pour dilapider l'argent de mon pays ; mon frère n'avait pas besoin de l'argent de la France ; et, par les mêmes principes qui m'attachaient à la France, je ne lui en aurais pas donné.

D. — C'est vous qui avez appris à Louis Capet cet art d'une profonde dissimulation avec laquelle il a trompé trop longtemps le bon peuple français, qui ne se doutait pas qu'on pût porter à un tel degré la scélératesse et la perfidie.

R. — Oui, le peuple a été trompé ; il l'a été cruellement, mais ce n'est ni par mon mari ni par moi.

D. — Vous n'avez jamais cessé un moment de vouloir détruire la liberté ; vous vouliez régner à quelque prix que ce fût, et remonter au trône sur le cadavre des patriotes.

R. — Nous n'avions pas besoin de remonter sur le trône, nous y étions ; nous n'avons jamais désiré que le bonheur de la France ; qu'elle soit heureuse, nous serons toujours contents.

D. — Quel intérêt portez-vous aux armes de la République ?

R. — Le bonheur de la France est ce que je désire par-dessus tout.

D. — Pensez-vous que les rois soient nécessaires au bonheur du peuple ?

R. — Un individu ne peut pas décider de cette chose.

D. — Vous regrettez sans doute que votre fils ait perdu un trône, sur lequel il eût pu monter, si le peuple, enfin éclairé sur ses droits, n'eût pas brisé ce trône.

R. — Je ne regretterai jamais rien pour mon fils, quand mon pays sera heureux.

Après cet interrogatoire, qui fut signé par Marie-Antoinette, Herman, Fouquier-Tinville et Fabricius, on donna comme avocats d'office à la reine, Tronson-Ducoudray et Chauveau-Lagarde.

Ce dernier était à la campagne, le 14 octobre, quand on vint l'informer de la mission dont il était chargé. Il apprit en même temps que les débats devaient commencer le lendemain même, à huit heures du matin. Il partit à l'instant pour la Conciergerie, tout plein du sentiment d'un devoir aussi sacré. « Il n'est personne, a-t-il dit (1), qui, se transportant en idée dans un tel lieu, se mettant à ma place, ne sente ce que je dus éprouver en y voyant l'épouse d'un des plus dignes héritiers de saint Louis, l'auguste fille des empereurs d'Allemagne, une reine qui, par sa grâce et sa bonté, avait fait les délices de la plus brillante cour de l'Europe, et qui fut l'idole de la nation française. En abordant la reine avec un saint respect, mes genoux tremblaient sous moi ; j'avais les yeux humides de pleurs ; je ne pus cacher le trouble dont mon âme était agitée, et mon embarras fut tel, que je ne l'eusse éprouvé jamais à ce point, si j'avais eu l'honneur d'être présenté

(1) *Notes sur le procés de Marie-Antoinette*, par M. Chauveau-Lagarde, Paris, 1816.

à la reine et de la voir au milieu de sa cour, assise sur un trône, environnée de tout l'éclat de la royauté. Elle me reçut avec une majesté si pleine de douceur, qu'elle ne tarda pas à me rassurer par la confiance dont je m'aperçus bientôt qu'elle m'honorait, à mesure que je lui parlais et qu'elle m'observait. Je lus avec elle son acte d'accusation... A la lecture de cette œuvre de l'enfer, moi seul je fus anéanti. La reine, sans s'émouvoir, me fit ses observations. Elle s'aperçut, et je le remarquai, que le gendarme pouvait entendre une partie de ce qu'elle disait. Mais, en témoignant n'en avoir aucune inquiétude, elle continua de s'expliquer avec la même sécurité. »

Après avoir pris ces premières notes pour la défense, Chauveau-Lagarde monta au greffe, pour y examiner ce qu'on appelait les pièces du procès ; l'amas en était si confus, si volumineux, qu'il lui aurait fallu des semaines entières pour les examiner. Il redescendit dans le cachot de la reine ; il lui dit qu'un délai était absolument nécessaire pour procéder à cet examen. « A qui faut-il s'adresser pour cela ? » répondit Marie-Antoinette. Chauveau-Lagarde craignait de s'expliquer, et comme il prononçait à voix basse le nom de la Convention nationale : « Non, s'écria la reine, en détournant la tête, non, jamais ! » Chauveau-Lagarde insista. Il dit que son devoir et celui de Tronson-Ducoudray était de ne rien négliger pour confondre la calomnie ; qu'ils étaient déterminés à le remplir du mieux qu'il leur serait possible ; que, sans l'examen des prétendues pièces du procès, ils ne pourraient remplir convenablement leur tâche ; que, d'ailleurs, il s'agissait pour Sa Majesté, non point de former en son nom une demande à la Convention, mais d'adresser à cette As-

semblée, au nom des deux avocats, une plainte contre une précipitation qui était, aux termes de la loi, un véritable déni de justice. Ils avaient à défendre, non pas seulement la reine de France, mais encore la veuve de Louis XVI, la mère des enfants de ce roi et la belle-sœur des princes qui se trouvaient nommément désignés avec elle dans l'accusation. « Cette dernière idée réussit, ajoute Chauveau-Lagarde et, à ces mots de sœur, d'épouse et de mère, la nature l'emporta sur la souveraineté. La reine, sans proférer une seule parole, mais laissant échapper un soupir, prit la plume et écrivit à l'Assemblée, en notre nom, deux mots pleins de noblesse et de dignité, par lesquels, en effet, elle se plaignait de ce qu'on ne nous avait pas laissé le temps d'examiner les pièces du procès, et réclamait pour nous le délai nécessaire. »

La lettre était ainsi conçue :

« Citoyen président, les citoyens Tronson et Chauveau, que le Tribunal m'a donnés pour défenseurs, m'observent qu'ils n'ont été instruits qu'aujourd'hui de leur mission et il est impossible de s'instruire, dans un si court délai, des pièces du procès et même d'en prendre lecture. Je dois à mes enfants de n'omettre aucun moyen nécessaire pour l'entière justification de leur mère. Mes défenseurs demandent trois jours de délai, j'espère que la Convention les leur accordera ».

La lettre fut transmise à Fouquier-Tinville ; mais, au lieu de l'envoyer à son adresse, il n'en tint aucun compte, et le lendemain, mardi 15 octobre, les débats commencèrent à huit heures du matin.

VII

LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Le tribunal révolutionnaire, devant lequel Marie-Antoinette allait comparaître, avait été institué le 10 mars 1793, sur la proposition de Danton, qui, une année plus tard, devait demander pardon à Dieu et aux hommes de l'avoir fait établir. L'article 1er du décret de la Convention, créant ce tribunal, était ainsi conçu : « Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire qui connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens ».

Sous ce titre : *Le Tribunal révolutionnaire de Paris* (1), M. Campardon a écrit, d'après les documents

(1) Deux volumes chez Plon.

originaux, une histoire complète et très curieuse de cette juridiction sanglante. « C'est faire trop d'honneur aux jurés du tribunal, dit-il dans sa préface, que de leur supposer une conscience. Ils étaient tout bonnement des assassins. Quant à ses théories politiques, elles étaient nulles. Servile instrument des factions dominantes, on le vit, à la voix du Père Duchesne et de Chaumette, organes de la Commune de Paris, envoyer les Girondins à l'échafaud ; à la voix de Robespierre et de Camille Desmoulins, condamner quelques mois plus tard le Père Duchesne et Chaumette ; à la voix de Saint-Just et de Robespierre, frapper Danton et Camille Desmoulins, et enfin, au 10 thermidor, faire tomber sur Robespierre, Saint-Just et Couthon le glaive de la loi. Reconstitué après la révolution du 9 thermidor, le tribunal révolutionnaire poursuivit les terroristes, et condamna Carrier ; subissant encore une nouvelle réorganisation, il fit comparaître devant lui Fouquier-Tinville et ceux de ses anciens membres qui s'étaient le plus signalés par leur cruauté sous la Terreur, et fut enfin supprimé par décret de la Convention, le 31 mai 1795, après vingt-six mois d'existence. »

Le tribunal siégeait au Palais de Justice, dans l'ancienne grande chambre du Parlement de Paris. Construite par saint Louis, cette salle de la grande chambre formait, avec les bâtiments de la Conciergerie, ce qu'on appelait le Petit-Palais. Chambre du roi, à l'origine, le trône y fut bientôt placé. Louis IX y recevait les ambassadeurs, y donnait des audiences publiques, y rendait la justice à ses sujets. Etrange contraste ! C'est là, dans cette célèbre grande chambre du Parlement, où se tenaient les lits de justice, où Louis XIV

entra un jour, en habit de chasse, une cravache à la main, c'est là que le tribunal révolutionnaire, depuis sa création jusqu'au 27 juillet 1794, envoya 2.669 victimes à l'échafaud.

Pendant la révolution, il existait encore sous la salle du tribunal révolutionnaire un grand nombre de cachots, qui occupaient l'immense *salle ogivale*, déblayée aujourd'hui, et désignée par les noms d'Héloïse et d'Abailard. Dans son livre, les *Prisons de Paris sous la Révolution*, M. Dauban a donné une gravure représentant cette salle ogivale et une autre représentant la *rue de Paris* qui y aboutissait. On appelle *rue de Paris* cet immense vestibule sombre, en forme de couloir, à l'extrémité duquel on aperçoit la cour des femmes. On descendait des cachots de la *salle ogivale* au moyen d'échelles, et l'on était conduit, par un escalier de pierre, situé à l'une des extrémités de la salle, au tribunal révolutionnaire. Il y avait aussi un autre escalier, également particulier à la prison de la Conciergerie et conduisant au tribunal. Il était situé au fond de la salle qui servit de cachot aux Girondins, vaste salle où l'on plaçait les accusés, lorsqu'ils devaient aller s'asseoir en grand nombre, pour la même prévention, sur les gradins de Fouquier-Tinville.

Fouquier-Tinville, c'était l'accusateur public. Né en 1746, et fils d'un riche cultivateur des environs de Saint-Quentin, il avait, dans sa jeunesse, affiché un grand zèle royaliste. En 1783, il adressait à Louis XVI une enthousiaste pièce de vers, où il disait :

Sous l'autorité paternelle
De ce prince ami de la paix,
La France a pris une splendeur nouvelle,
Et notre amour égale ses bienfaits.

Protégé de Camille Desmoulins et de Danton, dont il devait faire tomber les têtes, il fut nommé accusateur public. M. Charles Monselet, dans son *Histoire anecdotique du Tribunal révolutionnaire*, en a fait le portrait suivant : « Il avait la tête ronde, les cheveux très noirs et unis, le front étroit, le visage plein et grêlé, quelque chose de dur et d'effronté dans l'expression. Son regard, quand il le rendait fixe, faisait baisser tous les yeux. Au moment de parler, il plissait le front et fronçait les sourcils, qu'il avait néanmoins plus noirs que ne le veulent les mélodrames ; sa voix était haute, impérieuse ; simplement retors et bourru, au commencement de ses terribles fonctions, il devint dans la suite plus expéditif et insolent. L'odeur du sang le grisa, comme grise l'odeur de la poudre. Mais son ivresse était farouche, sans pitié ; il avait l'air de poursuivre une vengeance personnelle ».

Le tribunal qui allait juger la reine se composait ainsi : le président, quatre juges, l'accusateur public, le greffier en chef, quinze jurés.

Le président s'appelait Herman. C'était un ancien président du tribunal criminel du Pas-de-Calais. Il fut condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire le 17 floréal an III. Les quatre juges étaient Coffinhal, médecin, qui fut envoyé à l'échafaud le 18 thermidor an II ; Maire, ancien avocat au Parlement de Paris ; Donzé-Verteuil qui, avant d'être juge, avait été substitut de l'accusateur public ; et enfin Deliége, qui avait été tour à tour avocat, officier municipal, député à l'Assemblée législative, président au tribunal du district de Sainte-Menehould, et qui comparut, le 19 floréal an III, au tribunal révolutionnaire, où il fut acquitté. Le greffier en chef se faisait appeler du nom

romain de Fabricius. Il se nommait en réalité Pâris, mais il avait quitté ce nom, pour ne pas être confondu avec la famille de l'homme qui avait tué Michel Le Peletier.

Toutes les classes de la société figuraient parmi les membres du jury. Il y avait le marquis d'Antonelle, ancien militaire, ancien député à l'Assemblée législative ; Renaudin, ancien luthier, officier municipal, le 10 août, qui fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 17 floréal an III ; Besnard, administrateur des établissements publics de Paris, guillotiné le 12 thermidor an II ; Chrétien, limonadier ; Ganney, perruquier ; Trinchard, ancien dragon ; Nicolas, imprimeur ; Lumière, musicien ; Desboisseaux, membre de la Commune (ces trois derniers montèrent à l'échafaud le même jour, 12 thermidor an II) ; Fiévé, Thoumin, Baron, Sambat, Devèze, et enfin Souberbielle, chirurgien, qui voulut se faire récuser, parce qu'il avait donné ses soins à la reine, à la Conciergerie. Le président lui dit alors : « Si quelqu'un avait à te récuser, ce serait l'accusation, car tu as donné des soins à l'accusée, et tu aurais pu être touché par la grandeur de l'infortune. » Souberbielle siégea donc.

Les deux avocats de Marie-Antoinette étaient Tronson-Ducoudray et Chauveau-Lagarde. Le premier, né en 1750, était déjà célèbre comme avocat avant la révolution. Après sa défense de la reine, il attendit dans la retraite la fin de la Terreur. Nommé au Conseil des Anciens il fut, au 18 fructidor, déporté à Cayenne et mourut à Sinnamari. Quant à Chauveau-Lagarde, né en 1765, il ne mourut qu'en 1844. Ce fut lui qui défendit devant le tribunal révolutionnaire Charlotte Corday, Marie-Antoinette et Madame Éli-

sabeth. Il fut avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation sous l'Empire, et conseiller à la Cour de cassation sous le règne de Charles X.

Les témoins étaient au nombre de quarante-et-un. On les avait tous choisis dans une pensée d'hostilité contre la reine, et l'on s'imaginait que tous seraient des témoins à charge, que tous représenteraient l'accusée comme coupable de tous les crimes, responsable de tous les malheurs. Plusieurs d'entre eux avaient été tirés de prison pour comparaître et l'on espérait que la crainte de la mort leur dicterait des dépositions contraires à Marie-Antoinette ; c'étaient l'amiral d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles en 1789 ; la Tour du Pin, ancien ministre de la Guerre ; Manuel, ancien procureur de la Commune ; Bailly, ancien maire de Paris ; Michonis, arrêté à la suite de l'affaire de l'œillet et enfin Valazé, l'un des Girondins promis à l'échafaud. Encore quelques jours ils devaient reparaître devant ce même tribunal révolutionnaire, cette fois comme accusés, et non plus comme témoins. Le bourreau les attendait donc à la porte, et la crainte de la mort aurait pu leur souffler des calomnies contre la reine.

A l'exception de Valazé — Valazé qui, condamné à mort, devait se poignarder pour ne pas avoir à monter sur l'échafaud — aucun de ces témoins, sortis de prison pour déposer et destinés à y rentrer tout de suite après le procès, n'incrimina la reine. Plusieurs d'entre eux qui, à l'aurore de la révolution, avaient conçu des illusions si généreuses, réfléchissaient avec tristesse sur leurs beaux rêves évanouis. Ils se trouvaient maintenant devant la réalité terrible, inexorable. Ils savaient très bien que le sort de la reine était le présage de leur

propre sort. Bailly, qui présida le Serment du Jeu de Paume ; le comte d'Estaing, amiral, et le général comte de la Tour du Pin, ancien ministre de la Guerre, tous deux appartenant à la noblesse libérale, devaient être bientôt guillotinés. La guillotine était réservée également à plusieurs autres témoins, au général marquis de la Tour du Pin Gouvernet, au limonadier Michonis, à l'épicier Dangé, à Hébert (le Père Duchesne), à Simon, le persécuteur de Louis XVII, à l'accusateur public lui-même, Fouquier-Tinville.

Les témoins, pris dans les classes de la société les plus diverses, — il y avait des généraux, des marchands, des servantes, des gendarmes, un médecin, un peintre, des folliculaires — avaient été choisis comme par hasard, tant l'accusation s'était faite précipitamment. On n'avait eu qu'un but : trouver des ennemis de l'accusée. Peu importait celui-ci ou celui-là. Il n'y avait plus en France qu'un simulacre de justice. Ainsi que l'a dit Chateaubriand, « les tribunaux ne s'étaient point rouverts après la mort de Louis XVI ; comme autrefois, les magistrats avaient suivi le monarque au lieu de la sépulture, mais on ne les avait point vus revenir ; ils s'étaient ensevelis dans la tombe de leur maître, et la justice était remontée au ciel avec le fils de saint Louis ». Le procès de Marie-Antoinette fut la parodie d'un jugement. Pourquoi les soi-disant juges ne se contentaient-ils pas d'une simple constatation d'identité ?

Parmi les témoins, Fouquier-Tinville compte surtout sur Lecointre, cet officier de la garde nationale de Versailles qui, aux journées d'octobre, se montra si haineux contre Marie-Antoinette ; sur Simon, qui opprime avec tant de cruauté Louis XVII ; sur Hébert,

l'ancien contrôleur de contre-marques au théâtre des Variétés, devenu si célèbre sous le nom du Père Duchesne, Hébert, qui a inventé l'accusation d'inceste ; sur Labenette, ce singe de Marat, qui prétend que l'accusée a envoyé trois hommes pour le tuer ; sur Reine Millot, ancienne servante au château de Versailles, qui soutient que la reine a fait passer plus de 200 millions à la cour d'Autriche et qu'elle a voulu faire assassiner le duc d'Orléans ; sur Roussillon, qui lui reproche d'être l'instigatrice des massacres de Nancy et du Champ de Mars ; sur Gilbert, ce gendarme qui a dénoncé l'affaire de l'œillet, Gilbert qui, après la mort de la reine, sera nommé officier, et qui, ayant perdu au jeu l'argent de sa compagnie, se brûlera la cervelle ; sur Tisset, cet espion de police qui prétend avoir découvert des bons signés de Marie-Antoinette, Tisset, l'auteur d'un recueil périodique dont voici le titre exact : *Compte rendu aux sans-culottes de la République française, par très haute, très puissante et très expéditive dame Guillotine, dame du Carrousel, de la place de la Révolution, de la Grève et autres lieux, contenant le nom et surnom de ceux à qui elle a accordé des passeports pour l'autre monde, le lieu de leur naissance, leur âge et qualités, le jour de leur jugement, depuis son établissement au mois de juillet* 1792 *jusqu'à ce jour, rédigé et présenté aux amis de ses prouesses par le citoyen Tisset, n°* 13, *rue de la Barillerie, coopérateur des succès de la République française* ; *de l'imprimerie du Calculateur patriote, au corps sans tête.*

C'est Tisset qui, faisant parler dame Guillotine, écrit dans la préface de son recueil : « Ah ! qu'une tiare dans le panier ferait un merveilleux effet, et que la tête du Saint-Père ajouterait à mes lauriers ! l'idée de

ne pouvoir en jouir m'attriste. Ah ! si Sa Sainteté prétendue et le Sacré-Collège des cardinaux voulaient émigrer de Rome et venir faire un tour à Paris, comme je les saluerais de bonne grâce, et que j'aurais de satisfaction à en faire subito des saint Denis, des saint Jean-Baptiste, des saint Firmin... Que n'ai-je été de tous les temps et de tous les siècles !... J'aurais guillotiné ce brave M. saint Louis, qui se fit sanctifier à force de forfaits et de bêtises ; dès lors un saint de moins dans la ménagerie céleste. J'aurais sabré la plus grande partie de ses successeurs, sans mettre de côté Louis XII, Henri IV, riches de bénédictions dans leur temps, mais que nous avons bien le droit de maudire en celui-ci. Les Bathilde, les Clotilde, les reine Blanche, auraient aussi dansé la carmagnole ». Et Tisset termine ainsi sa préface : « Je glisserai rapidement sur de certains criminels qui, une fois dans le panier, ne doivent plus laisser de traces, pour réserver des notes intéressantes relatives aux têtes qui m'ont procuré quelque célébrité et, comme l'ouvrage ne me fait pas peur, que je n'en ai jamais autant que j'en désire, ce tableau présenté, j'en offrirai la suite, dans la douce espérance d'y insérer les noms de ceux que je guette d'aussi loin que de près, comme le chat fait de la souris. *Amen* ».

Fouquier-Tinville et Tisset se complétaient l'un l'autre. L'acte d'accusation aurait été digne de figurer dans les élucubrations de *dame Guillotine* ; Fouquier-Tinville avait voulu le rédiger lui-même et l'écrire de sa propre main ; il y avait mis toute son âme. Le style, c'est l'homme ; l'acte d'accusation était l'écho de toutes les ignobles légendes de ruisseau qui traînaient dans l'imagination des faubourgs. Ramassis d'articulations

sans preuves, de phrases ampoulées et violentes, ce libelle, ce pamphlet n'était qu'une longue imposture.

Fouquier-Tinville n'est pas un accusateur, c'est un insulteur. Il déclare que « à l'instar des Messaline, Brunehaut, Frédégonde et Médicis, que l'on qualifiait autrefois de reines de France, et dont les noms à jamais odieux ne s'effaceront pas des fastes de l'histoire, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été, depuis son séjour en France, le fléau et la sangsue de tous les Français ». Il ajoute « qu'elle a épuisé le trésor national, qu'elle a poussé la perfidie et la dissimulation, au point d'avoir fait imprimer et distribuer avec profusion des ouvrages dans lesquels elle s'était dépeinte sous des couleurs peu avantageuses et ce, pour donner le change et persuader aux puissances étrangères qu'elle était maltraitée des Français ». Ainsi, à entendre Fouquier-Tinville, c'est la reine qui était coupable des écrits publiés contre elle ! Il lui reproche également d'avoir fait les journées d'octobre ; il représente l'homme pour qui elle avait peut-être le plus d'aversion, l'homme par qui elle n'avait pas voulu être sauvée, La Fayette, comme « son favori sous tous les rapports ». Il accuse la reine de la disette, de la fuite à Varennes, des massacres de Nancy et du Champ de Mars, de la déclaration de guerre à l'Autriche, du 10 août, de toutes les crises, de tous les malheurs. « Elle a réuni, dit-il, une foule de ces êtres qualifiés de chevaliers du poignard ; elle a pris des cartouches et mordu les balles. » Et il ajoute : « Les expressions manquent pour rendre un trait si atroce ». Commentant l'infernale et stupide accusation d'Hébert, il ose dire : « Immorale sous tous les rapports, et nouvelle Agrippine, elle est si perverse et si familière avec tous les

crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation prescrite par la nature, elle n'a pas craint de se livrer avec Louis-Charles Capet, son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences dont l'idée et le nom seuls font frémir d'horreur ».

Hélas ! ce qui fait frémir d'horreur, c'est l'accusateur, ce n'est pas l'accusée. « Je ne crois pas, a dit Sainte-Beuve (1), qu'il puisse exister de monument d'une stupidité plus atroce, plus ignominieuse pour notre espèce que le procès de Marie-Antoinette, tel qu'on peut le lire officiellement reproduit au tome XXIXe de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*. La plupart des réponses qu'elle fit aux accusations sont tronquées ou supprimées ; mais, comme en tout procès inique, le texte seul des imputations dépose contre les assassins. Quand on pense qu'un siècle dit de lumières et de la plus raffinée civilisation aboutit à des actes publics de cette barbarie, on se prend à douter de la nature humaine et à s'épouvanter de la bête féroce, aussi bête que féroce en effet, qu'elle contient toujours en elle-même, et qui ne demande qu'à sortir. »

Rien ne pouvait plus sauver la reine. Ce n'était pas un jugement, c'était un meurtre. Mme de Staël avait écrit, sous le voile de l'anonyme, une *Défense de Marie-Antoinette, adressée aux Français*. « Je viens à vous, s'écriait la fille éloquente de Necker, je viens à vous, femmes immolées toutes dans une mère si tendre, immolées toutes par l'attentat qui serait commis sur la faiblesse par l'anéantissement de la pitié ; c'en est fait de votre empire, si la férocité règne ; c'en est fait

(1) *Causeries du lundi*, t. IV.

de votre destinée, si vos pleurs coulent en vain ! Défendez la reine par toutes les armes de la nature ; allez chercher cet enfant qui périra, s'il faut qu'il perde celle qu'il a tant aimée. Il sera bientôt lui-même un objet importun, par l'inexprimable intérêt que tant de malheurs feront retomber sur sa tête ; mais qu'il demande à genoux la grâce de sa mère ! L'enfance peut prier, l'enfance s'ignore encore ; mais malheur au peuple qui aurait entendu ses cris en vain ! Malheur au peuple qui ne serait ni juste ni généreux ! Ce n'est pas à lui que la liberté serait réservée ! »

Non, non, plus d'espérance. Que peut la voix de Mme de Staël, cette faible voix perdue dans la tempête ? Les hommes de sang ignorent la pitié. Les femmes vont pleurer, pendant le procès de la reine, mais leurs pleurs ne la sauveront pas.

VIII

LE PROCÈS DE LA REINE

Le mardi 15 octobre 1793, à huit heures du matin, le procès de la reine commence. La salle du tribunal révolutionnaire est remplie. Parmi les personnes munies de billets, qui encombrent les tribunes, plusieurs royalistes déguisés en gens du peuple sont parvenus à se glisser. Les mouvements, les murmures de la foule trahissent une curiosité avide et turbulente.

« La reine, a dit la servante Rosalie Lamorlière, monta dès les huit heures du matin à la salle des audiences, et, comme je ne me rappelle pas lui avoir porté ce jour-là aucune espèce de nourriture, il est à croire qu'ils la firent monter à jeun. »

La porte s'ouvre, Marie-Antoinette apparaît, vêtue d'une robe noire ; elle a arrangé ses cheveux et ajouté, à son bonnet de linon bordé d'une garniture plissée, deux barbes volantes qu'elle avait dans un petit carton ; sous ces barbes de deuil elle a ajusté un crêpe noir, ce qui lui fait une coiffure de veuve. Pâle, elle porte sur ses traits amaigris la trace de ses souffrances, et, dans sa chevelure blonde, il y a beaucoup de che-

veux blancs. Mais sa contenance est noble et ferme ; elle s'assied sur un fauteuil de fer, et dirige vers sa droite, c'est-à-dire sur le public, un coup d'œil plein de tristesse et de dignité. Puis elle regarde lentement les jurés et les juges, et ses doigts se promènent sur la barre de son siège comme sur un piano. Ses deux avocats viennent s'asseoir auprès d'elle, et, après les formalités d'usage, le greffier en chef lit l'acte d'accusation. Une expression de mélancolie légèrement dédaigneuse se montre parfois sur la figure de l'accusée ; mais elle redevient aussitôt indifférente aux regards qui la poursuivent, comme à ce qui se passe autour d'elle. Son âme a déjà rejoint l'âme de Louis XVI. Après la lecture de l'acte d'accusation, où pas une preuve n'est fournie à l'appui des faits articulés, on procède à l'audition des témoins.

Marie-Antoinette va revoir plusieurs figures qui lui sont connues : Bailly, qui lui fut si funeste au commencement de la révolution, et qui maintenant la plaint et la vénère ; l'amiral d'Estaing, qui ne l'aimait pas, qu'elle avait, croyait-il, empêché d'avancer, mais qui est trop généreux pour vouloir lui nuire ; la Tour du Pin, qui fut le ministre de la guerre de Louis XVI ; Bernier, le médecin des enfants de France ; Manuel, autrefois si révolutionnaire, quand il était, au 10 août, le procureur de la Commune, et maintenant plein de respectueuse compassion pour l'auguste accusée ; la femme Harel, qui la servit, à son entrée à la Conciergerie ; les deux gendarmes, Gilbert et Dufresne, qui l'y surveillaient nuit et jour ; les deux officiers municipaux, Michonis et Dangé, qui lui ont témoigné, au péril de leur vie, un dévouement inébranlable ; Hébert et Simon, les plus odieux de ses persécuteurs, qui ont

commencé à la torturer au Temple, et qui viennent encore la torturer devant le tribunal.

La reine ne doit-elle pas se croire le jouet d'un long cauchemar, d'un rêve confus, épouvantable, où les souvenirs les plus opposés s'entre-croisent, où des figures, qui évoquent les épisodes les plus variés d'une destinée accidentée et tragique entre toutes, se dressent comme des fantômes ? Il faut à l'auguste accusée une rare présence d'esprit pour que, dans l'état d'épuisement physique et de fatigue morale où elle se trouve, ses idées ne se brouillent pas, et pour qu'elle puisse conserver encore la conscience de son identité. Amis ou ennemis passent tour à tour devant ses yeux. L'accusation, décousue et incohérente, saute d'un sujet à l'autre, sans motif et sans transition. Que de scènes diverses reparaissent ! Le repas du 1er octobre 1789, dans la salle de spectacle du château de Versailles ; les lugubres journées des 5 et 6 octobre, la fuite de Varennes, le Temple, la Conciergerie, l'affaire de l'œillet. Qu'on se figure ces témoins qui se succèdent si rapidement les uns aux autres, cet accusateur à la face sinistre, ce président qui dirige les pourvoyeurs de l'échafaud, ce public houleux et passionné, qui, en face même de Fouquier-Tinville, ne peut s'empêcher, à un certain moment, de faire entendre un murmure d'admiration et de respect en faveur de la reine !

Jamais peut-être il n'y eut dans les annales judiciaires d'aucun peuple une audience si saisissante. Jamais rien de plus dramatique, de plus douloureux dans l'histoire. Les accusations reculent les bornes de l'invraisemblance. Marie-Antoinette, si calomniée qu'elle eût été jusqu'à ce jour, n'aurait jamais cru que les de Sade jacobins auraient de pareilles inventions de

lubricité et d'infamie. L'étonnement chez elle surpasse l'indignation. Et cependant, brisée de fatigue, elle se ranime ; elle veut paraître devant ses soi-disant juges, devant ses sujets rebelles, non pas en accusée, mais en reine. Tout ce qu'il y a en elle de noblesse, de courage, de dignité, de grandeur d'âme, se concentre pour ces heures solennelles, historiques, pour ce procès dont les échos retentiront de siècle en siècle. La femme que tant de haines, tant de calomnies ont voulu terrasser, se relève. Sa voix altérée reprend de la force ; ses yeux épuisés par les larmes se rallument et, devant ce tribunal d'assassins, elle reste la fille des Césars d'Allemagne, comme la veuve du fils de saint Louis. Que sa cause soit perdue, que la salle du tribunal révolutionnaire soit le vestibule de l'échafaud, elle le sait d'avance. Aussi ne se défend-elle point dans l'idée de sauver ses jours. Peu lui importent ses juges ; elle se défend pour la postérité, pour la mémoire de son époux, pour ses enfants, pour sa famille, pour son honneur : elle lutte, non pour sa vie, mais pour sa gloire.

Cette femme épuisée par la fatigue, par les pleurs, par le jeûne, par toutes les angoisses physiques et morales, comment a-t-elle encore la force d'écouter, de parler, de vivre ? Les grandes âmes, par un bienfait de la Providence, sont toujours au niveau des grandes catastrophes, et il y a des natures généreuses qui ont l'art de nous montrer tout ce qu'on peut souffrir sans mourir. Pauvre reine ! qu'il lui faut d'énergie pour ne pas crier : « Ah ! c'en est trop, je ne peux plus ! je ne peux plus écouter, je ne peux plus répondre ! Tuez-moi, tuez-moi tout de suite ! Faites venir la charrette, je suis prête pour la mort ; la guillotine m'attend, j'y

vais ! » Mais non, l'auguste victime reste calme ; elle n'aura pas une minute de faiblesse, pas une minute de défaillance ; elle restera reine jusqu'au bout.

Voici les témoins qui défilent. Lecointre ouvre la marche. Il fait un récit à sa guise du repas du 1er octobre. Lapierre décrit le départ pour Varennes ; Roussillon raconte le 10 août ; Hébert déclare avoir trouvé un jour au Temple un livre d'église dans lequel était un signe contre-révolutionnaire, consistant en un cœur traversé d'une flèche, sur lequel étaient écrits, ces mots, selon lui, provocateurs : Ayez pitié de nous. *Miserere nobis*. Puis il ose accuser la reine et Madame Élisabeth elle-même d'avoir donné à Louis XVII des habitudes vicieuses, d'avoir commis des actes de débauche effrénée. A entendre le misérable calomniateur, Marie-Antoinette serait une mère incestueuse, qui, dans l'espoir que son fils deviendrait roi, aurait voulu l'énerver, l'avilir, pour pouvoir le dominer plus facilement et régner sous son nom. « Depuis qu'il n'est plus avec elle, ajoute Hébert, il reprend un tempérament robuste et vigoureux. »

Marie-Antoinette répond sur la partie de la déposition d'Hébert, relative à des intelligences entre la prison du Temple et le dehors. Quant aux accusations d'inceste, elle ne daigne pas les relever. Alors un des jurés prend la parole : « Citoyen président, dit-il, je vous invite à vouloir bien faire observer à l'accusée qu'elle n'a pas répondu sur le fait dont a parlé le citoyen Hébert, à l'égard de ce qui s'est passé entre elle et son fils ». La foule attentive regarde la reine avec un surcroît de curiosité. Que va dire la femme outragée dans la plus profonde, dans la plus sainte des affections ? Vivement émue, sublime d'indignation et de

majesté : « Si je n'ai pas répondu, s'écrie-t-elle, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère ; j'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici ». Cette apostrophe fait courir un frisson dans tout l'auditoire ; les femmes pleurent, et les bourreaux rougissent de honte.

Les dépositions continuent. Un employé du ministère de la Justice, nommé Terrasson, déclare avoir vu l'accusée, lors de son retour à Varennes, jeter sur les gardes nationaux un regard vindicatif, dont le résultat fut, selon lui, le massacre du Champ de Mars. Manuel, Bailly, d'Estaing, les deux la Tour du Pin, ne disent pas un seul mot qui puisse incriminer la reine ; on sent combien ils seraient heureux de pouvoir la sauver. Une ancienne servante du château de Versailles, Reine Millot, soutient que Marie-Antoinette ayant voulu assassiner le duc d'Orléans, Louis XVI la fit fouiller, qu'on trouva sur elle deux pistolets, et que le roi la mit quinze jours aux arrêts pour la punir de ce projet d'assassinat. Les gendarmes Gilbert et Dufresne, la servante Harel et le concierge Richard racontent l'affaire de l'œillet ; Simon reproche à l'accusée des intrigues au Temple avec les municipaux ; Tisset, le rédacteur de *Dame Guillotine*, soutient avoir vu des bons signés Marie-Antoinette pour toucher des fonds sur le trésorier de la liste civile. Ces bons, qui étaient censés avoir été trouvés dans les papiers de Septeuil, ces bons dont Olivier Garnerin fait un bon de 80.000 livres en faveur de la duchesse de Polignac, ces bons qui étaient, au dire du girondin Valazé, une quittance de 15.000 livres, on ne les présente pas. On ne présente pas non plus cette lettre de la reine que Didier-Journeuil prétend avoir vue chez d'Affry, et

qui était, dit-il, ainsi conçue : « Peut-on compter sur vos Suisses ? Feront-ils bonne contenance lorsqu'il sera temps ? » Mais qu'importe qu'on ne trouve jamais de preuves ? A un tribunal révolutionnaire, les calomnies suffisent.

On interroge l'accusée à propos de chaque déposition, et le président lui adresse une foule de questions tantôt puériles, tantôt captieuses.

Demande. — N'avez-vous pas abusé de l'influence que vous aviez sur votre époux pour en tirer des bons sur le trésor public ?

Réponse. — Jamais.

D. — Où avez-vous donc pris l'argent avec lequel vous avez fait construire et meubler le Petit Trianon, dans lequel vous donniez des fêtes dont vous étiez toujours la déesse ?

R. — C'était un fonds que l'on avait destiné à cet effet...

D. — N'est-ce pas au Petit Trianon que vous avez connu pour la première fois la femme Lamotte ?

R. — Je ne l'ai jamais vue.

D. — N'a-t-elle pas été votre victime dans l'affaire du fameux collier ?

R. — Elle n'a pu l'être, puisque je ne la connaissais pas.

D. — Vous persistez donc à nier que vous l'ayez connue ?

R. — Mon plan n'est pas la dénégation ; c'est la vérité que j'ai dite et que je persisterai à dire...

D. — N'avez-vous pas forcé les ministres des Finances à vous délivrer des fonds et, sur ce que quelques-uns s'y sont refusés, ne les avez-vous point menacés de votre indignation ?

R. — Jamais.

D. — N'avez-vous point sollicité Vergennes à faire passer 6 millions au roi de Bohême et de Hongrie ?

R. — Non.

Valazé déclare avoir vu une lettre dans laquelle un ministre priait Louis XVI de communiquer à Marie-Antoinette un plan de campagne remis au roi. L'accusée dit ne pas avoir connaissance de cette lettre.

L'accusateur public. — Il paraît prouvé, nonobstant vos dénégations, que vous faisiez faire à votre époux, par votre influence, tout ce que vous désiriez.

L'accusée. — Il y a loin de conseiller une chose à la faire exécuter.

D. — Vous voyez qu'il résulte de la déclaration du témoin que les ministres connaissaient si bien l'influence que vous aviez sur Louis Capet, que l'un d'eux l'invite à vous faire part du plan de campagne qu'il lui avait présenté deux jours avant ; d'où il suit que vous avez disposé de son caractère faible pour lui faire exécuter de bien mauvaises choses car, en supposant que de vos avis il n'ait suivi que les meilleurs, vous avouerez qu'il n'était pas possible d'user de plus mauvais moyens pour conduire la France au bord de l'abîme qui a manqué de l'engloutir.

R. — Jamais je ne lui ai connu le caractère dont vous parlez.

Le président Herman suppose un nouveau crime, dont la découverte a échappé à la pénétration de l'ingénieux Fouquier-Tinville lui-même. Marie-Antoinette a déclaré se nommer Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche. C'est la preuve, d'après le président, qu'elle voulait enlever la Lorraine à la France.

D. — Lors de votre mariage avec Louis Capet,

n'avez-vous pas conçu le projet de réunir la Lorraine à l'Autriche ?

R. — Non.

D. — Vous en portez le nom.

R. — Parce qu'il faut porter le nom de son pays.

D. — Pourquoi, vous qui aviez promis d'élever vos enfants dans les principes de la révolution, ne leur avez-vous inculqué que des erreurs, en traitant, par exemple, votre fils avec des égards qui semblaient faire croire que vous pensiez encore à le voir un jour le successeur du ci-devant roi son père ?

R. — Il était trop jeune pour lui parler de cela. Je le faisais mettre au bout de la table et lui donnais moi-même ce dont il avait besoin.

Pendant que les témoins déposaient, que se passait-il aux alentours du tribunal ? Une foule de gens qui auraient voulu assister au jugement d'une reine comme à la représentation d'un drame, et qui n'avaient pu trouver place dans l'enceinte, stationnaient à la porte, et prêtaient une oreille attentive aux récits de quelques femmes qui venaient de temps à autre prendre l'air sur le parvis de la salle d'audience. Un certain nombre de royalistes fidèles s'étaient mêlés à cette foule ; ils attendaient les nouvelles avec une émotion et une anxiété fiévreuses. Parfois des voix grossières interrogeaient les gens qui avaient ou prétendaient avoir quelques informations, et l'on entendait des phrases comme celles-ci : « La Capet est-elle toujours fière et hautaine comme à Versailles ?... Mme Véto a-t-elle peur ?... Mme Véto pleure-t-elle ?... Avouera-t-elle ses crimes ? » A trois heures et demie du soir, une marchande de la halle, sortit, les larmes aux yeux, et dit à la foule : « Marie-

Antoinette s'en tirera, elle a répondu comme un ange ». Les royalistes frémirent de joie. « Elle ne sera pas condamnée à mort, disaient-ils, elle ne sera que déportée. » Et ils allaient de groupe en groupe répandre la bonne nouvelle.

A quatre heures du soir, la séance fut suspendue pour trois quarts d'heure. Les jurés et les juges se firent servir un repas. Marie-Antoinette souffrait de la fatigue et de la faim. Le concierge Bault dit alors à la servante Rosalie Lamorlière : « La séance est suspendue. L'accusée ne descend pas, montez vite, on demande un bouillon ». Rosalie prit une soupe qu'elle tenait en réserve sur son fourneau. Comme elle allait entrer dans la salle d'audience, un des commissaires de police, nommé Labuzière, lui arracha des mains la soupière, et, lui montrant une personne extrêmement parée : « Cette jeune femme, dit-il, a grande envie de voir la veuve Capet : c'est une charmante occasion pour elle ». Et aussitôt cette femme, qui était la maîtresse du commissaire, alla porter à l'accusée le potage à moitié répandu.

Cependant les groupes du dehors devenaient un peu moins nombreux. Des émissaires jacobins intimidaient les royalistes, et attisaient la haine des ennemis de Marie-Antoinette. Ils se répandaient en menaces, et disaient que si le verdict du jury était favorable, on le tiendrait pour nul et non avenu. Un inspecteur des prisons, connu pour sa participation aux massacres de Septembre, cherchait à trouver des suspects, et fit faire dans la foule plusieurs arrestations. La nuit tombait froide et morne, pendant que la terreur planait.

La séance fut reprise à cinq heures moins un quart.

Quand les quarante et un témoins eurent fini leur

déposition, le président dit à l'accusée : « Ne vous reste-t-il plus rien à ajouter pour votre défense ? » La reine répondit : « Hier, je ne connaissais pas les témoins ; j'ignorais ce qu'ils allaient déposer contre moi. Eh bien, personne n'a articulé contre moi aucun fait positif. Je finis en observant que je n'étais que la femme de Louis XVI, et qu'il fallait bien que je me conformasse à ses volontés ».

L'accusateur public prit ensuite la parole, et reprocha en termes déclamatoires à l'accusée d'être la cause de tous les malheurs de la France.

A minuit, le président dit aux deux avocats : « Dans un quart d'heure, les débats finiront : préparez votre défense ». — Ainsi, pour défendre la reine, pour répondre aux dépositions de quarante témoins et au réquisitoire de l'accusateur public, ils n'avaient qu'un quart d'heure. On n'écouta leurs deux plaidoiries que pour la forme. Quand ils eurent terminé, le président ordonna aux gendarmes d'emmener l'accusée, qui ne devait pas rester dans la salle, pendant que le président ferait le résumé de l'affaire.

Herman ne fut, dans ce résumé, ni moins déclamatoire ni moins odieux que l'accusateur public. — « Un grand exemple, dit-il, est donné en ce jour à l'univers, et, sans doute, il ne sera pas perdu pour les peuples qui l'habitent. La nature et la raison si longtemps outragées sont enfin satisfaites, l'égalité triomphe ! Une femme qu'environnaient naguère tous les prestiges les plus brillants que l'orgueil des rois et la bassesse des esclaves avaient pu inventer, occupe aujourd'hui, au tribunal de la nation, la place qu'occupait, il y a deux jours, une autre femme, et cette égalité lui assure une justice impartiale. Cette affaire, citoyens jurés,

n'est pas de celles où un seul fait, un seul délit est soumis à votre conscience et à vos lumières. Vous avez à juger toute la vie politique de l'accusée, depuis qu'elle est venue s'asseoir à côté du dernier roi des Français... S'il eût été permis, en remplissant un ministère impassible, de se livrer à des mouvements que la passion de l'humanité commandait, nous eussions évoqué devant le jury national les mânes de nos frères égorgés à Nancy, au Champ de Mars, aux frontières, en Vendée, à Marseille, à Lyon, à Toulon, par suite des machinations infernales de cette moderne Médicis. »

Herman comprenait probablement lui-même l'insignifiance des dépositions. Car il ne nomma, dans son résumé, que deux des témoins, Valazé et Lecointre. Rendons-lui aussi cette justice, qu'il ne mentionna pas les abominables calomnies d'Hébert. Il termina ainsi son résumé : « Je finis par une réflexion générale que j'ai déjà eu l'occasion de vous présenter. C'est le peuple français qui accuse Antoinette, tous les événements politiques qui ont eu lieu depuis cinq années déposent contre elle. Voici les questions que le tribunal a arrêté de vous soumettre :

« 1° Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères et autres ennemis extérieurs de la république, lesdites manœuvres et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent, à leur donner l'entrée du territoire français, et à y faciliter les progrès de leurs armes ?

« 2° Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir coopéré à ces manœuvres et d'avoir entretenu ces intelligences ?

« 3° Est-il constant qu'il a existé un complot et

une conspiration tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la République !

« 4° Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir participé à ce complot et conspiration ? »

Après être restés environ une heure dans le lieu de leurs délibérations, les jurés rentrent dans la salle d'audience. Le chef du jury fait une réponse affirmative aux quatre questions posées. Marie-Antoinette, escortée de gendarmes, est ramenée dans la salle. Le président lui lit la déclaration du jury. L'accusateur public prend ses conclusions pour l'application de la loi, et requiert que Marie-Antoinette soit condamnée à la peine de mort, conformément à l'article 1er de la 1re section du titre 1er de la deuxième partie du Code pénal, et à l'article 2 de la 1re section du titre 1er de la deuxième partie du même Code. Il donne lecture de ces deux articles. Le président demande à l'accusée si elle a quelques observations à faire sur l'application des lois invoquées par l'accusateur public. La reine secoue la tête en signe de négative. Le président, après avoir recueilli les opinions des juges, prononce la peine : la mort. Il est quatre heures dix du matin. L'audience a duré plus de vingt heures.

La reine reste impassible. Son visage ne montre aucune marque de trouble ou d'émotion. Elle se lève, et traverse la salle, sans paraître rien voir, rien entendre, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée contre la barrière derrière laquelle est le public. Alors elle relève la tête avec majesté, et sort de la salle d'audience sans proférer une seule parole. La foule se disperse, surprise plutôt que satisfaite d'une condamnation dont elle avait un instant douté. Le bruit se répand que la

victime sera immolée le matin même. Les moins méchants rentrent dans leurs demeures. Les plus haineux se rendent sur la place de la Révolution, et y restent, pour être aussi près que possible de l'échafaud.

IX

LES DERNIÈRES HEURES A LA CONCIERGERIE

Il était quatre heures et demie du matin. L'aurore du jour le plus honteux de l'histoire de France allait se lever. Fouquier-Tinville s'endormait dans une chambre où l'on avait l'habitude d'entasser l'argent, les bijoux et autres objets précieux qu'on enlevait aux détenus. Les jurés, qui avaient dîné à la hâte, étaient descendus à la buvette et ils y attendaient le jour, en soupant, et en se félicitant entre eux de leur verdict. En même temps, la reine était ramenée dans sa prison. L'officier de gendarmerie qui la surveillait les derniers jours était changé. Ce n'était plus M. de Busne, qui était devenu suspect, parce que, pendant le procès, à un moment où Marie-Antoinette avait dit comme le Christ : « J'ai soif », il lui avait respectueusement apporté un verre d'eau. La reine, qui était brisée, la reine, qui, pendant l'audience, lorsque la foule demandait qu'elle se levât, pour la mieux voir, avait murmuré : « Le peuple sera-t-il bientôt las de mes fatigues ? » la reine, sans le bras d'un gendarme, n'aurait pu descendre les trois marches de pierre qui conduisaient au corridor sur lequel donnait son cachot.

« Je n'en puis plus, disait-elle, je n'y vois plus. » Après avoir ramené la condamnée dans sa prison, les huissiers du tribunal se retirèrent. Des gendarmes veillèrent à la porte, et Marie-Antoinette, pour la première fois depuis soixante-seize jours, obtint un flambeau. La femme du concierge a dit : « Son courage n'était point abattu, sa contenance était toujours noble, mais modeste et résignée. Mon mari se trouvait à son arrivée ; elle lui demanda tout ce qu'il fallait pour écrire, et fut sur-le-champ obéie ».

La nuit était encore profonde. Vous figurez-vous l'auguste condamnée écrivant, à la clarté d'une mauvaise lumière, sur son papier trempé de ses larmes, sa lettre à sa belle-sœur, Madame Élisabeth ? Vous représentez-vous ce qu'il lui faut d'énergie presque surhumaine pour que son cerveau ait encore la force de penser, son cœur de battre, sa main d'écrire ? Pauvre femme ! elle aurait si bien le droit de prendre quelques moments de sommeil humain, afin de se préparer au sommeil de la tombe. Mais non, tant qu'elle aura un souffle de vie, ce souffle appartiendra à sa famille, à ses enfants. Elle n'a plus que quelques heures à se dévouer. Ces heures, elle les emploiera toutes, se disant à elle-même : « J'ai l'éternité pour me reposer. » Elle écrit donc, et sa main ne tremble pas, et elle trace avec fermeté des lignes immortelles que tous les peuples de la terre liront. Quel testament fut jamais plus sublime ? Quand la voix d'un mourant eut-elle autant d'autorité ? Jamais la noble fille de l'impératrice Marie-Thérèse ne fut plus elle-même qu'à ce moment solennel. Mais ne commentons pas, lisons :

« 16 octobre, 4 heures 1/2 du matin.

« C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois ; je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ses derniers moments. Je suis calme, comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants ; vous savez que je n'existais que pour eux et vous, ma bonne et tendre sœur ; vous qui avez par votre amitié tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse ! J'ai appris, par le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous. (La reine croyait que les deux princesses étaient séparées, parce que leurs interrogatoires avaient été distincts.) Hélas ! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire ; elle ne recevrait pas ma lettre. Je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra. Recevez pour eux deux ici ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous et jouir en entier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer : que les principes et l'exécution exacte de ses devoirs sont la première base de la vie, que leur amitié et leur confiance mutuelle en feront le bonheur ; que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer. Que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer. Qu'ils sentent enfin tous deux que, dans

quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union. Qu'ils prennent exemple de nous. Combien, dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolations ! Et dans le bonheur, on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami ; et où en trouver de plus tendre, de plus cher que dans sa propre famille ? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : « Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort ».

« J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. (Ici la reine fait allusion aux choses odieuses qu'on avait forcé Louis XVII à signer.) Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine ; pardonnez-lui, ma chère sœur ; pensez à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas. Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de votre tendresse pour tous deux. Il me reste à vous confier encore mes dernières pensées. J'aurais voulu les écrire dès le commencement du procès ; mais outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide que je n'en aurais pas eu réellement le temps.

« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée, et que j'ai toujours pofessée ; n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerait trop s'ils y entraient une fois. Je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que dans sa bonté il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que

je fais depuis longtemps pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté. Je demande pardon à tous ceux que je connais, et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avais des amis : l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant ; qu'ils sachent du moins, que jusqu'à mon dernier moment j'ai pensé à eux.

« Adieu, ma bonne et tendre sœur, puisse cette lettre vous arriver ! Pensez toujours à moi : je vous embrasse de tout cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants. Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours ! Adieu ! adieu ! Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre de mes actions on m'amènera peut-être un prêtre ; mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un seul mot, et que je le traiterai comme un être absolument étranger. »

Quand elle eut terminé cette lettre, la reine couvrit le papier de baisers et de larmes, et la remit au concierge Bault, en le priant de la faire parvenir à Madame Élisabeth. Les gendarmes veillaient ; Bault n'osa pas répondre au désir de la reine, et il alla porter la lettre à Fouquier-Tinville, qui, au lieu de l'envoyer au Temple, la confisqua.

Marie-Antoinette, exténuée, se mit un instant sur son lit. Il faisait froid. L'humidité du cachot, dans cette nuit d'octobre, était glaciale. La reine pouvait à peine réchauffer ses pieds endoloris, en les couvrant

de son oreiller. Vers sept heures du matin, Rosalie Lamorlière, qui, en apprenant la condamnation, avait « senti comme une épée qui avait traversé son cœur, et avait été pleurer dans sa chambre, en étouffant ses cris et ses sanglots », fut chargée par le concierge d'aller voir si la reine avait besoin de manger. En entrant dans le cachot où brûlait une lumière, Rosalie aperçut un officier de gendarmerie assis dans l'angle de gauche et, s'étant approchée de la condamnée, elle la vit tout habillée de noir, étendue sur son lit. « Madame, lui dit-elle en tremblant, vous n'avez rien pris hier au soir et presque rien dans la journée : que désirez-vous prendre ce matin ? » La reine versait des larmes en abondance. Elle répondit : « Ma fille, je n'ai plus besoin de rien, tout est fini pour moi. — Madame, reprit la servante, j'ai conservé sur mes fourneaux un bouillon et un vermicelle, vous avez besoin de vous soutenir ; permettez-moi de vous apporter quelque chose ». Les pleurs de Marie-Antoinette redoublaient. « Rosalie, dit-elle, apportez-moi un bouillon. » La servante alla le chercher. La reine se mit sur son séant, et ne put en avaler que quelques cuillerées.

A sept heures et demie du matin, un prêtre constitutionnel, nommé Girard, curé de Saint-Landry, dans la Cité, entra dans le cachot, proposant de confesser la reine. Le tribunal révolutionnaire accordait encore des confesseurs à ses victimes, le culte de la déesse Raison n'étant pas encore proclamé. Mais ces confesseurs n'étaient jamais que des prêtres constitutionnels, c'est-à-dire des hommes que Marie-Antoinette ne regardait pas comme de vrais prêtres. Comme on lui avait annoncé qu'un curé de Paris venait s'offrir à elle : « Un curé de Paris, murmura-t-elle, il n'y en a

guère ». L'abbé Girard s'avança et lui dit : « Voulez-vous que je vous accompagne, Madame ? — Comme vous voudrez », répondit-elle. Mais elle ne se confessa pas à cet homme, qu'elle considéra comme un rebelle aux lois de l'Église. Elle ne se confessa qu'à Dieu.

« Lorsque le jour fut venu, a dit Rosalie Lamorlière, c'est-à-dire à peu près vers les huit heures du matin, je retournai chez Madame, pour l'aider à s'habiller, ainsi qu'elle me l'avait indiqué, lorsqu'elle prit le peu de bouillon sur son lit. Sa Majesté passa dans la petite ruelle que je laissais ordinairement entre son lit de sangle et la muraille. Elle déploya elle-même une chemise, et, m'ayant fait signe de me tenir devant son lit, pour ôter la vue de son corps au gendarme, elle se baissa dans la ruelle, et abattit sa robe, afin de changer de linge pour la dernière fois. L'officier de gendarmerie s'approcha de nous à l'instant, et, se tenant auprès du traversin, regarda changer la princesse. Sa Majesté aussitôt remit son fichu sur ses épaules, et, avec une grande douceur, elle dit à ce jeune homme :

« — Au nom de l'honnêteté, Monsieur, permettez que je change de linge sans témoin.

« — Je ne saurais y consentir, répondit brusquement le gendarme, mes ordres portent que je dois avoir l'œil sur tous vos mouvements ».

« La reine soupira, passa sa dernière chemise avec toutes les précautions et toute la modestie possible, prit pour vêtement non pas sa longue robe de deuil qu'elle avait encore devant ses juges, mais le déshabillé blanc qui lui servait ordinairement de robe du matin, et, déployant son grand fichu de mousseline, elle le croisa sous son menton. »

Rosalie Lamorlière ajoute à ce récit : « Il me fut

aisé de voir qu'elle roulait soigneusement sa pauvre chemise ensanglantée ; elle la renferma dans une de ses manches comme dans un fourreau, et puis elle serra ce linge dans un espace qu'elle aperçut entre l'ancienne toile à papier et la muraille... Je la quittai sans oser lui faire mes adieux, ni une seule révérence... Je m'en allai pleurer dans mon cabinet, et prier Dieu pour elle.

« A neuf heures du matin, la reine entra en prières. A dix heures, le porte-clefs nommé Larivière pénétra dans le cachot. Cet individu était le fils d'une vieille femme qui avait servi pendant quelques jours Marie-Antoinette, au début de sa captivité à la Conciergerie. « Le concierge Bault, a-t-il dit, me commanda d'aller « l'attendre dans le cachot de la reine, et d'enlever la « vaisselle, s'il y en avait... La reine, me voyant pa-« raître, me dit ces tristes paroles : « Larivière, vous « savez qu'on va me faire mourir. Dites à votre res-« pectable mère que je la remercie de ses soins et que « je la charge de prier Dieu pour moi ». A peine étais-je entrée dans le cachot (où j'aperçus un nouvel officier de gendarmerie), les juges arrivèrent avec leur greffier, Fabricius. Sa Majesté, qui était à genoux auprès de son lit de sangle, se leva pour les recevoir. Le président lui dit : « Soyez attentive, on va vous lire votre sentence ». Et ils se découvrirent tous les quatre, ce qu'ils ne faisaient jamais en pareil cas. Je crus m'apercevoir qu'ils étaient comme saisis en voyant l'air majestueux et respectable de la reine. « Cette lecture est « inutile, leur dit la princesse à haute voix, je ne con-« nais que trop cette sentence. » L'un d'eux répliqua : « Il n'importe, il faut qu'elle vous soit lue une seconde « fois ». Sa Majesté ne répliqua point, et le greffier se

mit à lire. Comme il finissait, je vis entrer Samson l'exécuteur en chef, jeune homme d'une immense taille. Il s'approcha de la reine, et lui dit : « Présentez-« vos mains ». Sa Majesté recula de deux pas, et, toute troublée, lui répondit : « Est-ce qu'on va me lier les « mains ? On ne les a point liées à Louis XVI ». Les juges dirent à Samson : « Fais ton devoir ». A ces paroles, il saisit brutalement les pauvres mains de la reine, et les lui lia trop fort derrière le dos. Je vis que la princesse soupirait, en levant les yeux vers le ciel ; mais elle retenait ses larmes prêtes à couler. Quand ses mains furent liées, Samson lui enleva sa coiffe, et lui coupa les cheveux. Sa Majesté, croyant peut-être qu'on allait la tuer dans le cachot, se retourna avec beaucoup d'émotion, et elle put voir que l'exécuteur s'emparait de sa chevelure, et la mettait dans sa poche pour l'emporter. Voilà ce que j'ai vu, voilà ce que je voudrais n'avoir jamais vu, voilà ce que je n'oublierai de ma vie. »

L'heure fatale approchait, et les amis de la reine avaient encore je ne sais quelle lueur de vague espoir.

Le 12 octobre, quelques agents provocateurs avaient fait découvrir un complot, dont le but était, disait-on, l'enlèvement de la reine, soit dans son cachot de la Conciergerie, soit dans le trajet qu'elle aurait à faire pour se rendre à la place de la Révolution. Une femme nommée Fournier et un jeune perruquier nommé Basset, trompés par la feinte coopération des hommes de la police, avaient fait des révélations qu'ils devaient payer de leur tête. Basset avait dit qu'il disposait de cinq cent quarante individus, et qu'une insurrection éclaterait pour sauver Marie-Antoinette. Qui était l'âme de ce complot ? Etait-ce l'insaisissable baron

de Batz ? Etait-ce le chevalier de Rougeville ? Tout à l'heure un homme nommé Maingot sera trouvé porteur d'un œillet, au pied de la guillotine. Y avait-il un rapport entre cet œillet et celui de la Conciergerie ? Etait-ce un signe de ralliement ?

Hélas ! Rien ne peut plus conjurer le sort inexorable. C'en est fait des espérances terrestres. Onze heures sonnent. C'est le moment de partir pour l'échafaud. O reine ! les derniers battements de votre cœur seront dignes de vous ! Vous jetez un regard d'adieu sur cette prison où vous avez été sublime, sur cette prison qui a été le sanctuaire de votre douleur. Voici pour vous l'instant de prouver que certaines âmes trouvent dans leur héroïsme une force inouïe, surnaturelle. En vain on a voulu vous épuiser par la fatigue, par le jeûne, par les veilles, par les tortures, par les persécutions de tout genre. Votre énergie morale vous donne une énergie physique qui est un miracle. Courage, Madame, faites un dernier effort. Tous les peuples, tous les siècles auront les yeux fixés sur vous. Courage, noble chrétienne. Courage, fille de Marie-Thérèse, reine de France et de Navarre, admirable héroïne de l'adversité. Jésus-Christ vous appelle. Votre échafaud est un piédestal, votre mort une immortalité !

X

L'ÉCHAFAUD

Le 16 octobre, dès cinq heures du matin, le rappel a été battu dans toutes les sections. A sept heures, trente mille hommes de troupe ou de garde nationale sont à leur poste. Des canons ont été placés aux extrémités des ponts, places et carrefours, depuis le Palais de justice jusqu'à la place de la Révolution. A dix heures, des patrouilles nombreuses circulent dans les rues. Des files de populace se mettent en marche pour le lieu du supplice. Depuis l'aurore, le grand perron du Palais de Justice est garni de curieux. On en voit à toutes les croisées. Il y en a dans les réseaux de la grille, sur les corniches, sur les balustrades, sur les toits. Onze heures sonnent. C'est l'instant fixé pour le départ de Marie-Antoinette. Dix minutes se passent. La foule commence à s'impatienter. Enfin, voici la reine. Il est onze heures un quart. La charrette est sous l'arcade neuve de droite, auprès du grand perron. La condamnée a un mouvement de surprise. Elle s'attendait à un fiacre. C'est en fiacre que Louis XVI a été conduit à l'échafaud, c'est en fiacre qu'elle a été elle-même transférée du Temple à la Conciergerie. Elle avait espéré

aussi que pendant le trajet elle n'aurait pas les mains liées. On ne les avait liées à Louis XVI qu'au pied de l'échafaud, mais, depuis, la révolution a marché. Le 21 janvier, la terreur n'était qu'à son début. Depuis elle s'est perfectionnée, et maintenant un fiacre serait trop bon pour une reine. Quant aux liens qui enchaînent, meurtrissent, rendent bleuâtres les mains de la victime, ne feront-ils point la joie des furies de la guillotine, et n'est-ce pas pour ces femmes, je veux dire pour ces monstres, un spectable délectable que de voir une reine de France ainsi garrottée ? La charrette est sale ; pour banquette une planche ; sur le plancher, ni paille, ni foin ; derrière, un marche-pied ; devant, à la tête d'un fort cheval blanc, un charretier à figure sinistre. Marie-Antoinette monte. Le bourreau, son valet et le prêtre constitutionnel Girard, habillé en laïque, montent aussi.

La reine a pour vêtements un déshabillé de piqué blanc et un jupon noir, avec un ruban de faveur noire aux poignets, un fichu de mousseline unie blanc au cou, un bonnet de linon sans barbes ni marques de deuil, des bas noirs et des souliers de prunelle dont elle se servait toujours, et qui n'ont été ni gâtés ni déformés pendant les soixante-seize jours qu'elle est restée à la Conciergerie. Ses cheveux sont coupés ras autour de son bonnet. Blanche comme un fantôme, le teint pâle, mais un peu rougi aux pommettes, les yeux injectés, non point de larmes, mais de sang, l'auguste victime apparaît au peintre David, qui, placé à une fenêtre avec la femme du représentant Jullien, regarde passer le convoi. L'artiste ami de Robespierre est avide de spectacles sinistres. Il s'est plu déjà à représenter Le Peletier mort, Marat expirant dans sa

baignoire. Il a voulu voir, le soir même de l'exécution, le cadavre de Charlotte Corday encore chaud. Au moment où la reine passe dans la charrette, il en reproduit les traits comme avec la pointe d'un poignard, et fait en une minute un dessin réaliste, qui est plutôt une caricature qu'un portrait (1). On sent que c'est la haine qui a guidé la main de David, David, l'auteur futur du portrait d'un pape, du tableau du sacre d'un empereur. « Qui sait, a dit M. Dauban, si la reine ne l'a pas aperçu au moment où il la scalpait avec la pointe de sa plume, et si son regard, plein de mépris, de fierté et de reproche, ne s'adresse pas au monstre de qui partait la dernière insulte ? »

La charrette marche lentement. La populace contemple avec une sorte de stupeur la condamnée dont la figure est tristement sévère, dont l'œil baissé regarde obliquement, dont le cou est déjà prêt pour le couteau, et qui, privée d'appui contre les cahots des pavés, à cause des liens qui la garrottent, cherche péniblement à garder l'équilibre et à reprendre la dignité de son attitude. « Ce ne sont pas là tes coussins de Trianon », lui crient d'infâmes créatures.

Quel est cet homme, en uniforme d'officier de la garde nationale, qui caracole autour de la charrette ? C'est Grammont, cet acteur du théâtre de la Montausier, qui est encore couvert du sang des prisonniers d'Orléans qu'il a massacrés à Versailles, et qui, pour se rehausser dans l'estime des égorgeurs, se vantera d'avoir bu dans le crâne d'une de ses victimes. C'est

(1) Le dessin faisait partie de la collection d'estampes historiques léguée par M. Hennin à la Bibliothèque nationale. On en trouve un fac-similé en tête de l'ouvrage de M. Dauban : *La démagogie française à Paris en* 1793.

ce Grammont, destiné, lui aussi, à porter prochainement sa tête à l'échafaud, qui a voulu être l'impresario du supplice de Marie-Antoinette. C'est lui qui a mis en scène le drame de l'échafaud, qui a arrangé le décor, qui a groupé les figurants, qui a placé à l'avance, sur certains points de l'itinéraire, des misérables payés pour insulter la reine.

Le bataillon des femmes du 6 octobre, commandé par la comédienne Lacombe, et précédé d'une bannière portant cette légende : « Ainsi qu'une vile proie, elles ont chassé le tyran devant elles », s'est rangé sur les marches de l'église Saint-Roch. Un autre bataillon, composé de mendiants et de filles publiques, s'est installé devant le passage qui conduit de la rue Saint-Honoré à la salle du club des Jacobins. Ces insulteurs à gages, mis à la hauteur de la circonstance par une large distribution d'eau-de-vie, sont à leurs postes depuis huit heures du matin. Grammont, qui prend des attitudes de matamore, en brandissant son sabre ignoble, n'a qu'un regret, c'est que la foule ne soit pas plus insolente ; il trouve que les gens dont il a fait payer les vociférations ne hurlent pas assez fort, et ne gagnent pas bien leur argent.

Marie-Antoinette a dit, dans sa prison, à un gendarme : « Croyez-vous que le peuple me laissera aller à l'échafaud sans me mettre en pièces ? » et cet homme lui a répondu : « Vous parviendrez à l'échafaud, Madame, sans qu'il vous soit fait aucun mal ». A certains moments, quand les gens stimulés par Grammont jettent sur la reine des regards furieux, et lui montrent le poing avec rage, elle se demande si la promesse du gendarme se réalisera.

La charrette, précédée et suivie des soldats, a tra-

versé le Pont-au-Change, suivi le quai jusqu'au Louvre, pénétré dans la rue du Roule, puis dans la rue Saint-Honoré. Le bourreau continue à tenir les bouts de la grosse ficelle qui retire en arrière les bras de la royale condamnée. Eh bien, dans ce triste appareil, au milieu des huées d'une lâche populace, la fille des Césars est plus majestueuse, plus imposante que sur le trône. Un seul instant, ses traits, jusqu'alors impassibles, trahissent de l'émotion ; c'est quand, en face de l'Oratoire, un petit enfant, dans les bras de sa mère, lui envoie un baiser. A ce salut de l'innocence, Marie-Antoinette pleure.

La vue du Palais-Royal, « ce palais d'où est sorti son épouvantable revers (1) », l'impressionne aussi. Ses regards se promènent sur les façades des maisons, les banderoles tricolores, les inscriptions républicaines, les physionomies, les costumes de cette capitale, où tant de choses ont changé en quelques mois. Sur les marches de l'église Saint-Roch, on pousse des cris horribles ; c'est comme un ouragan d'injures. La charrette fait là une courte station, pour que la condamnée entende mieux tous les outrages qui pleuvent sur elle. « Messaline ! Frédégonde ! » crient les furies de la guillotine. « Mes amis, vocifère le comédien Grammont, qui reconnaît sa bande, mes amis, voici l'Autrichienne ; nous allons vous donner sa tête. » Puis, quand les voix furieuses sont enrouées à force de hurler, le cortège funèbre reprend sa marche.

Devant le passage qui mène de la rue Saint-Honoré au club des Jacobins (2), la charrette s'arrête une se-

(1) MERCIER, *Nouveau Paris*.

(2) Le club des Jacobins occupait l'emplacement où est aujourd'hui le marché Saint-Honoré.

conde fois. Sur le portail de ce passage, il y a un écriteau où on lit : « Atelier d'armes républicaines pour foudroyer les tyrans ». Là est postée l'autre bande d'insulteurs à gages. C'est une nouvelle bordée de huées et de hurlements. La charrette repart ; elle passe devant l'Assomption, en face de la maison du menuisier Duplay, demeure de Robespierre (1), et débouche dans la rue Royale. De chaque côté de cette rue, il y a une triple haie de gardes nationaux ; combien parmi eux ont horreur du crime qui va se commettre ! Et cependant pas un n'élève la voix ; point de protestation, point de murmures. La garde nationale, dans le fond du cœur, maudit les régicides, mais elle tremble, et sa terreur est telle, que si quelques hommes s'avisaient de vouloir sauver la reine, elle ferait feu sur eux.

Il y a bientôt une heure que la charrette est partie de la Conciergerie ; enfin voici la place fatale, la place qui justifie si bien son nom de place de la Révolution, et qui devrait aussi s'appeler la place du crime. Elle regorge de monde ; les terrasses du jardin des Tuileries sont remplies ; il y a des curieux jusque dans les branches des arbres des Champs-Élysées. La charrette passe entre les deux grands pavillons du Garde-Meuble, et se dirige vers la gauche, pour s'arrêter dans l'espace compris entre les deux Renommées de pierre qui sont devant le jardin, et la statue de la Liberté qui est au milieu de la place. C'est là qu'est dressé l'échafaud de la reine (2).

(1) C'est sur l'emplacement de cette maison qu'on a ouvert la rue Duphot.

(2) Voyez, dans *La Démagogie en 1793*, de M. DAUBAN, une

Lors du meurtre de Louis XVI, la guillotine avait été placée de l'autre côté — du côté des Champs-Élysées — devant le piédestal, alors vide, que surmontait peu de temps auparavant la statue équestre de Louis XV, et où s'élève maintenant la statue de la Liberté en plâtre peint, ayant le bonnet phrygien sur la tête, tenant de la main droite une lance, de la main gauche une boule appuyée sur ses genoux (1). C'est devant cette statue que Mme Roland va s'écrier dans quelques jours : « O Liberté, comme on t'a jouée ! » A trente mètres environ du socle, du côté des Tuileries, est dressé l'échafaud, entouré de troupes à pied et à cheval.

Hélas ! voilà le terme d'une destinée d'abord si magnifique ! Voilà où va finir la femme qui était traitée comme une déesse, et qui arrachait naguère à une foule idolâtre des cris d'enthousiasme et d'amour ! Comment les soldats qui sont là sous les armes ne tournent-ils pas leurs sabres, leurs baïonnettes contre les meurtriers ? Comment le peuple, dans un généreux élan, ne renverse-t-il pas la guillotine, n'arrache-t-il pas la victime au bourreau, et ne la ramène-t-il pas triomphante au palais des Tuileries ? Hélas ! le temps de la chevalerie est passé !

La reine se recueille ; elle adresse à Dieu une prière suprême ; elle a une dernière pensée pour la France, dont les maux ne font que commencer, au moment où les siens finissent ; pour ses pauvres enfants, pour sa

gravure d'après un dessin de Monnet, représentant l'échafaud de la reine.

(1) Sur l'emplacement où était cette statue se trouve actuellement l'obélisque.

pieuse belle-sœur, qui gémissent dans le donjon du Temple. Elle jette un regard sur les Tuileries, sa première prison, puis elle descend de la charrette, et gravit d'un pas ferme, sans vouloir être soutenue, les marches de la guillotine. Il n'y aura pas besoin des tambours de Santerre pour couvrir la voix de la condamnée ; Marie-Antoinette n'a rien à dire. Le mot qui résume sa défense, et qui fera tressaillir tous les peuples, tous les siècles, c'est celui qu'elle a dit devant le tribunal de sang : « J'en appelle à toutes les mères ». Ici, elle ne prononcera plus qu'une phrase, une phrase toute de douceur et de bonté. Elle vient par mégarde de marcher sur le pied de l'exécuteur Samson : « Monsieur, lui dit-elle, je vous demande pardon ». Oui, elle n'est pas seulement douce, elle est courtoise avec la mort, et courtoise avec le bourreau. Ce don de séduction qu'elle a toujours eu comme enfant, comme jeune fille, comme femme, elle le conserve jusque sur la plate-forme de la guillotine, aussi bien que sur le trône ; elle subjugue, elle séduit le bourreau !... Et pourtant, à midi un quart, la voilà qui tombe, cette tête auguste, cette tête charmante qui se dressait si gracieuse et si fière sur un cou d'albâtre. La voilà tombée cette tête de reine qui faisait l'admiration de toute l'Europe, la voilà dans le panier de l'exécuteur ! Mais autour de cette tête coupée resplendira une auréole, que le souffle de la haine et de la calomnie ne parviendra jamais à éteindre.

La foule comprend déjà qu'un attentat plus exécrable que tous les autres forfaits vient de s'accomplir, et un secret remords s'empare même des âmes les plus scélérates. Les cris de vive la république sont rares au

moment où le bourreau montre à la foule la tête de la reine. France malheureuse, tu es comme lady Macbeth. Tous les parfums de l'Arabie, toutes les eaux de l'Océan, ne suffiraient pas pour effacer la tache de sang qui est sur ta main !

ÉPILOGUE

Une grande tristesse plana sur Paris le jour du meurtre de Marie-Antoinette. Bien des gens qui n'aimaient point la reine avaient de la pitié pour la femme. A la Conciergerie, les geôliers et les prisonniers étaient mornes. Ceux qui, derrière la grille de la cour des femmes, apercevaient le cachot de l'auguste captive, et se disaient, chaque matin et chaque soir : elle est là, n'avaient plus cette consolation ; ils regardaient avec mélancolie la lucarne de la prison vide. La pauvre servante, Rosalie Lamorlière, pleurait tant, que les geôliers la nommaient Mlle Capet.

« Lorsque la reine fut sortie de cette affreuse maison, dit-elle dans son récit, le premier huissier du tribunal, accompagné de trois ou quatre personnes du même emploi, vint me demander chez le concierge, et m'ordonna de le suivre jusqu'au cachot. Il me laissa reprendre mon miroir et le carton. Quant aux autres objets qui avaient appartenu à Sa Majesté, il me commanda de les serrer dans un drap de lit. Ils m'y firent ployer jusqu'à une paille qui se trouva là je ne sais comment sur le pavé de la chambre, et ils emportèrent cette misérable dépouille de la meilleure et de la plus malheureuse princesse qui ait jamais existé. »

Le corps de la reine fut porté au cimetière de la Madeleine, où les restes de son époux avaient été enterrés sous une couche de chaux vive. C'était le même cimetière où, fatal présage, on avait inhumé, en 1770, les victimes de la catastrophe de la place Louis XV, future place de la Révolution. Au-dessus de la terre où reposait Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, et de Navarre, on ne mit pas une pierre, pas une inscription, pas une croix...

> Et ceux qui t'iront voir, à ta maison dernière,
> Ne trouvant pas ce nom qui fut aimé de nous,
> Ne sauront pour prier où poser les genoux.

Le soir, un fonctionnaire alors très occupé, le fossoyeur du cimetière de la Madeleine, écrivait, l'ouvrage du jour étant fini, cette mention sur son livre de comptes : « Le 25 vendémiaire. La veuve Capet, pour la bière : 6 livres ; pour la fosse et les fossoyeurs : 25 livres. » Y a-t-il dans les scènes funèbres du dernier acte d'*Hamlet* quelque chose d'aussi lugubre que ces deux lignes ? « Quand la Providence, a dit Lamartine, veut parler aux hommes avec la rude éloquence des vicissitudes royales, elle dit en un signe plus que Sénèque ou Bossuet dans d'éloquents discours, et elle écrit un vil chiffre sur le registre du fossoyeur. »

Cependant les journaux révolutionnaires continuaient à insulter la morte, et sa fin si touchante n'avait point calmé leur fureur. Trempant une plume immonde dans le fiel et dans le sang, ils se livraient à des lazzis infâmes, à des plaisanteries de cannibales, dont eût rougi le bourreau, et dont se délectait la férocité de certains de leurs lecteurs. Le *Père Duchesne*,

notamment, était au comble de l'ivresse. Il intitulait ainsi son article (n° 299) :

« La plus grande joie de toutes les joies du Père Duchesne, après avoir vu de ses propres yeux la tête du Véto femelle séparée de son cou de grue. Grand détail sur l'interrogatoire et le jugement de la louve autrichienne, et sa grande colère contre les deux avocats du diable qui ont osé plaider la cause de cette guenon...

« Les jours se suivent, et ne se ressemblent pas, disait-il encore dans cet article. Quelle différence de ces moments de vengeance à ces temps de badauderie où tous les Français n'avaient pas assez d'yeux pour admirer leur Dauphine, assez de voix pour chanter ses louanges ! Elle ne pouvait faire un pas sans être suivie d'une foule immense qui faisait retentir l'air de cris de joie ; paraissait-elle au spectacle, on oubliait musique, danse, tout enfin, pour l'applaudir et ne s'occuper que d'elle. Le pauvre sans-culotte qui suait sang et eau d'un soleil à l'autre pour payer toutes ces mangeries, ne songeait plus à la taille, à la corvée, à la gabelle, à la chasse, aux procureurs, aux avocats, à toutes les vermines qui le rongeaient tout vivant, quand il voyait ce monstre, qu'il regardait comme une divinité, traverser le champ arrosé de ses larmes. Qui l'aurait jamais dit que l'objet de tant d'amour ferait une si mauvaise fin ! »

Le journal *Rougyff ou le Franc en vedette* (Rougyff était l'anagramme du nom de son rédacteur, le conventionnel Guffroy) exprimait le regret qu'il y eût eu du monde dans les rues, le jour de l'exécution. « Quel spectacle imposant, disait-il, eût été celui de voir passer cette femme avec deux gendarmes et l'exécuteur de la volonté du peuple ! Cet isolement eût prouvé à

mes yeux que la France était bien régénérée. C'eût été une chose intéressante à voir que le spectacle d'une reine conduite au supplice au milieu de la satisfaction silencieuse d'un grand peuple ! Et l'on en aurait joui sans la sotte pétulance, sans l'imbécile consigne donnée par je ne sais quel plat despote d'empêcher les hommes d'être à leurs croisées avec leurs femmes et leurs enfants. Cette sottise prolongée a tout troublé ; la majesté du peuple a été éclipsée par ce bruit bête et insolent : à bas ! à bas ! il y avait même de ces machines à consigne qui obligeaient les citoyens à ôter leur chapeau. Cette tigresse n'est plus, mais gare les tyranneaux ! »

Le *Moniteur*, qui donnait les détails de l'exécution dans son numéro du 27 octobre, voulait bien reconnaître que Marie-Antoinette, « en entendant prononcer son jugement, n'avait laissé paraître aucune marque d'altération, et qu'elle était montée sur l'échafaud avec assez de courage ». Prudhomme écrivait dans son journal, *les Révolutions de Paris* : « Du moins le peuple français aura donné une grande leçon, un grand exemple de justice qui, tôt ou tard, aura des imitateurs dans les nations voisines ; le beau jour que celui où tous les despotes des deux sexes laisseront, comme Capet et sa veuve, leur tête sur l'échafaud ! » Prudhomme, dans le même article, avouait, comme malgré lui, que la victime avait inspiré même à la populace une sorte de pitié : « Le peuple, disait-il, la vit passer assez paisiblement. Il y eut des battements de mains à certains endroits ; mais, en général, on parut un moment oublier tous les maux causés à la France par cette femme, pour ne penser qu'à sa situation actuelle. »

On avait fait circuler dans le public, pendant et après l'exécution, cette chanson odieuse sur l'air de *la Marseillaise* :

Rends au néant l'âme avilie
Qui te guida dans les forfaits ;
Le trépas et l'ignominie
Sont le prix de tes noirs projets ;
Que de nos frères, tes victimes,
Le sang soit vengé par ton sang.
Va rejoindre l'affreux tyran
Dont tu fomentas tous les crimes.
Vengeance, citoyens !
Jurons l'égalité !
La mort, la mort,
Aux ennemis de notre liberté.

En revanche, Lucile Desmoulins, la femme de ce Camille qui appelait Marie-Antoinette « l'Autrichienne, ou la femme du gros mangeur d'hommes », inscrivait sur son cahier rouge ces vers mélancoliques, chantés sur l'air de la complainte de Marie Stuart :

De votre reine infortunée,
Français, écoutez le remords :
A la coupable destinée
Demandez raison de mes torts.
Près de mon palais solitaire,
Autrefois plein de faux amis,
Du peuple j'entends la colère ;
Il m'accuse, et moi je gémis.
O vous, pastourelles naïves,
Qui portiez envie à mon sort,
Dans quelques romances plaintives
Placez mon nom après ma mort.

Dites de Marie-Antoinette
L'ambition et les malheurs ;
J'expire un peu plus satisfaite,
Si votre reine obtient des pleurs.

C'est aussi Lucile Desmoulins qui avait écrit, avant le supplice de la veuve de Louis XVI :

« Ce que je ferais si j'étais à sa place :

« Si le destin m'avait placée sur le trône, si j'étais reine enfin, et qu'ayant fait le malheur de mes sujets, une mort certaine qui serait la juste punition de mes crimes me fût préparée, je n'attendrais pas le moment où une populace effrénée viendrait m'arracher à mon palais pour me traîner indignement au pied de l'échafaud ; je préviendrais ses coups, dis-je, et voudrais en mourant imposer à l'univers entier.

« Je ferais préparer une vaste enceinte dans une place publique, j'y ferais dresser un bûcher, et des barrières l'entoureraient ; et, trois jours avant ma mort, je ferais savoir au peuple mes intentions ; au fond de l'enceinte, et vis-à-vis du bûcher, je ferais dresser un autel.

« Pendant trois jours, j'irais au pied de cet autel prier le grand maître de l'univers ; le troisième jour, pour expirer, je voudrais que toute ma famille en deuil m'accompagnât au bûcher ; cette cérémonie se ferait à minuit à la lueur des flambeaux (1). »

L'idée si bizarre et si emphatiquement exprimée de Lucile Desmoulins prouve du moins combien la destinée de Marie-Antoinette frappait les imaginations.

Il y eut aux différents degrés de l'échelle sociale,

(1) Voir le remarquable ouvrage de M. Jules Claretie, *Camille Desmoulins*, 1 vol., chez Plon.

depuis les plus hauts jusqu'aux plus bas, des personnes qui, pour affirmer l'admiration que leur inspirait la reine, ne reculèrent pas devant la mort, devant le martyre.

Le comte Beugnot parle dans ses *Mémoires* d'une fille publique du nom d'Églé, qui fut sa compagne de captivité à la Conciergerie, et qui mérite d'avoir son nom dans l'histoire de Marie-Antoinette, comme le bon larron dans la passion du divin Maître.

A un grand seigneur dont elle entendait les lamentations, elle disait : « Fi donc, vous pleurez. Sachez, monsieur le duc, que ceux qui n'ont pas de nom en acquièrent ici, et que ceux qui en ont doivent savoir le porter ».

Elle n'avait pas vingt ans. Son âme s'était conservée forte dans un corps flétri par mille souillures. Comme elle publiait ses opinions royalistes au coin des rues, la police la fit arrêter avec une de ses compagnes, à qui elle avait inculqué sa foi monarchique. Chaumette eut la pensée de les faire traduire au tribunal révolutionnaire en même temps que Marie-Antoinette, et de les envoyer toutes trois à l'échafaud sur la même charrette. Les comités du gouvernement trouvèrent quelque inconvénient à cette combinaison. Il fut décidé que la reine irait seule à la mort. Églé fut réservée pour une autre occasion.

Quelques semaines s'étaient écoulées depuis le supplice de Marie-Antoinette ; Églé paraissait oubliée, ainsi que sa compagne. Mais dans sa prison elle parla si haut et si fort de ses sentiments royalistes, que Fouquier-Tinville les traduisit toutes deux devant le tribunal. On ne se donna pas la peine de dresser contre ces deux filles un nouvel acte d'accusation et l'on re-

prit celui qui avait été préparé lors du projet de Chaumette, de sorte qu'Églé et sa compagne se trouvaient textuellement et précisément accusées d'avoir été d'intelligence avec la veuve Capet et d'avoir conspiré avec elle contre la souveraineté et la liberté du peuple. Églé se moquait de la sottise et des infamies de ses accusateurs.

« Malgré tout cela, ma chère, lui dit M. Beugnot, si l'on t'eût conduite à l'échafaud avec la reine, il n'y aurait pas eu de différence entre elle et toi, et tu aurais paru son égale. — Oui, répondit-elle, mais j'aurais bien attrapé mes coquins. — Et comment cela ? — Comment ? Au beau milieu de la route, je me serais jetée à ses pieds, et ni bourreau ni diable ne m'en auraient fait relever. »

Devant le tribunal, Églé se vanta d'avoir tenu tous les propos qu'on lui imputait. Quand on arriva à l'article de sa prétendue conspiration avec la reine : « Pour cela, s'écria-t-elle en haussant les épaules, voilà qui est beau et vous avez, par ma foi, bien de l'esprit ; moi, complice de celle que vous appelez la veuve Capet, et qui était bien la reine, malgré vos dents ! Moi, pauvre fille qui gagnais ma vie au coin des rues, et qui n'aurais pas approché un marmiton de sa cuisine ; voilà qui est digne d'un tas de vauriens et d'imbéciles tels que vous ! »

Malgré cette virulente sortie, Églé ne déplaisait pas au tribunal. On voulait la sauver. Un juré observa que probablement l'accusée était ivre, lorsqu'elle avait tenu les propos qu'on lui reprochait, puisque, dans le moment même, elle n'était pas de sang-froid. Églé soutint que, s'il y avait quelqu'un d'ivre dans l'assistance, ce n'était point elle, et reproduisit toutes les paroles motivant son accusation.

On la fit asseoir et l'on passa à sa compagne. Celle-ci, moins intrépide qu'Églé, hésitait, et acceptait le brevet d'ivresse qui devait la sauver de la mort.

« Églé, indignée, rompit le silence et cria à sa compagne que sa faiblesse était un crime et qu'elle se déshonorait. Elle la rappela au courage et à la vérité. Celle-ci, confuse et tremblante en face d'Églé plus encore que devant ses juges, abjura un moment d'erreur, confessa qu'elle aussi s'était rendue coupable de sang-froid. Le tribunal envoya Églé à l'échafaud, comme une aristocrate incorrigible et se contenta d'enfermer pour quelque vingtaine d'années sa compagne à la Salpêtrière... Églé, en descendant du tribunal, plaignait sa compagne pour sa conduite, et était assez satisfaite de la sienne. Elle craignait seulement d'aller coucher avec le diable, selon ses propres expressions. L'ange de cette prison, le bon M. Émery, la rassura sur cette frayeur, et elle sauta sur la charrette avec la légèreté d'un oiseau (1). »

Quelle touchante histoire que celle de cette femme du peuple, de cette pauvre fille des rues, devenue, par la force de l'enthousiasme, la martyre de sa foi royaliste et de sa vénération pour la mémoire de Marie-Antoinette !

Si une femme comme Églé, qui n'avait jamais eu l'honneur d'adresser la parole à la reine, la regrettait ainsi, que devait-il se passer dans l'âme des personnes qu'elle avait honorées de son amitié et comblées de ses bienfaits ?

Le comte de Fersen écrivait dans son journal, après avoir appris la mort de l'infortunée souveraine :

(1) *Mémoires du comte Beugnot*, 2 vol., chez Dentu.

« *Le* 20 *octobre, dimanche.*

« Quoique j'y fusse préparé et que depuis la translation à la Conciergerie je m'y attendisse, cette certitude m'accabla. Je sortis pour parler de ce malheur avec mes amis et Mme de Fitz-James et le baron de Breteuil, que je ne trouvai pas, je pleurai avec eux, surtout avec Mme de Fitz-James. La *Gazette* du 17 en parle ; c'est le 16 que ce crime exécrable a été commis, et la vengeance divine n'a point éclaté sur ces monstres !

« *Le* 21 *octobre.*

« Je ne pouvais penser qu'à ma perte ; il était affreux de n'avoir aucun détail positif. Qu'elle ait été seule dans ses derniers moments, sans consolation, sans personne à qui parler, à qui donner ses dernières volontés, cela fait horreur. Les monstres d'enfer ! Non, sans la vengeance mon cœur ne sera jamais content. »

Fersen tomba dans le désespoir le plus profond, et, à partir de ce jour, un voile de mélancolie et de tristesse éternelles s'étendit sur son existence.

En vain l'on essaya de cacher à la duchesse de Polignac les tortures de son auguste bienfaitrice. Ses amis voulurent lui laisser ignorer la catastrophe finale. Elle la devina, en voyant la ville de Vienne en deuil et les archiduchesses en pleurs. Alors, pieuse jusqu'à l'exaltation, elle n'eut plus qu'une pensée : rejoindre dans un monde meilleur la reine martyre. Elle ne survécut pas longtemps à sa souveraine, à son amie et, le 9 décembre 1793, cinquante-quatre jours après la mort de sa chère Marie-Antoinette, elle rendit le dernier soupir. Le chagrin l'avait tuée.

On n'informa ni Madame Élisabeth ni Madame Royale de la mort de la reine. Madame Élisabeth n'en

connut la nouvelle qu'indirectement, par hasard, le 10 mai 1794, au moment où elle montait elle-même à l'échafaud. Comme ses compagnons et ses compagnes de supplice la saluaient respectueusement, elle entendit un homme du peuple qui s'écriait : « On a beau lui faire des salamalecs, la voilà maintenant comme l'Autrichienne ». La pieuse princesse, qui n'avait jusque-là que de vagues soupçons sur le meurtre de sa belle-sœur, apprit ainsi que la reine avait cessé de souffrir, et qu'elle-même allait la retrouver au sein de Dieu.

Quant à la jeune Madame Royale, elle ne connut d'une manière précise la mort de sa mère et celle de sa tante qu'au mois de décembre 1795, au moment où, après plus de trois ans de captivité, elle allait sortir du donjon du Temple. C'est là qu'elle avait écrit : « Nous ignorions, ma tante et moi, la mort de ma mère, quoique nous eussions entendu crier sa condamnation par un colporteur. L'espérance, si naturelle aux malheureux, nous fit penser qu'on l'avait sauvée ; nous nous refusions à croire à un abandon général. Au reste, je ne sais pas encore comment les choses se sont passées au dehors, ni si moi-même je sortirai jamais de cette prison, quoiqu'on m'en donne l'espérance ».

Sous le premier Empire, bien que le crime du 10 octobre fût encore tout récent, on s'occupa moins de Marie-Antoinette qu'on ne s'en est occupé dans ces dernières années. En histoire, l'éloignement, au lieu de diminuer les événements, les agrandit. Les anciens courtisans de la reine étaient devenus ceux d'une autre archiduchesse d'Autriche, de l'impératrice Marie-Louise. Les peuples sont comme les individus : tout entiers au présent, ils ne songent ni au passé ni à l'avenir.

Quand, le 2 avril 1810, la nouvelle femme du géant des batailles fit son entrée solennelle à Paris, en passant par les Champs-Élysées et par la place de la Concorde, bien des gens oubliaient que son cortège triomphal traversait l'endroit même où avait été dressé, seize ans et demi auparavant, l'échafaud de son infortunée parente. Les Renommées de pierre au pied desquelles se groupaient, sur les deux terrasses, les spectateurs de la catastrophe du 16 octobre, paraissaient maintenant célébrer les gloires du 2 avril. « Elles semblaient prêtes, disait le *Moniteur*, à s'élancer pour porter au loin les nouvelles de ce grand jour. »

Les souvenirs de 1793 importunaient Napoléon, et la tour du Temple l'offusquait. Ce monument funeste, qui se dressait comme un fantôme au-dessus de sa capitale, avait à ses yeux quelque chose de sinistre et de menaçant. Il résolut de l'abattre. « A son avènement au Consulat, a dit M. de Beauchesne, l'éloquent historien de Louis XVII, il avait empêché l'aliénation de la maison du Temple, et n'avait point voulu qu'elle devînt une propriété privée ; mais, l'œil ouvert sur le passé et sur l'avenir, l'empereur repoussait les souvenirs qui humiliaient l'ancienne souveraineté et il évitait ceux qui gênaient la nouvelle. Cette tour du Temple, témoin de la tyrannie populaire la plus atroce et de l'agonie royale la plus touchante, l'inquiétait doublement. Comment laisser sous l'œil du peuple une prison où le peuple avait tenu un roi captif ? Comment offrir aux émotions publiques un monument qui ravivait la pensée de la dynastie ancienne ? Il fut donc décidé que pas une pierre ne resterait debout de cette tour sanctifiée, pas une de ces pierres qui avaient gardé une voix pour se plaindre : *lapides clamabunt*.

Les travaux de démolition, commencés vers la fin de 1808, ne furent terminés qu'en 1811. La tour du Temple a été rasée du sol, et cependant l'édifice sombre est encore debout dans l'imagination des peuples. On ne détruit pas l'histoire à coups de pioche.

Rendons du reste, à Napoléon, cette justice qu'il respectait la mémoire de Marie-Antoinette, et que le crime du 16 octobre lui faisait horreur. « Il y a, dit-il un jour, une grande différence entre la mort de la reine et celle de Louis XVI, quoique certes il ne méritât point son malheur. Telle est la condition des rois, leur vie appartient à tout le monde ; il n'y a qu'eux seuls qui ne peuvent pas en disposer ; un assassinat, une conspiration, un coup de canon, ce sont là leurs chances. César et Henri IV ont été assassinés, l'Alexandre des Grecs l'eût été s'il eût vécu plus longtemps. Mais une femme qui n'avait que des honneurs sans pouvoirs, une princesse étrangère, le plus sacré des otages, la traîner du trône à l'échafaud, à travers tous les genres d'outrages, il y a là quelque chose de pire encore que le régicide (1). »

En réveillant tous les souvenirs de l'ancienne royauté, la Restauration rappela l'attention générale sur la mémoire de la reine martyre, et la source des larmes se rouvrit.

Un fidèle royaliste, M. Desclozeaux, avait acheté le cimetière de la Madeleine, afin de pouvoir y conserver les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qu'aucun signe extérieur ne faisait distinguer. Point de croix, point de pierres tumulaires. Ce cimetière n'en était plus un, c'était un simple jardin, le jardin de la

(1) *Mémoires d'un ministre du trésor public* (le comte Mollien).

maison que M. Desclozeaux occupait rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 48. Ce fut là que, le 18 janvier 1815, M. Dambray, chancelier de France, présida à des recherches qui durèrent deux jours.

Dans la première journée, après avoir remué un espace de terre de dix pieds de long sur six de large et cinq de profondeur, on découvrit la bière de Marie-Antoinette ; on y trouva des ossements, la tête entière, quelques débris de vêtements, et notamment deux jarretières qui furent portées à Louis XVIII, avec deux débris du cercueil. La tombée du jour fit remettre le funèbre travail au lendemain. Pendant la nuit, des ecclésiastiques de la chapelle du roi récitèrent des prières autour des ossements de la reine martyre.

Le 19, on trouva les restes de Louis XVI. Le 20, on les mit dans un cercueil de plomb, sur le couvercle duquel on posa une plaque de vermeil, avec cette inscription : « Ici est le corps de très haut, très puissant et très excellent prince Louis seizième du nom, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre ».

Quel contraste entre cette appellation fastueuse de très puissant prince et le supplice de la victime du 21 janvier 1793 !

Dans un autre cercueil de plomb, l'on plaça les restes de la reine, avec cette inscription : « Ici est le corps de très haute, très puissante et très excellente princesse Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, épouse de très haut, très puissant et très excellent prince Louis, seizième du nom, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre ».

Les deux cercueils furent ensuite recouverts d'un

drap mortuaire, en attendant leur translation à Saint-Denis, qui devait avoir lieu le lendemain.

En même temps, Louis XVIII ordonnait que désormais, le 21 janvier de chaque année, un service pour le repos de l'âme de Louis XVI serait célébré dans toutes les églises du royaume, et que, ce jour-là, les tribunaux vaqueraient, les théâtres seraient fermés, la Cour prendrait le deuil, ainsi que les autorités civiles et militaires.

Le 21 janvier 1815, tous les régiments de la garnison de Paris, sous les armes, à sept heures du matin, venaient faire la haie depuis la rue d'Anjou-Saint-Honoré jusqu'à la barrière Saint-Denis. Monsieur, frère du roi, partait des Tuileries avec ses deux fils, les ducs de Berry et d'Angoulême, se rendait rue d'Anjou, dans la maison de M. Desclozeaux, et posait la première pierre de la chapelle expiatoire, qui ne devait être terminée que onze ans plus tard.

Les cercueils de Louis XVI et de Marie-Antoinette furent portés sur un char funèbre par douze gardes de la Manche de la compagnie écossaise des gardes du corps du roi. Le cortège, où apparaissaient les princes, les grands dignitaires de l'État, les hérauts d'armes à cheval, les carrosses royaux, la maison du roi, avec ses uniformes si chers aux fidèles de la monarchie ; les troupes ayant le crêpe au bras, les tambours et les instruments couverts de serge noir, les drapeaux également voilés ; la garde nationale et la population partout émues et recueillies, sur le long parcours du cortège ; l'arrivée sous les voûtes de cette vieille basilique de Saint-Denis, où, en 1793, l'ombre de Louis XIV, malgré son arrière-garde de huit siècles de rois, n'avait pu préserver les augustes tombeaux d'une profanation

sacrilège ; le catafalque, les cierges, les chants d'église, les salves d'artillerie, la messe, l'oraison funèbre prononcée par l'évêque de Troyes, la présence du frère de Louis XVI, des ducs de Berry et d'Angoulême, neveux du roi martyr, du prince de Condé, de la duchesse de Bourbon, du duc et de la duchesse d'Orléans ; les demoiselles de la Légion d'honneur placées dans la croisée du chœur près de l'autel ; les larmes versées par l'assistance au moment de l'inhumation des saintes victimes, tout contribuait, dans cette cérémonie expiatoire, à frapper les imaginations et à toucher les cœurs.

Les dames que Louis XVIII avait désignées pour assister aux obsèques étaient d'anciennes amies de la reine ; c'étaient la marquise de Tourzel, gouvernante des enfants de France ; la duchesse de Duras, la duchesse de Luynes, la marquise de la Roche-Aymon, qui avaient été toutes trois dames du palais de Marie-Antoinette.

Le 19 janvier, M. de Chateaubriand avait écrit dans les *Débats* :

« Se représente-t-on bien les trois princes tombant à genoux avec le clergé, la religion entonnant son hymne de paix et de gloire, les reliques du martyr protégeant désormais notre patrie, et attirant par leur intercession la bénédiction du ciel sur tous les Français... Les passions humaines ne doivent point troubler le calme et la majesté de cette cérémonie. Tout ce qui accuse en sera banni ; on n'y verra que ce qui console. Le père de famille, en retrouvant son tombeau, veut que ses enfants ensevelissent dans ce tombeau leurs dissensions et leurs inimitiés ».

M. Desclozeaux fut récompensé d'avoir pieusement

conservé les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Il reçut de Louis XVIII le cordon de Saint-Michel, ainsi qu'une pension réversible sur ses filles, et quand, l'année suivante, mourut ce respectable vieillard, on grava ce quatrain sur sa tombe :

De la cendre des rois pieux dépositaire,
Le ciel daigna bénir ses soins religieux.
Il a revu Louis au trône héréditaire,
Et, comme Siméon, il a fermé les yeux.

En 1816, on découvrit un document, jusqu'alors inconnu, et maintenant immortel : la lettre adressée par Marie-Antoinette à Madame Élisabeth, le matin du 16 octobre 1793.

Fouquier-Tinville, à qui le concierge Bault avait remis cette lettre, s'était, comme nous l'avons dit, abstenu de l'envoyer à sa destination ; il l'avait confisquée. Quand, après le 9 thermidor, il fut lui-même mis en jugement, la Convention chargea trois de ses membres de procéder à la vérification des papiers de l'ancien accusateur public, devenu à son tour accusé. La lettre de la reine fut jointe à la liasse du procès et revêtue de la signature de Fouquier-Tinville ainsi que de celle des trois députés délégués de la Convention. Elle passa ensuite entre les mains du conventionnel Courtois, qui avait mission d'examiner les papiers trouvés chez Robespierre. Personne n'avait parlé de la lettre de Marie-Antoinette et aucun des membres de la famille royale n'en avait idée, quand Louis XVIII, instruit de l'existence d'un document si précieux, le fit prendre chez M. Courtois.

Le 22 février 1816, le duc de Richelieu, président

du conseil et le comte Descazes, ministre de la police, en donnèrent lecture, l'un à la Chambre des pairs, l'autre à la Chambre des députés.

« Le roi, dit le duc de Richelieu, a voulu que la Chambre des pairs partageât la première avec lui les sentiments que fait naître un tel écrit, conservé comme par miracle au milieu de tant de destructions. Pour le multiplier et le rendre, en quelque sorte, présent à tous les yeux, il en a été gravé un fac-similé, dont il sera distribué un exemplaire à chacun des pairs et des députés. »

Le comte Decazes dit à l'autre Chambre : « Cette lettre est reconnaissable par l'empreinte de l'écriture de la reine, dont les caractères ne sont nulle part tracés d'une main plus ferme et plus sûre, comme pour montrer le calme de son âme en cet affreux moment. Elle n'est pas signée, mais l'authenticité en est garantie par un témoignage qui inspire l'horreur... Le testament de la victime est signé de ses bourreaux. Ce testament respire la tendresse d'une mère, d'une épouse, d'une sœur et d'une amie, la dignité d'une reine, la fermeté d'un sage ; il est digne d'être entendu à côté de ce testament auguste et saint, qui mérita d'être lu dans la chaire de vérité, après la parole de Dieu. »

Quand le ministre eut fini la lecture de la lettre si pathétique et si touchante, des larmes étaient dans tous les yeux ; l'assemblée tout entière se leva aux cris de : Vive le roi !

Les deux Chambres envoyèrent au souverain une députation pour le remercier de la communication qu'il leur avait faite, et pour présenter leurs hommages à Sa Majesté et à Mme la duchesse d'Angoulême. Le chancelier de France, président de la Chambre des

pairs et M. Lainé, président de la Chambre des députés, portèrent la parole. Le roi répondit à M. Lainé : « Je suis sensible aux sentiments que m'exprime la Chambre des députés à l'occasion de la communication que je lui ai faite. Aucun événement ne m'a plus profondément touché que cette découverte. J'en rends grâce à la Providence, qui a voulu révéler les vertus de celle dont je fus le sujet, le frère et, j'ose le dire, l'ami. Je suis sûr que chacun de vous conservera avec soin le présent que je lui fais et le transmettra à ses neveux qui, comme nous, rendront justice à celle à qui elle fut rendue si peu de son vivant ».

En prononçant ces dernières paroles, la voix de Louis XVIII était sensiblement altérée.

La députation se rendit ensuite chez Mme la duchesse d'Angoulême, qui la reçut, quoiqu'il fût fort tard. « Madame, dit le président Lainé, le roi vient de nous permettre d'exprimer à Votre Altesse Royale les sentiments qu'a fait naître la lettre de votre auguste mère. Ces nobles caractères ont réveillé en nous la vive douleur que le temps a fait taire sans l'affaiblir. Mais cette douleur se tempère à la vue de Votre Altesse Royale. Nous disons que Marie-Antoinette revit en Marie-Thérèse ; ce sont les mêmes vertus, c'est le même courage et, en voyant briller en vous, Madame, les sentiments religieux de deux princesses, les cœurs apaisés se rouvrent à l'espérance et aux consolations. »

L'orpheline du Temple répondit : « Je suis vivement touchée de votre démarche. Les souvenirs que me rappelle la lettre miraculeusement conservée et écrite par une main si chère, me causent une émotion trop grande pour me permettre de répondre comme je le voudrais à votre empressement ».

Le lendemain, dans la séance du 23 février, le président de la Chambre des députés lui rendit compte de l'accueil que sa députation avait reçu du roi et de la duchesse d'Angoulême. M. de Marcellus prit ensuite la parole. « O France, ô ma patrie, s'écria-t-il, apprends et vois combien il est amer et douloureux pour tes enfants d'avoir abandonné leur Dieu et leur roi ! Ah ! si tu avais toujours marché dans la voie que t'avaient tracée les pieux législateurs qui ont fondé de siècle en siècle le royaume très chrétien, le bonheur et la paix auraient toujours présidé à tes destinées. Reviens, reviens à cette religion divine qui, non contente de faire le bonheur des hommes dans une autre vie, les rend heureux dès celle-ci, en établissant sur des bases fixes et inébranlables les constitutions de l'ordre social... O France, ô ma chère patrie, nous verrons encore luire pour toi de beaux jours, si nous parvenons à l'honneur, à la foi. »

Il restait à la Restauration un devoir à remplir, c'était de sanctifier le cachot que Marie-Antoinette avait occupé à la Conciergerie. Louis XVIII composa lui-même une inscription latine, dont voici la traduction : « Ici, Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne, princesse d'Autriche, veuve de Louis XVI, après avoir vu son époux égorgé, ses enfants enlevés ; jetée dans un cachot, accablée pendant soixante et seize jours de douleur, de deuil et de misère, mais forte de sa vertu, se montra dans les fers, comme sur le trône, toujours au-dessus de la fortune. Condamnée au supplice par les plus criminels des hommes, en présence de la mort, elle laissa dans ce lieu un témoignage éternel de piété, de courage et de toutes les vertus, le 16 octobre 1793.

Le trône étant enfin rétabli, cette prison, changée en sanctuaire, fut consacrée, l'an de Notre-Seigneur 1816, la vingt-deuxième année du règne de Louis XVIII, par les soins du préfet et des magistrats municipaux, le comte Decazes étant ministre de la police générale. Qui que vous soyez, admirez et priez ».

Telle est l'inscription dont on voit encore le texte latin, gravé sur la plaque de marbre noir qui est placée sur le mur de gauche, à côté de la croisée, dans le cachot de la reine.

Le 16 octobre 1816, on fit dans ce cachot une cérémonie expiatoire, peut-être plus touchante encore que celle qui avait eu lieu, le 21 janvier de l'année précédente, dans la basilique de Saint-Denis. Dès le matin, on sonna les cloches de toutes les paroisses. La façade extérieure de la Conciergerie et les corridors qui conduisent au cachot de la reine étaient couverts de draperies noires et des lampes funéraires brûlaient de distance en distance. Des maîtres de cérémonie guidaient au milieu des lugubres détours les personnes admises à la consécration du monument. Tout à côté du cachot de Marie-Antoinette, la salle des Girondins, devenue la chapelle de la Conciergerie, était également drapée de noir, et l'on y voyait sur de larges écussons les armes de France et de Navarre. Dans cette chapelle, d'où l'on aperçoit le cachot de la reine, la messe fut célébrée par l'abbé Montès, aumônier de la prison. Pendant le service divin, une dame en longs habits de deuil quêta pour les détenus de la Conciergerie. Après la messe, les assistants furent admis à visiter le cachot de l'auguste martyre. L'émotion était à son comble. On entendait des personnes attendries murmurer à voix basse : « C'était là ! »

« Tels étaient, a dit le *Moniteur*, les mots presque seuls qui se répétaient d'abord de bouche en bouche, et que des larmes accompagnaient dans tous les yeux. Nous épargnerons au lecteur la douloureuse impression qui naîtrait des questions qui se succédaient, les détails mutuellement demandés et transmis sur la disposition du lieu où une reine de France avait langui prisonnière et où la piété et la fidélité réunies viendront souvent apporter l'hommage d'un éternel regret. »

Le temps a passé et la douleur causée par le supplice de la reine martyre est aussi vive qu'au lendemain de ce supplice. Son exécuteur fut, après le meurtre, pénétré d'une tristesse incurable et fonda une série de messes pour le repos de l'âme de la victime par lui décapitée. La postérité n'a pas été plus cruelle que le bourreau. Comme lui, elle a été prise d'un attendrissement invincible. Au Louvre, quand la foule visitait ce beau musée des souverains, maintenant dispersé, elle était plus émue à la vue d'un soulier ayant appartenu à Marie-Antoinette que devant l'épée de Napoléon ou celle de Charlemagne.

Le 3 novembre 1857, M. de Marnas prononçant le discours de rentrée de la Cour de cassation, dans l'endroit même où avait siégé le tribunal révolutionnaire, fit un éloge magnifique de la souveraine qui avait si majestueusement comparu devant ce tribunal de sang. « Puissent mes paroles, s'écria-t-il, prononcées dans le lieu même où la reine fut abreuvée de calomnies et d'humiliations s'élever jusqu'à cette sainte et grande mémoire, et arracher de ces murailles les dernières empreintes du forfait qui les souilla ! »

Morte, Marie-Antoinette a inspiré, comme de son vivant, des dévouements profonds et des sentiments enthousiastes.

Pieux admirateurs de la reine, conservez religieusement son souvenir dans le fond de vos cœurs. Visitez de temps à autre, au château de Versailles, la chambre qu'elle occupa depuis son arrivée à la Cour, cette chambre qu'elle habita dix-neuf ans, où elle mit ses quatre enfants au monde, et d'où elle ne fut arrachée, le 6 octobre 1789, que par l'invasion des assassins. Placez-vous sur ce grand balcon qui est au-dessus de la cour de marbre, et où, le même jour, elle apparut si noble, si courageuse, devant une populace féroce, qu'un enthousiasme irrésistible souleva la foule et que les furies qui voulaient, quelques secondes auparavant, mettre en pièces la fille des Césars, eurent involontairement des larmes dans les yeux, et poussèrent un long cri de : « Vive la reine ! »

Faites un pèlerinage au Petit Trianon, séjour légendaire, tout empreint de la poésie et du charme de cette belle et bonne souveraine. Méditez, un matin d'automne, dans cette grotte où pensive, solitaire, elle se recueillait, semblable à la statue de la Mélancolie, quand on vint lui dire que les envahisseurs approchaient.

Agenouillez-vous devant sa tombe, dans la vieille basilique de Saint-Denis, hantée par tant d'ombres royales.

N'oubliez pas non plus de faire de pieuses stations à la chapelle expiatoire, silencieuse et tranquille au milieu de la cité bruyante.

M. Henri Martin l'a dit au Sénat, le 6 février 1879 : « Louis XVI a un monument funèbre comme sa des-

tinée, et devant lequel on ne saurait passer sans émotion. Ce monument, élevé par sa famille pendant les quelques années où le pouvoir lui a été rendu en France, est resté debout à travers toutes les révolutions. Au temps même de la plus affreuse guerre civile, au milieu des plus effroyables scènes, il a été respecté. Il le sera toujours ».

Dans la chapelle expiatoire, à gauche, en face de la statue de Louis XVI, assisté par un ange, regardez le groupe de marbre qui représente Marie-Antoinette, soutenue par la Religion, et, sur le socle, lisez et relisez cette lettre admirable écrite par l'auguste victime, le jour même de son supplice, à une sainte, Madame Élisabeth. Ne manquez pas la messe qui est dite, chaque année, le 16 octobre, dans la crypte, à l'endroit même où reposèrent les restes de la reine, depuis le 16 octobre 1793 jusqu'au 21 janvier 1815. Mais allez surtout réfléchir dans le cachot de la Conciergerie. Baisez les mains, les pieds, le côté du Christ, que la prisonnière contemplait, et qui fut sa consolation suprême. Lisez l'inscription gravée sur la plaque de marbre noir, placée derrière le crucifix, et suivez le conseil que vous donnent les deux dernières lignes de cette inscription : « Qui que vous soyez, adorez, admirez et priez ». *Quisquis hic ades, adora, admirare, precare.*

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie Bussière.

